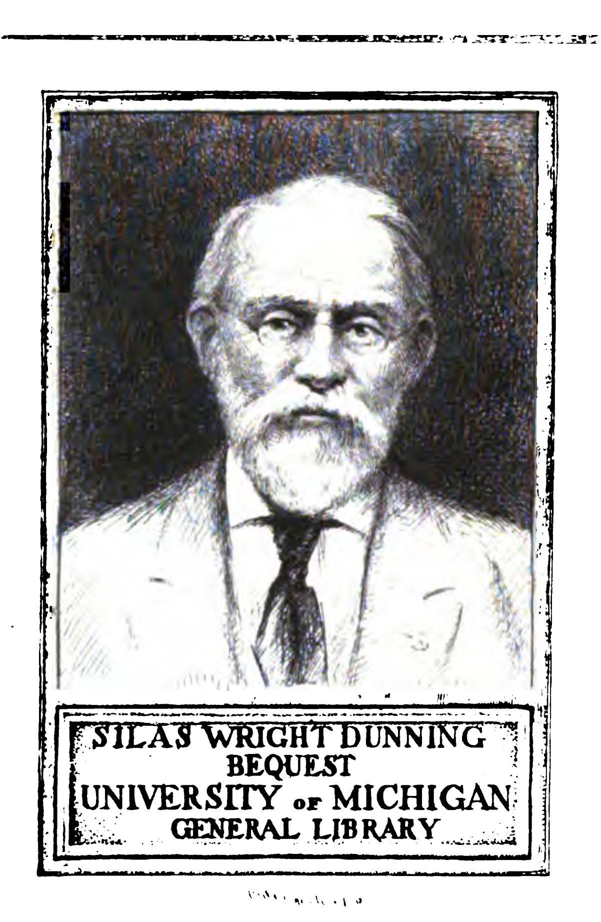
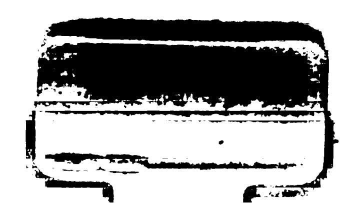



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





DOCUMENTS & RAPPORTS

DOCUMENTS & RAPPORTS

DE LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE

& ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

DE

CHARLEROI

FONDÉE LE 27 NOVEMBRE 1863

TOME XXV



CHARLEROI

IMPRIMERIE F. HENRY-QUINET, RUE DE MARCINELLE, 81

1901

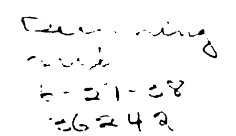
Printed in Belgium.

TABLEAU

DES

Membres de la Société

AU 1er JANVIER 1901





TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1901

Président d'Honneur : M. D.-A. VAN BASTELAER

COMITÉ ADMINISTRATIF :

Messieurs :

J. t'SERSTEVENS-TROYE,	*Président.*
J. KAISIN,	*Vice-président.*
L. WAUTHY,	*Secrétaire général.*
F. DEWANDRE,	*Conseillers.*
E. HOUTART,	
A. LIBIOULLE,	
V. TAHON.	
L. KREMER,	*Trésorier.*
J. NIFFLE.	*Bibliothécaire.*
H. de NIMAL,	*Conservateur.*
A. CHARLES,	*Conservateur-adjoint.*

MEMBRES D'HONNEUR :

Messieurs :

1. AUDENT, Jules, Sénateur, Bourgmestre de Charleroi (1870).
2. BORMANS, Stanislas, Administrateur à l'Université de l'État à Liége (1872).

3. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM (comte), OTWALD, ancien gouverneur du Hainaut, à Gand (1892).
4. DEL MARMOL, EUGÈNE, Président de la Société Archéologique de Namur, Château de Montaigle, par Yvoir (1863).
5. DE MARSY (comte), Président de la Société Française d'Archéologie, à Compiègne, France (1888).
6. D'URSEL (comte), ancien gouverneur du Hainaut, à Bruxelles (1888).
7. D'URSEL (duc), Sénateur, à Bruxelles (1888).
8. DU SART DE BOULAND, Gouverneur du Hainaut (1897).
9. DEVILLERS, LÉOPOLD, Président du Cercle Archéologique de Mons (1878).
10. DEWALQUE, GUSTAVE, Professeur à l'Université de Liége (1872).
11. DUPONT, ÉDOUARD, Directeur du Musée d'Histoire naturelle, à Bruxelles (1878).

MEMBRES EFFECTIFS :

Messieurs :

1. AUDENT, JULES, Bourgmestre, Sénateur, Charleroi (1880).
2. ARNOULD, ARNOULD, Propriétaire à Boussu-lez-Walcourt (1887).
3. AUBRY, ADRIEN, Conseiller Provincial, Industriel, à Gosselies (1875).
4. BASTIN-LEFÈVRE, Notaire, à Fontaine-l'Evêque (1895).
5. BAYET, JOSEPH, Notaire à Gerpinnes (1867).
6. BAYET, LOUIS, Ingénieur, à Walcourt (1887).
7. BECQUET, GUSTAVE, ancien Directeur de charbonnage, rue du Conseil, 61, à Ixelles (1891).
8. BERNARD, ALEXANDRE Commissaire-voyer, à Chimay (1880).

9. BETHUNE, FÉLIX (baron), chanoine de la Cathédrale, à Bruges (1883).
10. BINARD, LOUIS, Rentier, à Charleroi (1870).
11. BIVORT, ARTHUR, Banquier, à Fleurus (1873).
12. BODSON, AIMÉ, ancien Notaire, à Charleroi (1870).
13. BOLLE, JOSEPH, Propriétaire, à Farciennes (1876).
14. BOULVIN, AUGUSTE, Agronome, à Familleureux (1888).
15. BOURGEOIS, PIERRE, Géomètre du Cadastre, à Charleroi (1892).
16. BOUVEL, ALBERT, Propriétaire à Châtelet (1888).
17. BOVEROULLE, ÉTIENNE, Ingénieur, à Chapelle-lez-Herlaimont (1882).
18. BRICOURT, CAMILLE, Avocat, avenue Louise, 182, à Bruxelles (1872).
19. CADOR, AUGUSTE, Architecte, à Charleroi (M.-F.)
20. CHARLES, AMAND, Avocat, à Charleroi (1899).
21. CLERCX, ACHILLE, Notaire, à Gilly (1892).
22. CLERCX, DÉSIRÉ, ancien Directeur de Charbonnages, à Charleroi (1864).
23. CLERCX, ZACHARIE, Architecte, à Gilly (1875).
24. COPPÉE, OMER, Ingénieur, à La Hestre (1884).
25. CULOT, FRANÇOIS, Pharmacien, à Marchienne-au-Pont (1874).
26. DAL-MAHY, Architecte, à Châtelineau (1899).
27. DARRAS, L., Professeur, à Cuesmes (1895).
28. DEBLENDE, conducteur des Ponts et Chaussées, à Manage (1901).
29. DE BRUGES, CHARLES, Propriétaire, au Château à Gerpinnes (1873).
30. DE CARTIER DE MARCHIENNES, EMILE, Secrétaire de légation, Château de Marchiennes (1887).
31. DE CARTIER DE MARCHIENNES, THÉOBALD, Ingénieur, rue Hôtel des Monnaies, 22, St-Gilles, à Bruxelles (1893).

32. DE DORLODOT, MARCEL, Commissaire d'Arrondissement, à Charleroi (1873).
33. DE DORLODOT, JOSEPH, Château de Floreffe (1895).
34. DE FONTAINE, ROBERT, Avocat, à Charleroi (1888).
35. DE LALIEU, LOUIS, Propriétaire, à Feluy (1872).
36. DE LALIEU DE LA ROC, RENÉ, Propriétaire, à Nivelles (1882).
37. DE LA SERNA, FERDINAND, (comte), au château de Diarbois, Jumet, et Boulevard de Waterloo, 29, à Bruxelles (1881).
38. DELBRUYÈRE, EMILE, Avocat, à Charleroi (1881).
39. DELHAIRE, EMILE, Industriel, à Gosselies (1871).
40. DE LOOZ-CORSWAREM, HYPOLYTE, (comte), Propriétaire, au château de Buvrinnes (1878).
41. DE MÉRODE, WERNER, (comte), Grand Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine, au Château de Loverval par Couillet et rue aux Laines, à Bruxelles (1888).
42. M[me] DE MÉRODE, comtesse Louis, née comtesse de Rochechouart-Mortemart, château de Loverval (1897).
43. DE NIMAL, HENRI, Avocat, Consul de Russie, Dampremy-Charleroi (1889).
44. DENYS, Rentier, à Châtelet (1896).
45. DENIS, JOSEPH, Pharmacien, à Marcinelle (1873).
46. DE PONTHIÈRE, JOSEPH, Candidat Notaire, à Ham-sur-Heure (1890).
47. DEPREZ, OSCAR, Conseiller provincial, Industriel, Châtelet (1887).
48. DESCAMPS, LÉONCE, Brasseur, à Carnières (1899).
49. DESCHAMPS, EDMOND, Pharmacien, à Couillet (1898).
50. DESTRAIN, ARTHUR, Agent Commercial, à Gilly (1891).
51. DEVREUX, EMILE, Architecte, Echevin, à Charleroi (1891).
52. DEWANDRE, FRANZ, Avocat, Echevin de l'Instruction publique, à Charleroi (1895).
53. DIRICK, PROSPER, Architecte, à Marcinelle (1896).

54. DOFNY, François, Industriel, à Gilly (1900).
55. DRICOT, Receveur de l'Enregistrement, Arlon.
56. DRION du CHAPOIS, (baron), à Gosselies (1870).
57. DRION, Victor, Propriétaire, 9, rue Ducale, à Bruxelles (1874).
58. DRYON, Maxime, Négociant, Conseiller communal, Consul du Portugal, à Charleroi (1874).
59. DUBOIS, Léon, Industriel, à Charleroi (M.-F.)
60. DULAIT, Gustave, Vice-Président au Tribunal de Charleroi (1891).
61. DUMONT, Guillaume, Docteur en droit, au Château de la Hutte, par Sart-Dame-Aveline (1888).
62. DUMONT, Théodore, Propriétaire, à Chassart (1900).
63. DUPRET, Charles, Docteur en Médecine, Echevin, à Charleroi (M.-F.)
64. DUQUESNE, Edmond, Architecte de jardins, à Marcinelle (1901).
65. DURIEUX, Pierre-J., Entrepreneur, à Landelies (1896).
66. ERNOTTE, Justin, Directeur de la Sucrerie, à Donstiennes (1892).
67. EVENEPOEL, Albert, Propriétaire, rue Royale, à Bruxelles (1881).
68. ÉVRARD, Edouard, Bourgmestre, à Gerpinnes (1872).
69. FOURCAULT, Ingénieur, Lodelinsart (1901).
70. FRANÇOIS, Jules, Ingénieur, à Charleroi (1870).
71. FRÈRE, Auguste, Notaire, à Charleroi (1873).
72. FRÈRE, Alfred, Architecte, à Charleroi (1899).
73. GENDEBIEN-t'SERSTEVENS, Avocat, à Thuin (1885).
74. GILOT, Henri, Propriétaire, à Farciennes (1887).
75. GOBLET, Receveur-éclusier, à Landelies (1889).
76. GOCHET, Alphonse, Propriétaire, à Carnières (1892).
77. GOFFIN, Célestin, Industriel, à Marchienne-au-Pont (1897).
78. GOSSERIE, Emile, Ingénieur, à Dampremy (1888).

79. GUINOTTE, LUCIEN, Propriétaire, place de l'Industrie, à Bruxelles (1870).
80. GUYAUX, GUSTAVE, Maître de Carrière, à Bouffioulx (1872).
81. GUYOT, ANTOINE, Négociant, Gosselies (1870).
82. HAAS, GEORGES, Avocat, à Charleroi (1900).
83. HARDENPONT, LÉOPOLD, Avocat, à Marcinelle (1882).
84. HARDY, EMILE, Propriétaire, à Thuillies-Ossogne (1885).
85. HUBINONT, Secrétaire communal, à Morlanwelz (1895).
86. HAUT, CÉLESTIN, Comptable, 102, rue Allard, à Marcinelle (1896).
87. HEMBISE, GASPARD, Négociant en grains, à Roux (1890).
88. HENIN, EMILE, Ingénieur, rue Philippe le Bon, à Bruxelles (1891).
89. HENIN, JULES, Ingénieur, à Farciennes (1890).
90. HENRY-QUINET, FRANÇOIS, Imprimeur, à Charleroi (1894).
91. HOUTART, ÉDOUARD, Avocat, au Château de Monceau-sur-Sambre (1881).
92. HOUTART, JULES, (Baron), Avocat, au Château de Monceau-sur-Sambre (1864).
93. HUBAUX, JOSEPH, Pharmacien, à Marcinelle (1885).
94. JACQUEMAIN LÉON, Secrétaire communal, Fleurus (1901).
95. KAISIN, JOSEPH, Propriétaire, à Farciennes (1867).
96. KRAENTZEL, Docteur en médecine, Nalinnes (1901).
97. KREMER, LÉON, Pharmacien, à Couillet (1893).
98. LAMBERT, LOUIS, Industriel, à Jumet (1873).
99. LAMBILLOTTE, DÉSIRÉ, Négociant en Vins, à Farciennes (1891).

100. LAMBIOTTE, Victor, Ingénieur, Directeur-Gérant de Charbonnages, à Tamines (1891).
101. LAMBOT, Léopold, Ingénieur, à Marchienne-Zône (M.-F.)
102. LANTHIER, Receveur, des Contributions, à Charleroi (1898).
103. LARSIMONT, Louis, Ingénieur. à Trazegnies (1888).
104. LAURENT, Camille, Avocat, à Charleroi (1881).
105. LEBRUN, Reré, Notaire, à Marchienne-au-Pont (1893).
106. LECLAIRE, Edmond, Docteur en médecine, à Farciennes (1900).
107. LECHIEN, Léopold, Géomètre-Expert, à La Hestre (1896).
108. LECHIEN, Paul, Géomètre-Architecte, à La Hestre (1899).
109. LEFÈVRE, Octave, Docteur en Médecine, à Charleroi (1894).
110. LEJEUNE, Nestor, Industriel, Bouffioulx (1901).
111. LEMAIGRE, Eugène, Président du Tribunal de Charleroi, à Marcinelle.
112. LEMAIGRE, Raymond, Négociant en Charbons, à Charleroi (1893).
113. LEMERCIER, Léon, Conseiller provincial, à Frasnes-lez-Gosselies (1882).
114. LEVIE, Michel, Industriel, à Charleroi (1888).
115. LIBIOULLE, Armand, Avocat, à Charleroi (1870).
116. L'HOIR, Jules, Industriel, à Marchienne-au-Pont (1874).
117. MABILLE, Valère, Industriel, à Morlanwelz (1885).
118. MAGONETTE, Alfred, ancien Greffier, à Montigny-sur-Sambre (1877).
119. MAGONETTE, Docteur en médecine, Charleroi (1897).
120. MARIN, Jean-Pierre, Comptable, à Fontaine-Valmont (1878).

121. MAROUSÉ, Achille, Ingénieur, à Courcelles (M.-F.)
122. MASSAUT, Lambert, Secrétaire Communal, à Châtelineau (1870).
123. MATHIEU, Cléonis, Architecte, à Châtelet (1900).
124. MERCKENS, Karl, Industriel, à Charleroi (1890).
125. MISONNE, Paul, Avocat, Conseiller Communal, à Charleroi (1896).
126. MONDRON, Léon, Industriel, Maître de Verreries, à Lodelinsart (1861).
127. MOREAU, Fernand, Notaire, à Gosselies (1891).
128. MOTTE, Alexandre, Employé, à Bascoup (1885).
129. MOTTEAU, Auguste, Géomètre juré, à Marchiennes (1897).
130. MOTTE, Maximilien, Premier Président à la Cour d'Appel de Bruxelles, rue de Livourne (1870).
131. NIFFLE, Jules, Vice-Président honoraire du Tribunal de Charleroi, à Thuin (1873).
132. PARDON, Gustave, Ingénieur, à Quaregnon (1874).
133. PASSELECQ, Philippe, Directeur des Charbonnages de Sacré-Madame, à Dampremy (1875).
134. PASTUR, Octave, Ingénieur, ancien Directeur de Charbonnages, à Marcinelle (1878).
135. PENY, Edmond, Ingénieur, à Morlanwelz (1875).
136. PETITBOIS, Ernest, Ingénieur, à Morlanwelz (1878).
137. PHILIPPE, Nestor, Juge de Paix, à Charleroi (1879).
138. PIÉRARD, Élie, Architecte, à Charleroi (1870).
139. PIRET, Edmond, Sénateur, à Châtelet (1874).
140. PIRET, Émile, Juge de Paix, à Charleroi (1872).
141. PIRMEZ, Henri, Industriel, à Gougnies (1872).
142. PIRMEZ, Maurice, Propriétaire, Acoz (1898).
143. QUINET, Gustave, Bourgmestre, à Couillet (1879).
144. QUIRINI, Auguste, Propriétaire, à Pont-de-Loup (1869).
145. QUIRINI, Louis, Propriétaire, à Pont-de-Loup (1872).
146. ROUSSEAU, Parfait, Avocat, Charleroi (1899).

147. SIMON, Alexandre, Architecte, à Trazegnies (1874).
148. SOUPART, Docteur en médecine, à Châtelineau (1900).
149. SOUPART, Lucien, Juge de Paix, à Châtelet (1875).
150. SOHIER, Alexandre, Maître de Forges, à Monceau-sur-Sambre (1885).
151. STAINIER, Émile, homme de lettres, à Châtelet (1864).
152. TABURIAUX, Architecte, à Charleroi (1894).
153. TAHON, Victor, Ingénieur, rue de la Loi, 159, à Bruxelles (1881).
154. TERNEZ, Zéphirin, Banquier, à Thuin (1887).
155. THERASSE, Directeur de Charbonnages, La Hestre.
156. THIEBAUT, Fernand, Ingénieur, à Marchienne-au-Pont (1882).
157. t'SERSTEVENS-TROYE, Jean, Château de la Pasture, Ham-sur-Heure (1878).
158. t'SERSTEVENS, Marc, Secrétaire de Légation, à Saint-Pétersbourg (1891).
159. TONNEAU, Directeur de Charbonnages, à Marchienne-au-Pont (1890).
160. TOURNEUR-SCHMITZ, Négociant, à Charleroi (1891).
161. VAN BASTELAER, Désiré, rue de l'Abondance, 24, St-Josse-ten-Noode, à Bruxelles (1864).
162. VANDER ELST, Charles, Secrétaire du Comité Verrier, à Marcinelle (1874).
163. van der STRAETEN-PONTHOZ, François (comte), rue de la Loi, 13, à Bruxelles.
164. VAN SPILBEECK, M., Directeur du Couvent, à Soleilmont-Gilly (1882).
165. VIESLET, Ignace, Chimiste, à Aiseau (1890).
166. VINCENT, Fernand, Industriel, à La Neffe (1876).
167. WAROCQUÉ, Raoul, Avenue des Arts, 45, à Bruxelles (1884).

168. WAUTIEZ-CRAME, J.-B^te, Propriétaire, à Châtelet, (1888).
169. WAUTHY, Léon, Docteur en médecine, à Charleroi (1878).
170. WILMET, Georges, Docteur en Médecine, à Montigny-le-Tilleul (1891).
171. WITTAMER, Édouard, Docteur en droit, à Bruly-lez-Couvin (1885)
172. WUILLOT, Joseph, Ingénieur, à Morlanwelz (1883).
173. ZIMMERMAN, Robert, Constructeur, à Monceau-sur-Sambre (1890).

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Membres :

1. BEQUET, Alfred, Président de la Société Archélogique de Namur (1878).
2. BRICHAUT, Auguste, Numismate, Boulevard Henri IV, a Paris (1872).
3. de BAYE, (baron), Château de Baye (Marne), France (1888).
4. de CLÈVE, Jules, Archéologue, rue des Dominicains, à Mons (1871).
5. de FOERE, Léon, Avocat, rue des Jacobines, à Bruges
6. de LOË, Alfred (baron), rue de Londres, à Bruxelles (1888).
7. de MUNCK Émile, rue de l'Association, à Bruxelles (1888).
8. GUIGNARD, Ludovic, homme de lettres, au Château de Chouzy (Loir-et-Cher), France (1888).
9. HYMANS, Henri, homme de lettres, rue de la Croix, à Bruxelles (188).
10. JAMART, Edmond, Prêtre, à Nivelles (1888).
11. LEBON, François, Président de la Société Archéologique de Nivelles (1888).

12. MALAISE, Constantin, Géologue, à Gembloux (1888).
13. MATHIEU, Ernest, homme de lettres, à Enghien (1882).
14. REUSENS, Edmond, (chanoine), Professeur à l'Université de Louvain, (1871).
15. VARENBERGH, Émile, Conseiller Provincial, à Gand (1888).
16. EECKMAN, Alexandre, Archéologue, à Lille (1889)
17. D'AUXY DE LAUNOIS, Albéric (comte), à Mons (1895),
18. DELVAUX, Émile, Officier retraité, Uccle (1898).



Sociétés, Commissions & Publications

AVEC LESQUELLES LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CHARLEROI

Échange ses Documents & Rapports

BELGIQUE

ANVERS	— *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique.*
ARLON	— *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg.*
BRUXELLES	— *Bulletin de l'académie des sciences.*
»	— *Anciens écrivains Belges.*
»	— *Anciennes coutumes de la Belgique.*
»	— *Anciennes ordonnances de la Belgique.*
»	— *Bulletin de la Société d'antropologie.*
»	— *Annales de la Société d'archéologie.*
»	— *Bibliographie des écrivains Belges.*
»	— *Bibliographie nationale.*
»	— *Bulletin de la commission royale d'histoire.*
»	— *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie.*
»	— *Inventaire des archives Belges.*
»	— *Revue de numismatique Belge.*
»	— *Annales de la Société malacologique.*
»	— *Annales du musée royal d'histoire naturelle.*
»	— *Annales des travaux publics.*
BRUGES	— *Annales de la société d'émulation des Flandres.*
ENGHIEN	— *Annales de la société d'archéologie.*
GAND	— *Messager des sciences historiques.*
HASSELT	— *Les mélophiles.*
HUY	— *Cercle hutois des sciences et des beaux-arts.*

Liége	—	*Bulletin de l'institut archéologique.*
»	—	*Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse.*
»	—	*Annales de la société géologique de Belgique.*
»	—	*Bulletin de la société liégeoise de littérature wallonne.*
Louvain	—	*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.*
Malines	—	*Bulletin du cercle archéologique.*
Maredsous	—	*Revue bénédictine.*
Mons	—	*Annales du cercle archéologique.*
»	—	*Société des sciences et arts du Hainaut.*
Namur	—	*Annales de la société archéologique.*
Nivelles	—	*Annales de la société archéologique.*
Saint-Nicolas	—	*Annales du cercle archéologique du pays de Waes.*
Soignies	—	*Cercle archéologique du canton.*
»	—	*Jadis, tablette des archéologues.*
Termonde	—	*Cercle archéologique de la ville.*
Tournay	—	*Société littéraire et historique.*
Verviers	—	*Société d'archéologie et d'histoire.*

FRANCE

Amiens	—	*Société des antiquaires de la Picardie.*
Arras	—	*Bulletin des antiquités du Pas-de-Calais*
Avesnes	—	*Mémoires de la société archéologique.*
Beaune	—	*Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.*
Beauvais	—	*Société académique d'archéologie de l'Oise.*
Bone	—	*Bulletin de l'académie d'Hippone.*
Boulogne-s.-Mer	—	*Mémoires de la société académique.*
Nancy	—	*Société d'archéologie.*
Poitiers	—	*Société des antiquaires de l'Ouest.*
Saint-Omer	—	*Société des antiquaires de la Morinie.*
Toulouse	—	*Société archéologique du Midi de la France.*
Valenciennes	—	*Mémoires historiques de l'arrondissement.*

ALLEMAGNE

Aix-la-Chapelle — *Zeitschrift des Aachener.*
Trêves — *Jahresbericht des Gesellschaft.*
Wiesbaden — *Annalen der Vereins für nassanisch.*

ITALIE

Turin — *R. Accademda delle scienze.*
Rome — *Societo romano di antropologia.*

ESPAGNE

Barcelone — *Asociacion artistico arqueologica.*
Valence — *Memoria de las trabajos, etc.*

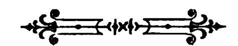
SUISSE

Neuchatel — *Bulletin des sciences naturelles.*

Danemark — *Société des antiquaires du Nord.*
Norwège — *Bulletin de la société de géologie d'Upsal.*
Suède — *Académie royale d'archéologie de Stockholm.*
— *Académie de la société des naturalistes de Riga.*

AMÉRIQUE

Montevideo — *Annales du musée national.*
Minéapolis — *Bulletin de l'académie des sciences.*
Montréal — *Journal des antiquités du Canada.*
Philadelphie. — *Musée archéologique de l'université.*
Rio-de-Janeiro — *Archives du musée national.*
San-Francisco — *Publications de l'académie des sciences.*
Washinton — *Rapport annuel de l'académie des sciences.*
— *Revue géologique.*





HISTOIRE MÉTALLIQUE

DE

CHARLEROI

Description des Médailles et des Jetons frappés à propos des faits et des évènements relatifs aux diverses communes de l'Arrondissement.

PAR D. A. VAN BASTELAER

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE,
PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.



TROISIÈME PARTIE [1]

INTRODUCTION

La troisième partie de l'Histoire Métallique de Charleroi aura une physionomie tout autre que les deux premières parties. Elle sera moins historique, moins importante au point de vue des faits consacrés par les médailles. Elle renfermera beaucoup plus de pièces personnelles, parfois de peu valeur et surtout beaucoup de médailles commémoratives de faits locaux.

Nous produirons un bon nombre de pièces qui ont jusqu'aujourd'hui été négligées. Ce sont les médailles frappées pour conserver la mémoire de fêtes communales, festivals, expositions

(1) Voy. Doc. et Rapp. de la Société T. XXIV.

d'horticulture et autres, données pour prix et récompenses, etc.

Ce ne sont point des médailles historiques, loin de là, mais elles offrent un intérêt local indéniable et tiennent leur place dans l'histoire des communes.

Ce ne sont d'ordinaire pas non plus des œuvres d'art. Les types en sont souvent vulgaires et banaux. Les coins se répètent peu variés et se modifient par des goujons ou des pièces de rapport et par des inscriptions ajoutées. Chaque graveur industriel a eu ses coins depuis 1830, mais surtout depuis les facilités de la frappe. Nous verrons se reproduire fréquemment les mêmes encadrements, tels quels, ou avec quelques variétés, par différents artistes.

Les médailles de festivals, de concours, de fêtes ou de récompenses, de prix, de souvenirs, furent longtemps des pièces d'orfèvrerie ciselées et à inscriptions gravées, nous n'aurons généralement pas à nous occuper de ces pièces, sauf de rares exceptions.

Plus tard, ces médailles furent frappées, au moins en partie, c'était plus économique. Elles étaient appliquées à chaque cas au moyen d'inscriptions ajoutées par l'un ou l'autre procédé facile.

Ces médailles ont toujours été faites à un nombre d'exemplaires fort restreint et

destinés à quelques particuliers ou à quelques sociétés. Aussi sont-elles rares dans les collections, et pour les trouver, il faut s'adresser directement à ceux auxquels elles ont été décernées.

Ceux mêmes qui les ont fait frapper n'en ont d'ordinaire conservé aucun exemplaire.

Aussi avons-nous eu toutes les peines du monde à réunir le nombre assez grand que nous avons décrites.

Les drapeaux des Sociétés de musique ont été nos sources les plus fructueuses. Nous avions compté d'abord, mais en vain, sur les graveurs spéciaux ; ils ne conservent guère la trace de leurs œuvres.

Pendant bien des années, jusque vers 1850, les communes reculèrent devant la dépense de coins particuliers pour avoir leurs médailles : on faisait, pour chaque fête, ciseler des pièces formées d'une plaque ronde, entourée d'un encadrement repoussé, avec inscriptions gravées ; objets d'orfèvrerie souvent assez beaux, mais qui sortent de notre cadre. Charleroi comme les autres villes, suivit longtemps cette voie.

On se servait aussi de médailles banales assez simples, frappées avec champ et tour unis, sur lesquels on gravait les inscriptions. Ces médailles sortent aussi de notre sujet et nous n'en décrirons que quelques-unes, très rares,

quand nous aurons des raisons particulières pour le faire.

Ce ne fut que plus tard que l'on frappa ces inscriptions en creux, ou que l'on se servit de coins généraux, se prêtant à l'introduction de pièces de rapport, ou *goujons*, relatifs à chaque fête, ce qui permettait de faire des médailles particulièrement frappées pour chaque ville et pour chaque évènement.

A cette époque, la plupart des médailles de festivités rentrent dans cette catégorie, et chaque graveur marchand eut des coins à ce destinés, qu'il renouvelait et modifiait de loin en loin.

Nous avons parlé ci-devant de ces procédés dans notre deuxième partie.

Chaque graveur eut donc ses types banaux applicables à toutes les fêtes, à toutes les communes et à toutes les époques au moyen de certaines additions complémentaires ou rectificatives. Ces additions se firent d'abord par la gravure, puis par la frappe en creux, puis enfin, au moyen de goujons ou pièces de rapport complétant les coins.

Nous aurions voulu suivre d'une façon absolue, l'ordre chronologique, mais il était impossible, dans ce cas, d'établir un groupement d'analogie ; or, ce groupement paraît nécessaire

à tous points de vue et nous semble compléter et rectifier l'ordre chronologique.

TROISIÈME PARTIE

Dès le commencement du XVIIIe Siècle, (1703), la ville de Charleroi faisait frapper divers méreaux, ou jetons à ses armes, pour différents services communaux. Les archives le prouvent.

N° 393. Charleroi, comme d'autres villes, nommait dès lors, des messagers assermentés dans le but de desservir la correspondance et même le transport des paquets vers les principales localités d'alentour. C'était un poste de confiance, car il s'agissait de toutes sortes de communications et pièces administratives ou officielles. La ville avait nommé ainsi des messagers attitrés pour Bruxelles, Mons, Namur, Philippeville, etc. facilitant les relations de communications, alors fort difficiles. Chaque messager était porteur d'une médaille d'identité.

Une ordonnance de payement de la commune porte en Septembre 1748, une somme de cinq escalins pour une médaille du messager de Namur, « Servais Henri ».

Une ordonnance du 10 Juin 1777 précise qu'il s'agit d'une médaille aux armes de Charleroi (1).

« Registre de 1761-1781. »

« Ordonnons à Pierre-Joseph Chambert, bourgmestre (2), de payer à Joseph Roisin (3), la somme de neuf escalins pour avoir frappé et imprimé une médaille aux armes de la ville, délivrée à Joseph Gilson, messager d'ici à Mons, ci : 3 — 03 — 0 (4). »

Malheureusement, nous n'avons pu encore mettre la main sur la matrice, ni sur un exemplaire de ces jetons dont furent pourvus, pendant de longues années, les messagers de Charleroi à Mons, à Namur, à Bruxelles, à Lille, à Tournay, à Gand, à Nivelles, à Thuin, à Enghien, etc., etc.

Nous le regrettons d'autant plus que cette découverte aurait pu nous servir aussi pour les armoiries de Charleroi, dont l'étude nous a coûté tant de peine et tant de travail.

N° 394. *L'Edit politique* (5), ou charte du magistrat de Charleroi, datée du 5 Février 1693, chapitre XXIV, art. 1, impose, comme dans beaucoup d'autres localités, l'obligation pour avoir le droit de mendier, d'obtenir l'autorisation du magistrat et une marque visible, aux armes

---

(1) Archives de la ville, compte de 1748.

(2) Le *Bourgmestre* était le receveur communal.

(3) Horloger de la ville.

(4) Archives de la ville. Régistre aux ordonnances de payement.

(5) Voy. *Collection des actes de Franchises*, etc., par D. A. VAN BASTELAER, 5 fasc. p. 77.

de la ville, que le porteur devait exposer pour se faire connaître.

Cette marque visible était une médaille en plomb, en étain, ou en alliage, frappée d'un seul côté, au moyen d'une matrice de cuivre.

En 1713, Jean Grimard, maître graveur à Charleroi, fut payé d'une matrice gravée « pour imprimer cent médailles en étain et en plomb pour les pauvres » (1).

Cette matrice servait fréquemment, car l'année suivante on fabriquait encore quarante médailles :

« Du 18 Décembre 1778 — A Nicolas Delhaux, la somme de quatre florins, pour le prix de quarante médailles livrées à MM. du magistrat de cette ville, pour être par eux distribuées aux pauvres d'icelle pour y faire leurs quêtes de charité ; suivant quittance cy rapportée » (2).

Cette médaille des pauvres était encore obligatoire en 1818 et un règlement communal daté du 8 Août de cette année porte « défense de mendier à ceux qui n'ont pas reçu et qui ne portent pas la médaille des pauvres ».

N° 395. Plus tard, ces médailles frappées, furent remplacées dans notre ville par de simples rondelles de cuivre numérotées et marquées au poinçon des mots « Médailles des pauvres ».

(1) Archives de la ville. Registre aux ordonnances de payement, 1761-1781.

(2) Mêmes archives, compte de 1778.

N° 396. Plus tard encore, cette simple plaque ronde de 0m05, portait, gravés d'un côté les mots « Pauvres de Charleroy » avec le n° d'ordre du porteur et de l'autre le nom de « Charleroy ». Cette plaque avait été ordonnée par décision du Bureau de bienfaisance en date du 2 Octobre 1813 (1), puis par un règlement communal du 8 Août 1818 et enfin par une nouvelle décision du Bureau de bienfaisance le 11 Février 1850.

Pas plus que pour les médailles de messager, nous n'avons eu la chance de trouver ce jeton aux armes de Charleroi, ni le coin qui servait à le fabriquer. Toutes nos recherches sont restées stériles.

D'autres villes, Namur notamment, usaient pour les pauvres de la ville de médailles semblables (2).

Comme type, nous possédons un exemplaire du même méreau relatif à la ville de Bruxelles.

Il est en plomb fondu et mesure 0m033.

Il porte à l'avers les lettres :

V.

D. B.

Ce qui signifie *Ville de Bruxelles*.

---

(1) Voir *Collection des Actes, etc., de Charleroi*, par D. A. Van Bastelaer, 7me fascicul, p. 271.

(2) Voir aux archives provinciales de cette ville, un placart du 21 Février 1766.

*
* *

Le Dr Dugniolle, dans son ouvrage : *Le Jeton historique des dix-sept provinces des Pays-Bas,* T. I. p. XX, dit :

« A St-Omer, on donnait aux ouvriers et aux étrangers, des pièces avec lesquelles ils pouvaient se procurer de la boisson dans les cabarets désignés par le chapitre ».

C'est le détail d'exécution de la vente à prix réduits à toutes les créatures d'un *chapître,* dans un cabaret nommé la *Cave du chapître,* et placé sur ses terres, de boissons qui par faveur jouissaient de l'exemption de tous droits. On connaît encore aujourd'hui la *Cave du chapître,* vieille maison portant cette enseigne de cabaret, à Bruxelles, à Namur, à Nivelles, etc.

L'application de ce procédé et l'emploi de méreaux de paye furent faits largement dans l'industrie. C'était un moyen de procurer à l'ouvrier, un crédit hypothéqué sur le salaire qu'il devait toucher à la quinzaine. Les fournisseurs et le cantinier lui livraient le pain, les denrées, la bière contre des jetons de valeur fictive, qu'ils allaient réaliser au bureau de l'usine le jour de payement des ouvriers.

L'on ne connaît pas, pensons-nous, de plus anciens méreaux de charbonnages que ceux que le vicomte Jacques Desandrouin, bailli de Charleroi, fit frapper pour ses houillères de

Fresnes, puis d'Anzin, au Nord de la France, sur la frontière Belge.

Desandrouin, maître de verreries, bien connu à Charleroi, avait transporté son industrie au Nord de la France et il voulut y trouver les houilles nécessaires à sa fabrication. Il arriva à ses fins et découvrit des veines de charbon le 3 Février 1720, de concert avec Pierre Taffin.

C'est de cette époque que datent deux méreaux industriels, ronds, frappés sur flan carré, qui sont fort rares.

N° 397. L'un est de grand module et porte :

Avers : Dans un entourage double, cerclé :

MINES DE FRESNES

Revers : Dans un cercle pointillé, un monogramme fort compliqué des noms des propriétaires, en majuscules capitales entrelacées, où l'on distingue fort bien :

J D . S P T

N° 398. L'autre est semblable au précédent, mais de petit module, $0^{m}028$, sur flan carré de $0^{m}022$ de diamètre.

Les mines de Fresnes ne fournirent d'abord que du charbon de qualité inférieure, mais en 1734, l'on découvrit aux environs de Valenciennes de bonnes veines de houille maréchale et Jacques Desandrouin essaya de constituer une nouvelle société ou entrèrent Pierre Taffin, le baron Cernay, etc.

N° 399. Un nouveau méreau fut frappé à cette occasion en 1750. On lui donna la forme d'un écusson :

Avers : La lettre initiale de Fresnes en majuscule anglaise:

F

Revers : Le monogramme couronné des propriétaires :

T D C

en grandes majuscules anglaises enlacées.

Mais la Société ne tint pas et après bien des efforts et des difficultés, Jacques Desandrouin fonda avec Taffin, le prince de Chimay, le marquis de Desaubois et Turner, la fameuse *Compagnie d'Anzin* (1757) et aussitôt furent frappés encore de nouveaux méreaux.

N° 400. L'un était de grand module, rond, de $0^{m}035$, sur flan carré de $0^{m}038$.

Avers : Dans un double entourage de perles en cercles :

MINES D'ANZIN

Revers : Monogramme fort compliqué, formé des initiales des propriétaires en majuscules anglaises (selon l'habitude de l'époque) entouré d'un cercle; on y déchiffre :

D T C M W

N° 401. L'autre est semblable, mais de module plus petit : $0^{m}027$ sur flan de $0^{m}031$.

***

La Société des Charbonnages de Mariemont ou du Parc de Mariemont, commune de Morlanwelz, fut aussi une des premières en Belgique à se servir de ces jetons ou méreaux pour ses ouvriers, qui leur avaient affecté la dénomination locale de *danses*. Or l'extraction du charbon remonte à Mariemont à une époque fort ancienne.

La concession fut octroyée d'abord par décret du 22 germinal an III (11 Avril 1795), mais ce décret fut cassé trois ans après, le 2 brumaire an VI. L'année suivante, la même concession était accordée à M. Hardenpont, de Mons, et confirmée par décret du 16 pluviose an IX (5 Février 1801).

En 1802, se forma une Société où entra Nicolas Warocqué, et qui exploita les Charbonnages de Mariemont, L'Olive et Bascoup.

On suppose que les jetons de paye de Mariemont ont été employés dès l'origine de la Société, en 1801. Ils ont cessé de servir vers 1840 ; mais il y avait déjà plusieurs années qu'ils tombaient en désuétude.

N°s 402, 403, 404. Ces jetons n'étaient que de trois sortes, de 10, 8 et 7 *patars* ou *sous de Brabant*. Le sou de Brabant valait 1/20 de florin, ou à peu près 9 centimes de notre

monnaie actuelle (1). Le jeton de 10 sous représentait la journée de l'*ouvrier à veine*, ou *charbonnier* proprement dit, le jeton de 8 sous, celle du *chargeur* et la pièce de 7 sous, la journée du *meneur*. Cette dernière journée était souvent partagée entre deux *gamins*.

Depuis la grève de 1834, les *danses* avaient une valeur supérieure de 2 patars à celle dont elles portent l'indication. Elles valaient donc respectivement 12, 10 et 9 *patars* ou *sous*, soit 1 fr. 09, 0.91 et 0.82.

Les trois seules *danses* ou *méreaux* retrouvés, viennent de l'armoire d'un forgeron de l'usine. Ils sont unifaces et ont la forme de petits poids d'esterlin ou d'orfèvre, carrés fort irréguliers, de $0^{m}017$ à $0^{m}020$ de côté, en laiton, fort grossièrement coulés, ils portent les initiales de Mariemont avec un chiffre :

M T 7, M T 8, M T 10

en lettres liées entourées d'une bordure dentelée, le tout en relief. Le caractère des chiffres et des lettres accuse bien leur ancienneté. On ne sait pas où, ni comment ils étaient fabriqués. Notre Musée de Charleroi en possède des exemplaires. L'origine du nom *danse* donné par les ouvriers à ces pièces est également inconnue. Cette dénomination affectée à ces méreaux, est assez singulière. Nous ne prétendons

---

(1) Cette ancienne monnaie a cessé d'avoir cours légal en Belgique, le 31 Mars 1840.

pas l'expliquer, mais nous désirons faire remarquer que certains jetons portent dans leur légende le mot latin *dans,* participe présent de *dare,* donner.

En voici un exemple. VAN MIERIS, dans son *Histori der Nederlandsch Vorsten,* Tome I, p. 210, cite un jeton frappé pour engager à faire des largesses et la légende est ainsi formulée : *Dans elemosinam largiter donnant. (En donnant l'aumône, il faut la donner largement).* N'y a-t-il pas là une corrélation ?

N°s 405, 406, 407, 408, 409, 410. La concession de L'Olive, qui s'étend sous les communes de Morlanwelz et de Bellecourt, est un peu plus récente que celle dite : du Parc de Mariemont. Elle fut octroyée le 4 Août 1802 par l'Empereur Napoléon à Bonaventure et Nicolas Warocqué.

Ces noms de l'Olive et de Mariemont proviennent de celui de l'Abbaye dont nous avons dit un mot dans cet ouvrage, 2me partie, aux jetons n°s 275 et suivants. Cette concession de l'Olive fait aujourd'hui partie du groupe important de la Société anonyme de Mariemont.

D'après M. Peny, il paraîtrait qu'il y a eu deux émissions de méreaux pour ce charbonnage. Les plus anciens sont de même type que ceux de Mariemont décrits ci-devant, sauf que le monogramme M T est changé en OL, ainsi :

OL . 7, OL . 8, OL . 10.

avec O et L accouplés.

C'est-à-dire : *Olive, 7 sous, 8 sous, 10 sous* ou patards. Le tout entouré d'une bordure festonnée.

Il y avait donc de ces jetons de 7 sous, de 8 sous et de 10 sous ou patards.

N[os] 411, 412, 413. Une première émission de ces jetons ne différait de la seconde que parce que les lettres n'étaient pas accouplées ; ainsi :

O L . 7 , O L . 8 , O L , 10

avec une bordure à encadrement non festonné.

*
* *

Moins connu que les charbonnages précédents, le *Charbonnage de Bascoup* sur Chapelle-lez-Herlaimont, Trazegnies, Souvret, etc., eut aussi ses méreaux de salaire.

En 1766, Marie-Thérèse octroyait à Benoît Poliart et C[ie], le droit de rechercher et d'extraire la houille sous ces communes.

Ce droit fut prorogé le 9 Juillet 1777 et en 1788 on établissait sur cette concession une machine de Newcomen. La concession définitive, qui donna naissance à la société actuelle, date du 25 Février 1808. Elle fut octroyée par l'Empereur Napoléon à MM. Annect et Decocq, sous le nom de Charbonnage de *Basse court,* devenu *Bascoup,* pour une étendue de 27 kil. carrés.

N[os] 414, 415, 416. Comme Mariemont et l'Olive, Bascoup eut ses méreaux ; seulement

on n'en a retrouvé aucun exemplaire. Ils avaient été créés vers 1835 et ont servi une dizaine d'années. Au dire d'anciens ouvriers, ils étaient analogues aux précédents et portaient les marques:

BC . 7 , BC . 8 , BC . 10 .

*
* *

Plus tard, les établissements métallurgiques créèrent leurs jetons de paye, mais on restreignit presqu'uniquement leur emploi aux dépenses de cabaret. C'était une espèce de régie établie sur la boisson de l'ouvrier et une manière de le forcer à boire ses *pintes* à la cantine de l'usine, dont le locataire payait à la société une grosse somme annuelle pour le privilège d'exploitation, au détriment de tous les cabaretiers libres de l'entourage. On interdisait même d'ordinaire à l'ouvrier la fréquentation de ces cabarets voisins.

Ces méreaux étaient d'une consommation de 0 fr. 10, pinte de bière ou autre, et d'une demi-consommation : demi-pinte, ou goutte de 0 fr. 05. On les remettait à l'ouvrier avec une réduction de 0 fr. 25 pour 2 francs.

Nous connaissons plusieurs sociétés industrielles qui créèrent pareils jetons, mais très rares sont ceux que nous avons pu retrouver.

N°s 417, 418. Les usines de Couillet eurent des méreaux de dix et de cinq centimes.

N° 419. Elles eurent aussi, vers 1856, un méreau pour une assiette de soupe.

N° 420. Ces jetons furent en usage à la *Providence* de Marchiennes-au-Pont, pendant de longues années, peut-être dès l'origine des laminoirs.

On en frappa encore deux types, en 1872. Ce sont de vrais jetons fort bien faits, en laiton et en cuivre rouge.

Le plus grand mesure 0^m023 et est entouré sur les deux faces d'un chapelet de minces perles.

Avers : Le triangle et l'œil de la Providence, et en dessous le millésime :

1872

Revers : Le chiffre I fort grand, supporté par deux branches de laurier liées en sautoir par un ruban et au dessus, en demi cercle, le mot :

PROVIDENCE

N° 421. Le petit jeton est de dessin identique au précédent, mais traité dans un diamètre de 0^m019. La seule différence gît dans le chiffre 1/2 substitué à 1.

Des exemplaires de ces deux jetons reposent au Musée archéologique de Charleroi.

Une interprétation curieuse des chiffres 1 et 1/2, inscrits sur ces jetons de consommation a été donnée par le savant numismate collectionneur Maillet. Il affirme dans son catalogue

qu'il s'agit de bons pour un kil. et un demi kil. de charbon. Ces bons pour un demi kil. ou un kil. de charbon font sourire ceux qui connaissent l'industrie charbonnière, et cette belle idée d'achat d'un kil. et même un demi kil. de charbon n'eut jamais germé dans la tête d'un Wallon du pays houiller. (V. cat. de Maillet n°s 4535 et 4536).

N°s 422, 423. En 1872, les jetons étaient de coins différents des deux précédents.

N° 424. La Société de Monceau-sur-Sambre eut aussi ses jetons analogues aux précédents, vers la même époque. Ils portaient simplement sur une face les mots :

BON POUR UN VERRE DE BIÈRE

Ce jeton se trouve au Musée de Charleroi.

N° 425. L'Usine Métallurgique de Zône fut aussi pourvue de jetons particuliers, en plomb, valant à la cantine de l'usine, une chope de bière ou une demi chope, soit 10 centimes ou 5 centimes. L'établissement fournissait ces pièces à ses ouvriers, à compte sur le paiement de la quinzaine courante, avec dix pour cent de remise.

Le jeton de demi chope mesurait 0^{m}020 et portait à l'avers deux marteaux en sautoir et à l'exergue le millésime :

1878

Revers, le chiffre 1/2, entouré de :

ZONE

accosté de deux groupes de quintefeuilles rangées, une grande entre deux petites.

N° 426. Il y avait aussi le jeton d'une chope qui était semblable, mais mesurait 0m023 et portait le chiffre :

I

au lieu de 1/2.

Le Musée de Charleroi possède ces jetons.

N° 427. Le laminoir Gillain et Cie à Châtelet fit frapper, dans le même but, des jetons en plomb, plus larges, valant 10 centimes et 5 centimes.

Le premier mesurait 0m03 et portait sur les deux faces qui étaient identiques, le chiffre:

10

Avec la légende :

L . GILLAIN & Cie

Autour, entre deux quintefeuilles :

CHATELET

en caractères antiques formant le cercle complet.

N° 428. Le jeton de 5 centimes du même établissement était semblable, mais plus petit.

***

Nos 429, 430, 431. Des jetons analogues furent employés par les hôteliers et les maîtres

d'estaminet, à l'usage des garçons serveurs, à qui l'on vendait ces jetons au commencement de la journée pour la célérité dù service. A la fin de la journée on réglait les comptes. Je ne puis faire plus que de donner ici quelques exemples.

L'Hôtel de l'Europe, à Charleroi, avait trois jetons de $0^{m}029$, portant d'un côté les mots :

HOTEL DE L'EUROPE

et de l'autre :

5 C.

sur les jetons de zinc

10 C.

sur ceux de laiton et :

20 C.

sur ceux de cuivre rouge.

N° 432. Vers l'année 1873, croyons-nous, un estaminet de Charleroi, nommé *Café français*, changea de tenancier. Le nouveau locataire se nommait *Stirn* et il était alsacien.

En entreprenant l'établissement, il en fit une brasserie à la mode allemande, la première de l'espèce fondée à Charleroi.

Il se proposait de lui imposer le nom de *Taverne alsacienne,* mais il comptait sans son propriétaire qui tenait à ne pas débaptiser son immeuble et imposa au nouveau venu l'ancienne enseigne de *Café français*. Je ne sais comment

finit le différend, toujours est-il que l'on avait préparé et fait frapper déjà, pour le service de l'établissement, des jetons en laiton, mesurant $0^{m}023$, imités des tavernes allemandes bruxelloises. D'un côté: une pinte avec manche et couvercle, cannelée et ornementée à la mode allemande, accostée de deux rosettes, au-dessus entre deux quintefeuilles :

GUT FUR EIN

L'image de la pinte complétait la phrase avec l'exergue :

BIER

Les deux inscriptions forment le cercle entier. L'autre côté portait en trois lignes espacées d'un fleuron à quatre feuilles :

TAVERNE

ALSACIENNE

CHARLEROI

La première et la dernière ligne formant le cercle, et la seconde en caractères antiques.

N° 433. Vers 1886, le restaurant Martin, à Charleroi, fit frapper des jetons de laiton servant au contrôle de la vente de la bière par les garçons de café.

Il avait deux types, l'un représentant une consommation de dix centimes, rond et mesurant $0^{m}024$.

Avers :

RESTAURANT
MARTIN

entre deux petites croix et :

CHARLEROI .

La première et la dernière ligne courbes, formant cercle complet. La dernière en caractères antiques.

Revers : Le chiffre :

10

en grands caractères striés.

N° 434. L'autre jeton de M. Martin, pour les consommations de 15 centimes, est le même que le précédent, mais il est octogone et au lieu du chiffre 10, il porte le chiffre :

15

N° 435. M. Mairaux, débitant à Chimay, avait aussi en 1869, ses jetons en cuivre jaune mesurant 0,02.

Avers :

MAIRAUX
A
CHIMAY

Revers :

BON POUR
UN
VERRE
DE BIÈRE

(Coll. Maillet n° 4051).

N° 436. Quand le buffet de la gare de Charleroi fut établi et mis en adjudication, trois jetons de consommation furent frappés, pour les trois prix habituels des boissons.

L'un de 10 centimes en zinc, mesurant $0^{m}024$ et perforé d'un trou central. Il portait :

Avers : La légende circulaire :

BUFFET DE CHARLEROI .

suivi d'une quintefeuille.

Revers :

DIX CENTIMES

N° 437. Un autre jeton en laiton n'avait que $0^{m}023$, il n'était pas troué et portait :

Avers :

BUFFET DE CHARLEROI .

Suivi d'une quintefeuille.

Revers :

QUINZE CENTIMES .

Et au milieu en grands chiffres, le numéro :

15.

N° 438. Un troisième jeton du buffet de la gare de Charleroi est, en tout semblable, aux précédents.

L'*avers* est le même.

Le *revers* porte :

TRENTE CENTIMES

et au milieu le chiffre :

30

N° 439. Le Grand Hôtel Dourin, près de la gare, a eu son jeton d'adresse frappé vers 1884, il est en laiton et mesure $0^{m}012$.

A l'*avers,* il porte les armes de Charleroi, avec les mots suivants sur la banderole :

Vve DOURIN-SCHMIT

Au *revers :*

GRAND

HOTEL

CHARLEROI

(Musée de Charleroi).

N° 440. L'hôtel Beukeleers, à Charleroi, s'annexa une taverne vers 1885 et fit frapper, pour le contrôle des garçons, des méreaux représentant diverses valeurs.

L'un est de cinquante centimes et mesure $0^{m}024$.

Avers :

TAVERNE

DU

CERCLE

Le mot *du* est au centre d'un cercle de points et entre deux quintefeuilles.

Revers : Autour :

CINQUANTE CENTIMES

et au centre, entouré d'un cercle de points le chiffre :

50

N° 441. Même méreau pour 25 centimes.

N° 442. Idem pour 15 centimes.

N° 443. Idem pour 10 centimes.

***

La mode des jetons ou méreaux d'adresse pour les magasins, s'établit aussi à Charleroi comme dans les autres villes, cet exemple fut même suivi dans d'autres communes de l'arrondissement.

N° 444. Un des plus anciens, pensons-nous, est celui de la maison de confection pour hommes : *Les Neuf provinces,* établie à Charleroi dès la fin de 1865.

Il est en laiton du module de $0^{m}024$.

Avers :

AUX NEUF PROVINCES

PLACE VERTE

CHARLEROI

en trois lignes, la première et la troisième formant le cercle et séparées par deux points.

Revers : Autour :

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

et dans le champ :

POUR
HOMMES
&
ENFANTS

(Coll. Maillet, n° 4049).

N° 445. Un jeton analogue, en cuivre jaune fut frappé à cette époque par la maison Thiéry aîné, qui venait de s'établir fabricant de confections sur la place de la Ville-Haute.

Cette pièce est du module de $0^{m}022$ et porte :

Avers : Dans le champ :

A LA
REDINGOTE GRISE
THIÉRY AINÉ
VILLE - HAUTE
CHARLEROI

Revers : Autour :

UN VÊTEMENT CONFECTIONNÉ EN DRAP

et au milieu :

POUR
20
FRANCS

avec une petite croix.

N° 446. La Maison Colard, établie à Charleroi comme succursale de Bruxelles, eut aussi son méreau d'adresse vers la même époque.

N° 447. Idem pour la Maison Pouille-Thiéry, vers 1865.

N° 448. Jeton du meunier Hembise, à Roux, de $0^{m}027$, en métal blanc.

Avers : En quatre lignes dont les deux premières, courbes et concentriques :

MEUNERIE A CYLINDRE

SYSTÈME GOUBET

Une rose à cinq feuilles.

ROUX

Une rose à cinq feuilles.

G. HEMBISE

mots précédés d'une quatre-feuilles.

Revers : Au centre un grand O servant de marque ; autour et au-dessus :

FARINE QUALITÉ

A l'exergue :

SUPÉRIEURE

***

N° 449. En parlant des méreaux du charbonnage de Mariemont, nous avons dit que la Société se forma le 8 Juillet 1802. Elle comprenait 32 actions réparties entre MM. Hardenpont, Isidore et Nicolas Warocqué, Charles Duvivier, et G. Tiberghien.

En 1818, Nicolas Warocqué était administrateur et il lui fut offert comme souvenir de cette première association une médaille de 0m050 portant :

Avers : L'effigie de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, avec l'inscription :

GUILLELMUS I BELGARUM REX

Revers : Dans une couronne de feuilles ces mots gravés :

OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ DE MARIEMONT A
M. N. WAROCQUÉ SON ADMINISTRATEUR 1818
BRAEMT

N° 450. M. Warocqué était en même temps Administrateur des charbonnages à Sars-Longchamps et Bouvy, situés sous les communes de Saint-Vaast, Haine-St-Paul, etc., jusqu'en 1835.

En 1820, une médaille lui fut aussi offerte par les propriétaires de Sars-Longchamps.

Avers : L'industrie couronnant le travail, assise, s'appuyant de la main gauche sur une sorte de bouclier, au centre duquel est l'écu couronné de Hollande. Cette figure qui est ailée tient une ruche dans la main droite. Au-dessus les mots :

BELGAR . INDUSTRIÆ

En bas :

ARTES REMUNERATÆ DECRETO REG .

Revers : Gravé dans une couronne de feuilles de laurier :

VOTÉ A L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DUCHARBONNAGE DE SARS-LONGCHAMPS AMONSIEURWAROCQUÉ SON ADMINISTRATEUR LE 1er AOUT 1820

(Rev. num. 1887).

Nous devons la connaissance de plusieurs médailles, relatives à la même personne et à ses charbonnages, à notre collègue et ami, M. Fiévet, ingénieur à Bascoup, numismate distingué ; nous saisissons l'occasion de l'en remercier ici. Il nous a communiqué plusieurs pièces de sa belle collection.

***

Un grand nombre de médailles de fêtes locales et de médailles commémoratives des fêtes nationales belges de Septembre furent frappées et distribuées un peu dans toutes les communes, surtout aux musiques étrangères qui venaient par un festival, aider aux solennités.

L'arrondissement de Charleroi se distingua en cette matière et chaque village, chaque usine importante eut sa musique instrumentale ou chorale. Beaucoup d'ouvriers voulurent être musiciens et un grand nombre furent bons musiciens.

Nous allons donner un certain nombre de médailles de fêtes musicales commémoratives des fameuses journées de Septembre 1830.

Les réunions musicales de Charleroi étaient toujours nombreuses ; mais la plupart du temps, au moins dans l'origine, les médailles étaient d'un type banal, complété par des inscriptions gravées, ce qui les fait sortir de notre plan.

Ce n'est du reste pas seulement à l'occasion des fêtes de Septembre que les communes de l'arrondissement donnèrent des festivals ou réunions musicales, mais à l'occasion de beaucoup d'autres fêtes. L'habitude de ces réjouissances prit un grand essor dans toute la Belgique et grand nombre de Sociétés musicales se fondèrent. A ce point de vue notre pays peut être cité d'une manière particulière.



N° 451. En 1837, commença à Charleroi la série des réunions musicales annuelles en souvenir des journées de Septembre 1830. Bruxelles faisait les mêmes fêtes et les médailles sont presque de même type.

Avers : Tête de Léopold Ier à droite, comme sur la pièce de 5 francs de l'époque, avec la légende :

LÉOPOLD I ROI DES BELGES

A l'exergue :

JOUVENEL

Revers : Dans un cercle, une lyre sortant d'un nuage, couronnée d'un rayon de lumière et en dessous, gravé en trois lignes :

RÉUNION MUSICALE
CHARLEROI
1837

Légende extérieure frappée en relief :

ANNIVERSAIRE DES JOURNÉES DE SEPT . 1830

N° 452. Le 30 Septembre 1838, G. Nalines, étant bourgmestre, on célébra les fêtes de Septembre par une grande réunion musicale dont nous avons conservé le programme officiel. Nous y lisons :

Art. 10. Une médaille de commémoration sera offerte à chacune des sociétés présentes, après l'exécution du dernier morceau.

Cette médaille commémorative est fort bien faite. Il est regrettable que le graveur n'y ait pas mis son nom, car son œuvre est très fine. Cette médaille mesure $0^{m}065$.

Avers : Les armes de Charleroi à écusson travaillé, le lion support est en tout semblable au lion de l'écu, ce qui est une faute.

. Ce lion est assis, armé et lampassé de gueules, portant à dextre un sabre.

L'écu est surmonté d'une couronne à sept perles. Le tout repose sur un tertre. Légende :

VILLE DE CHARLEROY

séparée par trois quintefeuilles.

A l'exergue, dans un cartel oval, une branche de chêne et, gravé en creux :

1838

Revers : Instruments de musique suspendus en groupe à un nœud, dans une couronne ouverte de chêne et de laurier.

Légende circulaire extérieure :

ANNIVERSAIRE DE — SEPTEMBRE 1830

Cette médaille servit pour d'autres anniversaires.

N° 453. Même médaille que le n° 451, avec le millésime 1847, frappée à propos des fêtes nationales de Septembre à Charleroi. Je n'ai pu me procurer cette médaille pour la décrire.

N° 454. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Tête de Léopold Ier à gauche, laurée, avec cheveux dans le cou et favoris longs, dits *en côtelettes*. Deux longs rubans de la couronne liés sous la nuque, dont l'un arrondi pend derrière et l'autre passe sur l'épaule gauche sous le cou. C'est ce que nous désignerons parfois ci-après : Type de Hart n° 1.

Sous le cou :

HART FECIT

Légende :

LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES

Revers : Couronne semblable à la couronne du n° 543 ci-après ; elle en diffère seulement par le ruban de ligature beaucoup plus large et par l'ajoute d'une feuille isolée au bout de chaque rameau en guise de huitième touffe.

Au milieu est frappée en creux, l'inscription suivante surmontée d'une étoile :

THUIN
FESTIVAL
1850

C'est une médaille banale que nous rencontrerons encore plus loin.

N° 455. Médaille frappée pour les fêtes de Septembre et pour un festival fait à Charleroi en 1850. Je n'ai pu me la procurer. Elle est de même type que le n° 451, sauf le millésime.

N° 456. Diamètre de 0^m045.

Avers : Identique au n° 454 ci-devant, mais de grandeur réduite.

Revers : Identique au n° 463 ci-après, de grandeur réduite, mais la légende, frappée en creux en deux lignes courbes, formant le cercle complet est :

SOCIÉTÉ DE LA MADELEINE A HEIGNE SOUS JUMET
FESTIVAL DU 25 JUILLET 1852

N° 457. Diamètre 0^m045.

Avers : Tête laurée du roi Léopold Ier, réduite du n° 454.

Revers : Réduction du n° 463 un peu varié.

Légende :

FESTIVAL DE LA MADELEINE A HEIGNE

24 JUILLET 1853

entre deux étoiles à six rais, formant un cercle complet et frappée en creux.

N° 458. Médaille frappée en 1853, à Thuin, à l'occasion d'une fête musicale. Je n'ai pu me la procurer pour la décrire.

N° 459. Diamètre 0^m045.

Avers : Du n° 513 ; seulement un bout du ruban qui lie la couronne de laurier, passe sous la cassure du cou et cache une partie de la signature de l'artiste.

Revers : Du coin n° 457 avec la légende suivante frappée en creux et formant le cercle entier avec deux étoiles à six rais séparant les deux lignes :

FÊTE MUSICALE

CHARLEROI LE 5 JUIN 1854.

N° 460. Médaille de 0^m045.

C'est la médaille n° 459 avec la légende suivante à l'avers :

FESTIVAL DE LA MADELEINE A HEIGNE

LE 22 JUILLET 1855

frappée en creux et formant le cercle complet avec deux étoiles à six rais.

N° 461. Médaille frappée à l'occasion d'un festival donné à Thuin en 1858 et que nous n'avons pu nous procurer. Elle est de même type que le n° 454, sauf le millésime.

N° 462. Même médaille que le n° 454, frappée pour Thuin avec le millésime 1861. Nous n'avons pu nous la procurer.

N° 463. Médaille de 0m05.

Avers : Buste de Léopold Ier, à gauche, tête nue, sans barbe, en grand uniforme, à collet brodé, couvert d'insignes, de décorations, d'épaulettes et drapé dans un manteau, entouré d'un cercle perlé, à gauche sous le buste :

HART FECIT

Ce type de Hart, type n° 2, a été dessiné à 0m04 dans notre première édition, sous le n° 51. La légende circulaire, en caractères gothiques, est :

LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES

Revers : Trophée musical fort simple : une grande lyre surmontée d'une étoile à cinq rais avec auréole, deux trompettes croisées en sautoir, une branche de palmier à droite et une de laurier à gauche. C'est le revers de Hart, type n° 2.

Légende frappée en creux, circulaire, en double demi-cercle ; en haut :

FÊTE DE St-ROCH A HAM-SUR-HEURE

FESTIVAL ET MARCHE MILITAIRE

A l'exergue :

19 AOUT 1860

entre deux étoiles à cinq rais.

N° 464. Médaille de 0m045.

Avers : Buste du n° 463, mais dans un champ plus restreint. La légende est en caractères antiques fort petits. La signature en plus petits caractères encore, tout contre le buste et porté vers la gauche :

HART FECIT.

Revers : Du coin n° 451 avec la légende suivante, en creux :

HARMONIE DES CHARBONNAGES RÉUNIS A CHARLEROI

FESTIVAL 16 JUIN 1861

La dernière ligne entre deux étoiles à cinq rais.

N° 465. Pièce de 0m045.

Avers : Aux armes de la ville de Binche, n° 679 ci-après et n° 50 de notre première édition. La légende circulaire est :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BINCHE

précédée d'une quinte-feuille.

Ce type fut employé en diverses circonstances, comme lors du festival de 1862.

Revers musical banal du n° 463, avec un

goujon central frappé en creux de la légende circulaire :

FESTIVAL DU 13 JUILLET

accostée devant et derrière de trois étoiles à cinq rais et à l'exergue :

1862 .

N° 466. Médaille de 0^m045.

C'est la médaille n° 463, mais dont l'avers est d'autre coin. La tête est un peu plus longue, la signature est plus éloignée du buste et un peu plus à droite. Le grenetis est en points moins allongés.

La légende du revers est aussi frappée en creux, en deux lignes accostées de deux étoiles à cinq rais :

FANFARES DE LODELINSART

FESTIVAL DU 17 AOUT 1862

N° 467. Médaille frappée pour la fête de Binche en 1863 et que je n'ai pu me procurer. Elle est semblable au n° 465, sauf l'année.

N° 468. Médaille de 0^m041.

Gouy-lez-Piéton avait donné plusieurs festivals en se servant de médailles banales gravées, mais en 1864, l'Administration communale fit frapper une médaille dans le même but.

Avers : Tête de Léopold Ier nue, figure sans barbe, signature sous le cou :

J . WURDEN .

Légende circulaire, entourée d'un cercle de petites perles :

LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES

Revers : Réduction du n° 486 avec la même signature à la même place.

WURDEN .

Le goujon à 0^{m}018 de diamètre et porte l'inscription suivante :

FESTIVAL
DE
GOUY
LEZ PIÉTON
31 JUILLET
1864

avec la première et la dernière ligne un peu courbes, la 4me et la 5me en caractères antiques.

N° 469. Médaille de 0^{m}05.

Avers : du n° 463, mais signé à l'exergue :

HART . F

Le grenetis et les caractères de la légende sont aussi plus forts.

Revers : Du coin n° 463 avec l'inscription frappée en creux :

FESTIVAL DE BAUME .
1865

La première ligne courbe.

N° 470. Même médaille que le n° 457, mais avec le millésime 1865. Nous n'avons pu la retrouver.

N° 471. Même médaille que le n° 463, mais réduite de grandeur pour les deux faces. L'avers n'est pas cerclé de perles, la légende du revers, en caractères enfoncés, est en deux lignes courbées, formant le cercle :

HARMONIE DE LODELINSART

FESTIVAL 1865

N° 472. Le hameau de la Madeleine, à Jumet, donna souvent des fètes musicales, ce qui eût lieu en 1865. On fit une médaille à cette occasion, mais je n'ai pu me la procurer pour la décrire. Elle est du type du n° 459 ci-devant.

N° 473. Médaille de 0^m050.

Avers : Identique au n° 463, mais un peu varié en ce que les perles du cercle sont plus arrondies et la signature simplement :

HART . F

Revers : Du même coin que le n° 463, avec les mots suivants :

En haut :

FESTIVAL

Et à l'exergue :

THUIN 1865

N° 474. Diamètre de $0^{m}05$.

Même médaille que le n° 482 ci-après.

Inscription circulaire :

VILLE DE BINCHE
FESTIVAL DU 23 JUILLET 1865

N° 475. Le n° 49 de notre première édition se rapporte à un concours musical de Binche et mesure $0^{m}022$. C'est un jeton à belière daté du 22 Juillet 1866.

N° 476. Pièce de $0^{m}05$.

Avers : Du coin n° 479.

Revers : Du coin n° 488.

Le goujon porte :

USINE DE FAYT
SOUVENIR
DU
CONCERT
1866
FANFARES

La première et la dernière lignes formant le cercle entier et séparées par deux quintefeuilles.

Les 1re, 4me et 5me lignes sont en caractères gothiques, les 2me, 3me et 6me sont en caractères antiques.

N° 477. Même médaille que le n° 484 de

Chapelle lez Herlaimont, avec le millésime 1855, nous n'avons pu nous le procurer.

N° 478. A propos de la fête du 22 Juillet 1866, à Binche, on utilisa les coins banaux que possédait la ville, ou son fabricant de médailles. On en fit une, entre autres, mesurant $0^{m}05$, au coin d'avers du n° 50 de notre première édition, aux armes de la ville : un château à quatre tours, accosté des armes de Belgique et des armes du Hainaut.

Le revers est banal aussi. C'est la couronne décrite ci-après n° 531, mais ce revers est un peu varié. L'encadrement qui entoure le goujon central est un peu plus étroit ; il mesure $0^{m}022$ et est bordé d'un tour de petites oves.

Dans le goujon :

CONCOURS MUSICAL

MÉDAILLE

COMMÉMORATIVE

Puis une étoile à cinq rais et :

22 JUILLET 1866

La première et la dernière ligne formant le cercle.

N° 479. Médaille de $0^{m}05$.

Avers : Tête de Léopold II, tout jeune, avec moustaches et favoris, dits en côtelettes et le menton rasé, signée sous le cou :

J . WURDEN .

La légende est la légende ordinaire :

LÉOPOLD II ROI DES BELGES

Revers : Du coin n° 486 avec le goujon suivant :

FESTIVAL
DU 27 MAI
1866
FRASNES .
LEZ GOSSELIES

La première et la dernière ligne un peu courbées.

N° 480. Même médaille que le n° 466, frappée pour un festival à Lodelinsart en 1881.
Elle est identique, sauf le millésime. Je n'ai pu me la procurer pour la décrire.

N° 481. Même médaille que le n° 465, frappée pour un festival à Binche en 1867. Elle ne diffère que par le millésime. Je n'ai pu me le procurer pour la décrire.

N° 482. Médaille de $0^{m}05$.

Avers : Tête nue de Léopold II, à gauche, peu allongée, plutôt ronde, avec barbe entière coupée de frais, touffue et comme un peu moutonnée, arrondie sous le menton, moustache courte et raide ; un cercle de petites perles pour bordure, sous le cou, assez loin de la cassure :

P . HART .

C'est l'avers du type que nous classons Hart n° 4 (1).

Revers : Deux rameaux de lauriers en fruits, formant une couronne ouverte assez maigre, portant chacune 7 touffes de feuilles de laurier, chaque touffe accostée de deux fruits. La première porte 6 feuilles et la dernière 2 seulement. Le cordon de ligature est fort étroit et forme deux boucles très lâche.

Légende frappée en creux et précédée d'une étoile à 5 rais :

FESTIVAL
DE
MARCHIENNE AU PONT
1867

N° 483. Médaille de 0^m05.

Avers : Du coin n° 482.

Revers : Du coin n° 463 avec l'inscription :

FESTIVAL DE LA HESTRE
2 JUIN 1867

Une étoile au commencement et à la fin de chaque ligne.

N° 484. Médaille de 0^m04.

Avers : Réduction du n° 482, avec la même signature, mais sans cercle de perles.

---

(1) Voyez nos 484, 536, 549, 575, 591 et 665.

Revers : Du même numéro, avec un flan orné et l'inscription suivante en creux :

FESTIVAL

DU 8 SEPTEMBRE

1867

Autour en haut :

CHAPELLE LEZ

et en bas :

HERLAIMONT

en lignes courbes.

N° 485. Même médaille que le n° 631.

Le goujon central du revers porte :

SOLRE SUR SAMBRE

FESTIVAL

DU

12 JUILLET

1868

La première et la dernière lignes sont arrondies.

N° 486. Médaille de 0m05.

Avers : Belle tête de Léopold II, analogue à celle du n° 536, mais plus élégante, à moustaches longues, ondulées et retombantes ; à barbe moins crépue et offrant à la pointe quelques boucles d'un cachet spécial.

La signature est :

J. WURDEN

écrite sous le cou, parallèlement à la cassure.

Légende ordinaire :

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES

Revers : Attributs de musique fort compliqués; à gauche : lyre surmontée d'une étoile à cinq rais et à droite : harpe, l'une et l'autre supportées de chaque côté par des drapeaux, des trompettes et des timbales, avec un rebord perlé. En dessous : un livre de musique sur deux branches de laurier et plus bas les parties inférieures de ces branches, dépouillées de feuilles, se croisant. En haut, l'écu ordinaire de Belgique entre deux rameaux de laurier à fruits, et listel portant :

L'UNION FAIT LA FORCE

La signature est :

WURDEN

Au milieu est le goujon cerclé d'un chapelet et entouré de petites oves et de cuirs en volutes renaissance.

Ce revers est dessiné dans notre première édition n° 53.

Le goujon central mesure $0^{m}022$ et porte :

FESTIVAL
DE
LEERNES
2 AOUT
1868

La première ligne est courbe.

N° 487. Même médaille que le n° 486, avec le goujon suivant :

USINES DE FAYT
SOUVENIR
DU
FESTIVAL
6 SEPTEMBRE
1868

La première ligne, en caractères gothiques, et courbe comme la dernière.

N° 488. Médaille de $0^{m}05$.

Avers : Identique au n° 536, sauf que le cercle de perles est remplacé par une ligne en cercle et que la signature est :

P. HART.

Au lieu de *Hart* et plus rapprochée du cou.

Revers : Du coin n° 522, avec le goujon suivant :

ECHOS
DE
MARIEMONT
MORLANWELZ

Une quinte feuille.

18 SEPTEMBRE 1868

La première et la dernière ligne courbes.

N° 489. Médaille de 0^m05.

Même médaille que le n° 486, avec le goujon du revers portant :

FONTAINE-L'EVÊQUE
FESTIVAL
DU
20 SEPTEMBRE
1868

La première et la dernière ligne en caractères gothiques, formant le cercle complet, le millésime entre deux étoiles.

N° 490. Le n° 53, marqué par erreur 54 dans notre première édition, mesurait 0^m05. C'est une médaille de festival à Chimay, le 6 Juin 1869.

Le revers est minutieusement décrit ci-devant n° 486, sauf le goujon, ou pièce de rapport qui porte :

FESTIVAL
DU
6 JUIN
1868

et se termine par une petite quatre-feuille.

N° 491. Médaille de 0^m04.

Avers : Réduction de la tête n° 488, signée du même auteur, avec la raie des cheveux plus visible. L'entourage est un simple cercle

de petites perles. La légende est en caractères gothiques et la signature est un peu plus près de la cassure du cou :

P. HART.

Revers : Du coin n° 471, avec l'inscription suivante :

HARMONIE DE LODELINSART

FESTIVAL 1869

La dernière ligne entre deux étoiles, en deux courbes, formant presque le cercle.

N° 492. Médaille de $0^{m}046$.

Avers : Dans un champ un peu moins grand que celui du n° 521, une tête identique, un peu plus petite, n'ayant pas la légende continue au-dessus de la tête, mais interrompue, comme d'ordinaire :

LÉOPOLD II ROI DES BELGES

et la signature de l'artiste placée plus bas, parallèlement au bord de la médaille, au point de l'exergue et en caractère beaucoup plus petits.

Revers : Semblable au n° 602, mais un peu varié et dans un champ plus restreint, sans signature d'auteur. Le goujon entouré d'oves différentes mesure $0^{m}010$ sur $0^{m}018$. Il porte :

FESTIVAL

DE MARCINELLE

LE 5 SEPTEMBRE 1869

La première et la dernière lignes en caractères antiques.

N° 493. La même année 1870, l'Union chorale de Châtelet organisa une fête et fit frapper une médaille de 0m04.

Avers : Réduction de l'avers n° 525, mais la signature est placée à la pointe.

Revers : Une couronne, qui est presque la réduction scrupuleuse du n° 564, portant le même nombre de touffes de feuilles. La dernière en porte trois seulement.

Au centre, un goujon rond de 0m019, portant :

VILLE
DE
CHATELET
UNION
CHORALE
1870

avec la première et la dernière lignes courbes.

Voir nos nos 530 et 527.

N° 494. Diamètre 0m05.

Avers : Belle tête analogue au n° 486, mais avec la barbe moutonnée, en quelque sorte, et travaillée à la manière du n° 482. La signature longeant de très près la bordure :

CH. WIENER

Revers : Du n° 504, mais varié, car l'écusson est couvert de rayures et la signature est en caractères plus grands et ainsi écrite :

C. WIENER

Dans le goujon :

FESTIVAL
DE
MARCHIENNE
AU PONT
1870

La première ligne courbe.

N° 495. Médaille de 0^{m}045.

Avers : Comme n° 651, mais d'autre coin. La signature se trouve à gauche, le long du bord.

P. HART.

Revers : Du n° 522, mais dans un champ plus étroit, où le cercle d'oves et le cercle de grenetis sont supprimés.

Le goujon mesure 0^{m}018 et est entouré d'une petite couronne de feuilles de laurier fermée, il porte :

FESTIVAL DE MARCINELLE

précédé d'une quintefeuille et disposé en cercle autour du millésime :

1870

N° 496. Le n° 52 de notre première édition. Il mesurait 0^{m}024. C'est un jeton à belière sur la cavalcade de Binche en 1870.

N° 497. Médaille de 0^{m}05.

Avers : Du coin n° 486.

Revers : Une lyre largement taillée, surmontée d'une étoile à cinq rais, avec auréole. La lyre entourée de deux rameaux feuillus de laurier, sur lesquels descendent bien bas, les deux côtés d'une grande banderolle portant :

FÊTE DE FLEURUS
LA JEUNESSE RECONNAISSANTE
20 JUIN 1870

N° 498. Diamètre 0^m054.

Avers : Du coin n° 521.

Revers : Du coin n° 515.

Goujon rectangulaire avec :

COMMUNE DE
LA LOUVIÈRE
FÊTE MUSICALE
26 JUIN 1870

La première et la troisième ligne en caractères antiques.

N° 499. Diamètre 0^m054.

Avers : Du coin n° 521.

Revers : Analogue au revers n° 463, mais différent en ceci : la lyre est d'autre dessin avec pied cannelé et elle est entourée d'une couronne de deux rameaux de laurier fort touffus et fort branchus, le tout entouré d'un cercle de petites perles et d'une bande plate, avec l'inscription suivante frappée en creux :

FESTIVAL DU 15 AOUT 1870

A l'exergue, complétant le cercle et entre deux rosettes, les mots :

SENEFFE.

N° 500. Diamètre $0^{m}05$.

Même médaille que le n° 486, sauf le goujon qui porte :

JOLIMONT
21 AOUT
1870

Le millésime entre deux quintefeuilles. La première et la dernière ligne courbes formant le cercle. La seconde en caractères antiques. Jolimont est un hameau de Haine Saint Pierre fort industriel et important.

N° 501. En 1870, la ville de Charleroi, pour rendre plus splendide la fête communale, décida de supprimer les fêtes des divers quartiers et de les réunir toutes en une seule, qui devait se célébrer au mois de Septembre. On vota de forts subsides, on organisa toutes espèces d'amusements, de bals, de concerts, de jeux etc. La kermesse dura un mois. Tout le monde s'amusa, même la commission des fêtes ; mais, le quart d'heure de Rabelais arrivé, on se trouva en présence d'un déficit qui fut long à être soldé. On conçoit que l'essai ne se renouvela plus et que les fêtes particulières, par quartier, reprirent leur règne légitime.

Un grand festival de musique faisait partie

de cette fête splendide et chaque société exécutante reçut une belle médaille commémorative en vermeil. Cette médaille est la première de quelque valeur qui fut frappée par la ville de Charleroi dans des circonstances analogues.

Cette médaille a un diamètre de $0^{m}05$.

Avers : Les armes de la ville du coin n° 276.

Revers : Les attributs de la musique, du coin n° 486, le goujon porte les mots :

COMMISSION DES FÊTES

FESTIVAL

DU

4 SEPTEMBRE

1870

avec la première ligne en caractères gothiques, précédée d'une quatre-feuilles.

Cette première forme le cercle complet.

Le reste est en caractères antiques.

N° 502. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Les armoiries de Binche du même coin que le n° 679.

Revers : Du même coin que le n° 486. Le goujon porte :

FESTIVAL

DU

31 JUILLET

1870

Cette médaille donne lieu à cette remarque que l'avers est signé :

HART

et le revers porte le nom de :

WURDEN

La ville avait donc comme d'autres villes, ses coins en réserve et lui appartenant.

N° 503. Diamètre $0^{m}050$.

Avers : Du coin du revers n° 525.

Dans le goujon :

UNION LYRIQUE
DE LA
HESTRE
—
FESTIVAL
23 JUIN 1871

La première ligne courbe.

Revers : Couronne n° 595, mais un peu variée dans les détails et au milieu l'inscription gravée en creux :

A LA SOCIÉTÉ
DES VERRERIES
DE
MARIEMONT

N° 504. Diamètre $0^{m}056$.

Avers : Le lion belge couché à côté de la tablette à deux lobes arrondies au-dessus, représentant la Constitution et portant :

CONSTITUTION
BELGE

Deux croisettes au-dessus et une au-dessous. Aux deux côtés du lion, deux rameaux de laurier fort épais.

Dans un goujon rond de 0m019, entouré d'un cercle de points et d'ornements et placé vers le haut de la médaille :

A LA SOCIÉTÉ
PHILHARMONIQUE
DE
Ste-MARIE-D'OIGNIES
25 JUIN 1871

Revers : Deux génies ou enfants nus, debout sur deux volutes accostant l'écusson de Belgique, s'appuyant sur un rond qui renferme un goujon de 0m027 surmonté d'une banderolle avec les mots en creux :

L'UNION FAIT LA FORCE

N° 505. Diamètre 0m05.

Avers : Du coin n° 522.

Revers : Du coin n° 563. Le goujon porte :

FAMILLEUREUX DESONRIEUX
FESTIVAL
DU
30 JUILLET
1871

La première ligne, en cercle, est précédée d'une étoile à cinq rais. L'inscription en caractères antiques.

N° 506. Diamètre 0m050.

Même médaille que le n° 515.

Le goujon de l'avers porte :

SOCIÉTÉ
DES
JEUNES GENS
DE
REDEMONT

En caractères antiques et la première ligne courbe ainsi que la dernière.

Le groupe rectangulaire du revers porte, en mêmes caractères, deux mots séparés par un O entre deux traits ou filets anglais :

FESTIVAL
6 AOUT 1871

Redemont est un hameau de la commune de Haine Saint Pierre, fort industriel.

N° 507. Diamètre 0m054.

Médaille identique au n° 515, mais dans le goujon de l'avers en rond :

Entre deux quintefeuilles :

FESTIVAL
OFFERT
PAR
M. ET Mme
PAUL TIBERGHIEN

Le tout en caractères antiques.

La première et la dernière lignes courbes formant le cercle.

Dans le goujon du revers qui est rectangulaire :

MANAGE
20 AOUT 1871

La dernière ligne en caractères antiques.

N° 508. En 1871, Châtelineau organisa un festival et l'on distribua une médaille de $0^{m}045$.

Avers : Même tête et même signature que sur le n° 493. Il y a identité, seulement l'espace libre autour est plus large, à cause du module et le tour est orné d'un chapelet de perles. La signature placée plus bas est en caractères plus espacés.

Revers : De même coin que notre n° 550, sauf le goujon qui porte l'inscription suivante dont la première ligne est en demi cercle, précédée d'une quintefeuille.

COMMUNE DE CHATELINEAU
FESTIVAL
3 SEPTEMBRE
1871

N° 509. Même médaille que le n° 482.

Le revers porte l'inscription suivante en caractères enfoncés :

VILLE DE CHARLEROI
FÊTE DE L'ENTRE DEUX VILLES
1872

avec les deux premières lignes en demi cercles concentriques et une étoile au dessus du millésime.

N° 510. Même médaille que le n° 501 aux types de Charleroi.

Le goujon porte, avec une quintefeuille :

FESTIVAL DU 7 JUILLET

en caractères gothiques formant le cercle au milieu :

1872

N° 511. En 1872, il y eut à Lodelinsart un concours agricole avec festival de musique au mois d'Octobre et l'Administration communale fit frapper une médaille de prix par Harth.

L'avers est banal, mais le revers est spécial. Nous n'avons pas retrouvé cette médaille.

N° 512. Diamètre $0^{m}041$.

Même médaille que le n° 631, mais avec le goujon suivant :

STATION D'ERQUELINNES
FÊTE
MUSICALE
DU
14 JUILLET
1872

La première ligne courbe, précédée d'une étoile à cinq rais.

N° 513. Diamètre de 0m05.

Avers : Semblable au revers du n° 463, mais d'autre coin un peu différent, la feuille terminale du rameau de laurier supérieur est doublée, ainsi qu'une autre feuille inférieure, etc.

A l'entour ne règne aucune inscription.

Revers : Du n° 454, au milieu, en caractères frappés, l'inscription :

FESTIVAL DE SENEFFE
14 JUILLET
1872

Dont la première ligne est courbe et suivie d'une étoile.

N° 514. Diamètre 0m055.

Avers : Couronne plate, enveloppée par une imitation de cuir renaissance, découpé en lanières recourbées, fort élégantes. Au milieu, dans un goujon rond de 0m025 :

SOCIÉTÉ
DES
JEUNES GENS
DE
REDEMONT

en caractères antiques.

Revers : Du coin n° 521.

Dans le goujon, au milieu d'une petite guirlande ouverte, formée de deux rameaux de laurier fort simple :

FESTIVAL
DU
4 AOUT
1872

en caractères antiques. La première et la dernière lignes sont courbes.

N° 515. Marchienne au Pont avait eu aussi sa médaille, d'un dessin fort distingué. Elle mesure 0^m055.

Avers : Du n° 539, mais de coin un peu varié ; sur la console qui supporte le sujet, les six petites rosaces sont supprimées. Le médaillon ovale est lisse et ne porte pas de ruche. Deux petites tiges fleuries remplacent les deux guirlandes et la signature est au milieu du bord inférieur.

A FISCH

Le goujon porte :

L'UNION
OUVRIÈRE
DE
MARCHIENNE AU PONT

en caractères antiques, la première ligne courbe.

Revers : Semblable au n° 528, mais de coin différent, entouré d'un cercle particulier pour agrandir le module et avec la signature placée, non à l'exergue, mais un peu à gauche. Le livre de musique porte des caractères. Dans le goujon, ces mots :

FESTIVAL
12 MAI 1872

en caractères antiques.

N° 516. En 1872 l'on ne fit guère de fêtes communales à Charleroi, mais un festival de musique à la Ville Basse. Un spéculateur français (1) vint à cette occasion inonder la ville de petits jetons commémoratifs, en cuivre, simples, dorés ou argentés, avec belière et ruban tricolore, qu'il vendait à o fr. 25 et à o fr. 50 centimes.

Cette médaille avait $0^{m}025$ de diamètre.

Avers : Une lyre avec deux branches de laurier, surmontées d'une étoile rayonnante.

---

(1) Le même industriel fit à cette époque une spéculation semblable dans diverses villes de la Belgique et entre autres à Namur, à Thurnouth, etc., etc.

Revers : L'inscription suivante :

HOMMAGE
ET BIENVENUE
AUX SOCIÉTÉS ET VISITEURS
DE LA VILLE DE
CHARLEROI
LE 7 JUILLET
1872
BELGIQUE

et autour du cercle :

GRAND FESTIVAL D'HARMONIE
DE FANFARES ET DE CHANT

N° 517. Une variété du précédent numéro se vendait en même temps. Elle portait le même revers ; mais, à l'avers la lyre était remplacée par la tête du roi entourée des mots :

LÉOPOLD II ROI DES BELGES

N° 518. Gerpinnes avait fait des fêtes en 1872. Une médaille de 0m050 fut frappée, semblable au n° 486.

Le goujon porte :

COMMUNE DE GERPINNES
FESTIVAL
DU
18 AOUT

et entre deux quintefeuilles.

1872

La première et la dernière ligne en caractères gothiques formant le cercle.

N° 519. Diamètre 0^m05.

La même année, la Ville Haute de Charleroi eut aussi son festival et y joignit quelques réjouissances.

On frappa la même médaille que le n° 525, avec le goujon suivant :

FESTIVAL

Un filet anglais centré d'un point.

CHARLEROI

VILLE HAUTE

8 SEPTEMBRE

1872

La première ligne courbée.

N° 520. Diamètre 0^m045.

Avers : Du coin n° 615 aux armes de Châtelet.

Revers : Identique au n° 615, mais d'autre coin, car il ne porte aucune signature.

Sur le goujon :

FESTIVAL

DU

15

SEPTEMBRE

1872

La première et la dernière ligne courbes.

La première en caractères gothiques.

N° 521. En 1873, la jeunesse de la Ville haute de Charleroi fit encore de fort belles fêtes patronales avec le festival obligé et la médaille commémorative qui devenait non moins obligée.

Elle mesurait $0^{m}054$.

Avers : Tête du roi, peu ressemblante, mais finement travaillée, de type différent des autres types de Fisch, plus petite et plus élégante, au cou plus allongé, à la moustache raide. Même légende que sur le n° 558, mais en caractères plus grands et la signature plus éloignée de la cassure du cou.

A. FISCH

La légende est continuée sans espacement au dessus de la tête, ce qui est rare.

LÉOPOLD II ROI DES BELGES

Revers : Les attributs de la musique, élégants et forts compliqués, avec la harpe à droite et lyre à gauche. Au-dessus à côté de chacune, trois drapeaux, cor et hautbois à droite et trompette à gauche.

Plus bas et en-dessous, deux timbales et un livre de musique ouvert, dont la moitié gauche est couverte par un rameau d'olivier à feuilles fort ondulées, un autre rameau passe sous le livre à droite.

En haut, l'écu de Belgique découpé avec banderolle et devise, mais sans support.

Le tout sans signature d'un artiste.

En dessous, dans un goujon rond de 0^m023, cerclé d'espèces de très-petites oves et entouré d'ornements en forme de cuirs renaissance comme le n° 486, avec l'inscription suivante :

FÊTES

DE LA

VILLE HAUTE

1873

la première et la dernière lignes sont courbes.

N° 522. Le goût des médailles avait pris de plus en plus pour les fêtes des environs.

Marchienne eût la sienne la même année.

Avers : Armoiries belges au complet avec les tenants, le cimier, le manteau d'hermines et et les neuf bannières aux armes des provinces.

Signature :

HART

au milieu du bord inférieur.

Revers : Attributs musicaux simples et d'un cachet spécial. Au-dessus une lyre enguirlandée de draperies ; aux côtés : deux anges jouant du chalumeau et chantant. En bas : des guirlandes de fleurs. Le tout entouré d'un cercle d'oves et entourant un goujon, ou pièce circulaire de 0^m020, portant :

FESTIVAL
DE
MARCHIENNE AU PONT
1873

N° 523. En 1873, Mont sur Marchienne célébra sa fête et fit frapper sa médaille, c'était la même que le n° 521.

Le goujon en cercle portait en rond :

MONT SUR MARCHIENNE

et au milieu

1878

N° 524. Pièce de 0^m048.

Avers : Coin du revers n° 624 sans inscription.

Revers : Coin du n° 563.

Le goujon porte :

LA HESTRE

une quintefeuille entre deux groupes de cinq points.

FESTIVAL
1873

millésime accosté de deux quintefeuilles.

La première et la dernière ligne courbes.

N° 525. Pièce de 0^m05.

Avers : Copie exacte du coin n° 575, mais avec la signature à la pointe de la cassure du cou, près de la bordure.

J. L. A.

L'inscription circulaire est en mêmes caractères un peu plus petits.

Revers : Comme le n° 486, mais d'un autre coin où le faisceau est entouré d'un cercle de perles à cause du plus grand module de la médaille.

L'intérieur de la couronne qui surmonte la lyre montre quatre fruits, au lieu de deux qui accompagnent les feuilles dans le type n° 486.

Dans le goujon :

HARMONIE
DE
FELUY
FESTIVAL
1873

avec la première ligne courbe.

N° 526. Pièce de 0m048.

Avers : Imitation du n° 539, adapté au module, de dessin fort peu différent, dans un champ plus resseré et dont le cercle de grenetis est supprimé ; sans signature.

Le goujon, mesurant 0m018, porte :

SECTION DES JEUNES GENS

un grand fleuron à six feuilles.

DES
FONDS
DE LA
HESTRE

en caractères antiques. La première ligne courbe.

Revers : Du coin n° 563.

Le goujon porte :

CONCERT
DU
4 MAI 1873

en caractères antiques, précédés et suivis d'un fleuron.

N° 527. Même médaille que le n° 525, mesurant 0m05.

Le goujon porte :

REDEMONT
FÊTE
MUSICALE
25 MAI
1873

La première et la dernière ligne sont courbées.

N° 528. Le Faubourg eût son premier festival cette année et fit frapper une jolie médaille de 0m054.

Avers : Du même coin que l'avers n° 521.

Le goujon porte :

FÊTE
DU
FAUBOURG
DE
CHARLEROI

La première et la dernière ligne courbes. La troisième en caractères antiques.

Revers : Du coin n° 515.

Dans le goujon rectangulaire :

20 JUILLET
1873

N° 529. En 1873 la ville de Binche, dont les habitants sont pour ainsi dire artistes musiciens par nature, eût son festival annuel, lequel fut, comme toujours, accompagné d'une médaille commémorative qui, pour cette ville, fait partie d'une véritable série.

Avers : Les armoiries communales de même coin que le n° 679.

Revers : Les attributs de la musique du coin n° 486.

Dans le goujon les mots :

FESTIVAL
27
JUILLET
1873

le millésime entre deux roses à six feuilles.

La première et la dernière lignes sont en caractères gothiques et forment le cercle presque complet.

N° 530. Médaille identique au n° 527, sauf le millésime :

3 AOUT

1873

au lieu du *25 Mai 1883.*

N° 531. Diamètre 0^{m}051.

Médaille de Charleroi.

Avers : Du coin n° 486.

Revers : Couronne ouverte de lauriers analogue au 564, mais à feuilles plus allongées, trop longues même, formée de deux rameaux à cinq touffes chacune, dont la dernière est de trois feuilles, liées par un ruban noué à petites boucles ; entourant un champ destiné à une pièce de rapport, ou goujon arrondi de 0^{m}027, entouré d'un double rebord.

Dans le goujon :

CHARLEROI

FÊTES

COMMUNALES

QUARTIER CENTRE

15 & 16 JUILLET

1873

La première ligne et la dernière sont courbes et en caractères gothiques.

Diamètre 0^{m}05.

N° 532. Même médaille que le n° 540 avec le goujon suivant :

La première et la dernière lignes courbées.

COMMUNE

DE

MARCINELLE

1874

JEUNESSE DES

HAUCHIES

La première et la dernière lignes courbées.

Toute l'inscription est en caractères antiques, sauf la seconde ligne, en gothique et la cinquième, en caractères ordinaires.

N° 533. Médaille relative à un festival qui eut lieu à Chimay à une date que j'ignore et que l'on a omis d'y inscrire.

Avers : Dans un cercle se trouve un écusson carré aux armes de Chimay. Voir la figure n° 53 de notre première édition. Autour du cercle une couronne de chêne.

Revers : Ecusson lisse rectangulaire surmonté du lion belge couronné et autour, une réunion d'instruments de musique de toute espèce.

A l'exergue la signature :

A. FISCH

(Coll. Maillet n° 8769).

N° 534. Il y eut une fête musicale à St-Amand en 1874, avec médaille.

Je ne l'ai pas vue.

(Coll. Maillet n° 8448).

N° 535. Diamètre $0^{m}045$.

Avers : Du coin n° 550 et dans le goujon :

SENEFFE
13 SEPTEMBRE
1874

Revers : L'inscription suivante remplissant le champ :

FESTIVAL
OFFERT PAR
Mr VANDAM
MEMBRE DE LA
CHAMBRE DES
REPRÉSENTANTS

N° 536. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Belle tête semblable au n° 482, mais plus soignée, plus finement ciselée, surtout pour la barbe et les cheveux, moins ronde et plus petite. La moustache est plus longue, plus ondulée et plus pendante. Il y a ceci de caractéristique que la raie tracée dans les cheveux au sommet de la tête est marquée jusqu'au front.

Les caractères de la légende sont les mêmes. Outre le cercle de petites perles, l'artiste y a ajouté une bordure d'espèces d'oves. La signature est plus près de la cassure du cou.

Revers : Emblêmes de musique semblables à ceux du n° 486, mais variés et sans signature.

La lyre est remplacée par un tambour et l'écusson de Belgique du sommet, par une lyre surmontée d'une étoile à cinq rais.

Le goujon rond, de 0m020, porte la légende :

FESTIVAL
DE
GOZÉE
1874

terminée par un quintefeuille.

N° 537. Diamètre 0m054.

Même médaille que n° 528 ; mais le revers est d'un autre cadre et la signature est juste à l'exergue :

A. FISCH

Les inscriptions sont les mêmes, sauf que la date de l'avers est :

19 JUILLET
1874

N° 538. Même médaille que le n° 486, sauf le goujon, qui porte :

SOCIÉTÉ DES FANFARES LA CONCORDE
FESTIVAL
DU 19 JUILLET
1874
LA BUISSIÈRE

La première et la dernière lignes formant le cercle et séparées par deux étoiles.

N° 539. En 1874 on frappa de nouveau pour la Ville de Charleroi diverses médailles commémoratives de fêtes publiques. A la fin du mois d'Août l'on institua des réjouissances à propos de la réception du nouvel étendard qu'inaugurait la Société d'Harmonie. Une médaille fut faite pour le festival qui fut organisé à ce propos. Cette médaille mesure $0^{m}053$.

Avers : entouré d'un cercle de grenetis et portant deux génies, ou anges de la gloire ailés, adossés à l'écusson de Belgique et portant chacun une couronne de la main gauche et une palme de la droite. Ils sont appuyés sur une espèce de médaillon rond de $0^{m}028$.

La console qui sert de support est taillée en volute striée et semée de six petites rosaces. Elle offre un médaillon ovale strié, portant une ruche et des abeilles. Des deux côtés pendent deux guirlandes de fleurs. La signature est au bas, à gauche.

A. FISCH

Revers : Du coin n° 521, et sur le goujon se lit l'inscription suivantes :

HARMONIE DE CHARLEROI

RÉCEPTION

DU DRAPEAU

30 AOUT

1874

Le millésime entre deux quintefeuilles dont

la première et la dernière lignes sont courbées et forment le cercle complet.

N° 540. En même temps que la dernière une médaille d'autre type fut frappée

Avers : Buste de Lépold II à gauche, à barbe arrondie et d'aspect crépu sous le menton, avec une moustache courte et raide, en grande tenue avec épaulettes et insignes, entouré de l'inscription suivante :

LÉOPOLD II ROI . DES BELGES

La signature est

P. HERMANS

imprimée en creux.

Revers : Emblême de musique dans le genre de ceux du n° 486, mais plus variés. Les enroulements de cuir renaissance sont supprimés et remplacés par une ornementation en cycloïdes avec petites fleurs de lys ou trêfles. L'écusson belge est de forme moins simple et découpé, les lions supports s'y trouvent. La lyre est à droite et sans ornement au-dessus des cordes, la harpe à gauche ; elles sont reportées toutes deux sous les deux drapeanx, au lieu d'être au-dessus. Sous le livre de musique sont deux feuilles de lauriers sans fruit et le coin ne porte ni signature, ni chiffre de l'artiste, contrairement à d'autres variétés du même sujet.

Le goujon rond du milieu mesure $0^{m}021$ et porte :

FÊTES COMMUNALES
DE
CHARLEROY
3 AOUT
1874

La première et la troisième lignes sont courbées vers le bas.

La première et la deuxième sont en caractères antiques.

Diamètre 0^m05.

N° 541. Même médaille que le n° 556.

Le goujon du revers porte :

MARCINELLE

puis une étoile

SEPTEMBRE
1874
FÊTE MUSICALE

Cette dernière ligne entre deux étoiles.

La première et la dernière lignes sont courbées et forment le cercle complet.

N° 542. Diamètre 0^m047.

Avers : du n° 486.

Revers : du n° 602.

Le goujon porte :

MONT SUR MARCHIENNE

un filet anglais entre deux points.

20 SEPTEMBRE 1874

La première ligne est courbe.

N° 543. Diamètre 0^m05.

Avers : du n° 629 ; mais de coin varié, car les cordes ne dépassent guère le dessus de la lyre et la signature porte seulement une lettre du prénom.

E. GEERTS

Le goujon est vide. Il n'est pas entouré d'un cercle de perles.

Revers : Couronne formée de deux rameaux de laurier, de cinq touffes de feuilles très grandes, touffes portant un fruit de chaque côté ; le tout lié par un ruban sans boucles et à bouts pendants, terminés par un petit gland. Au milieu un goujon rond sans ornement, mesurant 0^m019 et portant :

ARQUENNE

FESTIVAL

20 SEPT. 1874.

La première et la dernière lignes sont courbées.

N° 544. Diamètre 0^m05.

Même médaille que le n° 486. Avec le goujon suivant :

FONTAINE L'ÉVÊQUE

20

SEPTEMBRE

1874

puis une étoile. Cette inscription est en caractères antiques.

La première ligne courbée.

N° 545. Diamètre $0^{m}045$.

Avers : Une couronne ouverte de deux branches de laurier liées, assez semblable au n° 595.

Légende frappée en creu dans le champ :

MARCINELLE

1875

La première ligne un peu courbée.

Revers : plat sans ornement avec un simple encadrement.

N° 546. Diamètre $0^{m}045$.

Avers : du coin n° 549.

Revers : du coin n° 550 avec le goujon suivant :

MARCINELLE

HAIES

1875

N° 547. Diamètre $0^{m}05$.

Médaille n° 525 mais avec le goujon suivant :

FESTIVAL

DE LA COUPE

1875

N° 548. Diamètre $0^{m}04$.

Même médaille que le n° 493.

Le goujon porte :

FESTIVAL

DE

BOUFFIOULX

1875

N° 549. Diamètre 0^m046.

Avers : Réduction de la tête du n° 482. La signature est placée à la pointe de la cassure sous le cou.

H. FAB

La légende est en caractères moyens dits antiques dans les imprimeries.

Revers : du coin n° 550.

Le goujon porte :

VILLE DE CHARLEROI

FÊTES

COMMUNALES

1875

La première ligne est courbe.

N° 550. Diamètre 0^m045.

Médaille fort simple.

Avers : Une belle couronne massive de fleurs et de fruits, sans bandelettes de ligature, entourant le goujon circulaire ou pièce de rapport de 0^m019.

CAVALCADE
DU
7 MARS
1875

Il s'agissait d'une grande cavalcade carnavalesque de bienfaisance avec musique.

Revers : Quelques emblêmes de musique, une grande lyre et une couronne de feuilles de laurier avec six fruits à l'extérieur et deux à l'intérieur, au milieu de drapeaux, trompettes, tambour et timbales, entourant un petit goujon de $0^{m}014$, circulaire, supporté par un livre de musique, et sur lequel on lit :

VILLE
DE
CHARLEROY
SOUVENIR

N° 551. Diamètre $0^{m}055$.

Avers : Fort semblable à celui du n° 482 mais signé :

H F^T

Revers : Pour ainsi dire identique avec celui du n° 486, mais de coin différent, car la signature d'artiste est supprimée.

Le goujon porte :

FESTIVAL DE MERBES LE CHATEAU
27
JUIN
1875

La première ligne courbe et précédée d'une étoile.

N° 552. Même médaille que le n° 528 de Charleroi Faubourg. Toutefois les caractères du goujon de l'avers sont différents. Ils sont en capitales allongées, sauf *du* et *de* qui sont en antiques.

La date du goujon du revers est :

18 JUILLET

1875

N° 553. Diamètre 0^m05.

Avers : Armes de Binche du coin n° 679.

Revers : Du coin n° 486.

Dans le goujon :

FESTIVAL

25

JUILLET

La première ligne entre deux étoiles et le millésime.

1875

précédé aussi d'une étoile.

La première ligne en gothique formant le cercle avec la dernière.

N° 554. Diamètre 0^m05.

Avers : Du coin n° 575.

Revers : Du coin n° 525 avec le goujon suivant :

CHAPELLE
LEZ
HERLAIMONT
FESTIVAL
5 SEPT
1875

N° 555. Diamètre $0^{m}05$.

Même médaille que le n° 486.

La signature de Wurden est presqu'entièrement fruste, écrasée sur le coin.

Le goujon porte :

CONCERT
MORLANWELZ
16 JUILLET
1876

La première et la dernière lignes courbes.

N° 556. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Du coin n° 486.

Revers : Du coin n° 502.

Sur le goujon les mots :

LES BRAGARDS
DE
CHARLEROI
1876

Le millésime, entre deux rosaces, avec la première et la dernière lignes courbes, formant le cercle presque complet.

A Charleroi les jeunes gens qui organisent la fête se nomment des *bragards*.

N° 557. Diamètre n° $0^{m}05$.

Médaille des coins n° 486.

Le goujon du revers porte :

FÊTES DE CHARLEROI

FESTIVAL

DU

23 JUILLET

1876

FAUBOURG

En caractères antiques.

La première et la dernière lignes courbées en un cercle entier.

La quatrième entre deux rosettes à six feuilles.

N° 558. Diamètre $0^{m}04$.

Avers : Réduction de la tête n° 665, mais beaucoup plus finement ciselée et plus belle, avec la moustache longue et plus ondulée retombante, ce qui donne une autre expression à la figure.

La signature est la même.

Revers : Une couronne qui est presque la

réduction du n° 564 ; mais les branches ne portent que cinq touffes de feuilles au lieu de six et la dernière est de trois feuilles seulement.

Au milieu, dans un goujon rond de $0^{m}018$, entouré d'un cercle de fines perles, les mots :

FESTIVAL

DU

13 AOUT 1876

THUIN

VILLE BASSE

La première et la dernière lignes courbées et formant le cercle.

N° 559. Diamètre $0^{m}054$.

Avers : Fort semblable au n° 564, sauf les détails suivants et sur un champ plus grand. La légende est en capitales beaucoup plus grandes et la signature est plus bas, juste au milieu de la cassure.

Revers : Du coin n° 521 et dans le goujon :

LODELINSART

puis un filet anglais divisé par trois points.

FESTIVAL

20 AOUT 1876

La première ligne est courbée.

La dernière est en caractères antiques.

N° 560. Même médaille que le n° 556.

Le goujon porte :

MARCINELLE
CONCERT
3 SEPTEMBRE 1876

avec la première et la dernière lignes courbes, formant le cercle entier.

N° 561. Diamètre 0^m05.

Même médaille que le n° 486.

Goujon portant :

COMMUNE DE MORLANWELZ
CONCERT
MONSTRE
DU
17 $7^{\underline{BRE}}$
1876

Le millésime entre deux rosettes à six feuilles.

Le tout en caractères antiques sauf le mot *monstre* qui est en caractères ordinaires.

La première et la dernière lignes formant le cercle.

N° 562. Diamètre 0^m05.

Avers : du coin n° 575.

Revers : Semblable au n° 575 mais varié. L'écusson est moins ample, les timbales plus petites, etc., etc.

Le goujon porte :

CARNIÈRE TOUT VENT
FÊTE
MUSICALE
10 JUIN
1877

La première ligne courbe.

N° 563. Diamètre de 0m047.

Avers : Tête du roi, d'un type analogue au n° 591, mais moins fine, à traits grossiers, les oreilles trop grandes, la barbe poussée en avant, la moustache longue, ondulée et retombante.

La signature sous le cou :

A. FISCH.

La légende est identique.

Revers : Reproduisant une réduction du n° 521, où quelques détails sont changés. Les deux rameaux qui, à droite et à gauche en-dessous, couvrent les timbales, y ont trois feuilles au lieu de quatre. Entre le livre et le pied des rameaux se trouve la signature :

A. FISCH

L'A est à gauche et le reste à droite, fort séparés.

Le goujon mesure 0m022 et porte :

CONCERT DU 15 JUILLET
1877
COURCELLES

La première et la dernière lignes courbées et formant un cercle complet.

Le millésime est entre deux oiselets voletant au-dessus et au-dessous.

La dernière ligne entre deux quintefeuilles.

N° 564. Diamètre 0^m052.

Avers : Tête de Léopold II comme au n° 665, mais plus allongée encore. Les caractères de la légende sont les mêmes, mais la signature est placée un peu plus haut et un peu plus loin du cou, les caractères en sont plus espacés.

A. FISCH

Revers : Une couronne ouverte analogue à celle du n° 482 ; seulement les rameaux sont plus fournis de feuilles et la dernière en porte quatre. Le ruban de ligature est plus large.

Au milieu est un goujon rond, ou pièce rapportée de 0^m025, portant :

FANFARES DE THUILLIES
FESTIVAL
DU 6 AOUT
1877

La première ligne est courbée, sous l'inscription d'un fleuron à six feuilles accosté de deux petites quintefeuilles et deux très petits ronds.

N° 565. Diamètre 0^m05.

Avers : Du coin n° 486.

Revers : Du coin n° 582.

Le goujon porte :

JOLIMONT
FÊTE
MUSICALE
2 SEPTEMBRE
1877

La première et la dernière lignes sont courbées. Les trois autres sont en caractères antiques.

N° 566. Diamètre : 0^{m}048.

Avers : Tête identique au n° 665 ; mais d'autre coin, car la signature est

ANT. FISCH.

Revers : Jolie couronne ouverte fort semblable au n° 564 ; mais à rameaux semblables au n° 558 à sept touffes de feuilles, celui de droite est de chêne, mais l'autre est de laurier. En dessous est la signature :

A FISCH

Dans le goujon circulaire, qui mesure 0^{m}021, est placée, plus haut que le centre de la médaille, la légende :

VILLE DE CHARLEROI

une quintefeuille

FÊTES
COMMUNALES
1877

Une quintefeuille accostée de six petits ronds rangés horizontalement de chaque côté.

La première ligne et l'ornement du dessous se courbent et forment le cercle.

N° 567. Même médaille que le n° 711 de Charleroi.

Le goujon du milieu porte, en cercle avec le millésime.

QUARTIER NORD

1877

Une quintefeuille.

N° 568. Diamètre 0^m05.

Même médaille que le n° 579 ci-après.

Le goujon porte :

VILLE

DE CHARLEROI

FÊTES COMMUNALES

9 SEPT :

1877

Avec la première et la dernière lignes courbées.

N° 569. Diamètre 0^m05.

Avers : Couronne presqu'identique au n° 453, avec les feuilles de laurier plus longues et les touffes au nombre de sept et moins fortes.

Au milieu, en caractères frappés en creux :

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE

et entre deux étoiles les quatre lignes suivantes :

A LA SOCIÉTÉ
D'HARMONIE
DES VERRERIES
DE MARIEMONT

La première ligne courbée.

Revers : Du coin n° 536.

Dans le goujon est frappée en creux l'inscription.

CERCLE DES RÉUNIONS POPULAIRES
DU
CENTRE

une étoile et entre deux autres étoiles les millésimes.

1877 — 1878

La première lignes et la dernière lignes courbées, formant le cercle entier.

N° 570. Même médaille que le n° 705 de Charleroi.

Goujon :

QUARTIER
NORD
1878

avec la première et la dernière lignes courbes,

formant le cercle entier et séparées par deux roses à six feuilles.

N° 571. En 1877 la commune de Mont sur Marchienne eût un festival, et l'on frappa une médaille semblable au n° 542. Nous n'avons pu nous procurer cette médaille.

N° 572. Diamètre $0^{m}054$.

Avers : Couronne n° 627, mais d'autre coin, car le goujon est supprimé, le fond est uni et la signature manque.

Revers : Du coin n° 537, mais le champ est élargi par un rebord plus étendu.

Le goujon porte :

COMMUNE DE GILLY

FESTIVAL

9 JUIN 1878

La première ligne est courbe et est, comme la dernière, en caractères antiques.

N° 573. Gilly organisa le 31 Mars 1877, une fête carnavalesque importante et, pour en consacrer le souvenir, fit frapper une grande médaille que nous n'avons pu retrouver.

(Coll. Maillet n° 8536).

N° 574. On frappa aussi à cette occasion une médaille plus petite que nous n'avons pas vue.

(Coll. Maillet n° 8537).

N° 575. Diamètre $0^{m}051$.

Avers : Tête identique avec le n° 591 ainsi que la signature :

H. F

Celle-ci n'est pas placée parallèlement à la cassure du cou mais parallèlement au bord de la médaille. La légende est en grands caractères dits antiques en imprimerie.

Revers : Semblable à celui du n° 486, mais dessiné plus grand, parce que les ornements renaissance qui entouraient le goujon central sont remplacés par un cercle de simples fleurons finements dessinés. Les rameaux de laurier du bas sont devenus des rameaux de chêne.

Le goujon est :

FESTIVAL
DE
BUVRINNES
4 AOUT
1878

avec la première ligne courbe.

N° 576. Diamètre 0m05.

Avers : Du coin n° 486.

Revers : Du coin n° 582, avec l'inscription suivante dans le goujon :

COMMUNE
DE
MARCINELLE
1er SEPTEMBRE
1878

La première et la dernière lignes courbées.

La quatrième ligne est en caractères antiques.

N° 577. Diamètre 0^m05.

Avers : Identique au n° 494, mais d'autre coin, la signature est plus allongée et plus éloignée du bord.

Revers : Autour d'un petit goujon rond de 0^m019, trophées d'instruments nombreux de musique, de disposition particulière : trombones, etc., de chaque côté ; en haut : harpe à gauche, violon à droite, symbales sous la harpe, tambour sous le violon ; cor en-dessous de tout, livre de musique au-dessus et un rossignol chantant perché sur le livre. Deux rameaux aux deux côtés : laurier à gauche, palmier à droite.

Au point de l'exergue :

CH. WIENER BRUX.

Dans le goujon :

FESTIVAL
DE
MORLANWELZ
9 SEPTEMBRE
1878

La première ligne courbe.

N° 578. Diamètre 0^m05.

Avers : Du coin n° 486.

Revers : Du coin n° 582.

Et dans le goujon :

FANFARES DE MONTIGNY LE TILLEUL
FESTIVAL
8 SEPTEMBRE
1878

La première ligne en cercle et précédée d'un fleuron à six feuilles

N° 579. Diamètre 0m05.

Avers : Du coin n° 575.

Revers : Couronne de fleurs fermée dans le genre du n° 550, mais liée de bandelettes grossièrement striées en long et enroulées, le tout ciselé sur fond non strié ; entourant un goujon rond de 0m022 et portant les mots :

VILLE DE CHARLEROI
FÊTE
COMMUNALE
QUARTIER DU CENTRE
15 SEPT.
1878

La première ligne en caractères gothiques est courbée en cercle :

N° 580. Diamètre 0m05.

Même médaille que le n° 540 ; mais en-dessous de la tête à été imprimée la signature mal frappée :

P. HERMANS

Le goujon du revers porte :

FÊTES COMMUNALES
DE
CHARLEROI
CONCERT
DU 22 SEPT.
1878

La première ligne est courbée.

N° 581. Diamètre 0m043.

Avers: Entouré d'un cercle d'ornements ciselés. Réduction de la tête du n° 591, portant sur le cou à gauche et parallèlement à la cassure la signature :

P. HERMANS

Revers : Trophée musical particulier, avec masque à gauche, marotte à droite, lyre au-dessus, etc. En-dessous un livre de musique, couvert à gauche par un rameau de laurier mal fait; signé à droite en-dessous :

P. HERMANS

Le tout autour d'un cercle avec goujon de 0m02 portant :

VILLE DE CHARLEROI

une étoile à cinq rais

13 ET 14
JUILLET
1879

La première en caractères gothiques est courbée et forme le cercle entier. Le millésime est entre deux étoiles.

N° 582. Diamètre 0^m05.

Avers : Tête identique à celle du n° 486. Cependant la signature est :

WURDEN

au lieu de *J. Wurden.*

Revers : Fort semblable à celui du n° 486. Seulement l'écusson belge qui surmonte les emblêmes de musique est remplacé par un glaive couché sur lequel se trouvent la coupe de la tragédie, la marotte de la comédie et le masque du théâtre couronné.

Le goujon rond mesure 0^m022 et est entouré d'un cercle de petites oves. Il renferme :

MARCINELLE

CONCERT

7 SEPTEMBRE

1879

La première ligne est courbée et suivie d'un petit ornement, comme la troisième.

Le mot *concert* est en caractères gothiques et le reste en caractères antiques.

Note. — Nous avons quatre types d'avers portant une tête identique, de coins qui diffèrent par les caractères suivants :

1° Signature WURDEN avec tréma sur l'U, légende en grands caractères carrés, sans délié ni traverses de liaison, caractères dits *antiques* dans les imprimeries. Type du n° 668.

2° Légende en caractères semblables ; mais moins grands, signature WURDEN, sans tréma sur l'U. Type du n° 595.

3° Caractères un peu plus petits encore ; mais ordinaires, avec les déliés et traverses de liaison. Signature J. WURDEN, type du n° 486.

4° Même type qu'au 1° ci-dessus avec la signature WURDEN sans tréma. Type du n° 603.

5° Même type qu'au 3° ci-dessus avec la signature WURDEN. Type du n° 582.

N° 583. *Avers :* Tête du roi, imitant le n° 536, mais moins belle, surtout pour le dessous de la barbe, plus grossièrement ciselée et signée sous le cou :

E^M. GRIELENS

Trois étoiles à cinq rais.

Revers : Emblêmes de musique dans le genre du n° 609, mais beaucoup plus simples ; deux étendards croisés et un lion en haut de la médaille, deux grands rameaux de lauriers en bas ; au milieu une pièce de rapport de $0^{m}022$ entourée de deux cercles de perles avec la légende :

FÊTES COMMUNALES
QUARTIER
NORD
CHARLEROI
18 JUILLET

une quintefeuille,

1880

La première ligne courbe ainsi que la dernière.

N° 584. Diamètre 0m05.

Avers : Du coin n° 588.

Revers : Du n° 589, mais d'autre coin, car il est signé à l'exergue de :

H. FT

Dans le goujon :

COMMUNE
DE
MARCINELLE
5 SEPTEMBRE
1880

en caractères antiques, la première et la dernière lignes courbées.

N° 585. Diamètre 0m05.

Avers : Commémoratif du cinquantième anniversaire de l'indépendance belge, sous forme des deux têtes à gauche de Léopold Ier, placée devant celle de Léopold II. Le premier porte des favoris

et les cheveux étalés sur les tempes, le second toute la barbe longue et pendante en pointe sous le menton. Des deux côtés :

MDCCCXXX MDCCCLXXX

sur la cassure du cou de Léopold Ier

E H-P

et le long du bord inférieur la signature

M MATHIEU

Revers: Du coin n° 540 et, dans le goujon, une étoile avant les mots :

50e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE

un filet anglais séparé en deux par un point,

BEAUMONT
12 SEPTEMBRE
1880

La première ligne en cercle complet et le reste inséré.

N° 586 : En 1880 fut fondé le cercle libéral de Couillet. On fit à cet occasion une grande fête et l'on fit frapper une médaille que nous n'avons pu retrouver.

(Coll. Maillet n° 8678).

N° 587. Diamètre 0m017.

En 1880, la ville de Charleroi célébra les journées de la révolution belge, comme les

autres villes du pays et l'on fit frapper, pour la fête scolaire spéciale, un jeton à bélière, en argent et en cuivre, qui fut distribué aux élèves.

Avers : Les armes de la ville entourées des mots suivants, au milieu d'une couronne de chêne :

ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

Revers ; Les dates :

1830

1880

(Coll. Maillet n° 8718).

N° 588. Diamètre 0m051.

Avers : Tête identique au n° 575, mais d'autre coin car la légende est en caractère plus petits et le chiffre du graveur en caractères un peu plus forts.

Revers : Du coin du n° 589.

Le goujon porte, précédé d'une quintefeuille :

VILLE DE CHARLEROI (SUD)

1881

La première ligne est en caractères antiques et forme le cercle entier.

N° 589. Diamètre 0m05.

Avers : Têtes de Léopold Ier et de Léopold II identiques au n° 585, y compris le chiffre sur la cassure du cou et la signature. Seulement la légende est différente, elle porte :

LÉOPOLD II   LÉOPOLD Ier

Revers : Comme le n° 540, sauf que l'entourage du goujon est formé d'espèces d'oves, au lieu de cycloïdes enfermant des trèfles ou fleurs de lys. Les cordes de la lyre viennent s'épanouir au-dessus en une espèce de bouquet et les deux feuilles de laurier restent pendantes sous le livre de musique et sont accompagnées d'un fruit chacune. Les caractères ont moins de relief sur l'inscription que porte ce livre.

Sur le goujon :

FÊTE

COMMUNALE

DE

DAMPREMY

1881

en caractères antiques.

La première ligne est courbée.

N° 590. Diamètre $0^{m}052$.

Médaille fort épaisse, relative à Charleroi et identique à la médaille n° 583. Seulement la date portée au goujon est :

24 JUILLET

une rose à six feuilles,

1881

N° 591. Diamètre $0^{m}051$.

Avers : Belle tête de type fort semblable

au n° 482, mais la barbe est un peu crépue. La signature de l'artiste :

H F^{T}

est placée parallèlement à la cassure du cou et au milieu, et la légende est en grands caractères.

Revers : Du coin n° 486.

Le goujon porte :

FÊTES
COMMUNALES
DE
MARCINELLE

une quintefeuille

4 7BRE 1881

Le tout en caractères antiques, sauf la première ligne. Celle-ci et la dernière sont courbées.

A conférer avec les n°s 575, 588 et 591. Pour le premier, le caractère est l'antique des imprimeurs. Pour le deuxième, c'est le même caractère mais plus petit. Pour le troisième, c'est le caractère ordinaire.

N° 592. Même médaille que le n° 595.

Le goujon porte :

VILLE DE CHARLEROI
FÊTES
COMMUNALES
1882
QUARTIER SUD

En caractères antiques.

La première et la dernière lignes sont séparées par deux étoiles et sont courbes, formant le cercle entier.

N° 593. Même médaille que le n° 711 sur Charleroi, mais le goujon du revers porte en trois lignes séparées par une quintefeuille :

FÊTE COMMUNALE
QUARTIER NORD
1882

La première et la dernière lignes sont courbes et forment le cercle complet, en lettres gothiques.

N° 594. Diamètre $0^{m}05$.

Même médaille que le n° 711 de Charleroi.

Le goujon porte en cercle et en caractères gothiques suivis d'une étoile à cinq rais.

FÊTES DU QUARTIER-CENTRE

et au milieu, entre deux rosettes à cinq feuilles placées au-dessus et en-dessous

16 JUILLET
1882

N° 595. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : N° 582, mais d'autre coin, car la légende est en caractères dits antiques dans les imprimeries, un peu moins grands que ceux du n° 668.

Pour la description, voir le n° 582 et le n° 612.

Revers : Identique au n° 582, mais varié, car

il porte le long de la bordure, un peu à gauche, la signature :

WURDEN

Dans le goujon :

FESTIVAL INTERNATIONAL

HANTES WIHÉRIES

un filet anglais divisé par un point et

30 JUILLET

1882

La première et la dernière lignes, en rond, formant le cercle complet et en caractères gothiques. La seconde en ligne ondulée. Une quintefeuille sous la première ; sur la dernière : deux étoiles à cinq rais accostant le millésime.

N° 596. Diamètre $0^{m}05$.

Même médaille que le n° 591.

Le goujon porte l'inscription :

BOIS DE BAGEMONT

3 7BRE

1882

En caractères antiques et terminée par une quintefeuille. La première ligne courbée et le mot *Bagemont* pour *Bayemont*.

N° 597. Diamètre $0^{m}05$.

Même médaille que le n° 540, avec le goujon :

FESTIVAL FANFARES
DE
SENEFFE
24 SEPT.
1882

La première ligne et la dernière sont courbées.

N° 598. *Avers* : du coin n° 711, les armes de Charleroi.

Revers : Du coin n° 582.

Le goujon porte en caractères antiques :

FÊTES
COMMUNALES
QUARTIER CENTRE
1883

La première et la dernière lignes sont courbées.

N° 599. Diamètre 0^m05.

Avers : Du coin n° 591.

Revers : semblable au n° 655 ; mais la couronne est ciselée sur fond strié. Les bandelettes de ligature sont striées en longueur et plus finement que dans le n° 579.

Le goujon mesure 0^m021 et porte :

VILLE DE CHARLEROI
FÊTES
COMMUNALES
QUARTIER SUD
1883

Le millésime est en caractères gothiques.

La première ligne est courbe. Elle est en caractères antiques ainsi que la quatrième.

N° 600. Diamètre 0m045.

Même médaille que le n° 615 de Châtelet.

Dans le goujon :

FESTIVAL
DU
24 JUIN
1883

La première et la dernière lignes courbes, formant le cercle complet et en caractères gothiques. Le millésime entre deux quintefeuilles.

N° 601. Diamètres 0m05.

Avers : Armes de Binche du coin n° 679.

Revers : Du coin n° 582.

Le goujon porte :

CONCERT
DU
15 JUILLET

une quintefeuille

1883

La première et la dernière lignes sont courbées fermant un cercle complet.

N° 602. Diamètre 0m05.

Avers : Tête du roi à gauche, fort mal

faite, allongée, mince, pointue, avec les yeux caves, un long cou, une barbe couvrant toute la joue et s'avançant d'une grande longueur, fort semblable au n° 714, sauf que celle-ci est à droite. En pointe, le long de la cassure, la signature :

A. FISCH

Revers : Cartouche rectangulaire en goujon encadré d'oves, surmonté, comme fronton, des armes de Belgique avec devise et dix drapeaux, le tout entouré d'emblêmes musicaux : gros instruments de cuivre à droite et à gauche, cymbales et livre de musique avec rameaux d'olivier ou de laurier en-dessous.

Sur le goujon, qui mesure $0^{m}020$, l'inscription :

FESTIVAL DE
GOZÉE
26 AOUT 1883.

Tout en-dessous la signature :

A. FISCH

N° 603. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Comme n° 668, mais d'autre coin, car la signature est :

WURDEN

sans double point.

Revers : Du coin n° 595 et dans le goujon :

MARCINELLE
2 SEPTEMBRE
1883

Le tout en caractères antiques.

La première et la dernière lignes sont courbées. Une quintefeuille après les deux premières lignes et deux petites étoiles à cinq rais des deux côtés du millésime.

N° 604. Même médaille que le n° 589.

Le goujon porte :

COMMUNE DE JUMET

GOHYSSART

FESTIVAL

15 JUIN 1884

Le tout en caractères antiques, sauf la première ligne.

Cette première ligne et la dernière forment le cercle entier.

N° 605. En 1884 la commune de Piéton organisa un beau festival et distribua aux sociétés de musique une très jolie médaille.

Avers : Une femme assise jouant de la lyre avec la signature :

WURDEN

Revers : Dans une couronne de laurier :

GOUY LEZ PIÉTON

5 SEPTEMBRE

1884

La première courbée, formant le cercle.

N° 606. Diamètre $0^{m}052$.

Avers : Une jolie couronne formée de deux

rameaux de laurier, liés d'un nœud étroit de ruban et au sommet une étoile à cinq rais. Au centre un goujon où sont dessinés les instruments des carriers : le compas, le maillet, l'équerre et deux ciseaux entourés de :

COMMUNE D'ARQUENNES SOCIÉTÉ DES ÉCHOS DES CARRIÈRES

en caractères antiques.

Et à l'exergue :

FANFARES

entre deux étoiles à cinq rais.

Revers : Du coin n° 521 avec un peu moins de vide autour.

Dans le goujon :

25e ANNIVERSAIRE

DE SA

FONDATION

1859-1884

FESTIVAL

DU 6 JUILLET

La première et la dernière lignes sont courbées, formant presque le cercle entier. Cette dernière est précédée d'un petit ornement.

N° 607. Diamètre 0m053.

Avers : Du coin n° 564.

Revers : Du coin n° 602 avec le goujon :

FESTIVAL
DE MANAGE
20 JUILLET 1884

La première et la dernière lignes en caractères antiques.

N° 608. Diamètre 0m056.

Médaille n° 611 variée.

Sur le goujon :

LA HESTRE
GRAND
FESTIVAL
24 AOUT 1884

en caractères antiques.

La première et la dernière lignes formant le cercle complet. La première entre deux étoiles à cinq rais. Une petite croix au-dessus de la date. Un ornement au-dessous de la première ligne.

N° 609. Diamètre 0m047.

Avers : Jolie tête, reproduction du n° 623, avec la barbe un peu moins pointue, la moustache plus longue et plus ondulée, retombante. Le chiffre de l'artiste est sous le cou, parallèlement à la cassure et un peu à gauche :

H F^{T}

La légende est en petits caractères dits antiques dans les imprimeries.

Revers : Couronne de l'avers n° 550, mais d'autre coin un peu différents dans les détails, hérissée de beaucoup de barbes de graminées droites, raides.

Le goujon mesure $0^{m}085$ et porte :

FÊTE COMMUNALE

DE

MARCINELLE

7 SEPT. 1884

En caractères antiques.

La première et la dernière lignes courbes, formant le cercle complet.

N° 610. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Une muse drapée à l'antique, assise dans un fauteuil et pinçant de la lyre.

Sous le socle de support, à gauche :

WURDEN

à droite :

BRUXELLES

Revers : Du coin n° 531.

Le goujon porte :

GOUY LEZ PIÉTON

21 SEPTEMBRE

1884

La première ligne en cercle et en gothique, précédée d'une rosette à six feuilles ; la deuxième en caractères antiques.

N° 611. Diamètre 0m057.

Avers : Fort ressemblant au n° 626, mais la barbe est plus longue et plus pointue. Les caractères de la légende sont un peu plus petits et plus finements burinés. La signature est la même et placée de la même façon.

Revers : Du n° 584, mais dans un champ plus large et, par suite, la signature est plus éloignée des trophées.

Le goujon porte :

MORLANWELZ

FESTIVAL

DU

21 SEPTEMBRE

1884

Le tout en caractères antiques.

La première et la dernière lignes courbées et un ornement après la première.

N° 612. Diamètre 0m05.

Avers : Du coin n° 668, mais avec la signature:

WURDEN

comme au n° 582.

Revers : Du coin n° 595.

Le goujon porte :

VILLE DE
CHARLEROI
FÊTES
COMMUNALES
QUARTIER NORD
28 SEPTEMBRE
1884

La première et la dernière lignes sont courbées, formant le cercle entier et en caractères gothiques.

Toutes les autres sont en caractères antiques, sauf le mot Charleroi, en capitales ordinaires.

N° 613. Diamètre $0^{m}045$.

Avers : Tête du n° 609, mais d'autre coin, car la légende est en grands caractères ordinaires et la signature est à la pointe de la cassure du cou, près du bord, auquel elle est parallelle

H. F^{T}

Revers : Semblable au n° 609, mais différent dans les détails. Les barbes des graminées sont courbées au bout, contrairement à ce numéro, etc.

Le goujon porte, en caractères antiques frappés en creux :

JEUNESSE DES HAIES
DE
MARCINELLE
1885

La première et la dernière lignes courbes, formant le cercle et une croix entre deux, au-dessus du millésime.

N° 614. Diamètre 0^m05.

Avers : Du coin n° 623.

Revers : Couronne ouverte de laurier en fruits, analogue à celle du n° 482, mais à feuilles plus allongées et la dernière touffe à trois feuilles.

Au milieu :

JEUNESSE DES HAUCHIES

1885

en caractères antiques, enfoncés.

La première ligne en rond, autour du reste, est terminée par trois étoiles dont une grande, au milieu ; une petite croix au-dessus et au-dessous du millésime.

N° 615. Diamètre 0^m04.

Avers : Ecusson de Châtelet : St-Lambert, et en-dessous la signature :

WURDEN BRUX.

Légende circulaire en grands caractères massifs :

VILLE DE CHATELET

avec une étoile à cinq rais en avant.

Revers : Réduction du n° 486, avec la même signature.

Dans le goujon :

FESTIVAL
DU 28 JUIN
1885

N° 616. Même médaille que le n° 614 ; mais l'inscription, frappée au revers en caractères gothiques creux, est :

FÊTE COMMUNALE
DE
MARCINELLE
S^{BRE} 1885

La première et la dernière lignes sont courbées, formant le cercle entier.

N° 617. Diamètre 0^m05.

Avers : Du coin n° 612.

Revers : Du coin n° 521.

Le goujon porte cinq lignes, dont la première et la dernière sont courbes et forment le cercle, les autres en caractères antiques.

FÊTES DE CHARLEROI
13
SEPTEMBRE
1885
QUARTIER CENTRE

La dernière ligne entre deux étoiles à cinq rais.

N° 618. Diamètre 0m05.

Avers : Du coin du revers n° 582.

Dans le goujon :

FANFARES DE SENEFFE
FESTIVAL
DU 27 JUIN
1886

Le millésime entre deux étoiles à cinq rais.

La première et la dernière lignes courbées en un cercle presqu'entier.

Revers : Couronne ouverte, touffue, de lauriers avec fruits. Ruban de ligature fort large et à ample nœud. Sans inscription.

En dessous la signature :

WURDEN

N° 619.

Avers : Du coin n° 623.

Revers : Du n° 591, mais d'autre coin, car il y a quelques minces détails différents.

Dans le goujon :

GRAND FESTIVAL
DE
FLEURUS
25 JUILLET
1886

La première et la dernière lignes courbées et en caractères dits antiques dans les imprimeries.

N° 620. Diamètre 0m05.

Avers : Identique, dans tous ses détails, avec le n° 626, mais d'autre coin, varié uniquement parceque la signature est un tant soit peu plus vers le coin de la cassure du cou.

Revers : Du coin n° 661.

Le goujon porte :

FÊTE

DE

GOYHSSART

10 OCTOBRE

1886

La première et la dernière lignes sont courbées.

Le millésime est en caractères antiques et le mot *Gohyssart* mal orthographié

N° 621. Diamètre 0m055.

Avers : Comme le n° 611 ; mais les caractères de la légende et la signature sont plus grands et cette dernière est placée parallellement au cadre de la médaille.

Revers : Identique au n° 589, mais le coin est plus large et porte plus de blanc autour des ornements. La position des timbales est un peu différente. En-dessous est la signature.

H FT

Le goujon porte en cercle :

VILLE DE FONTAINE L'ÉVÊQUE

et au milieu, en caractères antiques :

FÊTE
COMMUNALE
DE
1886

N° 622. Diamètre 0^m05.

Forte médaille, artistique.

Avers : N° 756, mais d'autre coin. Le champs étant plus petit, le grenetis est supprimé, les cordes de la lyre dépassent au-dessus en pyramide. La signature est :

ED. GEERTS. F.

Le goujon est vide.

Revers : Deux beaux rameaux, l'un de chêne glandé, à gauche et l'autre de laurier en fruits, à droite, liés par la belière d'un goujon figurant une médaille pendante.

Ce dernier mesure 0^m02. Il est entouré d'un cercle de grenetis et porte :

GOUY LEZ PIÉTON
FESTIVAL
DU 18 SEPT.
1887

en caractères antiques, la première ligne courbée.

N° 623. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Tête de Léopold II ressemblant beaucoup au n° 585, avec la barbe plus pointue et moins crépue. Le chiffre du graveur :

H F^T

est un peu plus grand, parallelle à la cassure du cou, mais placé à la pointe. La légende est de mêmes caractères que le n° 586.

Revers : Emblêmes de musique ressemblant beaucoup au n° 540, mais plus nouveaux, plus élégants et moins compliqués. Etendards mieux drapés et rameaux de lauriers plus longs, dont quelques feuilles sont appliquées sur le livre de musique. Pas de harpe, ni de lyre, mais un gros tambour en fait partie, remplaçant la timbale de gauche.

Le goujon du milieu mesure $0^{m}021$. Il porte :

VILLE DE CHARLEROI
SECTION
CENTRE
FÊTES
DE
1887

La première ligne est en cercle, la seconde et la dernière sont courbes et forment le tour entier.

N° 624. Diamètre de $0^{m}049$.

Avers : Du n° 665.

Revers : Trophée de gros instruments de musique avec timbales, ophicléide, etc., soutenant un livre de musique et entourés d'une bande unie, où à été frappée profondément, en creux et en cercle complet, la légende :

FÊTE COMMUNALE MARCINELLE

Et à l'exergue :

1887

entre deux étoiles à cinq rais.

N° 625. Diamètre 0^m050.

Avers : Du n° 668, mais d'autre coin, car la signature, un peu plus délicate, est terminée par un point, ce qui n'est pas dans le n° 608.

WURDEN.

Revers : Du n° 595, mais d'autre coin aussi; la signature est en caractères plus grands et fort espacés :

WURDEN

Le goujon porte, précédé d'une quintefeuille :

LEVAL—TRAHÉGNIES

1887

en caractères antiques.

La première ligne en cercle.

N° 626. Diamètre 0^m05.

Avers : N° 623, mais tous les caractères sont plus finement gravés et la barbe differt un peu, notamment au favori qui est plus fourni.

Revers : Couronne n° 661, mais d'autre coin, car il n'est pas signé.

Le goujon porte :

MORLANWELZ
FÊTES
DE
JUILLET
1887

Le tout en caractères antiques, sauf le mot *fêtes*.

La première et la dernière lignes courbes.

N° 627. Diamètre 0^m045.

Avers : Groupe d'instruments de musique. Grosse caisse accostée de flûtes et de tambour à gauche; cymbales à droite; cahier de musique devant, avec deux diapasons en sautoir, le tout surmonté de cor, trombonne, trompettes, bugle, etc., entremêlés.

En dessous :

A. FISCH

Revers : Couronne ouverte fort fournie, composée d'un rameau de chêne à gauche et de laurier à droite, portant chacun sept fortes touffes de feuilles dont la dernière n'en a que trois. Le ruban qui la lie, est un nœud serré sans ligature, ni boucle.

Au milieu, un goujon rond mesurant 0m019, avec l'inscription suivante :

FESTIVAL
DE LA
GARE
D'ERQUELINNES
10 JUILLET
1887

La première ligne, limitée par deux quintefeuilles, faisant le cercle avec la dernière.

N° 628. Diamètre 0m050.

Belle et forte médaille.

Avers : Emblêmes de musique semblable au n° 627, mais de dessin un peu varié et sans signature.

Revers : Couronne tout à fait semblable à l'avers du n° 606, mais d'autre coin ; au milieu se trouve un goujon rond de 0m027, renfermant les mots :

SOUVENIR DU CINQUANTENAIRE
DE LA
SOCIÉTÉ
PHILARMONIQUE
DE LOBBES
28 AOUT 1837-1887

en caractères antiques, sauf le mot *Lobbes*. La première ligne courbe. Le tout complété par les mots suivants gravés :

A LA S^{TÉ} D'HARMONIE
DE
FONTAINE L'EVÊQUE

Un filet anglais centré d'un point.

*
* *

Le gouvernement avait employé tous les moyens pour favoriser l'agriculture en Belgique. Beaucoup de sociétés particulières furent créées dans les diverses parties du pays et des expositions eurent lieu un peu partout avec concours et médailles spéciales de récompense et de prix.

N° 629. En 1847 la *Société d'agriculture et d'horticulture de Binche* faisait sa 22° exposition. On y frappa pour la première fois, je pense, à cette occasion, des médailles qui furent distribuées en prix.

Elles furent exécutées par le graveur Viette en Mai, et les coins furent remis à la société après le tirage, pour être utilisés à l'occasion d'autres expositions.

Avers : Sur le tour :

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE BINCHE

Dans le champs, une corbeille de fleurs de fruits et d'épis, traversée par un rateau, une bêche et une faulx. En-dessous, sur une banderolle :

UTILE DULCI

et plus bas le nom du graveur

VIETTE

Revers : Sur le champs :

PRIX

avec le reste du champs libre pour y inscrire le nom du lauréat.

(Guyoth. Hist. num. Belg. T. I, p. 147).

N° 630. Même médaille, sauf que le mot

PRIX

est remplacé par

ACCESSIT

(Ibidem).

N° 631. Diamètre $0^{m}045$.

Avers : Du n° 486, mais la signature vers le milieu de la cassure du cou est :

J WURDEN

Revers : Jolie réduction du revers n° 668, sans signature d'artiste et sur le goujon, mesurant $0^{m}019$, l'inscription :

SOCIÉTÉ

HORTICOLE

EXPOSITION

THUIN

1871

La première ligne est courbée.

(V. C. Maillet n° 8365).

N° 632. Diamètre 0^m05.

Avers : Identique au n° 536 ; mais le cercle de perles est remplacé par un cercle de grénetis. La signature est plus éloignée de la cassure du cou :

P. HART

Revers : Même que le n° 649, mais d'autre coin, entouré d'un cercle en grenetis et signé en-dessous à droite :

P. HART

Dans le goujon, en caractères enfoncés :

SECTION AGRICOLE
FLEURUS
1872

La première et la dernière lignes formant ensemble le cercle entier. Une étoile à cinq rais au-dessus et en-dessous de la de la deuxième ligne et aux deux côtés du millésime.

N° 633. Diamètre 0^m045.

On fit aussi, pour le même concours, des médailles différentes et de module plus petit.

Avers : Même tête que le n° 632 ; mais le champs étant rétréci, le cercle de perles est supprimé et la légende est en caractères plus petits et gothiques.

Revers : Semblable au n° 659, mais d'autre coin, portant à l'exergue, un peu à gauche, la signature.

P. HART

Le goujon n'a que 0^m017, avec la même inscription que le goujon du numéro précédent.

N° 634. Diamètre 0^m045.

Châtelet a sa société d'horticulture depuis de longues années. Fondée en 1863, cette société organisa annuellement des expositions et des concours importants et suivis, à l'occasion desquels elle décerna des médailles dont le goujon changeait chaque fois, le type restant toujours le même. C'est une médaille sociale.

Avers : L'écu aux armes de Châtelet, qui sont d'azur à un St-Lambert d'or crossé, mitré et portant un livre entouré de :

VILLE DE CHATELET

en-dessous :

WURDEN BRUX.

et une étoile à cinq rais.

Revers : Les attributs de l'agriculture : des fleurs, des céréales, entourant, dans un goujon rond, l'inscription annuelle frappée dans une pièce rapportée.

Voici celle de 1872 :

SOCIÉTÉ
HORTICOLE
ET
AGRICOLE
1872

N° 635. Diamètre 0^m042.

Avers : Couronne ouverte de chêne en glands, fort légère, entourant les mots :

VILLE
DE
CHATELET

Trois étoiles à cinq rais.

8E EXPOSITION
DE LA
SOCIÉTÉ
1874

A la deuxième ligne *de*, au milieu d'un filet anglais centré de deux points.

Revers : Du coin n° 640.

N° 636. Même médaille que le n° 631, frappée à l'occasion de l'exposition horticole de Thuin en 1874. Elle porte ce millésime.

N° 637. Diamètre 0^m048.

Avers : Ruche surmontée de l'écu de Chimay avec les attributs de l'agriculture en faisceaux : épis, rateau, bêche, faulx, charrue, etc., derrière ces faisceaux se voient à gauche un taureau et à droite un mouton, le tout dans une couronne ouverte d'épis, de fleurs, etc. En haut :

CHIMAY

A l'exergue :

1874

Revers : Couronne de chêne et de laurier. Champ lisse pour l'inscription gravée du nom des lauréats de l'exposition agricole.

N° 638. Il y eût à Beaumont une exposition la même année, croyons nous. Nous n'avons pu nous procurer la médaille de concours.

(V. C. Maillet n° 8464).

N° 639. La ville de Fleurus eût sa société d'agriculture et organisa souvent des expositions. En 1875, il y en eût une avec la même médaille qu'en 1878. Voy. n° 646 ci-après. Elle porte le millésime.

N° 640. Diamètre 0m041.

Avers : Une couronne formée de roses, élégante et légère.

Au milieu, en trois lignes séparées par deux bouquets et en caractères italiques :

9e exposition
1875
Chatelet

la première et la dernière lignes courbées en un cercle et séparées par deux étoiles à cinq rais.

Revers : Deux cornes d'abondance pleines de fleurs, soutenant un faisceau formé d'une charrue sur deux bêches en sautoir, portant une gerbe de grains liée d'un sarment de vigne.

Le tout entouré d'un cercle de très petites oves.

Au-dessus :

AGRICULTURE & HORTICULTURE

AU MÉRITE

La première ligne courbée en demi cercle.

En dessous contre le bord, la signature :

I. MARECHAL.

N° 641. En 1876 eût lieu une nouvelle exposition horticole à Châtelet. Nous n'avons pu retrouver la médaille pour la décrire. Cela nous est arrivé malheureusement pour beaucoup de cette espèce de concours ; le nombre de médaille étant toujours fort restreint chaque fois et réduit au strict nécessaire.

(V. C. Maillet n° 8477).

N° 642. En 1881 Gerpinnes eût son exposition horticole. Nous n'avons pu nous procurer la médaille.

(V. C. Maillet n° 8776).

N° 643. Une société horticole fut créée à Chapelle-lez-Herlaimont en 1874.

En 1876 cette société organisa une exposition avec une médaille pour les primés.

Avers : Du coin n° 644.

Revers : Du coin n° 659.

Dans la pièce rapportée :

SOCIÉTÉ HORTICOLE
DE
CHAPELLE
LEZ
HERLAIMONT
1876

La première est courbée et en capitales ordinaires, ainsi que le millésime. Les suivantes sont en caractères dits antiques.

N° 644. Diamètre 0m046.

Avers : Tête fort semblable au n° 632, mais dans un champ plus petit, ne portant pas de cercle en grenetis. La signature est tout à fait parallèle à la bordure.

Revers : Identique avec le n° 633, mais varié, car la signature est tout à fait sur la gauche :

P. HART.

Le goujon porte :

SOCIÉTÉ HORTICOLE & AGRICOLE
DE
CHATELET
1878

La première ligne formant le cercle complet, coupé par une étoile à cinq rais.

N° 645. Diamètre 0m037.

Avers : Même tête que pour le n° 657, mais la légende n'est pas en caractères antiques et la signature est plus éloignée de la cassure du cou.

Revers : Du coin n° 657, dans un champ un peu plus petit.

Le goujon porte :

SOCIÉTÉ
AGRICOLE ET
HORTICOLE
1878

un petit filet anglais.

GERPINNES

La première et la dernière lignes sont courbes et celle-ci en caractères gothiques.

Cette médaille servit pour divers concours, elle fut faite en 1878.

N° 646. Diamètre 0m05.

Avers : Du coin n° 536.

Revers : Du coin n° 649.

Le goujon porte en caractères frappés.

STÉ AGE DE BRABANT-HAINAUT
STION DE
FLEURUS
1878

La première ligne est en rond, formant le cercle et séparée par une rose.

N° 647. Pour le même concours, on frappa des médailles d'un module plus petit de deux variétés, l'une moins belle que la suivante était le n° 646 réduit de grandeur.

N° 648. Diamètre 0m04.

Plus jolie que la précédente.

Avers : Du coin n° 491.

Revers : Réduction plus finement ciselée du revers n° 659.

Le goujon, qui mesure 0m015, porte :

STE AGLE DE BRABANT-HAINAUT
STION DE
FLEURUS
1878

et une rose à six feuilles.

La première ligne forme cercle.

N° 649. La ville de Charleroi eut, dès le 5 Décembre 1880, une société d'horticulture sous le nom de *Société centrale d'horticulture pratique de Charleroi*. Cette Société fit longtemps une exposition générale tous les trois ans ; mais presque chaque année elle fait en outre une exposition particulière de fleurs, comme les amateurs de Charleroi en avaient pris l'habitude depuis longtemps déjà.

C'est ce qu'elle fit en 1878, alors qu'elle avait pour président d'honneur, le gouverneur de la province.

Diamètre 0^m05.

Avers : Tête identique à celle du n° 536, mais d'autre coin, car elle est entourée d'un cercle de perle et porte le nom du graveur en caractères plus minces.

Revers : Deux génies féminins drapés : à droite l'*Agriculture* soutenant à dextre une ruche couronnée qui surmonte le tout, et tenant à sénestre une faux pendante. A gauche l'horticulture tenant une cisaille-sécateur et une bêche, toutes deux adossées aux deux côtés d'un cercle de petites perles, qui limite la pièce de rapport. A leurs pieds deux cornes d'abondance et des emblêmes et instruments agricoles : charrues, herse, rouleau, rateau, etc.

Le goujon mesure 0^m02 et porte :

13 OCTOBRE 1878
P^{CE} D'HONNEUR
DE M^r
DE KERKOVE
GOUVERNEUR

Les deux premières lignes sont en caractères gothiques.

Une étoile à cinq rais sous l'inscription.

N° 650. Diamètre 0^m05.

Avers : Du coin n° 522.

Revers : Dans un cercle de grenetis, instruments et emblêmes agricoles : fleurs en-dessous, ruche au-dessus, instruments de jardinage à

droite et à gauche ; le tout supporté par des coins découpés et enroulés, en style renaissance et entourant, dans un cercle cordelé, un goujon rond de 0m023 et portant :

L'AVENIR HORTICOLE DU HAINAUT

LODELINSART

28 SEPT.

1879

La première ligne forme le cercle et la seconde une portion de cercle concentrique intérieur.

Une étoile à cinq rais au commencement et à la fin de l'inscription et avant le millésime.

N° 651. Diamètre 0m046.

Même médaille que le n° 650, mais variée dans les détails suivants :

Avers : La signature est sur le côté droit.

HART

Revers : Le champs est plus petit, le cercle de grenetis étant supprimé.

Le goujon est restreint par un cercle de petites oves et l'inscription est traitée en caractères très petits.

La ligne *28 Septembre* est en caractères antiques.

N° 652. Diamètre 0m04.

Avers : Réduction de la tête n° 575. La barbe est un peu plus allongée ainsi que toute la tête. La signature, un peu plus petite, est posée de même. La légende est en petites capitales ordinaires.

Revers : Identique au n° 550, mais sur un champ moins étendu. Le goujon est un demi millimètre plus petit et porte :

CERCLE HORTICOLE
EXPOSITION
1881
DAMPREMY

en caractères antiques.

La première et la dernière lignes, courbes, formant le cercle complet.

N° 653. Diamètre de $0^{m}05$.

Même médaille que le n° 655.

Le goujon porte une inscription analogue, mais d'autres caractères ainsi conçue :

SOCIÉTÉ
CENTRALE
D'HORTICULTURE
PRATIQUE
DE
CHARLEROI
1881

en capitales ordinaires, sauf que les deuxième, quatrième et septième lignes sont en gothique.

La première et la dernière sont courbées en un cercle.

N° 654. Société agricole et horticole de Gerpinnes. Exposition de 1881. Même médaille que le n° 648 sauf le millésime.

(V. C. Maillet, n° 8776).

N° 655. Diamètre 0^m05.

Avers : Du coin n° 588.

Revers : Couronne formée de fleurs et fruits, liée de bandelettes enroulées, grossièrement striées en travers ; semblable à celle du n° 579, mais beaucoup plus fournie.

Le goujon rond du milieu mesure 0^m02 et porte :

SOCIÉTÉ

CENTRALE

D'HORTICULTURE

PRATIQUE

DE

CHARLEROI

1882

La quatrième et la septième lignes sont en gothique, la sixième en capitales ordinaires et le reste en antique.

La première et la dernière courbées en un cercle.

N° 656. Diamètre 0^m052.

Même médaille que le n° 655.

Le goujon porte :

UNION
HORTICOLE
DE
MONTIGNY
LE
TILLEUL
1882

La première et la dernière ligne sont arrondies en cercle et en caractères gothiques et les autres en caractères dits antiques.

N° 657. Diamètre 0^m04.

Avers : Réduction de l'avers n° 668 avec la même signature.

Revers : Réduction du revers n° 631 sans signature d'artiste.

Le goujon du milieu, mesurant 0^m018 de diamètre, porte :

CERCLE HORTICOLE DE DAMPREMY
EXPOSITION
DE
1882

En petits caractères antiques. La première ligne en cercle autour du reste, avec une étoile séparative.

N° 658. La Société horticole de Trazegnies fut fondée en 1875. Elle organisa entre autres,

une exposition en 1883 et elle fit frapper une médaille.

Avers : Tête de roi à gauche avec la légende circulaire :

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES

et sous le cou :

HART

Revers : Ornements et outils d'agriculture et d'horticulture surmontés d'une ruche, entourant la pièce de rapport, ou goujon, de forme ronde, avec la légende circulaire :

EXPOSITION AGRICOLE ET HORTICOLE

et dans le champ, en deux lignes :

TRAZEGNIES

1883

N° 659. Diamètre 0^m045.

Avers : Tête identique au n° 536, mais les lettres sont plus grandes, surtout pour la signature, laquelle est plus éloignée de la cassure du cou :

HART

Le module étant plus petit, le cercle de perles et celui d'ornementation sont supprimés.

Revers : Réduction du n° 649 avec un goujon de 0^m018 et l'inscription suivante :

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE COUILLET

EXPOSITION

1884

Une étoile à six rais avant et après l'inscription et avant le millésime.

La première ligne forme le ccrcle complet, en caractères antiques, mais la seconde est courbée concentriquement.

N° 660. Même médaille que le n° 659.

Le goujon porte l'inscription suivante dont les deux premières lignes sont en demi cercle concentrique :

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE CHATELET

EXPOSITION

1884

Une petite étoile à cinq rais au commencement de l'inscription et une avant le millésime.

N° 661. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Ecusson des armes de Binche, différent du n° 679, plus simple, accosté des écus de Belgique et de Hainaut fort petits.

Autour :

VILLE DE BINCHE

avec deux quintefeuilles et un autre ornement.

Revers : Luxuriante couronne de fleurs abondantes et de type particulier, signée en dessous :

H F^{T}

Au milieu, dans un goujon rond de $0^{m}02$ et précédé d'un petit ornement :

CERCLE D'HORTICULTURE PRATIQUE
DU CANTON
DE
BINCHE
EXPOSITION
1884

La première ligne est en cercle complet et la seconde est courbée.

Le tout est en caractères antiques, sauf le mot *Binche* et le millésime.

N° 662. Diamètre $0^{m}048$.

Même médaille que le n° 665.

Dans le goujon :

CERCLE HORTICOLE DE MORLANWELZ
EXPOSITION
DU
7 SEPTEMBRE
1884

En caractères antiques. La première ligne formant le cercle entier, avec une quintefeuille et un petit ornement.

N° 663. Diamètre $0^{m}051$.

Jolie médaille portant un cachet vraiment artistique, profondément et bien fouillée.

Avers : L'écusson de Charleroi, simple et sans supports, mais couronné et entouré de deux simples rameaux de laurier et de quelques

sobres cuirs renaissance. Le tout entouré d'un chapelet de petites perles et de la légende circulaire :

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HORTICULTURE PRATIQUE.

et à l'exergue :

CHARLEROI

accosté d'étoiles entre deux ornements.

Revers : Deux cornes d'abondance allongées, pleines de fleurs à gauche, de fruits à droite, réunies en une couronne ouverte au moyen d'un ruban de ligature et entourant une grande ruche surmontée de moissons et accostée d'instruments, faux, fourche et pelle à gauche, fléau, bêche et rateau à droite, le tout entouré de :

AU MÉRITE

10e EXPOSITION 1885

Une rosace à six feuilles avant et après la dernière ligne.

Les deux lignes courbées forment le cercle.

Les chiffres 10 et 85 sont en caractères enfoncés faits après coup.

En changeant ces chiffres, on a frappé autant de types de médailles qu'il y eut d'expositions.

N° 664. En Septembre ou Octobre 1885, la commune de Montigny-sur-Sambre organisa une exposition et fit frapper une médaille que nous n'avons pu nous procurer.

N° 665. Diamètre $0^{m}047$.

Avers : Tête semblable à celle du n° 482, mais plus allongée, avec le cou plus épais et la signature :

A. FISCH

Revers : Pièce de rapport ronde, entourée d'un cercle de perles surmonté d'une ruche entourée de deux rameaux fleuris et de deux gerbes de blé, entourée d'instruments : fléau, fourche, faux à gauche ; rateau, racloir, arrosoir à droite ; deux cornes d'abondance pleines de roses, etc.

Au bas une abeille.

Dans le goujon circulaire de $0^{m}021$, entouré d'un rond de perles se trouve l'inscription suivante, dont la première et la dernière lignes sont en demi cercle pour faire le cercle entier :

CERCLE HORTICOLE
DE
THUIN
EXPOSITION
DU
12 SEPTEMBRE 1886

N° 666. Même médaillé. Dans le goujon :

CERCLE HORTICOLE DE MORLANWELZ
EXPOSITION
DE
1886

En caractères antiques. La première ligne forme le cercle entier.

N° 667. Diamètre 0m040.

Même médaille que le n° 657, mais d'autre coin.

Avers : Tous les caractères de la légende et de la signature sont un peu plus minces. La signature un tant soit peu plus éloignée de la cassure du cou et presque frustre sur le coin et ne portant pas de tréma sur l'*u* :

WURDEN

Revers : La signature de l'artiste se trouve à gauche, en dessous :

WURDEN

Dans le goujon :

MONT-SUR-MARCHIENNE
1887
EXPOSITION
AGRICOLE
&
HORTICOLE

En caractères antiques, avec la première et la dernière ligne courbe et formant le cercle complet.

N° 668. Diamètre 0m05.

Avers : Tête identique au n° 486, mais d'autre coin, la légende est en grands caractères antiques et la signature est :

WÜRDEN

Et non *Wurden*. Les lettres en sont plus espacées et plus éloignées de la cassure du cou, qui leur est parallèle.

La légende est en grands caractères allongés, genre dit antique en imprimerie.

Revers : Emblêmes d'horticulture avec ornements en volutes de cuir repoussé, style renaissance. Roses en haut, rameaux de laurier en bas, entourant l'écusson au Lion belge, de forme simple ; bêche et fléau à gauche, faulx et rateau à droite. Le tout entourant, dans un cercle de petites oves, un goujon de $0^{m}022$ portant :

CERCLE HORTICOLE DE FLEURUS

EXPOSITION

1887

Une rosette à six feuilles avant et après la première ligne.

La première ligne est en cercle, autour du reste, le tout en caractères dits antiques en imprimerie. Le long du bord de la médaille vers la gauche, en minuscules caractères.

WURDEN BRUXELLES

N° 669. La médaille n° 40 de notre première édition a rapport à la construction du canal de Charleroi. Elle mesure 0^{m}027. Elle porte à l'avers, une ancre sous le pédase de Mercure, un gouvernail, un harpon et autres attributs de navigation, avec, sur une rame, la signature de l'artiste :

BRAMPT. F.

N° 670. De ce dernier jeton frappé en mémoire de la construction du canal de Charleroi à Bruxelles, notre ami, feu Monsieur De Schodt, numismate distingué, l'un des directeurs de la *Revue belge de numismatique*, nous en a donné une rare variété. Nous avons déposé ce jeton dans les collections de la Société de Charleroi.

Il porte le revers que nous avons reproduit dans l'ouvrage auquel nous renvoyons avec :

ROYAUME DE BELGIQUE
CANAL DE CHARLEROI A BRUXELLES
OUVERT LE 25 SEPTEMBRE 1832

Mais l'avers est remplacé par l'inscription :

CANAL
DE
CHARLEROY
OUVERT
LE 25 SEPTEMBRE
1832

N° 671. Médaille n° 41 de notre première édition, relative à la construction des embranchements du canal de Charleroi. Elle mesure $0^{m}047$.

N° 672. La médaille n° 42 relative au docteur Martin Schœnfeld, publiée dans notre première édition, mesure $0^{m}043$.

N° 673. La médaille n° 43 de notre première édition, relative au docteur Thiry, mesure $0^{m}031$.

N° 674. La médaille n° 44 de notre première édition, relative à la prison de Charleroi, mesure $0^{m}050$. On en connaît une bonne variété.

N° 675. On connaît aussi de ce dernier jeton des exemplaires coulés et non frappés. C'est une contrefaçon moulée, faite par un spéculateur.

*
* *

N° 676. En 1852 fut fondée l'abbaye de la Trappe de N. D. de Scourmont, à Forges lez Chimay.

Un peu après les religieux firent frapper des médailles avec belière, en cuivre et en argent, qu'ils vendent encore aux visiteurs, comme souvenir, avec divers objets de piété. Il y en a de plusieurs types, mesurant $0^{m}034$.

Le premier type porte :

Avers : Sur fond chargé de petites croisettes (1), un temple grandiose qui est l'église de l'abbaye.

Légende en deux lignes courbes formant un cercle complet, vers la bordure :

ABBAYE DE N. D. DE SCOURMONT

FORGES BELGIQUE

La première ligne entre deux petites croix.

Revers : Sur un fond de petites croisettes, limité par un cercle de grenetis, l'enfant Jésus entre St-Joseph à dextre et la Sainte-Vierge à sénestre. Au-dessus de l'enfant le St-Esprit lui transmettant sa lumière.

Légende circulaire :

JESUS MARIA JOSEPH

Terminée par une petite croix.

N° 677. L'autre médaille est de même module.

Avers : Du même coin.

Revers : Sur le même champ, croisetté, les cœurs de Jésus et de Marie surmontés d'une grande couronne fermée.

---

(1) Des armes de l'abbé, qui est crossé et mitré, sont : à 4 croisettes sommées à dextre d'une mitre et à sénestre d'une crosse.

Les armes de l'abbaye sont : à un St-Joseph au naturel portant l'enfant Jésus, sommées comme plus haut avec la légende : *Ite ad Joseph*.

Légende :

CORDIBUS JESUS ET MARIÆ HONOR ET GLORIA

Terminée par une petite croix.

N° 678. La troisième est du même module encore.

Avers : Du même coin que les précédentes.

Revers : Sur le même fond croisetté un St-Joseph tenant l'enfant Jésus dans les bras.

Légende circulaire :

SANCTE JOSEPH PURITATIS EXEMPLAR ORA NOBIS.

Terminée par une petite croix.

N° 679. Diamètre 0m05.

La ville de Binche fit frapper des coins spéciaux à ses armes pour l'inauguration de sa station de chemin de fer en 1857. Nous avons dans notre première édition décrit et figuré, sous le n° 45, cette médaille signée :

HART FECIT

N° 680. Diamètre 0.041.

Le n° 47 de notre première édition est une médaille de Binche à l'avers signé :

CH. WURDEN

analogue à la dernière, mais beaucoup plus belle. Le revers est banal et destiné à diverses circonstances.

N° 681. Le n° 50 de notre première édition est une médaille entièrement semblable au n° précédent, n° 47 de notre première édition, mais le calibre est de 0m05.

Le revers est la même couronne, mais le goujon central porte la dédicace au héros de la fête, M. Legrand, secrétaire communal.

N° 682. Diamètre 0m06.

Notre n° 46 de la première édition avait rapport au vote de la loi de bienfaisance portée par les Chambres législatives en 1857.

N° 683. Diamètre 0m06.

Le n° 48 de notre première édition décrit une médaille offerte à l'ingénieur Jochams. Elle fut frappée en 1859.

N° 684. Diamètre 0m05.

Nous ne savons à quelle époque une société d'amusement de Morlanwelz fit frapper une belle médaille.

Avers : La tête Léopold II, jeune encore, avec une longue barbe bien soignée et l'inscription circulaire :

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES

et sous le cou :

A. FISCHER

Revers : Au milieu d'une belle couronne de laurier :

LES GAIS AMIS DE MORLANWELZ

suivie d'une rosace.

N° 685. Diamètre $0^{m}054$.

Médaille relative à des artistes musiciens, n° 54 de notre première édition.

N° 686. Diamètre $0^{m}055$.

La médaille n° 55 de notre première édition est une variété de la dernière médaille ci-devant.

*
* *

N° 687. *La Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles* donna souvent des concours scientifiques dont la récompense fut chaque fois, une médaille. En voici une qui fut décernée en 1860. Elle est en argent.

Diamètre $0^{m}045$.

Avers: Le buste tourné vers la droite de Léopold Ier, roi des Belges, en uniforme, chargé de décorations et drapé d'nn manteau.

Légende en capitales ordinaires :

LÉOPOLD PREMIER, ROI DES BELGES

et sous le buste au centre :

HART FECIT

C'est la réduction de l'avers du n° 463, mais le cercle de perles est double.

Deux forts rameaux de laurier en fruits, courbés en couronne épaisse liée d'un ruban de ligature et avec une étoile à cinq rais séparant le sommet des deux rameaux.

(Hart, type n° 3).

Au milieu les lignes suivantes frappées en creux :

SCIENCES
NATURELLES ET
PHARMACEUTIQUES
MÉDAILLE DÉCERNÉE
A M. D. VAN BASTELAER
PHARMACIEN
A CHARLEROI

avec un tiret après la troisième ligne.

Autour les mots :

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET
NATURELLES DE BRUXELLES

et à l'exergue les mots :

CONCOURS DE 1860

Accostés de deux étoiles à cinq rais.

N° 688. Deux ans auparavant le même lauréat avait obtenu le premier prix au concours sctentifique donné par la *Société royale de pharmacie d'Anvers*. La récompense fut une grande médaille en vermeil fort riche mais non frappée. C'était une œuvre d'art gravée d'une façon remarquable. Nous croyons bon de la décrire ici :

Diamètre $0^{m}075$, épaisseur $0^{m}009$.

Avers : Le tour porte dans six compartiments grecs ornés, les noms suivants de pharmaciens célêbres :

STOFFELS

VAN BAVEGHEM

VANDEN SANDE

SASSENUS

COUDENBERG

KICKX

Au milieu, une grande et belle coupe d'Esculape, entourée du serpent et supportée par deux livres, le tout en relief très fort, et entouré de la légende :

RÉCOMPENSE POUR TRAVAUX SCIENTIFIQUES

Et à l'exergue :

DÉCISION DU 2 JANVIER 1856

Revers : Sur le bord comme à l'avers, 6 noms de pharmaciens célèbres :

VERBERT

VAN HELMONT

PYPERS

VAN MONS

VANDE VYVERE

DE HEMPTINE

Au centre :

LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE
D'ANVERS
A Mr
D. A. VAN BAN BASTELAER

Un filet anglais interrompu d'un point.

4 MAI 1858

Une grande étoile à cinq rais.

Toutes. ces inscriptions sont en gothique ornée.

*
* *

N° 689. Dans le même ordre d'idées, la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,* fondée en 1833, décerne chaque année depuis 1836, une médaille en or à l'auteur d'un mémoire mis au concours.

Pour 1863-1864, une médaille fut donnée à MM. Alphonse Briart et François Cornet, ingénieurs aux charbonnages de Bascoup, auteurs d'une *Description des terrains crétacés situés dans le Hainaut.*

Avers : Cette médaille porte une tête de Minerve casquée, vis-à-vis du col une chouette et sous le col :

VEYRAT F

Revers : Légende extérieure en cercle :

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

Dans le champ en creu :

CONCOURS
DE
1863-1864
GÉOLOGIE
MM. ALPHONSE BRIART
ET FRANÇOIS CORNET

N° 690. Déjà au concours de 1858-1859, un ingénieur du pays de Charleroi, M. Emile Tonneau, directeur de charbonnage à Châtelineau, avait reçu une médaille semblable en or, pour un mémoire sur : *Les deverses modes suivies pour l'exploitotion dans les différents centres houillers de Charleroi.*

C'est la même médaille sauf ce qui suit :

Revers :

CONCOURS
DE
1858-1859
EXPLOITATION
M. EMILE TONNEAU

N° 691. Au concours de 1868-1869, M. Théophile Lejeune, des Estinnes, obtint la

même médaille pour son *Mémoire historique sur la ville de Soignies.*

Revers :

CONCOURS

DE

1868-1869

HISTOIRE

M. THÉOPHILE LEJEUNE

N° 692. Au concours de 1877-1878, M. Gonzalès Decamp, de Carnières, avocat à Mons, obtint la même médaille pour son *Histoire de l'exploitation de la houille dans le Bassin du Couchant de Mons.*

Revers :

CONCOURS

DE

1877-1878

INDUSTRIE

M. GONZALÈS DECAMP

N° 693. Au concours de 1880-1881, M. Théophile Lejeune obtint de nouveau la médaille d'or pour son *Histoire de la ville de Binche.*

Revers :

CONCOURS

DE

1880-1881

HISTOIRE

M. THÉOPHILE LEJEUNE

N° 694. Diamètre $0^{m}036$ sur $0^{m}022$.

Dans plusieurs localités ouvrières il existe des associations ou confréries de Saint-Hubert contre la rage. D'autres associations de Saint-Hubert sont créées spécialement par les chasseurs. Ces associations célèbrent la fête et font chanter grand'messe.

Vers 1864 probablement, la médaille suivante fut frappée à ce propos à Dampremy. Je n'ai pu avoir de renseignements à cet égard.

Médaille ovale soignée.

Avers : Une fine gravure faite en fort relief, avec beaucoup de goût et de dessin, représentant Saint-Hubert dans la forêt avec son chien. Il est à genoux, les mains jointes, à côté de son cheval, en face du cerf miraculeux, coiffé d'une croix.

Légende circulaire :

ST HUBERT PRIEZ POUR NOUS

avec quatre petites croisettes.

Revers : Un cor de chasse.

Légende circulaire :

ASSOCIATION DE ST HUBERT

accostée de deux petites croix.

A l'exergue :

DAMPREMY

N° 695. Diamètre, 0^m05.

Les médailles de l'Exposition Universelle de Paris en 1867, contrairement aux habitudes, portaient le nom du lauréat frappé dans le champ du revers, travaillé en une pièce rapportée spéciale. Un bon nombre de ces médailles furent décernées à des citoyens de notre arrondissement. Nous n'avons pu cependant nous procurer que fort peu de ces médailles.

Voici comme exemple celles qu'obtinrent les verreries de MM. De Dorlodot et fils à Lodelinsart.

Avers : La tête laurée de Napoléon III à gauche, fort bien faite, avec la légende :

NAPOLÉON EMPEREUR

Sous la cassure du cou la signature :

N. PONSCARME F.

Revers : Légende circulaire :

EXPOSITION UNIVERSELLE DE MDCCCLXVII A PARIS.

A l'exergue :

RÉCOMPENSES

entre deux roses.

Et au milieu d'un cercle de grenetis dans un goujon rond de 0^m052 :

L. DE
DORLODOT
DE
MORIAMÉ
& FILD

Le tout en caractères antiques, à l'avers et au revers.

N° 696. L'utile institution des *Banques populaires* est d'origine allemande, comme on sait. Elle est due au grand économiste Schultz Delitsch, qui en développa le premier les bases.

En Belgique cette utile institution apparut vers 1864. Elle prit pied à Charleroi le 16 Avril 1871, et l'on frappa une médaille à cette occasion.

Diamètre $0^{m}06$.

Cette médaille est fort simple.

Avers : Deux mains entrelacées et au-dessus une étoile rayonnant sur tout le champ.

En dessous :

16 AVRIL 1871

Autour :

FONDATION DE LA BANQUE POPULAIRE

A l'exergue :

CHARLEROI

et la signature :

E. TASSET, F.

Revers : Une simple couronne de chêne, avec un champ destiné à porter une inscription gravée,

N° 697. Monsieur Louis Troye fut un des principaux gouverneurs du Hainaut, province qui lui doit une grande partie de sa prospérité.

Le Conseil provincial, en séance du 12 Juillet 1870, décida de lui offrir une médaille.

Diamètre $0^{m}06$.

Avers : La tête du gouverneur, fort remarquablement ciselée au milieu d'un cercle de pointillés, ét sous le cou la signature de l'artiste :

CHARLES WIENER

Revers : Une couronne surmontant l'inscription en huit lignes :

LOUIS TROYE
GOUVERNEUR
DU HAINAUT

Un filet anglais interrompu d'un point.

RÉSOLUTION DU
CONSEIL PROVINCIAL
DU
12 JUILLET 1870

La dernière ligne courbée.

N° 698. A la mort de Jean Wautelet, la Chambre de commerce dont il était président provoqua une souscription pour faire frapper une médaille à sa mémoire. Beaucoup d'industriels et de sociétés industrielles s'empressèrent de prendre part à la souscription publique qui fut ouverte.

Né à Charleroi, le 10 Décembre 1797, il y mourut le 17 Mai 1870. Il fut échevin de

la ville en 1830, puis président du Bureau de bienfaisance et de l'Association charbonnière. Il fut décoré de l'Ordre Léopold en 1852. Il fut membre et vice-président du Conseil provincial, enfin membre de la Chambre des représentants en 1856. Il fit partie de la Chambre de commerce pendant 36 ans et présida ce Collège plus de 20 ans jusqu'à sa mort.

La médaille fut commandée le 8 Octobre 1871 et frappée à la Monnaie de Bruxelles.

Le 28 Février 1872, les membres de la Chambre de commerce et les délégués des Associations charbonnière, métallurgique et verrière, allèrent remettre à Mme Vve Wautelet, un écrin renfermant trois exemplaires, l'une en or, l'autre en argent et l'autre en bronze. C'est une belle œuvre de Charles Wiener.

Elle mesure $0^{m}060$ et représente :

Avers : L'industrie personnifiée, assise tenant à sénestre le caducée, appuyée sur une ruche, entourée de marteau, lampe, pique, locomotive, cheminées, etc., couronnant le buste de Wautelet, placé sur un piédestal aux armes de Charleroi.

A l'exergue :

CH. WIENER

Revers : Deux rameaux arrondis en couronne et entourant les mots :

LE
COMMERCE
ET L'INDUSTRIE DE
L'ARRONDT DE CHARLEROI
A
JEAN WAUTELET
PRÉSIDENT
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
NÉ LE 10 DÉCEMBRE 1797
MORT LE 17 MAI 1870
SOUVENIR
DE
RECONNAISSANCE
1871.

La dernière ligne est arrondie.

(Méd. hist. de Belgique Pl. XXVI).

N° 699. Voici ce qu'écrivait le président de notre *Société Archéologique* de Charleroi, dans son rapport annuel du 5 Août 1873 :

« A propos de nos volumes, messieurs, il vous sera agréable d'apprendre qu'ils nous ont valu une médaille à l'*Exposition Universelle de Paris de 1872,* non pas que nous ayons brigué cet honneur, mais il nous fut décerné à notre insu. Le jury avait reconnu un rare mérite de vulgarisation scientifique à nos volumes, exposés par notre imprimeur au point de vue de l'exécution typographique, exécution qui lui fit donner à lui aussi une médaille. C'était

constater et récompenser la valeur intellectuelle en même temps que l'exécution matérielle de nos publications. » (1)

La médaille mesure 0m038.

Avers : En fort relief, une statue drapée appuyée de la main gauche sur le flambeau de la science, la tête ornée d'une étoile et tenant de la main droite une couronne au dessus d'une ruche d'abeilles symbolisant l'agriculture. A sa gauche se dresse un piédestal supportant plusieurs couronnes.

Autour :

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ÉCONOMIE
DOMESTIQUE

A l'exergue :

PARIS 1872

Revers : Une couronne de chêne et de laurier.

Autour en cercle, l'inscription :

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENCOURAGEMENT DES
TRAVAILLEURS INDUSTRIELS.

suivie d'une rosette à six rais.

Au milieu, l'exemplaire de la société porte en lettres enfoncées l'inscription suivante :

---

(1) *Documents et Rapports*, etc., T. VII. 1875 p. LXXX.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE
CHARLEROI

Nᵉ 700. Le 6 Octobre 1872, sur la demande de quelques amis des lettres, le Conseil de fabrique d'Estinnes-au-Mont, accorda, avec l'autorisation des pouvoirs administratifs et religieux, l'autorisation de placer dans l'église un monument à la mémoire de Froissart. L'inauguration se fit le 24 Décembre 1872 et et l'on décida, cinq ans après, en 1877, de frapper une médaille commémorative de ce fait.

Diamètre $0^{m}029$.

Avers : L'inscription gravée sur le monument lui-même, au milieu d'une couronne de laurier fructifère, entourant un écusson de forme fantaisiste dans lequel l'inscription :

A
LA MÉMOIRE DE
JEAN FROISSART
CURÉ A ESTINNES-AU-MONT
(1372-1382)
OU IL COMMENÇA LA RÉDACTION
DE SES CHRONIQUES
LE 30 NOVEMBRE
1373

constater c'
en mêm
nos pu

I

A l'exergue : A FISCH

Revers : En huit lignes, dont la première est courbée :

ap
d'

MONUMENT
ÉRIGÉ EN L'ÉGLISE
D'ESTINNES-AU-MONT
PAR LE BARON
KERVYN DE LETTENHOVE
THÉOPHILE LEJEUNE
ET LOUIS LAIREIN, CURÉ
1872

N° 701. La légende de N. D. de Cambron dit qu'en 1322, un juif de Mons, étant de passage à l'abbaye de Cambron, entra en fureur à la vue du tableau de N. D. du lieu et perça avec rage de cinq coups de lance la figure et le corps peint sur toile, d'où le sang jailli. Le coupable ne put être puni, faute de témoins, dit-on, mais, moins de quatre ans après, un pauvre octogénaire malade, nommé Jean le Flamand, reçut en vision l'ordre de se lever de son lit et d'aller, malgré sa faiblesse, provoquer le Juif en champ clos pour le *Jugement de Dieu.*

Il le fit et vainquit le coupable qui dût ainsi avouer son crime et l'expia de sa vie.

Cette légende fut l'occasion de la fondation de trois chapelles et de trois confréries à Cambron, à Mons et à Estinnes-au-Mont.

Le curé des Estinnes fit frapper pour la confrérie, en 1877, une médaille en argent, sur laquelle il fit consigner la légende.

Diamètre $0^{m}035$.

Avers : Représentant le crime miraculeux du juif, comme un ancien tableau commémoratif exposé dans l'église de Cambron.

Revers : Une couronne de laurier entourant les mots :

CAMBRON 1322
MONS 1326
ESTINNES-AU-MONT
1877

Ce sont les dates de fondation des confréries.

Autour :

NOTRE DAME DE CAMBRON PRIEZ POUR NOUS

N° 702. Diamètre $0^{m}023$.

En 1874 eut lieu à Montignies-sur-Sambre une grande fête religieuse avec procession grandiose, pour fêter l'arrivée des reliques de S[r]-Valentin, martyr, dont le corps, extrait des catacombes, avait été donné à la paroisse par le Pape.

On frappa, à cette occasion, une petite médaille à belière.

Avers : Portrait du saint à droite en pied, en robe longue, avec tête nue et auréole,

tenant de la main droite une palme de martyr et de la gauche, le glaive du guerrier.

Légende :

St-VALENTIN PRIEZ POUR NOUS

Revers :

SOUVENIR
DU
PÉLÉRINAGE
DE MONTIGNY-
SUR-SAMBRE
17 AOUT
1874

La première et la dernière lignes sont courbées en rond et le tout est en caractères antiques, sauf la quatrième et la cinquième lignes.

(V. C. Maillet n° 8451).

*
* *

N° 703. Lors de sa fondation, la Société Royale de Numismatique belge fit frapper une belle médaille gothique, pour servir de diplôme destiné aux membres *titulaires*. On faisait frapper au revers, le nom du membre et la date de réception.

Voici la description d'un exemplaire de cette médaille :

Diamètre $0^{m}05$.

Avers : L'inscription suivante en gothique sur une bande en relief :

SOCIETAS NUMISMATICÆ BELGII

suivie d'une croisette entre deux étoiles à cinq rais. Le champ est encadré de 15 arcatures ornées, séparées par autant de trèfles et renfermant 15 petits signes, ou marques d'ateliers monétaires principaux (1).

(Hainaut). Un H traversé d'un O allongé.

(Namur). Un briquet de la Toison d'or.

(Liége). Le Péron.

(Arras). Un rat.

(Dordrecht). Une rose quintefeuille.

(Ypres). Un double triangle ou mollette à six dents.

(Douai). Un rameau.

(Bruxelles). Une tête d'ange de face.

(Anvers). Une dextre étendue.

(Louvain). Un écu de gueules fascé.

(Tournay). Un château ou tour.

(Maestricht). Une étoile à 5 rais.

(Malines). Une aigle éployée.

(Bruges). Une fleur de lys.

(Gand). Un petit lion rampant.

---

(1) Nous croyons utile d'y joindre entre parenthèse, l'indication du siége de l'atelier correspondant à la marque.

Au milieu un écu de sable au lion d'or rampant à dextre accosté de la signature :

VAYRAT

FECIT

Revers : Un rond de 16 petits cercles ornementés, entourant le champ, lequel est formé de 8 arcatures analogues à celles de l'avers, mais plus grandes et porte, en caractères gothiques, le nom du membre, ici :

D. VAN BASTELAER

A MARCINELLE

MEMBRE EFFECTIF

1882

(*Rev. Numismatique,* 1882 pl. XX).

N° 704. Diamètre $0^{m}034$.

Diplôme ou jeton ordinaire de nomination des membres *correspondants* de la Société Royale de Numismatique de Belgique.

Avers : Buste du président très bien réussi et des deux côtés de la tête en rond :

RENIER

CHALON

Sous le buste en petit :

CH. WURDEN

Revers : Une belle couronne mi laurier, mi chêne, liée d'un ruban, entourée de :

SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE BELGE

Et à l'exergue :

BRICHAUT DIREXIT

Au milieu, dans un goujon rond, le nom du membre, ici :

D. A. VAN BASTELAER
ÉLU
MEMBRE
LE
4 JUILLET 1875

(Rev. Numismatique belge).

N° 705. Diamètre $0^{m}03$.

En 1882, la Société de Numismatique belge alla faire son assemblée annuelle à Lille, où elle fut reçue par la Société de Numismatique locale.

A cette occasion furent frappées pour les membres présents, deux jetons de circonstance en argent et en cuivre.

Avers de l'un, l'écu belge de sable au lion d'or, autour entre deux cercle de points :

VISITE DE LA SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE BELGE LILLE

Revers : La première ligne arrondie :

SOUVENIR DU 7 MAI 1882
PRÉSIDENCE
DE
RENIER CHALON

et en dessous une petite croix ornée.

A l'exergue, sur une banderole le nom du membre présent dans un goujon :

D. A. VAN BASTELAER

(*Rev. Numismatique belge,* 1882 p. 596).

N° 706. Diamètre 0m03.

Une variété du même jeton fut frappée à la même occasion ayant pour revers les armes anciennes de la ville de Lille, la fleur de lys au lieu du Lion belge ; mais à ce moment l'écusson communal de Lille n'était pas encore légitimé à nouveau en ce moment par un décret officiel régulier.

(*Rev. Num. belge,* 1882, p. 543).

***

La *Société des Sauveteurs belges* avait créé des succursales dans diverses villes de province. C'est ce qu'elle fit à Charleroi. Mais cette section s'émancipa bientôt et en 1877 elle se constitua en société indépendante, sous la présidence de M. Aug. Cador.

Cette société prit le titre de *Société des Sauveteurs de la Sambre* et fit frapper une médaille de diplôme.

N° 707. C'est une petite médaille à belière de 0^m030.

Avers : Les armes de Charleroi, de sable au lion d'or rampant, tenant de la patte dextre un glaive levé ; au chef d'argent, chargé d'une fleur de lys de gueules ; timbrées d'une couronne à sept perles : l'écu reposant sur deux branches de laurier.

Revers : Le champ libre entouré de :

SOCIÉTÉ DES SAUVETEURS DE LA SAMBRE

A l'exergue :

CHARLEROI

Accosté de deux étoiles à cinq rais.

N° 708. En 1887 la médaille précédente fut remplacée par la suivante qui est une vraie croix de décoration.

Le centre est un rond de 0^m022, couvert d'émail rose orange, sur lequel l'écusson de Charleroi émaillé de ses couleurs et cachant une partie de la légende circulaire :

SOCIÉTÉ ROYALE
SAUVETEURS DE LA SAMBRE

La dernière ligne accostée de deux quintefeuilles.

Les quatre bras d'une croix de S[t]-André émaillée de bleu dépassent le centre qui porte: deux hachettes, une fleur de lis, une ancre et son pied.

Entre ces bras les bouts de deux ancres croisées.

N° 709. Le 10 Octobre 1875, à l'Hôtel de Ville de Châtelet, un honnête homme qui, dans sa vie paisible, passée au milieu des enfants, avait fait peu de bruit mais beaucoup de bien, fut l'objet d'une manifestation touchante.

M. Isidore-Joseph Liénard, ancien instituteur primaire reçut une médaille en or, fruit d'une souscription des nombreux élèves qui pendant 30 ans avaient reçu ses leçons. Cette phalange d'hommes, placés sur tous les degrés de l'échelle sociale et de la fortune voulurent concourir à cette manifestation, chacun selon ses moyens et, détail remarquable, la souscription inscrivit le sou du pauvre à côté du billet du riche.

M. Eudore Pirmez, ministre d'Etat en fut et il se chargea du discours.

Nous ne dirons pas un mot de biographie de Joseph Liénard, les hommes sont comme les empires, pour les uns comme pour les autres, le bonheur, les bienfaits populaires, le mérite modeste, le travail paisible n'ont pas d'histoire.

La médaille d'or offerte à ce bienfaiteur dn peuple mesure 0m05 et est très réussie.

Avers : Tête tournée à droite frappante de ressemble. Elle respire l'intelligence et l'élévation de pensée. En dessous la signature :

CH. WINER

C'est une des œuvres favorites de l'artiste qui aimait en montrer le médaillon qu'il avait traité en grande dimension.

Au revers la légende :

A
IS. JOS. LIENARD
NÉ A VILLERS LA TOUR
(HAINAUT)
LE 2 OCTOBRE 1800
QUI PENDANT 34 ANS
DE 1819 A 1823 ET DE 1832 A 1862
A RAMPLI
D'UNE MANIÈRE SUPÉRIEURE
LES MODESTES FONCTIONS
D'INSTITUTEUR PRIMAIRE
DE CHATELET
SES ÉLÈVES
RECONNAISSANTS.

La dernière ligne est arrondie.

(V. C. Maillet n° 8218).

N° 710. Bruxelles eut en 1876 une grande *Exposition d'hygiène et de sauvetage* qui eut

le plus grand succês. Les organisateurs étaient du reste, les hommes les plus distingués du pays. Les pays étrangers déléguèrent à Bruxelles, à cette occasion, plusieurs notabilités qui, comme gage de leur satisfaction et de leur admiration reconnaissante pour les organisateurs leur décernèrent une granda médaille de 0^m06.

Avers : Les bâtiments de l'Exposition de l'hygiène avec l'inscription en demi cercle supérieur :

EXPOSITION D'HYGIÈNE ET DE SAUVETAGE A BRUXELLES 1876.

et la signature :

CH. VIENER

Revers : Une longue banderole repliée sur elle-même en de nombreux retours symétriques et portant au dessus les noms des délégués :

MONTEFIORE-LEVI, B. RENARD, A. WAROCQUÉ, CH. EVRARD, A. MERCIER.

et vers le bas les noms de pays :

Allemagne, Suède, Norwège, Angleterre, Danemarck, Autriche, Hongrie, Italie, France, Pays-Bas, Russie.

(Méd. hist. de Belg. n° LIV).

En Novembre 1876 fut fondée à Charleroi la *Société des Conférences de l'Ecole industrielle de Charleroi*. C'était le moment où se développait

partout cette idée féconde de conférences populaires.

Tout l'hiver fut rempli par un grand nombre de séances publiques, composées de discours, de musique, de tombola de livres utiles, etc.

Après l'hiver, le 3 Juin 1877, se fit une fête pour célébrer le succès de l'entreprise et la clôture de la première saison de conférences.

A cette occasion l'on offrit à chaque Société qui avait concouru aux séances de l'année, une médaille de souvenir.

N° 711. Diamètre 0m05.

Avers : Armoiries de Charleroi avec le lion support et le tertre, signature de :

WURDEN

Autour en un cercle complet :

VILLE DE CHARLEROI

suivi d'une petite quintefeuille.

Revers : Du même coin que le n° 531 et dans le goujon :

ÉCOLE INDUSTRIELLE
SECTION
MUSICALE
REMERCIEMENTS
3 JUIN
1877
SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES

La dernière lignes entre deux rosaces à six feuilles, avec la première et la dernière lignes courbées complétant le cercle, de caractères antiques, ainsi que la quatrième. La cinquième et la sixième sont en gothique.

Ces fêtes se continuèrent pendant plusieurs années avec des médailles semblables.

N° 712. Le 26 août 1877, les anciens élèves de M. C. C. J. Michaux, instituteur à Gilly (Sart-Culpart), pendant 34 ans, 1838 à 1872, lui offrirent son portrait et firent une touchante manifestation à laquelle assistèrent plus de 500 personnes.

Un jeton commémoratif, avec belière, fut frappé à cette occasion.

Avers : Les attributs de l'enseignement : la lampe de la science brûlant d'un grand éclat, entourée de livres, de papiers, de cartes, un encrier et une mappemonde. La signature est :

WURDEN BRUXELLES

Revers : Au centre :

A M^r^
C. C. J. MICHAUX
INSTITUTEUR
A GILLY
SART-CULPART
DE 1838 A 1872
MANIFESTATION
DU 26 AOUT 1877

et autour en cercle :

SES ÉLÈVES RECONNAISSANTS

N° 713. En 1881 eut lieu à Couillet un concours d'architecture pour le plan d'un hôtel communal avec école primaire. Une médaille fut frappée à cette occasion. Nous n'avons pu la voir.

(V. C. Maillet n° 8793).

*
* *

N° 714. Lors de l'Exposition nationale organisée par la Belgique à Bruxelles en 1880, le gouvernement belge ne distribua pas de prix. Il donna seulement un diplôme et une médaille aux principaux exposants. Encore n'y eut il que des médailles frappées en bronze. Par suite de cette résolution démocratique et surtout *économique*, le roi lui-même n'en eut pas un exemplaire en métal précieux.

Cette médaille mesurait 0^m05.

Avers : Tête de Léopold II à droite avec barbe longue, pointue et de forme anguleuse sous le menton ; le sommet du crâne est lui-même fort anguleux au sommet.

Au dessous :

CH. WIENER.

Légende :

LÉOPOLD II ROI DES BELGES

Revers en cercle :

EXPOSITION NATIONALE

Entourant vers le haut une couronne de laurier en fruits, de deux rameaux fort touffus vers le bas, liés d'un large ruban, embrassant un champ lisse, destiné à porter le nom de l'exposant.

A l'exergue, le millésime :

1880

L'exemplaire de la Société Archéologique de Charleroi, portait dans le champ, frappé en caractères enfoncés :

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT

N° 715. L'exemplaire du président de cette Société portait au revers, frappée par le même procédé, l'inscription :

D. A. VAN BASTELAER
PRÉSIDENT
DE LA
STÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE
CHARLEROI

La première ligne est courbée, puis une étoile à cinq rais.

N° 716. Diamètre 0^{m}05.

En 1880, la commune de Couillet créa un cercle libéral politique et fit à ce propos frapper une médaille.

Avers : Sur un socle, la Belgique drapée et casquée en Minerve, le coude gauche sur les tables de la Constitution, une branche d'olivier dans la main gauche, couronne de la droite, les têtes de Léopold 1er et II, dans un médaillon. A ses pieds le lion belge couché et tenant un objet dans les pattes.

Aux deux côtés en rond :

MDCCC XXX

MDCCC LXXX

A l'exergue :

A. FISCH FECIT

Sur les tables de la Constitution une étoile à cinq rais et :

CONSTITUTION

BELGE

1830

LIBERTÉ DE EMENT	LIBERTÉ DE LA PRESSE
ERTÉ D' ION	LIBERTÉ DES CULTES

Ce qui manque est caché par les plis de la robe qui couvre la statue.

Revers : Identique à celui du n° 537, mais d'autre coin, car il ne porte pas de signature et le goujon mesure 0^{m}02 et 0^{m}12. Il porte la légende suivante :

INAUGURATION
DU CERCLE LIBÉRAL
DE COUILLET
19 SEPTEMBRE 1880

en caractères antiques.

(V. C. Maillet n°s 8634 et 8678).

N° 717. Diamètre 0^{m}05.

En 1880, un coup de grisou éclata aux houillères d'Anderlues, dites *Charbonnages des Français* et y fit de nombreuses victimes.

Un cortège, organisé par l'Association des Marçonvins, sous le patronage de l'Administration communale de Bruxelles, au bénéfice des victimes, eut lieu le 2 Mai 1830.

La médaille suivante rappelle ce fait.

Avers : Écu couronné de la ville de Bruxelles, au St-Michel terrassant le dragon, entouré d'une couronne de chêne et de laurier.

En dessous sur une bandelette :

S. P. Q. B.

A l'exergue la signature :

A. FISCH

Légende circulaire :

VILLE DE BRUXELLES

Revers : En cercle :

ASSOCIATION DES MARÇONVINS DE BRUXELLES. 2 MAI 1880.

Au milieu en 9 lignes :

CORTÈGE
ORGANISÉ
SOUS LES AUSPICES
DE
L'ADMINISTRATION COMMUNALE
AU BÉNÉFICE
DES VICTIMES
DE LA
CATASTROPHE D'ANDERLUES

N° 718. Diamètre $0^{m}023$.

En 1881, lors du 25e anniversaire de bourgmestre de M. Vanderpepen à Binche, on lui offrit une fête publique et dans les rues se distribuait un jeton frappé pour la circonstance.

Avers : L'inscription suivante :

1856
1881
18
AVRIL

Revers :

MANIFESTATION
DES
HABITANTS DE BINCHE
A
M. G. WANDERPEPEN
A L'OCCASION
DU 25me ANNIVERSAIRE
DE SA NOMINATION
COMME
BOURGMESTRE

La première ligne est courbée.

N° 719. A la même occasion fut frappée une belle médaille que nous n'avons pas vue. Elle portait des inscriptions analogues, mais l'avers avait les armes de la ville, analogues à l'avers du n° 679.

N° 720. Diamètre $0^{m}05$.

M. Cobaux, instituteur communal en chef à Charleroi depuis quinze années y avait fait preuve d'une capacités et d'un zèle remarquables et ses élèves avaient toujours eu le plus grand succès dans les concours officiels.

L'Administration communale voulut le récompenser en lui décernant un diplôme d'honneur et une grande médaille en or.

C'est une médaille de même coin que la médaille n° 711.

Le goujon porte :

A M^R
EUGÈNE COBAUX
INSTITUTEUR
EN CHEF
1866-1881

N° 721. M. G. Sabatier, ingénieur, entra dans la carrière industrielle en 1850, en prenant la direction de la Société des hauts-fourneaux de Monceau-sur-Sambre, dont il est resté ensuite administrateur. Sept années plus tard l'Arrondissement de Charleroi l'envoyait à la Chambre des représentants où il siégea longtemps.

Lorsque la loi du 11 Juin 1875 supprima les Chambres de commerce, il était président de celle de Charleroi et resta à la tête de la Chambre libre, créée le 18 Avril 1878.

En 1881, il fut nommé délégué consultant dans les négociations qui allaient s'ouvrir à Paris, pour le renouvellement du traité de commerce de la Belgique avec la France. Ce fut lui qui fut chargé de présenter le rapport sur cette affaire à la Chambre des représentants et il le fit d'une façon remarquable. Il fut à cette occasion nommé en même temps commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique et de la Légion d'honneur de France.

Cette double distinction fut l'occasion d'une manifestation des industriels de l'arrondissement de Charleroi.

On lui fit frapper une médaille superbe, due au burin de Ch. Wiener.

Avers : La tête nue de Sabatier, profilée à droite, frappante de ressemblance et la signature, en dessous :

CHARLES WIENER

Revers : Deux enfants ailés aux membres souples et arrondis, modelés avec grâce, agitent l'un un rameau de chêne et l'autre un rameau d'olivier, tenant en outre, l'un une torche lumineuse et l'autre une roue ailée.

Au dessus l'inscription suivante :

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEROI
A
SON PRÉSIDENT
G[VE] SABATIER
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LÉOPOLD
ET DE LA LÉGION D'HONNEUR
MEMBRE DE LA CHAMBRE
DES
REPRÉSENTANTS
TÉMOIGNAGE
DE
RECONNAISSANCE
1882

La première et la dernière ligne sont arrondies.

(V. Méd. hist. belges n° LXXIII — V. C. Maillet n° 8826).

N° 722. Une Société de gymnastique fut fondée vers 1870 à Marchienne-au-Pont, sous les auspices de M. Rouard, l'un des promoteurs de la Fédération des Sociétés de gymnastique de Belgique.

Cette Société avait pris le nom de : *La Marchiennoise.*

A propos de la seizième fête fédérale, qui se tint à Marchiennes, la Société fit frapper deux médailles.

La première, belle médaille avec belière. Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Hercule debout, regardant de face, le pied gauche sur une haltère de gymnase, sa massue sur l'épaule droite et tenant de la main gauche un écusson portant les mots :

PAR LA
GYMNASTIQUE
FORCE
ET
SANTÉ

A droite du personnage, en bas, le nom de l'artiste :

A. WEBER
VERVIERS.

La légende circulaire :

LA MARCHIENNOISE
SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

avec deux étoiles à six rais aux deux côtés de la dernière ligne.

Revers : Un lion très fort, surmonté des rayons du soleil levant et couché sur une base plate, dont la tranche porte :

L'UNION FAIT LA FORCE

et est supportée elle-même par une épée et une torche croisées et liées par un nœud, d'où pend une guirlande de lierre.

Au dessus :

20 ET 21 JUILLET

En dessous :

1884

Autour :

MARCHIENNE LE PONT
XVIe FÊTE FÉDÉRALE BELGE DE GYMNASTIQUE

N° 723. La seconde, petit jeton à belière. Diamètre 0^{m}23.

Avers : Même lion, de même dimension, que le précédent, mais avec les seuls mots suivants placés dans les rayons du soleil :

LA MARCHIENNOISE

A l'exergue :

A. WEBER VERVIERS

Revers : Deux branches de laurier en fruits, disposées en couronne ouverte autour des mots :

XVIᴱ FÊTE

FÉDÉRALE BELGE

DE

GYMNASTIQUE

Un filet américain interrompu d'un point.

20 & 21 JUILLET

1884

Les quatre premières lignes en caractères antiques.

*
* *

N° 724. A la mort de M. Warocqué, un monument-fontaine fut élevé par souscription publique, sur la Place des écoles à Morlanwelz.

L'inauguration du monument eut lieu le 12 Octobre 1884. Pour cette cérémonie, une cantate fut chantée par la Société de Chœurs de Bascoup, accompagnée par l'Harmonie de Mariemont.

Ces Sociétés reçurent la médaille suivante:

Avers : Du coin n° 620.

Revers : Du coin n° 661, sauf le goujon qui porte :

MORLANWELZ
INAUGURATION
DU
MONUMENT
ÉRIGÉ A LA MÉMOIRE DE
M A^R WAROCQUÉ
12 OCTOBRE 1884

En caractères antiques, sauf la sixième ligne.

Les deux premières lignes sont courbées vers le bas et les trois dernières vers le haut, pour former le cercle.

N° 725. En janvier 1885 se fonda à Morlanwelz, une Société de 18 membres excursionnistes.

Une médaille fut frappée pour ce Cercle, mais on ne sait ni quand, ni par qui, ni pourquoi.

Nous la donnons ci-dessous :

Diamètre $0^{m}056$.

Avers : Du coin n° 602.

Revers : Couronne semblable au n° 606, mais d'autre coin, portant sur le goujon du centre une inscription en cercle ainsi conçue :

LES GAIS AMIS DE MORLANWELZ

en caractères antiques précédée d'une petite quintefeuilles entre deux petits ornements, le tout entourés de trois circonférences, d'un cercle cordelé et enfin de la couronne ouverte.

*
* *

Le premier Congrès international pharmaceutique eut lieu à Saint-Pétersbourg (1) en 1865 ; le deuxième à Paris, en 1868 ; le troisième à Saint-Pétersbourg, en 1874 ; le cinquième à Londres, en 1879 ; le sixième se réunit à Bruxelles le 31 Août 1885, sous la présidence de notre confrère de la *Société de Numismatique*, M. D. A. Van Bastelaer, pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine, de l'Académie d'archéologie de Belgique, président de l'Association générale pharmaceutique de Belgique, de l'Union pharmaceutique de l'arrondissement de Charleroi, de la Société Paléontologique et Archéologique du même arrondissement, etc.

Le Congrès réussit au delà de toute espérance et dépassa de loin ceux qui l'avaient précédé, grâce aux importantes questions d'hygiène que les organisateurs eurent la sagesse d'introduire dans son programme, (eaux alimentaires, falsifications des denrées, etc.) La plupart des gouvernements y envoyèrent des

(1) Tout cet article et les suivants sont empruntés textuellement à l'ouvrage intitulé : *Médailles historiques de Belgique*, publié par la *Société Royale de Numismatique belge*, p. 168 et suiv.

délégués et le Congrès réunit plus de 700 adhérents, dont près de 500, venus de tous les pays d'Europe et même d'Amérique, assistèrent aux assemblées.

N° 726.

En souvenir de cet éclatant succès, qui fait le plus grand honneur aux organisateurs, l'*Union pharmaceutique de l'arrondissement de Charleroi* résolut d'offrir au président du Congrès une médaille dont voici la description :

Médaille de $0^{m}05$.

Avers : Dans le champ, sur une tablette, différents emblêmes, propres à la science pharmaceutique ; tels que alambic, minéraux, plantes, etc., et la coupe d'Esculape entourée du serpent, sur laquelle deux mains entrelacées, comme symbole d'union.

A dextre sur un socle les initiales fort petites :

D. A. V. B.

(Désiré-Alexandre Van Bastelaer).

A sénestre sous la tablette :

C. WURDEN.

Autour la légende circulaire :

UNION PHARMACEUTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE CHARLEROI.

A l'exergue une petite tête ailée, signe monétaire de Bruxelles.

Revers : La légende circulaire :

FONDÉE LE XX AOUT MDCCCXLVI

A l'exergue, les armes de Charleroi qui sont : de sable au lion d'or, armé lampassé, tenant à dextre un sabre de même, au chef d'argent à une fleur de lis de gueules. L'écu sommé d'une couronne de sept perles. Pour supports à sénestre de l'écu un lion assis au naturel, armé à dextre, d'un sabre d'argent, garni d'or. Le tout reposant sur un tertre de sinople.

Dans le champ, entourées d'un cercle cordé, les lignes suivantes avec une grande étoile au dessus, deux petites à droite et à gauche du millésime et un tiret au dessus du mot Bruxelles :

D. A. VAN BASTELAER
PRÉSIDENT

Un filet américain.

BRUXELLES
1885

Et autour :

VI[ème] CONGRÈS INTERNATIONAL PHARMACEUTIQUE.

Cette médaille fut gravée par Wurden, d'après le dessin de M. Brichaud.

(Méd. hist. de Belgique, p. 169).

N° 727. Le droit de la médaille précédente (1) avait déjà servi, en 1881, pour une autre médaille remise aussi par la même Société à son président, M. D. A. Van Bastelaer, dans une autre circonstance.

Dans leur séance du 7 Octobre 1880, les membres de l'*Union Pharmaceutique de Charleroi* avaient décidé d'offrir à M. D. A. Van Bastelaer son portrait litographié. Ils saisirent l'occasion du renouvellement du mandat de leur président comme membre la Commission médicale du Hainaut. Le Corps pharmaceutique belge se joignit à la Société de Charleroi, et l'on remit solennellement le 24 Avril, en présence d'un grand nombre de délégués de différentes Sociétés pharmaceutiques du pays et de l'étranger, l'œuvre, des plus réussies, de l'artiste J. Schubert.

La médaille frappée à cette occasion portait au revers l'inscription intérieure :

SOUVENIR
DÉSIRÉ ALEXANDRE
VAN BASTELAER
PRÉSIDENT

avec une petite étoile à 5 rais à la fin et un tiret après le mot *souvenir*.

Et autour :

MANIFESTATION DES 24 AVRIL ET 25 MAI

(1) Ce texte est extrait du même ouvrage que ce qui précède.

A l'exergue :

1881

On tira de cette médaille des exemplaires en argent et en bronze. Les coins sont la propriété de la Société de pharmacie de Charleroi et sont déposés chez M. Brichaut, qui en est l'éditeur et à qui l'on en demande parfois de nouveaux exemplaires.

(Méd. hist. de Belgique, p. 171).

*
* *

N° 728. Peu après (1) et pour fêter, elle aussi son sympathique président, qui venait d'être nommé Chevalier de l'Ordre Léopold, le 4 Mai 1881, la Société Archéologique de Charleroi organisa une manifestation en l'honneur de M. Van Bastelaer, auquel furent offerts une riche graniture en bronze artistique et un album de portraits de près de 700 souscripteurs. Le tout fut remis le 18 Décembre dans un banquet solennel.

« Pour rappeler cette cérémonie fut frappée la petite médaille que voici :

Diamètre $0^{m}038$.

Le type est dû à M. Brichaud, ancien contrôleur de la monnaie de Belgique, membre d'honneur de la *Société de Numismatique belge.*

---

(1) Ce texte est extrait du même ouvrage que ce qui précède.

Avers : Une belle tête fort saillante de la Minerve littéraire, au profil grec, couronnée de laurier, portant un casque qui couvre la tête et le cou, orné de l'étoile de la science, et de deux larges aigrettes tombantes. On y voit le pégase des poètes et le hibou des philosophes.

Revers : La légende circulaire :

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI

A l'exergue : L'écu de Charleroi qui est de sable au lion d'or armé, lampassé, tenant à dextre un sabre de même, au chef d'argent à la fleur de lis de gueules.

Le champ porte la légende :

MANIFESTATION
EN L'HONNEUR
DE D. VAN
BASTELAER
PRÉSIDENT

Une étoile à cinq rais.

Et autour :

SOUVENIR DU 18 DÉCEMBRE 1881

(V. C. Maillet, n° 8788).

Exemplaires en argent.

*
* *

Toute une série de variétés de cette médaille, fut frappée, formant, pour ainsi dire, l'histoire de la Société Archéologique de Charleroi.

C'est bien ici le lieu de s'arrêter sur ce sujet et personne ne trouvera mauvais que nous nous étendions quelque peu sur la numismatique de cette Société, dans ce travail qui lui est destiné d'une manière toute spéciale et qui est imprimé par elle et dans ses mémoires.

Chaque évènement important de cette Société fut marqué par la frappe d'une médaille commémorative. L'avers était l'avers qui précède ; le revers seul variait. Chaque fouille eût sa médaille. Telle est la fouille des restes d'une habitation romaine trouvés en terre à Monceau-sur-Sambre, lieu dit *Bois de Morigny*.

Le rapport de cette fouille, dû à la plume de M. P. C. Vander Elst, président de la Société à cette époque, se trouve dans le tome II des *Documents et rapports de la Société*.

N° 729. Une médaille fut frappée à cette occasion avec l'*avers* précédent. Elle portait au centre du *revers* :

FOUILLE
DE LA VILLA
BELGO-ROMAINE
DE MONCEAU-
SUR-SAMBRE
1868

N° 730. Une autre variété fut consacrée à la fouille du cimetière romano-franc de Strée,

près Thuin, au lieu dit *Les Maçaux*, dirigée par M. D. A. Van Bastelaer en 1872 et dont le rapport est imprimé dans le tome VIII des *Documents et rapports de la Société*.

C'est la médaille précédente portant l'inscription :

FOUILLES
DU CIMETIÈRE
BELGO-ROMAIN-FRANC
DE STRÉE
1872

Cette fouille eut un grand retentissement et posa la réputation scientifique de notre Société.

N° 731. Pour un second tirage de la médaille précédente, on employa un autre coin de revers un peu différent portant :

FOUILLE
DU CIMETIÈRE
BELGO-ROMANO-FRANC
DE STRÉE
1872

N° 732. Une variété fut aussi consacrée à la fouille importante de la villa belgo-romaine d'Arquennes, au lieu dit *Bois de la Garenne*, en 1872.

Le rapport, dû à M[r] le D[r] Cloquet, est inséré dans les tomes VI et VII des *Documents et rapports de la Société*.

Cette médaille porte au revers l'inscription suivante :

FOUILLES
DE LA VILLA
BELGO-ROMAINE
D'ARQUENNE
1872

Le même type de médaille fut fait avec le champ du revers en blanc et sans inscription pour divers usages, etc.

N° 733. On frappa ce champ, ainsi ménagé, d'inscriptions en caractères mobiles, adaptées à l'un ou l'autre fait, on en fit en quelque sorte de cette façon un diplôme.

En voici un exemple portant l'inscription :

D. A. VAN BASTELAER
MEMBRE EFFECTIF
LE 6 N bre
1864

N° 734. Un exemplaire en argent fut frappé, portant au revers :

D. A. VAN BASTELAER
SECRÉTAIRE
LE 2 AOUT

Un filet américain.

1869

N° 735. Une autre en argent aussi :

D. A. VAN BASTELAER
PRÉSIDENT
LE 5 AOUT
1872

N° 736. La fouille de la villa belgo-romaine de Gerpinnes, qui fit beaucoup de bruit eut aussi sa médaille. Le rapport M. le Comte de Glymes est inséré dans tome VII des *Documents et rapports*.

Cette médaille porte au revers :

FOUILLES
DE LA VILLA
BELGO-ROMAINE
D'AUGETTE SOUS
GERPINNES
1874

(V. C. Maillet, n° 8435).

N° 737. Une autre fouille eut sa médaille. Ce fut celle de la villa de Montigny-sur-Sambre, à la Neuville. Le rapport, fait par M. Van Bastelaer, se trouve dans le tome IX des *Documents et rapports de la Société*.

Cette médaille porte au revers l'inscription :

FOUILLES
DE LA VILLA
BELGO-ROMAINE
DE MONTIGNIES-
SUR-SAMBRE
(NEUVILLE)
1874

N° 738. La Société fouilla à Aiseau, une villa. Le rapport, fait par M. J. Kaisin est imprimé dans le tome IX des *Documents et rapports*.

La médaille porte au revers l'inscription :

FOUILLES
DE LA
VILLA-ROMAINE
D'AISEAU
1875

N° 739. A Presles fut fouillé un cimetière romain.

La médaille frappée porte au revers l'inscription :

FOUILLES
DU CIMETIERE
BELGO-ROMAIN
DE PRESLES
1878

N° 740. Après de très grandes difficultés, la Société arriva à obtenir la construction d'un musée sur un terrain octroyé à la ville par le gouvernement. Un concours eut lieu pour les plans et l'on accorda des médailles comme récompense aux concurrents. Ce fut la médaille ordinaire de la Société dont le revers portait pour la circonstance l'inscription :

entourant les mots :

MENTION
HONORABLE

Le nom de l'architecte ayant mérité cette distinction fut gravé en dessous.

(V. C. Maillet, nº 8456).



Nº 741. Les travaux de construction commencèrent avec entrain. La première pierre fut posée le 7 Juin 1875, sous la présidence du bourgmestre de la ville. Le compte rendu de cette cérémonie et les pièces du concours, discours, etc., etc., sont imprimés dans le tome VIII des *Documents et rapports* de la Société.

Une médaille fut frappée à cette occasion.

Elle porte au revers l'inscription :

FONDATION DU MUSÉE

Une petite quatre feuilles et, au milieu la date :

1875

Nº 742. Mais des difficultés inattendues surgirent. Le bâtiment nouveau, à peine construit, fut renversé par l'ouragan du 14 Novembre 1875. Un procès eut lieu, des complication de toute nature s'élevèrent et ce

ne fut que le 13 Juillet 1879, que put avoir lieu l'inauguration du musée.

La relation de cette fête qui fut une fête publique avec un banquet splendide et à laquelle vinrent assister le gouverneur de la province et les autres autorités, se trouve dans le tome XII des *Documents et rapports* de la Société.

Une médaille fut frappée portant au revers :

INAUGURATION
DU
MUSÉE

*
* *

N° 743. Depuis longtemps notre Société avait pris un rang distingué parmi les Sociétés similaires en Belgique et même à l'étranger. La Société royale de Numismatique du pays, qui fait chaque année une assemblée solennelle dans une ville étrangère, fit cette assemblée à Charleroi le 15 mai 1882. Ce fut alors, en ville, une fête intellectuelle remarquable suivie d'un banquet. Le procès-verbal en fut publié dans le tome XII des *Documents et rapports*.

La Société archéologique offrit à cette occasion, à tous les membres, selon la tradition en pareilles circonstances, un jeton de présence.

Ce jeton était la médaille sociale avec au revers l'inscription :

A LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE
BELGE

ét une étoile à cinq rais.

Autour des mots :

SOUVENIR
DU
15 MAI
1881

(Rev. de la Num. belge, 1881, pl. XIV).

*
* *

N° 744. A la même assemblée, M. R. Châlon, président de la Société de Numismatique, remit comme souvenir de sa Société au président de la Société Archéologique, lequel venait d'être venait d'être nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold, une belle médaille en argent, à belière, formée d'un rameau de laurier en fruits.

Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Au milieu d'un cercle de perles, une belle tête de Minerve à droite, avec casque, portant derrière un lion brisant une chaîne.

Sous le cou de la Minerve la signature :

VEYRAT F.

et une petite tête de femme de face.

Revers : En cercle, à l'intérieur d'un même chapelet de perles les mots en légende circulaire :

ORDRE LÉOPOLD LOI 11 DU JUILLET 1832

Et sur un listel à l'exergue :

LIVRE D'OR

Le centre est occupé par un écu portant la couronne royale de Belgique, entouré du grand cordon de l'Ordre Léopold et d'une branche de laurier à dextre et d'olivier à sénestre.

Sur l'écu les mots :

DÉSIRÉ
VAN
BASTELAER
4 MAI 1881

frappés en creux.

N° 745. La Société archéologique de Charleroi, fondée en 1863, résolut de fêter son 25me anniversaire avec éclat.

On décida d'organiser des fêtes, une exposition d'art ancien et, au nom de la Société, son président demanda à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie, en 2me session à Namur, puis en 3me session à Bruges, de tenir sa 4me session à Charleroi, ce qui fut décidé à l'unanimité d'une façon définitive à l'assemblée générale du 24 Août 1887, en cette dernière ville.

Ce Congrès eut donc lieu à Charleroi, par les soins de la Société Archéologique et se tint les 5, 6, 7 et 8 Août 1888.

Ce Congrès eut le plus grand succès par le nombre des adhérents, qui dépassa 600, et par la grande importance des questions scientifiques qui y furent discutées.

La Société Archéologique de Charleroi fit à cette occasion, frapper une médaille.

Avers : Ordinaire des médailles de la Société.

Revers : Autour :

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

Au milieu :

4me SESSION

CHARLEROI

LES 5, 6 ET 7 AOUT

1888

*
* *

N° 746. L'Union Pharmaceutique de l'arrondissement de Charleroi, fêta le 16 Avril 1871 son 25me anniversaire par un grand banquet.

A l'occasion de cette fête une médaille fut frappée. C'est une variété du n° 726 ci-devant, portant au revers l'inscription circulaire :

BANQUET DU XXVe ANNIVERSAIRE DE FONDATION

avec une quintefeuille, et au centre la date :

XVI AVRIL
MDCCCLXXI

Exemplaires en argent.

(V. C. Maillet, n° 8370).

***

N° 747. On frappa ce même type de médaille avec le champ en blanc pour servir de médaille de diplôme.

N° 748. Une variété de ce diplôme porte l'inscription suivante, frappée en caractères mobiles :

D. A. VAN BASTELAER
MEMBRE
EFFECTIF
24 OCTOBRE

Puis deux quintefeuilles accostant une étoile à cinq rais et le millésime :

1848

N° 749. Une autre porte l'inscription suivante frappée de la même façon :

D. A. VAN BASTELAER
SECRÉTAIRE
LE 14 FÉVRIER

Un filet américain.

1854

Exemplaire en argent.

N° 750. Une troisième porte les mots suivants frappés de la même façon :

D. A. VAN BASTELAER

Un tiret.

PRÉSIDENT

28 NOVbre

Un tiret entre deux quintefeuilles et la date :

1867

Exemplaire en argent.

N° 751. Une quatrième enfin porte les mots suivants frappés de la même façon encore :

D. A. VAN BASTELAER

PRÉSIDENT D'HONNEUR

3 MARS

Un tiret entre deux rosettes et le millésime :

1886

N° 752. Une même médaille fut frappée et donnée aux membres fondateurs portant :

Revers : La légende suivante :

AUX

MEMBRES

FONDATEURS

*
* *

N° 753. La *Société Royale de Médecine publique de Belgique* fut créée à la fin de 1876.

Elle a la plus grande utilité pour l'état sanitaire du pays. Ses travaux hygiéniques et les services utiles qu'elle a établis dans tout le royaume, afin de chercher et de publier les statistiques et les causes des maladies et de mortalité, les moyen d'y apporter une amélioration progressive sont des plus louables. Elle combat énergiquement pour arriver à la diminution et si possible, à l'extinction des épidémies.

A la fin de 1885, elle reconnut la nécessité d'établir dans le pays un service de recherches ozonométriques, dans le but de publier régulièrement le tableau du degré d'ozonisation de l'atmosphère, observé chaque jour dans toutes les parties du Royaume.

Grâce au dévouement de M. D. A. Van Bastelaer, que l'on chargea d'établir et de diriger ce service nouveau, basé sur une science peu connue, l'entreprise fut mise en exécution avec une grande célérité, et les tableaux de 1886 purent être publiés dons les *Tablettes mensuelles et les Bulletins de la Société.*

Cette Société reconnaissante décerna dans son assemblée générale de 1886, une médaille à l'organisateur de ce service. En voici la description :

Elle mesure 0^{m}035.

Avers : Au milieu d'un cercle feuillé, l'inscription circulaire suivante :

SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE PUBLIQUE DE BELGIQUE

avec une rosette à cinq feuilles.

Au centre entre deux tirets :

HAUT PROTECTEUR
S. M. LÉOPOLD II

Au revers une couronne de laurier entourant sur un listel :

1886

et en dessous :

A M^{r}
D. VAN BASTELAER
MEMBRE DE LA
SOCIÉTÉ

N° 754. L'année suivante la même médaille en argent lui fut décernée. La frappe n'en diffère que par le millésime :

20 AVRIL 1887

N° 755. En 1895, une nouvelle médaille en vermeil cette fois, lui fut offerte avec la date :

13 OCTOBRE 1895

*
* *

N° 756. Le 6 Décembre 1886, la Société d'Harmonie de Thuin offrit une médaille et fit une fête à M. J.-B. Rondeau, pharmacien, qui y avait joué sa partie instrumentale depuis 30 ans.

Voici ce qu'en dit la *Gazette de Thuin* du 19 :

« *Jubilé de M. J.-B. Rondeau*

« La Société, au grand complet, entourée de falots aux feux de bengale de différentes couleurs, est descendue prendre chez lui le respectable M. Rondeau, dignitaire et soutien de l'Harmonie depuis 31 ans. A la rentrée au local de la Société, une chaude et sympathique allocution est adressée à ce brave et honnête citoyen, au milieu d'une émotion générale et indescriptible : puis une médaille commémorative d'un goût parfait, lui est remise ainsi qu'un coquet petit meuble qu'il pourra longtemps, nous l'espérons, utiliser en famille et entre amis. »

La médaille était en vermeil et mesurait 0^m055.

Avers : La musique à demi drapée, debout, tournée à droite, tenant une lyre de la main gauche et une palme de la droite.

Elle est appuyée du coude droit sur un rond entouré de perles très petites, rempli par

un goujon de 0m020, avec l'inscription gravée :

HONNEUR
AUX
SERVICES RENDÛS
1835-1886

Le tout entouré d'un cercle de grenetis.

Au pied du personnage est un trophée de musique avec une couronne de laurier.

A l'exergue :

ED. GEERTS, F.

Le tout entouré d'un grand cercle de perles.

Revers : Dans un cercle de perles, une épaisse couronne ouverte, formée de chaque côté, d'un rameau de laurier et d'un de chêne mêlés ensemble et terminée à droite par une feuille de laurier. Le ruban de ligature est large, mais à boucles étroites. Au milieu, un un goujon rond de 0m021, portant en quatre lignes, les deux premières en demi cercles concentriques, les mots :

LES AMIS DE L'ORDRE ET DU PROGRÈS
RECONNAISSANTS
A
J.-B. RONDEAU

N° 757. Diamètre 0m052.

Avers : Semblable au revers du n° 563, avec bord vide sur un espace plus large. La ciselure est négligée et grossière ; beaucoup de détails sont supprimés. Le drapeau à gauche, au lieu de deux cordons à houppes volantes, n'en a qu'un.

Le goujon du milieu mesure 0^m023 et porte :

FÊTES LIBÉRALES DU XXVE ANNIVERSAIRE
DE MR
EDOUARD
CHAUDRON
BOURGMESTRE
1861-1886

La première ligne formant le cercle.

Revers : Couronne ouverte, forte, épaisse, de rameaux, de chêne, mêlés de laurier avec fruits, entourant un goujon rond de 0^m023, avec les mots :

FRASNES
LEZ
GOSSELIES

N° 758. Au mois d'Août 1886, pour la fête St-Roch, M. le Bourgmestre Dutoit, d'Ham-sur-Heure, fit frapper une médaille par Harth. C'est à peu près la reproduction de notre n° 464, approprié. Nous n'avons pu l'avoir en communication.

N° 759. Diamètre $0^{m}02$.

Jeton à belière, servant de breloque de montre ou de bracelet.

Avers : Un écusson héraldique accosté de deux rameaux à 4 feuilles.

Cet écusson est d'argent à la bande de sable portant l'inscription :

MORLANWELZ

Au dessus de la bande les lettres :

M P S

et en dessous :

M R G B

Toutes éparses. Ce sont les initiales de familles unies formant un cercle particulier.

Le *revers* est lisse, destiné au nom du porteur.

Ce jeton fut frappé à 15 exemplaires seulement et le coin fut gravé par M. Mathieu à Bruxelles.

N° 760. Ernest Solvay créa en 1863, le procédé de décomposition du chlorure de sodium par l'ammoniaque, pour en faire le carbonate de soude, dans une usine fondée à Marcinelle. Ce fut le fruit d'années entières d'étude.

J'aime à m'en souvenir parce que je fus mêlé à ces recherches par de nombreuses

analyses chimiques, faites dans mon laboratoire à Charleroi, à la demande de l'inventeur.

En 1888, eette industrie s'était étendue d'une façon inespérée. Les inventeurs Ernest et Alfred Solvay, possédaient des usines jusqu'en Amérique et produisaient 400.000 tonnes de sel de soude, tombés à 11 fr. les 100 kil. au lieu du prix ancien 36 fr.

C'était la 25e année de la constitution de la Société, anniversaire à l'occasion duquel on fit une fête et l'on offrit une médaille aux inventeurs.

Elle mesure 0m075.

Avers : La tête des deux frères à gauche entourées de :

A ERNEST ET ALFRED SOLVAY

Sur l'épaule gauche d'Ernest se trouve le nom de l'artiste :

P. DUBOIS SC.

C'est le nom de l'auteur d'une sculpture sur laquelle E. Geerts a fait la médaille.

Revers : Palme avec grand nœud de ruban et la légende :

AUX
FONDATEURS
DE L'INDUSTRIE
DE LA SOUDE A L'AMMONIAQUE
CRÉATEURS DU PROCÉDÉ
SOLVAY
LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ
SOLVAY ET Cie
ET DES USINES
1863-1888

N° 761. En 1888 fut inaugurée une superbe Ecole Industrielle à Morlanwelz.

Elle avait été commencée en 1885.

Elle succédait à l'Ecole de dessin fondée par M. Léon Warocqué et était due à la générosité de M. Arthur Warocqué, qui mourut avant la construction. Elle fut achevée sous l'administration du premier.

A cette occasion fut frappée une médaille de 0^m06.

Avers : Vue perspective du bâtiment et la légende semi-circulaire :

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE MORLANWELZ

Et en dessous :

CH. WURDEN

A l'exergue :

1885-1888

Revers : Légende semi-circulaire en haut :

INAUGURÉE LE 8 OCTOBRE 1888

entre deux étoiles à cinq rais.

Dans le champ :

G. WAROCQUÉ
BOURGMESTRE

Un filet américain.

E. PENY. L. MOYAUX
ÉCHEVINS

Un filet américain.

G. LAURENT. A. DULIÈRE. P. DUBAR
C. WILLAME. I. DELFOSSE
D. BOUGARD. A. DEBAY. A. GODEAU
CONSEILLERS

Un filet américain.

HUBINON
SECRÉTAIRE

En dessous, l'écu de Morlanwelz ou du Hainaut, traversé par le nom de la ville et portant sur un listel :

AW. DOTAIT

Puis le long du bord de la médaille :

A. SIMON ARCH. A. GODEAU DIR.

*
* *

N° 762. Il faut citer ici un jeton rappelant le mariage de l'auteur de ce travail et qui lui fut offert par ses amis lors de ses noces. Il mesure $0^{m}032$ et est fort joli.

Avers : La Fortune sur sa roue déversant sa corne d'abondance à dextre et à sénestre, retenant sa chevelure au vent.

Autour :

DÉSIRÉ VAN BASTELAER ET ELISA VANDER SPIECKE, UNIS LE 6 OCTOBRE 1864.

Revers : Autour :

IN UNO DUO AD PROSPERITATEM ET POSTERITATEM.

Au centre sous, deux dextres unies :

SI FAVEANT
DEUS ET
FORTUNA

et en dessous une ancre avec son cordage.

N° 763. En 1889 furent célébrées les noces d'argent de D. A. Van Bastelaer et ses amis lui offrirent une médaille commémorative de la fête.

Avers : Le même que celui du jeton précédent.

Revers : Autour :

PROSPÉRITÉ, JOIE, LONGUE VIE !

Entre deux petites quintefeuilles :

NOCES D'ARGENT 1889

En deux lignes formant le cercle.

Au milieu, entre deux mains unies au dessus et une ancre :

RENÉ, 22 JUILLET 1865
LÉONCE, 13 AOUT 1867
CLAIRE, 28 JUILLET 1875

N° 764. En 1899 furent célébrées les noces de vermeil des mêmes époux et une médaille fut frappée en commémoration.

Avers : Comme le dernier.

Revers : Avec les mêmes inscriptions, sauf la dernière qui est :

NOCES DE VERMEIL 1899

N° 765. En 1899, M. D. A. Van Bastelaer fut élu président de l'Académie royale de Médecine de Belgique, dont il était membre depuis 1868 et dont il avait été deux années vice-président. A cette occasion le Corps pharmaceutique belge et son Association générale firent une belle fête et décernèrent une médaille en or à l'ancien président de l'Association générale pharmaceutique de Belgique.

Diamètre $0^{m}05$.

Avers : Une couronne de laurier en fruits et au milieu :

L'ASSOCIATION
GÉNÉRALE
PHARMACEUTIQUE
DE
BELGIQUE

A l'exergue la signature :

WURDEN

Revers : Un couronne de laurier en fruit et au milieu :

A
SON PRÉSIDENT
D. VAN BASTELAER
PHARMACIEN
PRÉSIDENT
DE L'ACADÉMIE
ROYALE
DE MÉDECINE

*
* *

N° 766. Les Liégeois établis à Charleroi sont nombreux et ils y ont fondé un Cercle particulier fort important qui organisa même divers concours.

Pour prix de récompense, la Société eut sa médaille particulière fort remarquable :

Diamètre $0^{m}065$.

Avers : A droite les arts personnifiés en une femme s'élevant dans les airs, tenant de la gauche une branche de laurier et sous le bras une lyre, et de la droite, semant des fleurs au dessus de l'industrie, représentée sous la forme d'un homme vigoureux, assis près d'une enclume avec marteau et d'une roue, et dans le lointain, des établissements avec de grandes cheminées.

Revers : Les deux écussons de Liége et de Charleroi, réunis sur une branche de laurier en fruits.

En dessous, un large listel destiné aux inscriptions éventuelles, noms de lauréats, etc.

Inscription en demi cercle au dessus :

CERCLE LIÉGEOIS DE CHARLEROI

et en dessous la signature :

J. V.



RAPPORT

DE LA

Fouille faite aux Bons-Villers

A LIBERCHIES

PAR

M. KAISIN, Vice-Président

MESSIEURS,

Jusqu'à présent, la plupart de nos fouilles ont été opérées dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ; pays industriel par excellence dans les temps anciens, ainsi qu'en témoignent les nombreuses « Crasses de sarrasins » qu'on y a exploitées de nos jours. Ces fouilles ont été pour nous l'occasion de belles découvertes archéologiques. Elles ont jeté un jour nouveau sur ce qu'était cette partie de notre pays, pendant les premiers siècles de notre ère, et nous ont procuré une ample moisson d'objets anciens. Qui aurait cru, avant nos recherches et celles de la Société Archéologique de Namur, que là gisaient les restes de grandes villas, comme celle que nous

avons découverte au Peruwez à Rognée, et des cimetières comme celui de Strée ; mines fécondes en souvenirs, que les morts des temps anciens, semblent avoir laissés pour rappeler leur passage aux vivants d'aujourd'hui.

Mais quelque soit l'intérêt qui s'attache aux fouilles des villas, nous ne pouvons toujours nous renfermer dans le même genre de recherches ; elles perdent une partie de leur charme par leur fréquente répétition. Les fouilleurs, comme les lecteurs de leurs rapports, aiment la variété. C'est pourquoi celui qui écrit ces lignes a préconisé une fouille à faire à Liberchies. au lieux dits les Bons-Villers et Brunehaut, le long de « La haute chaussée, » de la grande voie, construite par Marius Aggripa, vers l'an 10 avant notre ère, qui partant de Bavay, centre de rayonnement des routes dans le Nord des Gaules et antique capitale des Nerviens vaincus aux champs de Presles, se dirigeait vers Tongre et plus loin jusqu'au Rhin, qu'elle atteignait à la « colonia agrippina. » En cet endroit, dit la tradition, cette « vox populi, » se trouvait un camp romain, remarquable par ce fait qu'un grand nombre de pièces de monnaies : or, argent et bronze, y a été découvert et qu'on recueille encore ; témoin les quarante pièces que nos fouilles ont produites.

Déjà, il y avait plus de 20 ans, on avait proposé à notre Comité de faire en cet endroit des recherches plus importantes que celles qu'on avait opérées jusqu'alors, mais l'attention était

portée vers l'Entre-Sambre-et-Meuse où les villas belgo-romaines abondent ; on ne pouvait tout faire à la fois. Après la clôture des fouilles du Peruwez, n'osant espérer mieux encore, on proposa de visiter l'ancien camp et le Comité de notre Société, votait les fonds nécessaires pour commencer nos travaux, subsidiés par le gouvernement. Ils commencèrent en Août 1896, furent continués en 1897 et terminés en 1898.

Tout d'ailleurs, nous incitait à faire des recherches en ces lieux. Ce nom de Villers indice à peu près certain que là s'élevaient jadis des villas, auquel les habitants avaient joint le qualificatif de Bons, (1) comme pour accentuer leur importance ; les vieux souvenirs du pays ; d'après lesquels en cet endroit se trouvait une ville qui périt par le feu, avant que la reine (Brunehault) ne fit réparer la chaussée, » ce fait est caractéristique ; la considération que là était un relais de poste suivant l'itinéraire d'Antonin ; et enfin la découverte non-seulement de nombreuses monnaies mais aussi d'une foule d'objets en poteries, en bronze et en fer.

Que de souvenirs invoque l'antique artère de la Gaule, grimpant les collines et étendant sa ligne droite vers des pays que les Romains espéraient conquérir ; de nombreuses légions romaines, après l'avoir construite pour occuper leurs loisirs pendant la paix, l'ont parcourue, plus tard repoussées par d'innombrables bandes

(1) On a retrouvé autre part ce nom de *Bons-Villers*.

de barbares, envahissant les terres de l'Empire « *tumultueusement* » suivant l'expression d'alors.

Les Normands, les derniers barbares écrasés par Louis de Saxe, vers l'an 880 au village de Thiméon, placé le long de la voie et tout voisin des Bons-Villers l'ont suivie sans doute (1).

En des temps plus modernes nous voyons que la voie romaine était encore en usage. C'est en la suivant que Mansfeld battit en retraite vers la Meuse après avoir pillé l'Abbaye de Bonne-Espérance, cause de sa perte, pour gagner le Rhin et échapper à la poursuite du général espagnol Gonsalve de Cordoue. Celui-ci ayant mis son infanterie en croupe de ses cavaliers, arriva par Pont-de-Loup où il passa la Sambre, et vint le battre aux environs de Bons-Villers.

---

(1) D'après une charte citée par Mirœus (opera diplomatica. III f° 296) St-Ursmer fit don au monastère de Lobbes, d'établissements agricoles situés à Thiméon et à Melignoux (Pont-à-Migneloux) hameau de Mellet, voisins jusqu'au siècle dernier, de la grande ferme de Thiméon qui appartint à l'abbaye de Floreffe. C'est maintenant une propriété du Séminaire de Tournai. (Théo. Lejeune, l'ancienne abbaye de Lobbes, f° 8). Thiméon (Timinus) allait à la Bancroix à Lobbes avec les communes voisines, Viesville, Fleurus, Liberchies, Frasnes, Mellet, Heppignies, etc. Documents et rapports T. I. f° 36 et 37. On peut supposer qu'une partie de ces communes a été défrichée par les moines de Lobbes. Reiffenberg dans son ouvrage sur le Hainaut dit : Lobbes a défriché le Hainaut.

Thiméon était un village de l'ancien comté de Namur.

Sa proximité permet d'y voir la localité désignée ainsi dans les annales de Metz : Justa Carbonarium Sylva inlòcoqui vocatus Thimun.

C'est la première bataille de Fleurus ; elle date du mois d'Août 1622. (1).

Plus tard encore en 1664, la route pouvait être utilisée, sans doute ; car nous voyons qu'entre Brunehaut et Villers-Perwin, soit près des Bons-Villers, s'installe un camp baraqué où logeaient les troupes de Louis XIV.

Enfin en 1690 les Français, commandés par le maréchal de Luxembourg, battent les impériaux sur le même territoire : c'est la seconde bataille de Fleurus.

La grand route qui relie Charleroi à Bruxelles étant loin d'être créée alors, les armées auront encore dû suivre l'ancienne voie romaine, qui avait le grand avantage de constituer le plus court chemin, puisqu'elle était en ligne droite, et se trouvait de plus sur un lieu élevé, à peu près sur l'épine dorsale du Hainaut et ne traversant aucun grand cours d'eau : c'était un grand avantage.

Les temps changèrent, et de nouvelles routes furent créées. La tactique moderne fit prendre aux armées de nouvelles dispositions. Aussi voyons-nous qu'en 1794, lorsque la France fut sur le point d'être envahie par les troupes étrangères, les généraux républicains firent prendre à leurs troupes des dispositions inconnues

(1) Suivant certains auteurs, c'est Mansfeld et les protestants Allemands qui auraient battu les Espagnols ; cependant nous voyons qu'après l'affaire, Mansfeld s'enfuit du côté de Gembloux, poursuivi par la cavalerie espagnole qui lui livre un nouveau combat.

avant eux ; leur objectif était de passer la Sambre, de prendre Charleroi et de battre les alliés au-delà.

Les Bons-Villers jouèrent encore leur rôle dans cette bataille mémorable, qui fut la troisième bataille de Fleurus, et qui y a laissé comme souvenir les boulets de canon retrouvés. Entre Gosselies et les Bons-Villers on voit encore un chemin qui porte le nom de « chemin de la batterie. » C'est de là qu'ils furent lancés. Le long de ce chemin les laboureurs ont recueilli de nombreuses balles de fusils; elles indiquent assez qu'en cet endroit les armées se sont approchées de bien près.

La 3me bataille de Fleurus est récente elle ne date que d'un siècle et son souvenir pour nos contemporains, ne forme déjà plus qu'un point dans l'histoire. Rappelons quelques faits qui ont eu pour théâtre le camp que nous avons fouillé et les environs. Les boulets retrouvés aux Bons-Villers, sont des boulets français.

En Juin 1794, le 15, le Prince d'Orange commandait les Alliés et le général Jourdan les Français. Une brume épaisse cachait les forces ennemies. Le Prince de Reuss attaque Marceau à Lambusart. Les deux colonnes du centre des alliés marchent concentriquement sur Mellet et attaquent vers Gosselies.

La journée fut mauvaise pour les républicains, ils durent repasser la Sambre. Ce fut le prélude de la bataille de Fleurus.

On voit dans cette première journée que les Français commandés par Morlot placés en avant de Gosselies, ont déjà pu envoyer des boulets sur l'ancien camp romain.

Le 18 Juin et jours suivants les Français passent la Sambre et reprennent le siège de Charleroi.

Le 21 Juin le prince d'Orange est battu à Chapelle-lez-Herlaimont par Kleber et Championnel.

Le 26 Juin a lieu la bataille de Fleurus, le prince de Cobourg commande les Alliés et le général Jourdan les Français.

La gauche des Alliés est à Boignée, Tongrinne, le Point-du-Jour, le centre à la chaussée Romaine au lieu dit Brunehaut, la droite à Anderlues et Chapelle-lez-Herlaimont.

La droite des Français est à Lambusart, la gauche à Landelies et le centre à Gosselies sous le commandement de Kléber.

Voici ce qu'a dit un auteur sur cette bataille :

« Tandis que le premier corps de l'armée alliée échouait dans ses derniers efforts sur la gauche des Français, l'ennemi attaquait avec la même impétuosité, mais avec moins de succès, le centre de l'armée républicaine. Le second corps du prince de Cobourg, qui faisait partie du centre des alliés, et que commandait le général Quasdanowich, après avoir manœuvré sur la route de Bruxelles et s'être emparé de Frasne, s'était mis

en bataille en avant de la cense de Grand-Champ. Il devait opérer contre la division française aux ordres du général Morlot. Celui-ci attentif au mouvement de l'ennemi, avait fait avancer des troupes pour s'y opposer. Elles avaient ordre de marcher par Thiméon et par Mellet, afin de prendre l'ennemi en flanc, pendant que Morlot lui-même les attaquerait de front. Mais ces troupes ne mirent point assez de rapidité dans leur marche ; elles furent devancées. Le général Quasdanowich avait attaqué, sur la droite, la cense de *Brunehaut* et repoussé les Français envoyés par Morlot pour le prendre en flanc ; après s'être emparé de la cense et de Mellet, il s'était établit sur les hauteurs de ce dernier village, d'où il se mit à canonner le front de la division française, postée en avant de *Gosselies*. Bientôt après il la fit attaquer. Mais les Français se défendirent avec tant d'intrépidité que le général Quasdanowich n'osa pas aborder la ligne de bataille ; il se borna à continuer sa canonnade, à laquelle l'armée française répondait avec d'autant plus d'avantage, qu'elle était placée dans des redoutes. Les deux parties restèrent ainsi à se foudroyer jusqu'au soir. Quasdanowich, ayant alors appris la défaite du prince de Cobourg, s'empressa de suivre le mouvement rétrograde de l'armée, et se retira sur les Quatre-Bras, entre Frasne et Genappe. »

La voie romaine resta d'ailleurs utilisée en très grande partie jusqu'en ce siècle, on la voit

presqu'entièrement tracée sur la grande carte de Ferraris, publiée à la fin du siècle dernier ; elle s'étendait alors de Brunehaut à Grand-Manil au Nord et au Midi de Bavay au-delà de Gouy-le-Piéton, elle n'avait disparu qu'à Viesville au lieu dit « La Chaussée » souvenir qu'elle a laissé, soit sur une étendue de cinq à six kilomètres. La population étant devenue plus nombreuse en notre siècle, et la valeur des terrains ayant suivi une progression analogue, les riverains presque partout ont défoncé une grande partie de l'ancien sol de la voie, trop large pour les besoins des habitants qui l'utilisent pour le travail des champs. On n'en voit plus que les restes mutilés, mais son souvenir est resté vivace dans l'esprit des populations.

Dans un mémoire dressé par la Société de Sacré-Madame, à Dampremy, et produit dans un procès en 1891, il est dit, page 5, que lors de la construction du canal de Charleroi, on a retrouvé à quatre mètres de profondeur l'ancien pont sur le Piéton de la chaussée de Brunehaut.

Le Piéton était traversé par la voie romaine au hameau de la Chaussée à Pont-à-Celles. Une couche d'alluvion de quatre mètres d'épaisseur est donc venue surélever le fond de la vallée, où coule le gros ruisseau renommé jadis pour la qualité de ses écrevisses et qui n'est plus guère qu'un courant fangeux.

C'est cette voie, témoin de tant de carnage, de tant d'incendies, qui nous attirait. Qui pourrait dire ce qu'elle a vu ?

DESCRIPTION DES LIEUX

BRUNEHAUT

A quatre kilomètres et au nord de la station de Viesville (1), se voient les restes d'anciennes et fortes constructions, entourées jadis d'un mur où l'on remarque encore le dur ciment romain. Ce lieu porte le nom de Bruno ou Brunehaut, en souvenir, sans aucun doute, de la reine franque de ce nom, qui dans les temps barbares, fit restaurer plusieurs grandes voies romaines. Là, placé contre la voie, un *castellum* a dû être construit, comme poste d'observation, lorsque les barbares venant d'outre Rhin, commencèrent à faire des incursions sur les terres de l'Empire ; ce qui ferait remonter son origine à la fin du deuxième siècle, ou au commencement du troisième. Aux époques antérieures, les Romains endormis dans la douce quiétude que donnaient leurs forces et leur prestige, ne pouvaient guère

---

(1) Viesvilles, Vetus-Villa, connu en 868, était le chef-lieu du 6e baillage du Comté de Namur.

Au mois de Septembre 1188, il fut pris par Bauduin le courageux ; et cédé en 1231 avec son baillage au comte de Flandre Ferrand. En 1431 son château fut détruit par les Liégeois, qui y firent fonctionner la grande bombarde de Huy. (Documents et rapports, T I fo. 49. Vander Elst).

On a découvert à Viesville des objets romains et du moyen-âge dans les ruines de son château sur l'emplacement duquel on a ouvert une carrière. Seul un gros pan de mur, bravant les siècles, est resté debout jusqu'à nos jours. Il vient d'être démoli.

Le château de Viesville occupait un vaste emplacement.

supposer, que les barbares, grouillant dans les forêts de la Germanie, oseraient jamais envahir la Gaule.

Ce *Castellum* qui pouvait loger une manipule, soit 126 hommes, suivant M. Vander Elst, subsista longtemps. On a découvert dans son voisinage immédiat, des médailles de l'Empire. Ruiné il fut sans doute désert ainsi que le reste du pays. Comme forteresse il dû faire partie du fisc royal.

Voici ce qu'on dit de Brunehaut, MM. Marousé, Tirou, Van Bastelaer et Vander Elst, membres de notre société et délégués par elle, pour opérer une fouille en cet endroit et aux Bons-Villers en 1867.

« Il est résulté de notre examen que les « murs formaient un carré long, ayant en lon- « gueur parallèle à la chaussée 56 1/2 mètres « et en largeur 45, que ces constructions sont « de trois époques différentes et superposées, « et que l'enceinte inférieure avait une tour « circulaire à chacun des angles. M. A. Rascart « qui a habité cette maison, avant les dernières « modifications y apportées, nous a certifié que « l'entrée principale se trouvait au N.-E. et « donnait sur la prairie actuelle, que traversait « le chemin d'entrée ; et que les pilliers en pierre « oolithyque, aujourd'hui en regard de la chaus- « sée, se trouvaient à droite et à gauche de cette « porte (1). »

(1) Page 27, T. II, de nos documents et rapports.

La tradition raconte qu'un passage souterrain reliait le *castellum* de Brunehaut à l'ancien château de Viesville, ruiné par les Liégeois en 1431. Nous avons fait quelques recherches à cet égard à Viesville et à Brunehaut, mais notre espoir a été déçu, on n'a rien découvert. Ce dire doit être une légende qu'on rencontre en différents endroits.

Le « *castellum* » ne se trouvait pas au point culminant du territoire, mais plutôt sur une certaine déclivité, parce que sans doute un ruisseau était voisin.

Le 20 Février 1659, les Dominicains établissent un couvent à Brunehaut sur « un terrain couvert de ruines au milieu duquel se trouvaient un ermitage et une chapelle. » Ce terrain leur avait été donné par le seigneur de Liberchies, comte de Sainte-Aldegonde (1). Les pères Dominicains établirent une école à Brunehaut.

---

(1) On trouve Liberchies en 1027. La terre de Liberchies appartenait avant 1671 à Jean-Aurèle Servais, capitaine de cavalerie, elle passa dans les mains de Guillaume-Ernest de Gand, par son mariage avec sa fille unique.

Le nouveau seigneur obtint le 12 Juillet 1684, du roi Charles II, des lettres d'érection en comté de sa seigneurie. De Gand mourut le 12 Septembre 1694. Son fils Jean-Philippe en hérita et mourut sans enfants. Le comté passa ensuite entre les mains de son oncle, Adrien-Honoré de Gand, chanoine et chancelier de Tournay, décédé en 1710 ; il avait cédé le comté à son frère André de Gand, vicomte d'Audrignies, mort en 1705. Sa fille Marie-Ernestine hérita du comté et fit donation de la terre de Liberchies à son petit-fils ; Chrétien-Joseph-Grégoire de Lannoy, comte de la Motterie et de Liberchies, baron d'Aix et de Sombreffe, marié le 22 mars 1774 à Marie-Catherine-Joseph, comtesse de Mérode. Il mourut à Bruxelles en 1822.

On voit sur la carte de Beauraing de 1664, qu'un couvent était établit en cet endroit. Leroy nous apprend en 1692, que les Dominicains s'y construisent un couvent. Il aurait dû dire sans doute « reconstruisent. » Le couvent primitif aura été dévasté, incendié peut être, lors du passage des troupes en 1664.

Les armoiries des de Sainte-Aldegonde se voient encore sculptées au-dessus d'une porte ; celles qui existaient sur le linteau de la porte voisine, ont été détruites.

La famille de Sainte-Aldegonde de Noircarme portait d'hermine à la croix de Gueule, chargée de cinq roses d'or. (Herckenrode, T. II f° 791). Les de Sainte-Aldegonde étaient seigneurs de Gosselies.

Brunehaut fut saisi comme bien national par les républicains français, et plus tard remis au gouvernement hollandais. Celui-ci le céda à la commune de Liberchies, pour y installer un établissement d'instruction moyenne. La commune le donna à M. Dawant sa vie durant à cet effet. (1) Plus tard la propriété fut vendue afin de se procurer de l'argent pour bâtir l'école du Centre. M. Rascart s'en rendit acquéreur et fouilla en vain le sol dit-on pour y découvrir un trésor.

Aujourd'hui les anciennes constructions sont divisées en différentes demeures, vendues à des particuliers.

---

(1) On peut lire des détails sur l'école de Brunehaut dans l'ouvrage de M. Mathieu. Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut, f° 314.

Les demoiselles Dawant, filles de l'ancien fondateur de l'école moyenne, possèdent encore l'autel de la chapelle des Dominicains, il porte dans un cartouche la date de 1694, qui vient confirmer ce qu'à dit Leroy, qu'en 1692 on travaillait à Brunehaut.

Cet autel en bois, d'une bonne facture, peut parfaitement orner une église.

Sous Brunehaut, dans la prairie qui s'étend jusqu'au ruisseau, on a trouvé bon nombre de monnaies romaines. Reste des dépôts des soldats romains, qui, surpris par une invasion, y auront caché leurs petits trésors, avant de marcher au devant de l'ennemi, et comptant les reprendre plus tard. Leur espoir aura été déçu.

LES BONS-VILLERS

Description sommaire

En partant de Brunehaut dans la direction du Levant, la voie romaine, se dirige en ligne droite, et se montre encore avec une largeur de dix mètres, elle monte ensuite une petite pente, et disparaît dans les terrains cultivés, se continue à gauche par un mauvais chemin relativement moderne, longeant des terrains appartenant à la famille Pirmez, et descend bientôt jusqu'à un ruisseau dans lequel un courant passe pendant toute l'année, pour aller verser ses eaux dans le

Tintia (1). Là commencent les Bons-Villers. Point *A* du plan joint. Le sol se relève assez brusquement, ce qui porte à croire qu'un pont était construit sur le ruisseau, le sol est cultivé et on ne voit plus de trace de l'ancienne route, mais à gauche un mauvais chemin, creux, pour atténuer la pente, continue la communication vers Chassart *B B*. Les cultivateurs y jettent les tessons de poterie et particulièrement les débris des grosses tuiles romaines que rencontre la charrue.

En cet endroit, à droite, s'étend une parcelle appartenant à M. Aubry, membre de notre société *C*, et plus haut une autre parcelle, toujours en pente appartenant lors de nos recherches, à feu M. Guyot, qui fut aussi membre de notre société *D*. A gauche du mauvais chemin, on voit une longue parcelle *E E* appartenant à M. Wyaux et cultivée par la famille Vandenberg. Le chemin actuel sert de limite aux propriétés, ce qui indique son ancienneté. On arrive ainsi en haut du plateau, là à droite descendant vers Pont-à-Migneloux part un chemin de culture qui fut jadis, avant la construction de la route actuelle, le chemin de Gosselies à Bruxelles, *F*, et partant du même point, s'étend un autre chemin de culture se rendant par une courbe à Liberchies, en passant par un endroit portant le nom, assez

(1) Le Tintia prend sa source à Mellet, il a été élargi et rectifié pour assécher les terrains humides de cette commune ; il conduit ses eaux au Piéton.

singulier de Trou de Fleurus *G*. Pourquoi ? nous n'avons pu être renseigné sur ce point.

Au bas de la terre Aubry dans une espèce d'excavation, une source perce la surface ; dans le pays on l'appelle la Fontaine des Turcs, *I*.

A partir du chemin de Pont-à-Migneloux *F*, et au Levant, s'étend sur une longueur de 163 mètres, une parcelle de terre appartenant à M. Wauthy *H*, elle est traversée par la limite des communes de Liberchies et de Villers-Perwin. On y a découvert la bague en or, dont nous parlerons plus loin. Dans cette parcelle en 1865, alors que notre société venait de naître, MM. Marousé, Motte et Vander Elst pratiquèrent une fouille. C'est aussi en cet endroit que MM. Tirou, Vander Elst et Van Bastelaer firent des recherches en 1866 (1).

A l'extrémité vers le midi, c'est-à-dire du côté de Gosselies, des terrains Aubry et Guyot à la limite des communes de Liberchies et de Mellet (2), le terrain descend vers le Tintia, dont le lit est maintenant rectifié. Au-delà se trouve le territoire de Thiméon. Avant d'arriver en bas de la pente, on traverse un chemin de culture

---

(1) Voir les rapports de ces fouilles T. Ier p. 26 et T. II p. 27 de nos publications.

(2) Mellet anciennement Biesme-Mellet et plus anciennement *Meling*, devait la bancroix à Lobbes. Cette seigneurie passa des Franck de Melyn, aux Deglimes, aux Witthem, aux de Croï et aux de Spanghem, qui la possédaient en 1649. L'écu de Mellet est d'or à la face d'azur. (Vander Elst T. IV fº 31 des Documents et rapports).

conduisant de Liberchies à Mellet ; il doit être ancien car il est tracé à la carte de Ferraris.

Nos recherches se sont donc étendues sur le territoire de quatre communes : Liberchies, Villers-Perwin, Mellet et Thiméon.

Découvertes de voies romaines et de rues

La grande voie romaine dont il est inutile de faire l'histoire, beaucoup de bons esprits s'en étant occupés avant nous, traversait les terres Aubry, Guyot, Wauthy et d'autres plus loin au Levant. On la voit jusqu'à l'usine de MM. Dumont, à Chassart ; elle disparaît ensuite sur plusieurs centaines de mètres pour se montrer encore en un modeste tronçon, pour disparaître bientôt.

Nous ne pouvions guère espérer de faire des découvertes sur l'emplacement de la voie romaine, mais cependant de nos recherches il est résulté d'utiles constatations. Sur son parcours, nous avons constaté l'existence, en différents endroits de son enrochement, c'est-à-dire de la couche empierrée inférieure, formée sur le sol de quelques pierrailles sur lesquelles des grès sableux ont été dressés.

On a beaucoup discuté le point de savoir qu'elle était la largeur de la maîtresse voie du Nord des Gaules, s'étendant de Bavay à la Germanie, arrivant au Rhin à Cologne. Un membre de notre société, écho en ceci de l'opinion répandue dans le pays, a recueilli le bruit, alors

qu'il était élève au pensionnat de Brunehaut, qu'elle avait 16 pieds de largeur, soit 4^m^80. Nous l'avons retrouvée ainsi en un point, mais nous ne pouvons garantir qu'elle était entière, autre part en deux endroits différents, nous avons constaté une largeur empierrée de 10^m^80. Etait-ce la largeur normale de la voie ou la largeur exceptionnelle parce qu'elle se trouvait dans une localité bâtie ? nous ne le savons.

Cette largeur de 4^m^80 pour une route de première importance, nous semble minime, deux chariots pouvaient à peine s'y rencontrer. Le diverticulum vers Gosselies avait déjà 7^m^00 d'empierrement.

Nous pourrions ici nous étendre et disserter sur les largeurs constatées en d'autres lieux mais notre travail ne comporte pas ces développements; nous disons seulement ce que nous avons vu.

Avec ses accotements non empierrés, la voie mesurait une largeur de 19^m^60, chiffre qui nous a été donné par M. Dawant, ancien commissaire voyer ; il nous a dit l'avoir plusieurs fois constaté.

Cette largeur vue paraît être celle de la voie aux Bons-Villers ; les restes d'anciennes constructions contre la voie ne permettent pas de lui donner une plus grande dimension, elle se retrouve à un kilomètre de distance dans la direction de l'Ouest. Une parcelle de terre étroite et longue, appartenant à M. Lemaigre-Demoriamé formait l'assiette de l'ancien chemin, elle est restée inculte pendant des siècles et a été vendue avec

une ferme voisine, comme propriété nationale par les Républicains français. Cette parcelle indique aussi une largeur de $19^{m}00$.

Lors de la mise en culture du terrain là où on trouve encore les restes de l'ancien empierrement, on aura enlevé les couches supérieures et c'est ainsi, qu'entraînés par la charrue et la herse, les nombreux galets en silex blanc, arrondis par l'agitation des mers dans les âges primitifs du monde et formant la couche supérieure de la voie, ont été entraînés, répandus sur les terrains voisins où on les voit encore.

Chose remarquable et qui montre bien l'excellence du système romain, c'est que la couche de pierres inférieure est encore debout, sans trace d'écrasement, la voie n'a pas été défoncée jusqu'au sol et les galets qui la recouvraient sont encore, pour la plupart entiers, malgré le passage répété des chars romains et des lourds chariots des barbares portant leur famille, leur bagage et leur butin.

Dans des ouvrages qui font autorité, MM. Vandessel, Gauchez et Beernaert, recherchent et détaillent les anciennes voies romaines, ils signalent celles qui sont connues jusqu'à ce jour. Nous avons eu l'heureuse chance de constater l'existence de deux voies, secondaires peut être, qui leurs étaient inconnues. En haut de la pente que nous avons signalée nous avons dit qu'un chemin de campagne venant de Liberchies (*G.* du plan). traversant l'emplacement de la voie romaine

se continuait vers Pont-à-Migneloux (Mettet) *(F.* du plan) ; à vingt mètres à gauche en montant avant d'arriver au chemin de Liberchies, nos fouilleurs ont mis au jour, sous la couche arable et a peu de profondeur, les restes d'un *Diverticulum* dont la première couche de l'empierrement est encore en place. Il n'y a pas à s'y tromper. Ce chemin antique prenait la direction de l'Est de Liberchies, nous l'avons vu sur une longueur de 213 mètres en partant du chemin actuel ; il atteint en cet endroit une prairie basse et humide ; il se perd ensuite pour reparaître une centaine de mètres plus loin *(J.* du plan).

Chose assez étrange, pourquoi les constructeurs de cette ancienne voie, l'on-t-il établie à travers ce terrain bas, pour traverser plus loin encore la dépression de terrain où coule le ruisseau, dont nous avons parlé et qui limite les Bons-Villers au couchant ? Est-ce par amour de la ligne droite ? Les habitants du pays au moyen-âge ont été plus avisés, ils ont créé à peu de distance et plus haut sur le terrain plat et sec, le chemin *G.* qui, passant par le lieu dit le Trou de Fleurus, atteint Liberchies en décrivant une courbe.

Partant d'un peu plus haut, sur le plateau, du terrain Wauthy un second chemin s'étendait vers le Midi en passant à l'Est de Gosselies, et à peu de distance de cette ville, *K. ;* différentes rues des Bons-Villers s'y reliaient. On voit encore la première couche de pierres

de ce diverticulum sur une parcelle voisine de celle de M. Wauthy et au point (*L.* du plan) en bas de la grande pente, au point où la parcelle cadastrée à Mellet S^{on} B N° 98 appartenant à M. Cornil, touche au chemin qui finit en cet endroit. Un peu plus bas il décrit une courbe, reproduite sur l'autre rive, pour arriver au ruisseau le Tintia, maintenant approfondi et rectifié. Sur Thiméon au-delà du fossé il reprend ensuite la ligne droite, traverse encore une parcelle de M. Cornil et s'allonge vers Gosselies.

Ce chemin a été reconnu sur une longueur de 1500 mètres. La courbe contre le ruisseau était encore parfaitement tracée lors de l'ensemencement des terres en Octobre 1898. La charrue avait arraché du sol des pierres de la première couche et le hersage les avait parfaitement mises en évidence. Ces pierres sont en calcaire de Thiméon. Depuis un temps inconnu on fabrique sur cette commune de la chaux hydraulique.

Ici une observation. Pourquoi le diverticulum qui nous occupe a-t-il été construit en calcaire, tandis qu'à la grande voie on ne voit que des pierres de grès ? Ce fait indique, croyons-nous, que lors de la construction de la voie primitive, soit l'an X avant notre ère, on a utilisé des pierres provenant du sol où l'on s'établissait, tandis que lors de création postérieure des *diverticula*, les bancs de calcaires étaient découverts.

Mais pourquoi encore a-t-on fait décrire deux courbes au diverticulum vers Gosselies, à son

arrivée au ruisseau, tandis qu'on n'en voit pas à la grande voie, à sa traversée du ruisseau limitant les Bons-Villers pont *A*. C'est qu'en ce dernier endroit un pont devait être construit et qu'il n'en était pas de même au Tintia qu'on traversait à gué. Avant le dépôt des alluvions, provenant des grands défrichements, les vallées étaient plus profondes et les ruisseaux plus encaissés qu'actuellement. Si pour les traverser à gué, on était descendu directement dans leur lit, on n'aurait pu guère en sortir. C'est pourquoi pour arriver en pentes douces on a fait décrire deux courbes au chemin.

Ce fait se voit en différents endroits, le long des chaussées romaines.

Du point d'arrivée du *diverticulum* vers Liberchies à la grande voie romaine, partait une rue qui à plusieurs centaines de mètres, allait rejoindre la route vers Gosselies. On en trouve la trace en plusieurs endroits ; au pont *M*. de notre plan, on en voit encore parfaitement la première assise sur laquelle glisse la charrue. Un embranchement partait de cette rue, descendait sur la terre Aubry au point *N*. où l'enrochement indique un carrefour d'où partaient quatre rues. L'une prenait la direction du Nord pour arriver à la voie romaine, en passant à peu de distance du puits, dont nous parlerons plus loin. La deuxième se dirigeait vers l'Est pour atteindre la première rue, la troisième s'étendait du côté de Gosselies, la

quatrième partait vers l'Ouest. Cette dernière devait être la plus courte, car à peu de distance se trouve une prairie basse dont le terrain est humide ! M. Carpentier, cultivateur, à Brunehaut, nous a dit avoir trouvé les restes d'un empierrement dans la prairie basse joignant le terrain Wyaux. Nous devons croire qu'une rue partant de la voie romaine allait rejoindre le *diverticulum* de Liberchies au Nord.

La première rue arrivant à la voie romaine au point *O*. du plan, a peut être motivé le départ, en cet endroit du *diverticulum* vers Liberchies. On pouvait ainsi passer directement de la route de Liberchies à celle de Gosselies.

Vers 880, les Normands furent battus à Thiméon, par Louis de Saxe, ils avaient suivi la Meuse et la Sambre sur leurs barques légères, ils s'enfuirent sans doute vers Gosselies.

M. Vander Elst, dans sa notice sur Thiméon, vient singulièrement étayer ce que nous avançons lorsqu'il dit : « C'est à l'endroit « nommé *Thimium*, près de la forêt charbon- « nière, que Louis attaqua les Normands et « en tua un grand nombre. C'eut été une « victoire, si Hughes, fils naturel de Louis, « qui s'était battu avec témérité, n'eut « malheureusement été blessé, puis fait prison- » nier par l'ennemi, et n'eut ensuite périt sous « leurs coups. Tandis que, la nuit, les « vainqueurs livraient aux flammes les cadavres

« des leurs, les Normands gagnèrent leurs « bateaux au sein des ténèbres. Les textes « eux-mêmes indiquent suffisamment que les « bateaux n'étaient point à portée du corps « Normand, car si tel eut été le cas, l'armée « de Louis de Saxe aurait cherché à s'emparer « des bateaux et à y reprendre le butin. »

« En supposant que la flotille se trouvât « dans la Sambre, la distance du combat de « Thiméon eut été de 5 kilomètres 750 m. « (M. Vander Elst se trompe, la distance est « de près de 8 kilomètres) distance insignifiante « pour une troupe de maraudeurs. Aussi « pourrait-on conjecturer qu'en cette occurence « la victime des déprédations des Normands « fut le monastère de Frasnes. »

L'auteur est d'avis que Fisc royal, (Fisco regio ?) dont parlent les vieux textes était la forteresse de Brunehaut. (1).

Depuis l'arrivée des premiers barbares qui tant de fois ravagèrent la Gaule, en passant par les Normands qui y furent écrasés, pour arriver au campement des troupes de Louis XIV et aux trois batailles de Fleurus, que de misères ont vus ces lieux. Il y a peu d'endroits dans le royaume sans doute qui laissent d'aussi tristes souvenirs.

On trouve Frasnes existant en 779.

---

(1) *Documents et Rapports*, T. IV, f. 383.

Cette expédition des Normands fut l'une des dernières. Déjà en 853, Olaf 1er avait introduit le christianisme en Suède ; il s'y répandit surtout en 980 sous Olaf III.

Un autre Olaf 1er, roi de Norwège propagea le christianisme dans son royaume en 996. Les Normands se civilisèrent et ne courrurent plus les mers.

Au lieu dit le Diarbois à Jumet, près du château de M. de La Cerna, on a signalé le passage d'une voie romaine ; elle était sans doute la continuation de la voie vers Gosselies dont nous signalons l'existence et que dans leur fuite vers la Sambre les Normands ont suivie.

En parlant des voies secondaires a peu près connues, M. Gauchez dit dans sa Topographie des voies romaines :

« Le commerce nécessita des changements « dans la voirie et le contact de la campagne « avec les lignes stratégiques. Entre le camp « de Brunehaut et Villers-Perwin, Arquenne fut « uni à la grande chaussée ; à l'Est de la ferme- « distillerie-sucrerie de Chassart, une des plus « riches et des mieux régies que nous possédions, « à la bifurcation des chemins de fer de Charleroi « à Louvain et de Tamines à Landen, sous « le tumulus de Ligny, témoin de la dernière « victoire de Napoléon (16 Juin 1815) le « *diverticulum* sert à faire valoir des terres « exceptionnelles. » (1)

(1) 4.10, route XLVIIIe.

M. Gauchez doit se tromper ; la route qu'il signale ne devait pas passer à l'Est de la propriété de MM. Dumont, mais de beaucoup à l'Ouest ; ce doit être celle dont nous avons constaté le point de départ se dirigeant vers le Nord de Liberchies. Un peu plus loin dans la même direction nous avons reconnu les restes d'une villa romaine, au Nord de Luttre, près de la chaussée de Gosselies à Nivelles et l'existence d'un cimetière belgo-romain à Obaix. Dans les temps anciens on s'établissait habituellement à proximité des routes, comme de nos jours dans les pays nouvellement colonisés. En passant par ces endroits le *diverticulum* prenait la direction de Soignies comme le dit M. Gauchez.

Le même écrivain doit se tromper lorsqu'il fait continuer la route au Midi de la voie romaine en partant de l'Est vers l'usine de Chassart, pour la faire arriver au tumulus de Ligny.

M. Van Dessel paraît être d'avantage dans la vérité, lorsqu'il avance, après Vander Rit (1) qu'une voie secondaire « quitte la chaussée « romaine au-dessus du hameau de Brunehaut « passe à Saint-Amand, Ligny et Boignée. Elle « continuait probablement jusqu'à Namur. On « l'appel la chaussée d'En Bas. » (2)

---

(1) Vander Rit p. 26.

(2) Ce renseignement avait été donné par M. Vander Elst, notre ancien président.

Un ancien chemin creux quitte en effet l'ancienne grande voie romaine à l'Ouest de Brunehaut, vis-à-vis de la ferme de M. de Bequevoort, et descend vers le Tintia. Il est marqué *P.* à notre plan. Mais il nous paraît plus rationel de faire partir le diverticulum de l'ancien camp des Bons-Villers, carrefour de plusieurs routes, en lui donnant la direction de Ligny. Cette voie doit avoir réellement existé, car, là où la route de Bruxelles traverse le Tintia au lieu dit Pont-à-Migneloux, lorsque le nommé Burni, construisit sa maison en 1896, dans l'angle formé par le ruisseau et la route, nous vîmes contre le premier, les fondations d'une forte pile de pont, portant le cachet de la maçonnerie romaine.

Selon nous le diverculum partait des Bons-Villers et suivait l'ancien chemin de Bruxelles, *F.* du plan pour arriver à l'ancien pont que nous signalons. On ne peut dire qu'il a permis le passage du ruisseau par l'ancien chemin de Gosselies à Bruxelles, car en cet endroit on le passait à gué ; il donna son nom en partie à la localité. On dit encore Pont-à-Migneloux. Migneloux a été peut-être le premier habitant de l'endroit.

A Mellet, la tradition ne signale aucun passage d'une voie secondaire romaine.

Sur Wayaux on reconnaît, dit-on, les traces de la voie dont nous venons de parler. Des

morillons de la couche supérieure se trouveraient encore sur le sol.

En 1848, on proposa de restaurer la voie romaine et d'en faire une route de grande communication. Le projet est déposé dans les archives de la province. Nous l'avons examiné, M. Delval, député permanent et membre de notre Société l'ayant fait mettre à notre disposition. Nous espérions y retrouver des renseignements historiques, mais notre espoir a été déçu.

Nous disons ceci pour que les amateurs soient prévenus qu'il est inutile de faire des recherches de ce côté.

On voit dans ce dossier que la voie romaine s'étendait sur une longueur de 2190^{m} sur Liberchies, et de $2868^{m}60$ sur Villers-Perwin, en un seul alignement.

Les Fouilles.

Ce qui attire le regard en arrivant aux Bons-Villers, c'est la grande quantité de tessons de poteries et de débris qu'on voit sur le sol, qui est d'une nature particulière, est émietté, et tranche avec le fond formé de sable. Ce fait se constate particulièrement sur les grandes parcelles de MM. Aubry, Guyot et Wyaux, du haut en bas, le long de l'ancienne voie romaine, recouverte de ces terres rapportées. Le tout sur une largeur d'environ quatre vingts mètres.

C'est dans cette couche de peu d'épaisseur que depuis de nombreuses années, les habitants du pays recueillent des médailles romaines de tous genres, dont les plus anciennes reconnues, datent de Cœsar et les modernes d'Honorius. Le nombre de ces médailles est considérable, on en a trouvé des centaines de kilogrammes. On en voit dans tous les musées, dans beaucoup de collections particulières et nous mêmes en avons recueillis environ quarante dans nos fouilles.

A ce sujet voici une petite histoire dont l'authenticité ne peut être mise en doute : Lorsque M. Dawant père, dirigeait le pensionnat de Brunehaut, les jours de congé, il donnait la liberté à ses élèves qui en profitaient pour aller rechercher des monnaies anciennes aux Bons-Villers et aux environs ; elles servaient à racheter leurs pensums ; ils évitaient ainsi d'être mis en pénitence.

Nous disons aux environs, car on a trouvé en d'autres endroits de nombreuses pièces de monnaies, particulièrement dans le ruisseau qui longe la prairie située sous l'ancien castellum.

On raconte dans le pays différentes histoires relatives à des trouvailles de trésor. M. Dawant nous a cité ce fait, que le hasard fit trouver un plateau antique, chargé de médailles placées debout, formant enroulement et montant en spirale.

D'un autre côté, on dit qu'un valet de ferme flamand, labourant un champ, mit à découvert un pot rempli de pièces d'or, d'argent et de bronze et qu'éblouit par son trésor, il l'enleva et disparut abandonnant ses chevaux et sa charrue. Ces trésors auront été cachés par les Romains lorsque les barbares approchèrent.

Mais pourquoi a-t-on trouvé et trouve-t-on encore des monnaies romaines éparpillées dans les terres rapportées aux Bons-Villers ?

Pour répondre à cette question, nous avons trouvé une explication plausible, nous croyons que c'est la bonne.

Sur les Bons-Villers s'élevaient des bâtiments. En toute évidence, c'étaient les habitations du camp. Peut-être là aussi se trouvait-il des édifices du fisc, en sûreté au milieu de la garnison. Lorsque les barbares arrivèrent, au milieu du conflit qui a dû se produire, le tout fut incendié. Peut-être les Romains incendièrent-ils eux-mêmes leurs constructions, pour cacher leurs trésors sous les ruines. Les traces du feu et d'un feu d'une grande ardeur sont évidentes, les bâtiments étaient en bois ; entre les montants et les travers de leurs charpentes, de menus bois étaient entrelacés. Le tout à l'intérieur et à l'extérieur était recouvert d'une couche de terre et d'un platrage. La plupart des maisons anciennes de notre pays étaient à une époque récente construite de cette manière. Pendant de longs siècles il se trouva

ainsi sur le sol un ou plusieurs gros tas, sur lesquels probablement une forte végétation avait poussé. Le sol des Bons-Villers, comme nous l'avons dit est mauvais, formé de sable ; ce n'est que tard, lorsque la population augmenta, qu'on pensa à le mettre en valeur. Alors pour faire disparaître les anciens tas de débris et pour fertiliser le terrain, on les étendit sur le sol voisin. Ainsi fut formé le sol arable rempli de débris.

Les ouvriers qui travaillèrent au transport des terres durent trouver un grand nombre de pièces de monnaie, puisqu'on en découvre encore. Oserait-on dire que les ouvriers transportant les terres remplies de monnaies leur attribuant une origine supertitieuse, — elles provenaient des païens — n'ont pas osé y toucher ? Nous ne le croyons pas, car ces monnaies romaines ont été en usage jusqu'à nos jours.

L'abandon de ce trésor par les Romains indique que l'incendie du camp arriva dans la dernière période de leur puissance ; il est évident que s'ils fussent revenus après une retraite momentanée, ils seraient rentrés en possession de leurs trésors.

Nos fouilles ont commencé en 1896, par le bas de la terre Aubry, près du ruisseau. La présence des débris anciens qui recouvraient le sol, nous faisait supposer que là déjà, nous

trouverions des substructions; il n'en fut rien. Sous la couche végétale on n'y voit que du sable.

Des tranchées nombreuses écartées d'environ cinq mètres furent creusées jusque vers la limite des terrains Aubry et Guyot et toujours nous éprouvâmes les mêmes déceptions ; lorsqu'enfin la pioche de nos fouilleurs rencontra un obstacle.

En cet endroit se trouvait un massif de maçonnerie ; mais ces fondations n'étaient pas continues; plus haut encore elles formaient des cubes en maçonnerie, ayant environ un mètre de côté et placés en ligne droite, à des distances irrégulières. Nous nous trouvions en présence de masses formant la base, le soutien des gros poteaux en bois des bâtiments en torchis ; couverts de tuiles (Tegulae) dont les nombreux débris sont restés sur le sol.

Au milieu de ces restes nous avons constaté la présence d'un puits, (*A*. du plan) creusé à 36 m. du chemin actuel et à 26 m. dans le terrain Guyot du côté de la parcelle appartenant à M. Aubry. Ce puits ayant environ $1^{m}20$ de diamètre emmuré de pierres de grès, parfaitement équaries, est comblé de terre et encore dans son entier ; il a été pour nous la cause d'une déception ; il occupe à peu près le centre des terres de remblais répandues sur le sol. Nous avions tout lieu de croire qu'il avait été rempli à l'aide des décombres des bâtiments

voisins incendiés, mais dans les terres de déblais extraites jusqu'à une profondeur de 12 m. on n'a rien découvert, sinon des terres voisines vierges de débris anciens.

Tout autour du puits et jusqu'à une profondeur de $0^{m}60$ on voit de fortes traces de feu ; le sol a été transpercé et forme une masse solide. Dans d'autres fouilles nous n'avons jamais vu le terrain brûlé à une aussi grande profondeur. Sur le puits des constructions devaient s'élever, formées de gros bois qui auront alimenté l'incendie.

Le bon état relatif dans lequel nous avons trouvé les terres brûlées et les fondations des poteaux en maçonnerie, semble indiquer qu'on a enlevé assez récemment les débris qui les recouvraient. Si elles avaient été exposées à la pluie et à la gelée depuis longtemps, elles se fussent désagrégées.

Vis-à-vis de ces constructions et contre l'ancienne voie se trouvait une forte pierre de $1^{m}25$ et $0^{m}90$ de côté sur $0^{m}25$ de hauteur ; qui fut enlevée par le cultivateur du terrain et a dû servir de base à un poteau indicateur. Plus haut un massif de maçonnerie, de même importance et placé comme le premier, avait sans doute la même destination. Là sans doute montaient des poteaux portant les indications de la légion en garnison au camp, etc.

Mme Fichefet, habitant le hameau de Pont-à-Migneloux, nous a raconté que sur la terre Aubry, son père trouva jadis une cave

voûtée. Malgré les longues tranchées que nous creusâmes, nous n'en trouvâmes pas de trace. Là comme autre part les cultivateurs auront enlevé les pierres pour les utiliser : comme on en a emporté beaucoup que nous avons mises à découvert.

La terre Wauthy, située sur le plateau, dans l'angle formé par la voie romaine et le chemin de Pont-à-Migneloux, (*F.* du plan) a été plusieurs fois fouillée. Des ouvriers s'y sont établis et ont exploité la voie romaine et les substructions voisines, et, des pierres trouvées, en ont fabriqué de la chaux et des pavés. Nous voyons dans le premier rapport des fouilles des Bons-Villers qui figure dans nos volumes (1) qu'un nommé Larose dit à nos premiers collègues qui s'occupèrent du vieux camp, avoir extrait de la parcelle Rascar, maintenant Wauthy, des pierres pour les convertir en chaux ; il ajouta que ces pierres étaient en calcaire de Thiméon et formaient le soubassement des murs et le pavement d'anciennes demeures, gisant à environ 60 cent. de la surface du sol actuel. Larose avait constaté l'existence de murs d'une cave garnis de petites niches, comme ce qu'on appelle aujourd'hui « *Chapelles* », formées au moyen de tuiles à rebords. Il raconta aussi qu'en cet endroit se trouvait un puits descendant jusqu'à une profondeur de quinze mètres, puits qu'il avait démoli entièrement pour en extraire

(1) Documents et rapport, T. 1, f° 26.

les pierres ; il déclara n'avoir trouvé de briques nulle part, pas plus au puits qu'aux murs ; toutes ces maçonneries étaient en pavés reliés par un dur ciment, les pavements étaient jonchés de débris de tuiles, de charbon et de cendres, et en fait de poterie, il n'avait rien vu d'entier, tout était brisé; seulement il avait trouvé quelques vieilles monnaies et quelques objets en bronze.

C'est alors qu'on a raconté que là avait existé une ville qui avait péri par le feu avant que la Reine fit réparer la chaussée, celle-ci ayant beaucoup souffert par suite de ce désastre.

L'abbé Grégoire, ancien curé de Saint-Amand — commune voisine des Bons-Villers — collectionneur et amateur sérieux, dans une lettre écrite à M. Vander Elst, notre ancien président (1) a signalé l'existence d'une cave dans la terre Wauthy ; d'un puits comblé et la démolition d'un mur assez épais, assez long et construit en ligne droite. Ce n'est que la confirmation des renseignements donnés par Larose.

Dans sa lettre, M. Grégoire avance que les Bons-Villers placés sur un plateau élevé, à trois quarts entourés de terrains marécageux, auraient été choisis par les vainqueurs de nos ancêtres. pour en faire un camp fortifié, un camp militaire.

Nous devons dire que les Bons-Villers se trouvent en grande partie sur le plateau signalé

(1) T. II, f° 213.

par M. Grégoire, mais que rien n'indique que là se trouvait un camp fortifié.

Les raisons qui auront motivé l'établissement d'un camp en cet endroit sont, croyons-nous, que plusieurs routes s'y reliaient à la voie romaine. C'était un point stratégique, permettant de surveillller le pays dans toutes les directions. Près du camp passait aussi un ruisseau intarissable. Une grande quantité d'eau est nécessaire là où se trouve un grand nombre d'hommes.

On a opéré de nombreuses tranchées sur la terre Wauthy, partout le sol est bouleversé, défoncé ; à une vingtaine de mètres de son extrémité Est, nous avons mis à découvert une fondation ayant treize mètres de longueur, partant de l'ancienne voie, avec retour au midi. Ce retour, long de $7^{m}40$, se continuait par une fondation parallèle à la première.

En haut de la terre Guyot, dans le voisinage des terres cadastrées 175 et 176, vers le point *R.* du plan, on constate des traces de constructions.

A droite de la voie romaine au bas de la côte et contre la prairie humide et basse où coule le ruisseau, on voit un enfoncement dans la terre Aubry, d'où sort un filet d'eau, qui porte le nom significatif de « *Fontaine des Turcs* ». Nous y fouillâmes inutilement. Le nom de Turcs semble indiquer qu'en cet endroit, au Moyen-Age, s'éjourna une tribu de nomades chassée de la Turquie d'Europe par Mahomet II, lorsqu'il envahit leur pays. C'étaient proba-

blement des Zingaris, des Nutons dont on retrouve les souvenirs.

Il est à croire que ces gens s'établissaient dans des endroits écartés ; car aux Bons-Villers, comme à Gilly, où une campagne porte encore le nom des Nutons, ils séjournèrent loin des villages.

A gauche de la voie en venant de Brunehaut vers le bas et à peu de distance de la voie romaine nous découvrîmes dans le sol de la terre Wyaux, une cave encore murée ; ses dimensions intérieures ont été constatées de $4^{m}70$ sur $3^{m}50$. Dans les murs Est et Ouest des niches étaient ménagées, deux de chaque côté ; leur largeur était de $0^{m}45$ et leur profondeur de $0^{m}30$. Le dessus était démoli. Ces niches étaient vulgaires, sans luxe, comme on trouve en beaucoup d'endroits.

Une porte était ménagée du côté de la voie romaine ; elle était en fer ; ses restes étaient couchés en bas de l'escalier, nous les avons recueillis.

Une porte en fer, alors surtout que le fer coûtait relativement cher, indique certainement qu'on prit pour cette cave de grandes précautions, pour qu'on ne put s'y introduire.

Cete cave devait servir de lieu de dépôts de valeurs. Ne percevait-on pas un droit de passage en cet endroit, comme le droit de barrière jusqu'à nos jours ? Nous l'ignorons.

Les joints des murs de la cave avaient été peints en rouge. Ce fait a été constaté autre part. C'était de mode sans doute.

La place du rez-de-chaussée devait avoir été bâtie avec un certain luxe ; ainsi qu'en témoignaient les restes de ciment peint qui en provenait.

En haut de la parcelle, près du chemin de Liberchies *G.* et à peu de distance du chemin actuel, le sol portait aussi des traces d'anciennes constructions.

A une distance de 100 à 300 m. du chemin moderne des Bons-Villers, en suivant celui qui conduit à Liberchies, et particulièrement à l'Ouest, on remarque de nombreux restes de constructions. Elles devaient être en bois. Malgré les nombreuses tranchées que nous avons fait pratiquer, nous n'avons pas trouvé de substructions. M. Leclercq, propriétaire d'une grande parcelle, placée à droite du chemin, nous a dit que, dans son terrain, on avait trouvé une colonne et un encensoir. Y avait-il un temple ? Nous avons vu aussi un pavage étroit, ayant formé, croyons-nous le trottoir d'une maison. C'est dans la parcelle de M. Leclercq, que des spirites de Lodelinsart, après avoir évoqué les esprits, sont venus en vain faire des fouilles pour retrouver un trésor.

Les habitations édifiées le long du chemin de Liberchies étaient bâties sans luxe, ainsi qu'en témoignent les débris constatés.

Objets trouvés.

Dans le rapport de nos premiers fouilleurs, signé par M. A. Marousé, nous voyons qu'ils découvrirent une grande quantité de scories de fer. Ce sont les restes d'une forge, croyons-nous.

Il se peut cependant qu'en cet endroit on ait établi un bas fourneau pour fondre le fer, dont le minerai n'existe pas sur les lieux, mais qui a pu être amené de Fleurus. Comme la fonte exigeait anciennement un poids triple de bois, comparativement au poids du fer, on avait avantage à transporter le minerai là où se trouvait le combustible. Ce fait s'est pratiqué dans les bois de Farciennes, près du territoire de Lambusart, terrain charbonnier ; on y trouve des scories de fer. Le minerai provenait aussi de Fleurus, à 4 kil. de distance.

Le même fait s'est produit encore au lieu dit Bois des Malagnes, à Bouffioulx. Le minerai devait provenir du côté de Gerpinnes.

Quoi qu'il en soit, les scories que nous avons vues étant en petit nombre, nous croyons qu'il s'agissait aux Bons-Villers d'une forge, bien nécessaire à un camp.

Nos devanciers ont également retrouvé quelques dents et des ossements appartenant au genre Equus.

M. l'abbé Grégoire signale aussi la découverte d'ossements très nombreux, nous

mêmes, avons mis au jour de nombreuses mâchoires ; leur conservation montre qu'elles ne proviennent pas du camp romain, elles ont une origine plus moderne. C'est aux Bons-Villers probablement, qu'on transporta les chevaux morts ainsi que les restes des bêtes bovines provenant du camp des troupes de Louis XIV et ayant servi à l'alimentation de celles-ci, le camp étant assis un peu au Levant.

Peut-être aussi aux Bons-Villers se trouvait-il un corps de cavalerie, canonné lors de la deuxième bataille de Fleurus en 1690, par une batterie française, installée du côté de Gosselies, à l'endroit qui porte le nom de chemin de la batterie. Ce qui le ferait supposer, c'est que sur l'ancien camp, nous avons découvert un boulet de canon ; il n'était pas l'unique ; les habitants du pays signalent plusieurs découvertes du même genre.

Peut-être aussi le boulet provient-il de la 3me bataille de Fleurus (1794), son état de conservation, (il n'est pas marqué de rouille,) le fait supposer.

On ne peut croire que les habitants du pays conduisaient leurs animaux morts pour les enterrer en ce lieu désert, recouvert de tas de terre, ce qui rendait l'enfouissement facile, car les Bons-Villers sont situés loin des agglomérations d'habitations.

Ce qui nous a étonné lors de nos fouilles, c'est que nous ne constatâmes que des machoires,

qui ont une forme plate. Les gros os furent sans doute ramenés à la surface par la charrue et recueillis, de la façon signalée par l'abbé Grégoire, dans sa lettre à M. Chalon. (1)

M. l'abbé écrit qu'on découvrit aux Bons-Villers, des médailles romaines, remontant à Jules César. La série passe par tous les empereurs pour arriver à Honorius. Celles qui signalent cet empereur sont les dernières en date. Il dit aussi qu'on y a trouvé des monnaies gauloises, ce qui lui fait croire qu'avant les Romains les Gaulois habitèrent la localité. Il raconte qu'on y a recueilli non seulement une immense quantité de médailles, mais encore un grand nombre d'objets de tous genres, tels que tessons de vases, fragments de tuiles, ustensiles de cuisine, statuettes. Ce fait indique que le camp fut pris par surprise ; on n'eut pas le temps de déménager. L'écrivain a vu un groupe de médailles, collées ensemble près d'un foyer, il dit que là on déterra des ossements dont le poids fut d'environ 500 kilos, que là encore on avait mis au jour des colonnes mutilées.

M. Grégoire finit par dire qu'il fut témoin de la découverte d'une cave et de la démolition d'un mur très épais, assez long et construit en ligne droite ; tout cela indique selon lui, la place d'un établissement solide

---

(1) T. II des Documents et rapports, f° 214.

et permanent, l'endroit où fut établi un camp fortifié, où les troupes romaines eurent leurs quartiers, et où elles se trouvaient en sûreté contre leurs ennemis.

Les médailles les plus récentes découvertes étant celles de l'empereur Honorius, le même est d'avis que le camp fut saccagé par Attila, surnommé le fléau de Dieu, qui, en 451, après avoir saccagé l'Allemagne et passé le Rhin, détruisant tout sur son passage, traversa la Meuse, ruina Tongre et suivant la voie de Bavay, incendia cette ville.

Le camp des Bons-Villers se trouvant sur la voie qui relie les deux villes, il est logique de croire que c'est alors qu'il fut incendié, ruiné.

Dans une lettre adressée le 6 Janvier 1867, par M. Schuermans, le savant archéologue, à M. Vander Est, (1) à l'occasion des découvertes faites aux Bons-Villers il a dit, qu'il a reconnu :

Que des tessons, recouverts d'une belle glaçure rouge, appartiennent à l'époque belgo-romaine et sont de cette poterie qu'on a appelée « *Terre Sigillée* » à cause, soit des dessins en relief *(Sigilla)*, dont ils sont souvent ornés, soit des empreintes des noms de potiers qu'on y imprimait quelquefois à l'aide d'un sceau *(Sigillum)*, soit enfin à raison du sceau dont on prétend qu'étaient marqués les blocs de terre provenant

(1) T. II des Documents et rapports, f° 216.

de l'étranger, et servant à la fabrication de ces produits céramiques.

Ces vases étaient en terre *Samienne ;* ils servaient principalement aux usages de la table. On les vendait à bas prix; on en a retrouvé partout.

Un tesson formait une sorte de feston et d'enroulement. M. Schuermans ne connaissait pas d'autre exemple de rebord ainsi découpé.

Un fragment de jatte trouvée dans toutes les villas fouillées, revêtu du nom du fabricant MICCIOF rétrogade.

On a retrouvé ce signe en beaucoup d'endroits situés à longues distances, l'un de l'autre.

Le rebord d'une jatte, orné d'une feuille de lierre, qui doit remonter à Trajan, c'est-à-dire au premier siècle.

Un tesson appartenant à la partie inférieure d'un bol avec dessin en relief, où on distingue au-dessus d'une guirlande la partie inférieure d'un animal, probablement un lièvre, dont on reconnaît les longues oreilles.

Un fragment de la panse d'un vase à reliefs, portant à la partie supérieure un rang de perles, en dessous des enroulements avec torsades, plus le cou et la tête d'un oiseau.

Ce genre de dessin appartient vraisemblablement à un produit du potier MASCLUS ou MASCULUS.

Le fragment d'un vase à reliefs, où l'on voit représentés, outre une tête entière de vieillard d'un beau style, une partie d'un personnage assis et un fragment d'un sujet ou un animal se dresse sur deux pattes devant un personnage humain. Sujet souvent représenté sur les poteries antiques.

Le tout séparé par des lignes de perles et d'ornement ovoïdes.

On a retrouvé aux Bons-Villers le sigle *A. T. A. B.* Ce sigle commun a été constaté le long de la grande ligne de Bavay à Cologne par Tongres.

Des dessins sont joints dans nos *Documents* à la description de M. Schuermans que nous venons d'analyser.

Au Tome IV de nos publications (1) M. Vander Elst signale la trouvaille faite sur les terres situées aux environs de Brunehaut d'une pierre gravée, mesurant 15 millimètres sur 12 et d'une teinte noire, en représente le dessin.

Cette entaille qui paraît avoir servi de châton de bague, a été l'occasion d'un intéressant article de M. Schuermans, article que l'Académie d'archéologie de Belgique a inséré dans le volume des *Annales de 1870* (2). Il en résulte

---

(1) F° 169.

(2) F° 314.

que cette figure représente le soleil. L'exécution accuse l'inhabileté de l'artiste.

L'usage de ce genre de figures qui ne sont pas sans connexité avec les Abraxas des Gnostiques de Basilides, n'autorise pas, pour fixer la date de leur confection, à remonter au dessus du temps de leur présence à Rome, c'est-à-dire, sous les Antonins (138 à 180).

Cette intaille pouvait être une amulette, ou pouvait servir de reconnaissance parmi les associés d'une même sodalité.

Nous avons découvert dans nos fouilles, entre autres les objets suivants qui peuvent être cités.

Poteries. (1)

Une jatte hémisphérique, en partie cassée, mesurant douze centimètres de diamètre, six de hauteur et cinq et demi au fond ; elle ne porte pas de sigle.

Une partie de soucoupe bilobée avec le sigle rétrograde MICCIO F.

Une partie de soucoupe bilobée avec le sigle incomplet... ON. M. Schuermans a trouvé le même sigle sous cette forme ONM, n°s 3999 et 4004.

---

(1) La description de la plupart des objets qui vont suivre a été faite par M. Gilot, conservateur de notre musée, dont la compétence ne peut être discutée.

Une partie de soucoupe bilobée portant le sigle DACO (MA) RUS, trouvé dans le département de l'Allier et à Friedberg, n° 1835 de Schuermans.

Une partie de soucoupe bilobée avec le sigle OF SILVINI. Sous cette forme et ses variantes, on a trouvé ce sigle à Vechten, à Cologne, dans l'Allier, à Londres, à Dichborough, à Arles, n°s 5254, 5255 de Schuermans.

Un fond de grand vase, avec le sigle mal formé C. IVIFFM, non décrit par Schuermans.

Un fond de vase avec le sigle MNIUS, aussi inconnu à Schuermans.

Une partie de jatte portant le sigle OFSARIN. Schuermans ne donne aucun sigle connu de ce fabricant ; il indique SARI et SARMI comme forme approchante.

Une partie de jatte conique sur laquelle on lit ANNIOST. On peut voir ce sigle trouvé à Linz en Autriche aux n°s 340 et 341 de Schuemans. A l'extérieur se trouve un graffite dont il reste... DIIS.

Le fond d'un grand vase avec le sigle CO (CV) ROF n°s 1508 et 1509 de Schuermans, trouvé à Elouges, à Londres, Douai, Colchester, Bavay et Anthée.

Une partie du fond d'un vase avec la fin du sigle ...LVI.

Une partie du fond d'un vase portant le sigle (F).

Une partie de fond de vase,garni à l'intérieur de grains de Quartz, formant une rape. Ce vase était sans doute destiné à réduire en purée les légumes cuits, en les broyant avec un pilon en bois ; il porte à l'extérieur, vers le haut, une tête de Lion percée d'un trou par lequel on pouvait faire écouler l'eau qui se trouvait en excès.

Une partie de grand vase orné. L'ornement consiste en deux compartiments se répétant sur le pourtour du vase ; ils renferment alternativement un levrier lancé en pleine course et une perdrix.

Une partie d'un grand vase orné. Ce fragment donne,sous la bordure d'oves habituelles, un compartiment renfermant, entre deux tiges à renflements, un personnage nu, assis sur un fauteuil, levant la main droite au-dessus de la tête et tenant de la gauche une lyre.

Un fragment de vase, orné de compartiments séparés par des guirlandes de houblon et renfermant deux personnages debout, séparés par une espèce de tonneau et rappelant, sans doute, la cervoise du pays.

Le fond d'un vase portant le sigle SENILIS P. E. Schurmans donne SENILIS trouvé à Tongres, dans l'Allier ; SENILIS F. à Augst et OF. SENILIS, à Limoges, n°s 5092-94.

Un fond de vase samien marquée SANTIANI D. V. C. Schuermans a trouvé SATIANI. M. à Poitiers. Le Châtelet, nos 4914-15, SANTINI. M. à Orléans et Bavay, n° 4919 et SANTIAN, à Montvel et dans l'Allier, n° 4918.

Un fond de vase avec le sigle mal imprimé VCC... Schuermans a trouvé comme forme approchante OF LUCCE. LUCCEI.

Une petite partie de vase orné, d'une forme qui s'écarte notablement des vases trouvés ordinairement dans les fouilles; c'était une jatte à fond plat, garnie d'un rebord plat assez large et découpé en quatre lobes décorés d'ornements à l'engobe.

Une jatte conique complète, au fond se trouve un sigle mal formé, qu'on peut lire CROILRV F.

Une partie de vase en terre fine avec couverte noire polie, orné d'un dessin à la roulette, répété trois fois.

Un fragment de vase avec sujet de chasse à l'engobe.

Divers fragments d'un vase à parfums, avec granulation à la panse pour empêcher le vase de glisser des mains.

Une partie de couvercle avec bouton en terre blanche avec couvercle rougeâtre.

Une petite cruche entière à une anse, en terre fine et rose.

Une partie de vase orné, sur le rebord duquel on voit des dessins à la roulette, et sur la panse d'autres ornements formés à l'aide d'une espèce de peigne à trois ou quatre dents.

Des bords de vase, avec lignes sinueuses tracées à la main à l'aide d'une pointe émoussée.

Le bord d'une grande tèle en terre rose, avec partie d'un grand et beau sigle, encadré de branches de laurier, il n'en reste que la moitié ; tel qu'il est, on peut lire les lettres CRIV... Nous trouvons dans Schuermans le nom du potier CRIVINAT, n° 1769 qui peut se rapporter notre sigle.

Sur un autre bord de tèle avec déversoir on lit deux fois la marque IRMRIVRIRIF. Ce sigle est nouveau, il n'est pas décrit dans Schuermans.

Un autre bord de tèle porte le sigle suivant : IRVλIiII IIY, inconnu à Schuermans.

Sur un autre bord de tèle, on cherche à lire le sigle mal formé : YCN.

Un bord de tèle en terre rose est marqué MARTIAVS. M. Schuermans donne sous son n° 3353, MARTIAUS VA, comme trouvé à Tournay et au musée de Narbonne.

Un fond d'une jatte en terre samienne portant le sigle DACO. R. répété deux fois. C'est le sigle DACO (MA) RUS, n° 1835 de

M. Schuermans. Il a été trouvé dans l'Allier er à Friedberg.

Un bord de tèle en terre rose, portant le sigle IRMRIVRIRIF, inconnu à M. Schuermans.

Un fond de vase samien, sur lequel on peut lire les dernières lettres d'un sigle EB.

Une fond de jatte marqué du sigle OF. SILVINI ; sous cette forme et ses variantes, on a trouvé ce sigle à Cologne, à Vechten, dans l'Allier, à Londres, à Richborough, à Arles.

Un fond de vase marqué du sigle MNIVS ; non décrit par Schuermans.

Une partie du fond d'un vase en terre samienne, avec partie de sigle ...LVI.

Sigles trouvés dans les premières fouilles, IRPS — ATAB — ATIL, (n° 557.)

Sigles constatés par Monsieur Grégoire : MARCELLINI, n° 3269.

OF. RVF n° 4769 ; vu à Paris, Bavay, Limoges et Tongres.

Une grande olla ou marmite à panse arrondie, en grès grisâtre enfumé, ornée simplement de doubles lignes à distance égale, entre lesquelles se trouve une ligne sinueuse tracée à l'aide d'une pointe émoussée. La façon de ce vase, ainsi que de quelques-uns décrits précédemment, s'éloigne beaucoup des vases

de forme romaine. Ils sont évidemment le produit d'un potier du pays.

Une partie de vase de luxe, d'une forme inusitée et dont on ne connait pas d'autre exemple. C'est du moins ce que dit Monsieur Schuermans. (1) Ce fragment appartient au rebord plat d'une espèce de bol ou patère, il était divisé en quatre lobes, ornés sur la face supérieure d'enroulements formés d'une pâte à demi liquide qu'on faisait passer de la pointe d'un cornet en peau ou en métal.

Nos pâtissiers opèrent encore ainsi pour dessiner sur certains pâtés ou bonbons des ornements coloriés.

On voit par les nombreux sigles que nous citons, dont plusieurs n'étaient pas connus, que nous sachions, combien étaient grandes les facilités de transport, dans les premiers siècles de notre ère. Les produits des potiers se retrouvent à de longues distances les uns des autres.

Verre.

Nous n'avons découvert que peu de restes de verre, leur fragilité en est sans doute la cause, nous avons :

Le fond d'un vase avec ourlet replié ; il était rempli de limon amené par les eaux.

Des fragments d'une fiole cassée.

---

(1) Voir *Documents et Rapports*, T. II p. 219.

Des fragments aussi d'un vase orné de côtes saillantes.

Et quelques parties de verre coulé, pour revêtement de murs, suivant la mode de l'époque.

On voit par des découvertes faites dans différentes fouilles, par les bords souvent arrondis du verre qu'il était coulé. Le centre de la coulée est bien marqué par son épaisseur.

On ne pouvait d'ailleurs produire de grandes feuilles, car le vase contenant les matières premières était de petite dimension, il était exposé au four et n'avait que $0^{m}90$ de circonférence. Une partie de pot retrouvé dans les fouilles d'Aiseau est encore recouvert d'une crasse de verre. (1)

Objets en bronze.

Nous avons retrouvé :

Un reste de passoir, de forme élégante avec son manche, terminé par une tête de cygne.

Une petite casserole en feuille de bronze emboutie, c'est-à-dire formée d'une seule pièce. Le fond très épais est creusé de trois profondes rainures circulaires.

---

(1) *Documents et Rapports,* T. p.

Une espèce de casse noisette ; les deux mâchoires sont formées par deux têtes d'animaux fantastiques.

Une cuiller sans manche et un manche seul.

Un ornement en bronze repoussé, mesurant 0^m21 de long et 0^m065 de large, orné de trois cercles et parties de cercle servant de cadre à des ornements disparus. Cette pièce a dû servir à l'ornement d'un coffret ou d'un petit meuble.

Un ornement en cuivre laminé et découpé à l'emporte pièce, formant une bande courante; cette pièce était fixée par des clous à un meuble comme le précédent.

Un petit tube conique, en bronze blanc, en forme de dé à coudre, mais plus petit ; il mesure 20 millimètres de hauteur et 14 millimètres de diamètres à sa base. Il est surmonté d'une petite pointe. On ne peut guère deviner à quoi a pu servir ce petit objet.

Une chainière à lame triangulaire, deux clous à tête plate y sont encore fixés.

Deux petites anses ayant servi à un petit coffret ou à un autre usage analogue.

Une espèce de manche d'outil en forme de cylindre massif, mesurant dix centimètres de longueur et ayant 20 millimètres de diamètre, avec rebord saillant aux deux extrémités. Une

tige en fer le traversait d'outre en outre. Nous ne savons quel usage spécial cet espèce de poignée a pu servir.

Une petite clef en bronze fondu ; l'anneau de forme ronde, est surmonté d'une petite tige dessinant un petit balustre.

Une autre petite clef à poignée découpée en forme de trèfle.

Un ornement laminé et découpé ; espèce de fleuron. La tige est cassée.

Enfin, un bord de plateau tourné.

Fibules et Ornements de toilette.

Une grande fibule au milieu de laquelle on voit les traces d'une rivure en fer, ayant fixé une plaque émaillée sans doute, qui a disparu. Elle est encore garnie de son aiguille ou ardillon.

Une fibule en bronze ciselé et dont la forme rappelle celle d'une libellule aux ailes éployées ; elle a la même forme, mais est de plus petite dimension que celle qui a été découverte au cimetière de Strée.

Une partie de fibule ornée, ayant la forme de sangsue avec anneau au milieu.

Epingles à cheveux.

Nous avons recueillis :

Une épingle à cheveux en bronze, avec

tête en forme de deux cônes, se joignant par leur base et ornée de ciselures transversales ; elle mesure o^{m}14. On trouva dans une fouille de la Haute Savoie une centaine de ces épingles plantées en soleil dans le chignon des dames, celles-ci dans le Tessin et l'Italie septentrionale portent encore des ornements de la même façon. Les cimetières de Laneffe et de Labuissière ont donné des épingles de même forme.

Une épingle également de coiffure, en os, ayant 85 mill. de longueur, ornée d'une tête en forme de boule, assez bien travaillée.

Une même épingle avec tête en forme de cube, mais moins bien finie que les précédentes. Dans son état actuel elle a 65 mill. de longueur, mais la pointe est cassée.

La partie supérieure d'une grande épingle de tête, mesurant o^{m}o6 et représentant une massue ; cette épingle est garnie, de nœuds, la tête séparée de la tige par des moulures saillantes.

Une épingle à cheveux de forme analogue à la première, mais plus petite ; elle mesure o^{m}o9.

Boutons.

Nous avons découvert encore :

Un bouton émaillé, mesurant 3o mill. de diamètre, revêtu d'émail dont des restes sont encore attachés au bronze.

Une fibule octogone déjà trouvée dans les fouilles de la villa d'Augette à Gerpinnes, couverte, comme celle dont nous occupons, de cubes formés de points carrés, bleus et blancs, alternant dans deux dessins différents. Ces cubes sont réunis par un ciment.

Un bouton de manteau à un tenon, de 21 mill. de diamètre.

Un petit bouton en bronze, à deux tenons, découpé en forme de cœur.

Un grand bouton à deux tenons, en bronze fondu et tourné, mesurant $0^{m}05$ de diamètre.

Bagues, Bracelets.

Une partie de bracelet en verre noir, formé par un fil de verre tordu un grand nombre de fois sur lui-même, pendant que la pâte était encore molle. Le fil était sillonné de quelques parties saillantes qui entraînées par la torsion sur le bracelet y font un bel effet.

Une partie de bracelet en bronze, orné de quelques ciselures.

Enfin une bague en or trouvée sur la terre Wauthy, portant sur son châton dans un long rectangle, les lettres G R L S. La première de ces lettres nous montre que cette bague est relativement moderne, sa forme est gothique; elle est, croyons-nous, du 16e siècle. Quel est

l'incident, l'évènement, qui pendant de longues années, a provoqué son séjour dans un terrain cultivé ? Rien ne nous le dit. Peut-être que sur les ruines romaines, gisant en cet endroit, profitant des matériaux qui s'y trouvaient, on y a élevé une demeure d'un certain luxe, puisqu'une dame, sans doute, portait une bague de prix. Peut-être aussi a-t-elle été perdue par un voyageur ou un officier des armées qui ont séjourné dans le pays. Nul ne le sait.

Amulettes, Perles et Colliers.

Nous n'avons découvert que quelques gros grains de colliers, en verre bleu avec profondes cannelures.

Un fragment d'une lame méplatte en jais, d'un usage inconnu. Elle a quelque ressemblance avec une partie de couteau à papier, dont une des faces serait plane. Ce fragment mesure $0^{m}02$ de large et $0^{m}03$ de longueur.

Objets en fer.

Une tige en fer de $0^{m}14$ de longueur, terminée à une de ses extrémités par une soie destinée à la fixer dans un manche, de l'autre part une petite palette carrée, au-dessus, la tige est filetée. Serait-ce un instrument de chirurgie? Nous ne savons.

Un petit objet en fer ressemblant au pène d'une serrure.

Un grand clou avec tête équerre.

Trois grands clous à tête ayant respectivement chacun dix, treize et trente centimètres de longueur. Ces clous étaient fixés dans la grosse charpente d'un bâtiment.

Un reste de porte en fer, dont la charpente était formée par un croisement de barres de fer, traversée encore par deux pièces également en fer, et placées obliquement. Cette charpente indépendamment de la feuille de fer qui la recouvrait ne laissait pas passer la main.

Un grillage tout semblable a été trouvé dans les fouilles de Peruwelz à Rognée faites par notre société (1).

Un instrument formé d'une tige ronde de $0^{m}26$ de longueur, pliée au milieu. Les deux extrémités sont recourbées et forment deux anneaux, à chaque bout. On pourrait croire que cet instrument servait à porter simultanément deux vases ou deux fardeaux.

Une grosse barre de fer de $0^{m}50$ de longueur sur $0^{m}045$ et $0^{m}05$ de côté.

Une petite clef en fer, avec anneau rond.

Une lame de couteau de cuisine, mesurant une longueur de seize centimètres sans la soie. Cette lame qui avait $0^{m}04$ de largeur est fortement usée ; elle se termine en pointe.

---

(1) Voir *Documets et Rapports*, T. XXI.

Une tige en fer, plate de o^{m}20 de longueur, terminée à une extrémité par un trou qui pouvait servir à la suspendre. A l'extrémité opposée se trouvent deux crochets. On peut supposer que cet instrument servait à accrocher de la viande dans le garde-manger

Une clef à tige carrée avec renflement au-dessus du paneton.

Un gros anneau avec piton.

Un fer de bêche.

Un poinçon de o^{m}095 de longueur.

Un ciseau de menuisier à douille, mesurant o^{m}20 de longueur.

Une sorte de grand compas de o^{m}32 de longueur.

Deux cercles en fer plat mesurant o^{m}14 et o^{m}125 de diamètre.

Une petit instrument en fer consistant en une douille devant être fixée à un manche et se continuant par une tige en équerre, d'un usage inconnu.

Un bout de chaîne de trois anneaux.

Un fer de lance avec douille ouverte sur le côté. La douille se prolonge en un appendice servant à la fixer à la hampe par un clou, et mesure tout compris o^{m}27. La flamme qui est petite n'a que o^{m}10 de longueur, sur une largeur de o^{m}018.

M. Dawant, ancien commissaire voyer, nous a signalé la trouvaille aux Bons-Villers d'une ancienne épée, mais sans pouvoir nous donner d'autres renseignements.

M. Burni, maréchal-ferrant, à Pont-à-Migneloux, qui nous a obligeamment aidé dans nos recherches, nous a montré une sorte de petite enclume dite bicorne (en patois bigoingne) trouvée aux Bons-Villers. La tête de cet instrument a 0^m45 de longueur, l'une de ses extrémités se termine en pointe. Sa hauteur est de 0^m43. Sa conservation indique qu'elle n'est pas ancienne.

Pierres.

Mlles Dawant, de Liberchies, ont bien voulu nous donner pour notre musée, une partie de colonne, haute de 0^m80 avec moulure en bas et ayant 1^m30 de circonférence, trouvée aux Bons Villers. De cette partie de fût, nous pouvons tirer plusieurs indications. S'il y avait une colonne à la façade d'une ancienne construction, il devait naturellement s'en trouver au moins deux et le tout, avec la corniche était dominé par un fronton. Cette simple pierre montre qu'il y avait au moins un bâtiment de luxe aux Bons Villers.

Dans nos fouilles nous avons trouvé :

Une pierre à aiguiser en schiste, de forme triangulaire, ayant servi sur ses trois faces et mesurant 0^m021 de côté.

Et deux petites pierres à aiguiser, mesurant 0^m10 et 0^m12 de longueur, sur 0^m02 de côté, percées d'un trou à une de leurs extrémités, afin de pouvoir les suspendre à l'aide d'une corde, sans doute.

Tuiles, Carreaux et Boîtes d'hypocauste, etc.

Nous avons recueilli :

Une partie de carreau de pile d'hypocauste marquée du sigle RPS. Le même a été constaté à Flavion sous la forme TR.P.S. n° 5517 de Schuermans.

Une autre partie de carreau de pile d'hypocauste marqué AT.L. La dernière lettre est rétrograde. Voir Schuermans n° 557.

Une tuile plate entière. Ce fait est commun, dans les caves, où depuis l'incendie qui détruisit presque toutes nos villas, les décombres ne furent pas remués.

Une masse de terre glaise ayant passé au feu ; elle avait formé le noyau même d'un mur constitué par une charpente recouverte de paille, maintenue par des baguettes clouées. Sur ce noyau venait le revêtement en mortier de chaux ; pour faciliter leur adhérence, des rainures en losanges avaient été tracées. Dans la coupe de cette masse, on peut encore voir les vides restants après la combustion de la paille et des baguettes.

Médailles.

Un denier en argent de la République ou Consulaire. Revers : Un cheval au pas monté par un amour.

Un moyen bronze, d'Octave Auguste, 30 ans avant J. C., 14 ans après ; au revers de l'autel de Lyon, n° 276 de Cohen.

Un moyen bronze de Tibère, 14-37 après J. C. Revers : L'autel de Lyon. Frappée en l'an 10, n° 44.

Un moyen bronze de Néron, 54-68. Revers : Victoire tenant un bouclier, n°s 249, 246.

Trois grands bronzes de Trajan, 98-117 et deux moyens. Revers indéterminables.

Un grand bronze d'Adrien, 117-138. Revers fruste.

Un grand bronze d'Antonin le Pieux, en mauvais état, 138-168.

Deux grands bronzes de Faustine mère, au revers de la Piété sacrifiant, n° 253.

Un grand bronze de Marc Aurèle ; 161-180. Revers : la Providence tenant un gouvernail, n° 550.

Un grand bronze de Lucius-Verus, 160-169, au type de la Victoire tenant une couronne.

Un grand et un moyen bronze de Commode, 180-192, en mauvais état.

Un petit bronze de Julia Mamée, mère d'Alexandre Sevère, 235. Au revers de Juno Conservatrix.

Un dernier d'argent de Gordien le Pieux, 238-243. Au revers de Saeculi felicitas, n° 140.

Un petit bronze de Postume, 258-267. Au revers Moneta Aug.

Un petit bronze du même. Au revers, légende illisible.

Un petit bronze de Victorin père, 265-267. Au revers la Piété sacrifiant, n° 51. Inconnu à Cohen.

Un petit bronze de Claude II, 260-270. Au revers, Consecratio, frappée après sa mort, n° 49.

Une petit bronze du même. Au revers, l'Equité tenant une balance, n° 30.

Un petit bronze de Tetricus père, 268-273. Au revers, la Paix. Deux autres petits bronzes de fabrication barbare.

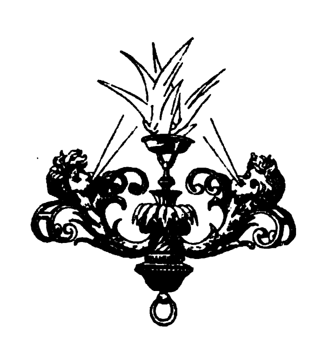
Un petit bronze de Tetricus fils, 268. Au revers, l'Espérance, n° 47.

Huit moyens bronzes et sept petits frustes.

Nous ne pouvons mieux clôturer notre rapport qu'en remerciant MM. Aubry, Guyot èt M. le Baron Drion, membres de notre Société, ainsi que MM. Wuyaux, rentier à Jumet,

Leclercq, Carpentier, Wauthy, Mme Vve Vandenberg, Fichefet, M. Dawant, ancien commissaire-voyer, et surtout M. Burny, à Pont-à-Migneloux (Mellet) qui nous ont autorisé à faire des recherches dans leurs terrains ou qui ont aidé à les conduire à bonne fin.

J. KAISIN.



erticulum

b a
147

147 b

94 a

95 b

37 a

Le Tintia

Commune

de

Thiméon.

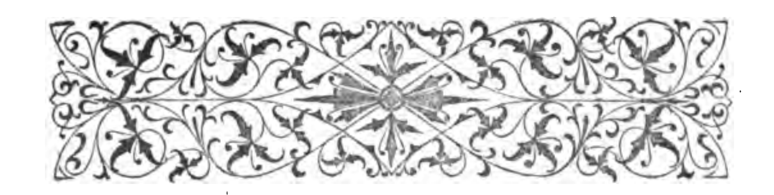
Rivière

98

K L

99 a

d
170
bis



LA LÈPRE A CHATELET

Compte d'une taille de deux patards par tête, imposée sur les habitants de Châtelet en 1563, pour subvenir aux dépenses occasionnées par la maladie de Piero Mahyeu, atteint par la lèpre.

On voit que le malheureux lépreux fut conduit à Liége en charrette, pour y être visité à l'hôpital spécial qui y existait, afin que sa maladie fut bien constatée. Il fut alors, comme c'était l'habitude, examiné par les lépreux qui y séjournaient, et leur opinion ayant été affirmative, la cour de justice spéciale, qui devait se prononcer en ce cas, rendit un jugement conforme, et Piero Mahyeu fut réexpédié à Châtelet. La ville prit alors les précautions que le cas comportait, suivant les lois de l'époque. A cet effet, la lèpre étant inguérissable, on procéda, en grande solennité, aux funérailles du malade : il était retranché du monde des

vivants, parmi lesquels il ne pouvait plus revenir qu'une fois par année : le jour de Pâques. Pour lui, l'exilé, c'était le jour d'une courte résurrection.

Les obsèques étant terminées, on conduisit en cortège le lépreux à la demeure qu'on avait préparée, loin des habitations, et on lui donna un manteau, un sayon, un masque, un bourdon, une paire de gants et une cliquote (espèce de crécelle) afin que son passage aux environs de sa demeure, fut signalée ; ainsi qu'un lit, un cocq, six poules et autres objets de ménage, que la ville devait lui fournir, au-dessus de sa nourriture journalière.

C'est le compte des recettes et des dépenses occasionnées par le voyage à Liége, les funérailles et la construction de la demeure en torchis du lépreux que nous publions.

On voit que la recette de deux patards par tête d'habitant (environ douze centimes) produisit 31 florins 4 patards, soit 624 patards. Les habitants de Châtelet payant, sans les pauvres sans doute, furent au nombre de 312. Ce qui indique une population d'environ 1500 habitants. (1).

J. K.

---

(1) Voir le n° 426 des Archives de la ville de Châtelet.

1563.

Comptes et renseignements q faict et rend Collas Ruffen siq deputet et comis m^tre et gouverneur de la généralites de Châtelet si cest a raisont d'une taille a luy ordonet de lever q pour subvenire aus despens engenderet pour avoier mainet Piero Mahyeu acuset et infectet de la maladye de leprez a lespreuve par devant les deputet et la citet de Liège ensemble de tous exposita faict à l'ocasio dicelle.

Item premier sont icy mit par ordre les noms et surnoms des manans et habitans dudit Chastellet, ausquelles ont esteit receut lad taille et a chn (chacun) II pat. (patards).

Premier.

(Suit la liste des contribuables, au nombre de 312, qui ont payé au total 31 florins 4 patards).

Mieses et deboursemet faict p ledt mtre sur la recept predite.

Item paiet à Jehan de Mataigne pour lui avec sa charette avoier mainet le devant d^t Piero Mahy a Liège et q lors fut jugiet ladre on at vacquet environ de VI journée a XII pat chu icy trois flor. VIII pat.

Paiet par led de Mataigne, tant pour le jugemet que pour le fraiz XVI pat. et demy

Item pour les despens du d^t piro efaisât le voiege én Liège XX pat.

Item paiet à Dieudonnet tant pour avoiere estet copier les boisse dvysable (?) pour faire la maison dud ladre, ensamble po^{r} le carpèter couverire et plaquer . quatre flor. XVI pat.

Item pour toutes sortes de cloux mis en œuvers à lad maison VI pat. et d^{m}

Item paiet à Pierre Wrainguène po^{r} ung cent et demy de waz avecq plusieurs jarbes de strain p^{r} faire mortier III flor.

Item po^{r} faire et mantiax et sayon dudit piro a estet achatet VI alne de drap et paiet pour chn XII pat. monte uy III flor. XII pat.

Payet à François Francotte pour les fasons du mantiaux et saion VII pat.

Item paiet à Fleuré le gantier pour une mask avecq ung bourdon et une paire de gan III pat.

Item pour ung chapiau VI pat.

Item paiet à sud piero pour ung litte susstoret (?) ung coque et VI pouillet, ensambles po^{r} toutes aultre baget de moinage q la ville estoille tenus de liverer ensamble VII flor.

Item paiet à Jehan pacquet po^{r} ces cliquotte III gros.

Item paiet à Watho de bonaife pour avoier chariet et maynet XIIII chartée darsille po^{r} placquer et couverire lad maison XXIIII pat.

Item po^{r} avoier faict tailler VI cordes de leignes po^{r} led ladre à III pat. chn XVIII pat.

Item pour la fassons de IIc (200) de fagos X pat.

Item paiet à Jehan Tousain pour avoiere mainet III charée de bois por faire la devat dt maison, ensambles les VI cordes de leignes et le IIc de fagos III flor. XVIII pat.

Item por les vacatio dud mre de ville en ayant este querire le doyent rurale à Vilier le Perver (Villers-Perwin) affin p luy mettre jours q pour venire chanter le s'vice icy pr touttes vacations XX pat.

Item paiet pour larsidiaire fore qui demadoit ung vielle escut de XLIIII pat. III grs por ces drois de mandemet à luy executes deux flor.

Item paiet pour le luminairs du services pesant III lib. a VI pat. chn monte XVIII pat.

Item à doyen pour ces droict davoier chanteit le service du dt ladre dont il demandoit VI flor. et estre de fraies. Payet seullement en comprins les despens VI flor.

Item à son svitt (serviteur) clercq. dix pat.

Item à curet por ces droict davoier administret led ladre ensemble assiste le doient à célébrer le d service a raison

Q led sr doyen est qtenté (contenté).

Item à Marlier pour le samblable int peillement.

Item pour les vacquation des Piero le Marichal et Jean Mathy ayant levet et chasey lad taille p[r] (par) plusieurs journées XX pat.

Item à Jehan Habertin qui at estet avec Lesd chasseurs p[r] panet II pat.

Item à ce présent compt[r] p[r] toutes ces vacatio et solisitudes ayant laisset ces propres affairs tant pour avoier estet plusieurs fois az bois pour faire tailler les bois de lad maison ensambles les lengnes du ladre, et aultres q mess[r] sares bien coprendre icy il est cid[t] taxe.

Item pour avoier escripte jecte et doubler ces presens comptes X pat.

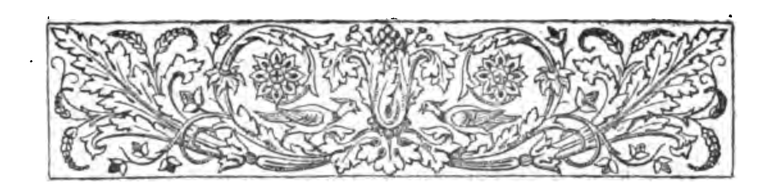
Somme paye VIII flor. II pat.

Somme des exposità motente
XLIII fl. VII pat.

Est la recette monte XXXI fl. IIII pat.

Ansy apte (appert) plus debourset q receut et que vienderoit à ce pset (présent) copt[r] (compteur) XII fl. IIIZ pat.

Jehan Marot, Piro du boy, Ja Hanekart, Materne Le monoyers, Martin Bady.



MÉMOIRE

adressé par M. Binard, homme de loi à Charleroi, aux autorités républicaines.

Communiqué par M. Veraghen.

NOTE

Par une requête du 21 Septembre 1795, adressée aux représentants du peuple à Bruxelles, le sieur J.-B. Binard, fils aîné, homme de loi à Libre-sur-Sambre (Charleroi), sollicita les fonctions de Juge de Paix en cette ville, et le payement « pour les vacations qu'il a employées à différentes missions.. »

Un mémoire succinct était joint à sa supplique.

Par une seconde requête, du 5 Vendémiaire an IV (27 Septembre 1795), le pétitionnaire transmit aux mêmes représentants un nouveau mémoire, qui est, dit-il, « un récit fidèle des « élections populaires et adressé à la Convention

« de la réunion de Libre-sur-Sambre à la
« France, ce qui s'est ensuivi, et ce qui se
« passait dans le pays du temps de l'Autrichien,
« de l'organisation de la municipalité depuis
« la seconde rentrée des Français, etc. »

Cette pièce nous paraît mériter d'être reproduite, à raison des détails locaux qu'elle contient, nous en avons reproduit l'ortographe, sauf quand celle-ci rendait les mots incompréhensibles.

Les originaux de ces documents se trouvent aux archives du Royaume, à Bruxelles, collection des archives de l'Administration centrale et supérieure de la Belgique, et du département de la Dyle, carton n° 283.

MÉMOIRE

Aux citoyens représentants du peuple à Bruxelles.

Vitane impendere vero.

Les circonstances où je me suis trouvé depuis la première entrée des Français dans les pays de Liége et de la Belgique, m'ont été des événements, la plupart très pénibles. Ah ! qui peut ne pas être embarrassé quand on cherche à remplir ses devoirs avec fidélité, entouré de mille ennemis ?

Pendant la Révolution française il s'est passé une multitude de scènes singulières,

beaucoup de sang répandu, un grand courage, l'amour de la patrie, le but de la félicité publique, tout cela a entraîné souvent des malheurs aux patriôtes.

Me voilà donc au récit de la première entrée, mais quoi faire pour la cause sinon s'y dévouer entièrement ? Avant cette époque, j'avais les mains liées, je tremblais, et chaque jour j'étais en lutte avec les tracasseries de la liberté.

Le peuple de Charleroi s'assembla le 13 Novembre 1792, dans l'église (1) paroissiale de la Ville-Haute, pour élire onze administrateurs provisoires. L'on me proposa pour l'un des administrateurs.

Des voix se font entendre qu'il ne fallait pas des fugitifs pendant la révolution en Belgique. J'ai répondu à ces faux raisonnements *que la révolution Belgique n'était pas la même chose que celle de France, que les idées des démocrates devaient être celles d'une réforme des abus, le bien du peuple.* On se fit alors des reproche, et le citoyen Smits, membre du comité révolutionnaire des Belges et Liégeois unis, appuya mes sentiments en avouant que ce n'était pas un motif d'être exclu des places parce qu'on n'avait pas été du système des Etats.

---

(1) « Ensuite de la proclamation du général Valence », dit le premier mémoire de Binard. Voir *Documents et Rapp.* T. III p. p. 314 et 315, T. V p. p. 68 et 71.

Je fus élu par le peuple administrateur. Voici un extrait du procès-verbal de l'élection de l'Administration de Charleroy.

« Il a été résolu qu'on nommerait onze » administrateurs pris, dont sept pour remplacer « les sept magistrats et quatre pour se porter « au besoin dans les villages, soit pour y « organiser des administrateurs provisoires, soit « pour se porter tous autre part, où l'intérêt « public exigerait leur présence. »

Quelques jours après cette élection, pendant le siège de Namur, ensuite de la commission que l'administration m'avait passée, je me suis rendu à l'Abbaye d'Aulne, pays de Liége, pour faire avancer des bateaux sur la Sambre, j'étais accompagné de douze soldats français ; les pains que cette abbaye devait fournir pour l'armée, n'étaient pas cuits, mais ayant montré l'ordre dont j'étais chargé en cas qu'ils ne seraient point fournis. détermina les moines à obtempérer à la demande leur faite précédemment par le commandant de Charleroy, je me suis rendu alors à la Ville-Basse de Thuin, je haranguais le peuple sur la place accouru en foule aux cris de vive la Nation, vive la France, j'avais le contrat social de Jean-Jacques Rousseau en mains, je parlais de la liberté, de l'égalité et recommandai au peuple de ne faire tort à personne, de porter leurs plaintes aux commissaires du pouvoir

exécutif, ou à l'administration de Liége, voilà cette besogne achevée.

Le citoyen *Maingal* père, habitant de la Ville-Basse de Thuin, bon démocrate, gémissait encore dans les fers de la ville de Liége, où il avait été incarcéré par ordre du prince, pour son dévouement à la Révolution Française.(1)

Le club de Charleroy s'organise, on s'assemble, je me fais inscrire et je fréquentai cette société populaire, qui à l'exception de quelques faux frères, étoit au pas.

La commune de Jumet désirant se nommer des administrateurs provisoires, ainsi qu'il consta de la requête à l'administration de Charleroy, j'y fus appelé par le peuple pour présider l'assemblée. Le citoyen *Demoulin* fils, bon démocrate a beaucoup coopéré à cette organisation, il fut choisi un des administrateurs, mais les anciens échevins en partie voulaient dominer, le parti démocrate refusa de les recevoir, il n'en était plus question, les cavaliers français qui étaient avec moi, me dirent que la plupart en France de ces anciens placés étaient des ennemis de la Révolution, et qu'il fallait s'en défier en ce pays de crainte d'être trahi, j'avais préparé un discours touchant le despotisme des rois, leur autorité à usurper les droits des nations pour les approprier

(1) On peut voir dans l'Histoire de l'Abbaye d'Aulne, par G. Lebrocquy, en quoi avait consisté le dévouement du citoyen Maingal.

exclusivement dans leurs familles, le fanatisme des moines, des imposteurs, qui sous prétexte de religion, gouvernent les opinions, calomnient les philosophes, enfin l'ambition des nobles, leurs vexations par leurs baillis-mayeurs dans les cours échevinales, la féodalité, les droits de chasse et de pêche, les droits de morte-main, les corvées, la banalité des moulins, les congrès seigneuriaux, les poules et avoine, les cens et rentes, les droits de terrage, etc., etc., bref, toute la découverte des sangsues des pauvres et de leur dépouille.

Peuple belge, empresse-toi avec enthousiasme à briser tes fers, à saisir ces moments favorables, ne regarde pas à quelques légers sacrifices pour établir la liberté, considère et imite tes voisins.

Les habitants de Jumet ont paru approuver mon discours. ils ont nommé par acclamation treize administrateurs provisoirs.

Au commencement de Janvier, je fus en députation à Namur, chez le général *Harville*, j'étais porteur d'une lettre de l'administration de Charleroy et le citoyen *Steemberg*, bon démocrate, président de la société populaire, était porteur d'une adresse de cette société à la convention nationale, le tout a été imprimé, le général *Harville* s'était chargé d'envoyer ces pièces à la convention, qui contenaient notre désir d'être unis à la France et nos vœux que bientôt sur les débris des trônes renversés,

s'élèverait un temple au genre humain, le général Harville et l'Etat-Major envoyèrent ensuite à Charleroy, des imprimés des convocations des communes pour les élections des municipalités, j'ai été nommé commissaire pour l organisation de celle de *Fleurus*, de *Marbais* et dépendances.

Avant cette députation à Namur, j'avais été appelé par le peuple de la commune *de la Ransart*, accompagné de quelques cavaliers français, et après la lecture d'un discours au peuple. on procéda à une nouvelle élection des administrations provisoires, les démocrates l'emportèrent, le citoyen *Cornil* dit *Doux* y fut président, il m'a paru bon démocrate.

L'abbaye de Liesey, ci-devant seigneur de cette commune y possède du bien, terres, bois, etc.

On commence l'élection par scrutin de la municipalité de Charleroi le 16 Janvier 1793, le même jour je suis nommé greffier à la pluralité de 67 voix sur 180 votants.

Le commissaire *Bexon* du pouvoir exécutif arrive à Charleroy accompagné du citoyen *Tarte*, avocat le plus jeune, qui est un parfait démocrate, les députés des communes de la province de Namur arrivent peu après, on forma des arrêtés pour organiser une administration du pays Namurois, on s'assembla au couvent des capucins, ensuite en la salle de la Société populaire, on agita la question sur

l'établissement des tribunaux, on proposa une fête civique, l'arbre de la liberté est planté sur les places de la Ville-Haute et Ville-Basse.

Les arrêtés de l'assemblée touchant les tribunaux portaient qu'il y aurait un tribunal à Namur et un autre à Charleroy, on cabala dans l'assemblée des députés, on passa malgré les étatistes à l'élection et j'obtiens 52 voix, je suis nommé suppléant au tribunal de Charleroi mais le nommé Mathieu, avocat à Namur, élu un des juges de Charleroy, étant aussi nommé au tribunal de Namur. et ayant préféré d'y être placé, je fus en conséquence un des cinq juges de celui de Charleroy.

L'assemblée des députés étant transférée à Namur, les administrateurs nommés, ont ordonné une illumination, les commissaires *Bexon* et *Rigault* font assembler les habitants de Charleroy, on se rend en foule dans l'église de la Ville-Haute, on propose la réunion à la France, le peuple la demande et la signe, la liste se remplit et les commissaires se rendent à leur poste à Namur où l'administration fut en activité jusqu'à la sortie des Français de la Belgique.

Je reviens à l'élection des municipalités de la ville de *Fleurus*, de la commune de *Marbais*, *Bry*, *Fagnée* et *Villers-la-Ville*, dont j'étais nommé commissaire. Le général *Harville* par lettre écrite à l'administration provisoire de Charleroy, dit qu'il faut tâcher d'obtenir

des habitants des communes, leur adhésion au décret du 15 de la convention nationale.

Je pars pour me rendre à *Fleurus*, accompagné de quatre cavaliers français, le nommé *Antigeon*, chasseur de Versailles était du nombre, et il est bon démocrate, et m'a beaucoup aidé dans cette pénible besogne. On propose le décret du 15 aux habitants de Fleurus assemblés dans l'église de la paroisse, le décret est accepté, on le signe, quelques minutes après l'adhésion, les anciens échevins viennent contrarier ce qui s'était géré, veulent annuler les signatures, on s'injurie et finalement je propose *Ficher*, bon démocrate, pour être de la municipalité et quelques autres, mais la cabale et la ligue firent crouler le bon parti.

Je quitte Fleurus et je me rends à Marbais, Bry, Fagnée et Villers-la-Ville pour y organiser la municipalité, je parlai d'abord du système français, les habitants influencés murmuraient et disaient qu'ils s'étaient battus pour leur constitution Belgique, pour leurs anciennes coutumes et privilèges, enfin je passe à la lecture de la convocation des communes et lorsque je lisais l'article du serment à prêter par les municipalités, je vis aussitôt de la répugnance, la municipalité étant nommée on ne prêta point le serment.

Je quittai *Marbais* le jour suivant et revenant par Fleurus, j'envoyai un mémoire à Namur au général Harville, de tout ce qui

s'était passé, j'avais reçu de ce général une lettre à Marbais.

J'aurai toujours devant les yeux le bulletin de la convention du 10 Mars 1793, *Namur était dominé par deux partis ; l'un des états fanatiques, et l'autre royaliste qui, etc., etc.*

Lorsqu'on aime à agir avec justice, à remplir avec fidélité ses devoirs, se guider par la raison, la philosophie, combien de peines n'essuie-t-on pas ?

Le 26 Mars 1795, le soir, à Charleroy, on a abattu l'arbre de la liberté, la garde bourgeoise était de 90 hommes, j'allai près de l'arbre de la liberté, et je dits à ceux qui l'abattaient : Prenez vos précautions, que cet arbre ne tombe pas sur des enfants et ne les écrase par sa chute. »

On me dit des injures ; je me suis retiré, arbre sacré ! je te conserve encore, tu es pour moi plus précieux que les croix, les crachats, les médailles que les rois donnent à ceux qui versent leur sang pour soutenir leur tyrannie !

Le 27 on fit un feu sur la place de la Ville-Basse de Charleroy, on y brûla l'arbre de la liberté, on étoit venu chez mes parents pour avoir les signatures de la réunion de la France; je fut obligé de donner ma déclaration que je n'avais pas ce papier, on l'a cependant trouvé chez un municipal qui fut obligé de le céder.

Le 28, on rétablit l'ancienne magistrature, les municipaux ont dû comparaître devant eux et remettre les papiers du greffe en déans une demi-heure à peine d'exécution militaire, j'ai eu assez de bonheur étant alors greffier de la municipalité, de contenter ces messieurs.

D'abord que les Autrichiens ont été de retour au pays, on afficha à Charleroy, que si deux clubistes étaient trouvés ensemble, il y avait prise de corps à leur charge, ces affiches distribuées avec menace inspirèrent de la terreur aux démocrates et enhardirent les Royalistes.

Le Procureur-Général à Namur intenta un procès aux administrateurs de la province, et prit pour prétexte la permission qui avait été accordée par l'administration aux pauvres de retirer leurs effets du Mont-de-Piété sans payer intérêt et si la déroute des Autrichiens n'avoit été complète ce fameux procureur général des Etats de Namur auroit bien fait jouer sa pratique.

Les administrateurs provisoires de la commune de Jumet furent aussi actionnés par devant le conseil de Brabant, le greffier de la cour échevinal de Jumet, constitué par l'abbé de Lobbes, ci-devant seigneur de cette commune, leur intenta ce procès, il y a parmi les écrits de la procédure une pure calomnie et injure contre le système français.

On fit des dons patriotiques pour faire la guerre la France, des listes en conséquence avec les noms des prétendus amis de la patrie furent imprimées (1) oh ! honte ! il fallait faire des dons, mais à la paix.

On travailla avec la plus grande activité a fortifier ou plutôt bouleverser Charleroy, des pionniers y venoient de toutes parts, on fit passer dans ce temps aux verges un liégeois pour avoir dit que les François reviendroient au pays, voilà la vengeance des caporaux autrichiens.

Les curés se sont aussi signalés, plusieurs de ces messieurs rebénissaient les chaires de vérité, où on avoit prêché la constitution française.

Enfin les François bombardèrent Charleroy et après bien des actions, aller et venir, la ville fut rendue, l'orgueil autrichien humilié. (2)

Le commissaire ordonnateur *Vaillant*, quelques jours après la reddition de Charleroy exigea une contribution pécuniaire et la fit adresser aux magistrats et bourgmestres du Duc d'Aremberg, elle contenoit que six individus y nommés, comme plus haut cotisés payeroient trois quart de la contribution et le restant réservé sur les autres habitants, ou de

---

(1) V. Doc. et Rapp. T. IX, p. 388.

(2) V. Doc. et Rap. T. III p. 344.

leur en faire grâce, ce qui n'a pas été exigé, excepté les dits trois quart. (1)

Je me suis rendu au commencement de Messidor, 2me année républicaine à Marchienne-au-Pont chez le commissaire représentant du peuple Gillet, je lui communiquai que la magistrature de Charleroy, la plupart absente alors, ne pouvait point gérer les fonctions de la ville et qu'il était urgent de remplacer la municipalité. Le général de brigade Bonnet ordonna une assemblée du peuple et le 15 Messidor la municipalité reprit ses fonctions. (2) En présence dudit représentant, je fus réintégré greffier, et suis resté en place jusqu'à l'époque de l'organisation de la municipalité qui existe.

La commune de Jumet ayant présenté pétition au commandant de Charleroy, le colonel Lacroix, pour être autorisé à nommer sa municipalité, j'y fus appelé par le peuple pour présider à l'assemblée, et la municipalité a été élue par acclamation. Elle fut ensuite renouvelée et approuvée par les représentants.

J'ai été appelé par le sort juré au tribunal criminel de Bruxelles, et je m'y suis rendu le 19 Messidor 3me année républicaine.

---

(1) V. Doc. et Rap. T. XIV p.p. 527 et suivantes. Annales historiques de la commune de Farciennes, par J. Kaisin, T. II p.p. 274-275.

(2) V. Doc. et Rap. T. XIV p. 529.

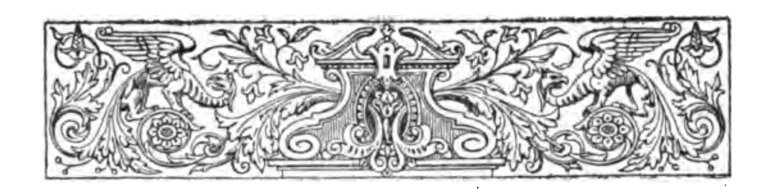
Je suis donc actuellement sans emploi, mais les vertus, le zèle, les services rendus, les persécutions, rien en un mot n'a été récompensé ; ce qu'il y a de plus étonnant, c'est d'être comme si je n'avois pas tout sacrifié pour être utile à la patrie, et sans avoir obtenu la moindre indemnité pour aucun emploi que j'ai occupé en divers temps les plus critiques.

Il me reste cependant la consolation d'avoir coopéré au bonheur de mon pays, et de me reposer sur l'avenir, seul vrai juge de la vertu oubliée.

Libre-sur-Sambre, ci-devant Charleroi, 5 Vendémiaire, 4me année républicaine.

(s.) J.-B. BINARD, homme de loi.





1810

INAUGURATION

DE LA

Route de Binche à Charleroy et Fleurus

Nous Jean-Baptiste Maximilien Baron de Freville, Maître-des-Requêtes au Conseil d'Etat. Préfet du département de Jemmape, Chevalier de la légion d'Honneur, accompagné de M. Jacques-François-Marguerite Pierre, Ingénieur en chef de 1re classe du Corps Impérial des Ponts et Chaussées, nous sommes rendus aujourd'hui neuf Décembre mil huit cent dix à Fontaine-l'Evêque, sur le 2e alignement de la route de Binche à Charleroi et Fleurus à l'effet d'en inaugurer les travaux.

Placé à un endroit où des travaux de terrasses sont déjà exécutés, et où des matériaux se trouvent préparés pour la construction de la chaussée, entouré de M. le Sous-Préfet de Charleroy, du Maire et du Conseil municipal de Fontaine-l'Evêque et d'un grand nombre de fonctionnaires publics, propriétaires, négociants

et autres habitants de la ville et des environs nous avons fait donner lecture de la loi du 16 Septembre 1807, qui porte qu'une route sera ouverte de Binche à Charleroy et Fleurus, et de la décision approbative du plan présenté par M. l'Ingénieur en chef.

Alors nous adressant à l'assemblée qui s'était réunie pour cette cérémonie, nous avons pris la parole en ces termes :

« Magistrats et habitants de Fontaine-
« l'Evêque ! Dès le premier moment où j'ai
« commencé à remplir dans ce beau Dépar-
« tement les devoirs que Sa Majesté a daigné
« m'imposer, j'ai porté ma sollicitude sur la
« communication projetée entre Binche et Char-
« leroy. Je n'ai pas laissé passer un seul jour
« sans m'occuper des moyens propres à accé-
« lérer l'exécution d'un plan dont vous attendez
« les résultats avec une juste impatience !

« Comment en effet ne pas sentir l'impor-
« tance de ces travaux qui ménagent un si bel
« avenir à votre industrie ? Vous avez déjà prouvé
« tout ce qu'elle pouvait faire malgré les entraves
« qui la gênaient. Désormais que ne doit-on
« pas en attendre, d'après toutes les facilités
« qui vont s'offrir à elle et ouvrir pour ses
« spéculations le champ le plus étendu ?

« De tels intérêts ne pouvaient manquer
« d'être appréciés par le Ministre éclairé qui
« occupe aujourd'hui le département de l'inté-

« rieur. L'année dernière, lorsqu'il avait encore la « direction immédiate des Ponts-et-Chaussées, il « est venu reconnaître et déterminer la ligne sur « laquelle nous sommes placés dans ce moment.

« La même sollicitude est exprimée journel- « lement par le Magistrat distingué qui remplit « actuellement les fonctions de Directeur-général « des Ponts-et-Chaussées. Je suis sûr de lui « transmettre une nouvelle infiniment agréable « en lui annonçant que des travaux, sur lesquels « il ne cesse de porter son attention, se trouvent « inaugurés.

« J'ose me promettre que rien n'empêchera « de les poursuivre avec rapidité. J'ai pour « première garantie la noble conduite des propri- « étaires qui se sont empressés de demander que « l'on commençât les travaux avant de régler « les indemnités auxquelles ils ont droit pour les « portions de terrain occnpées par la route.

« Combien je suis heureux d'avoir encore « cette occasion pour citer une nouvelle preuve « de l'excellent esprit qui anime les estimables « habitants du Département de Jemmape! C'est « parce qu'ils sont très éclairés qu'ils discernent « si bien tous les points de contact qui existent « entre l'intérêt public et l'intérêt privé.

« Compter sur la prompte construction de « cette route, c'est rendre justice au zèle et au « talent de M. l'Ingénieur en chef. Je ne doute « pas qu'il ne soit dignement secondé par ses

« collaborateurs, et j'attends des Entrepreneurs « tous les efforts qu' ils doivent faire pour « remplir les vues de l'administration.

« Je ne balance pas à l'annoncer ; je ne « saurais admettre que la saison dans laquelle « nous nous trouvons rendit impossibles l'ouver- « ture et la suite des travaux.

« Impossible! Il est si difficile de se résigner « à prononcer un tel mot quand il s'agit du « service de l'Empereur !

« La différence des saisons est-elle comptée « pour quelque chose par l'Empereur lui-même, « lorsqu'il faut défendre ses peuples ou assurer « la prospérité de son empire ?

« Du haut du trône le plus élevé ou jamais « Monarque se soit assis, Napoléon-le-Grand sait « embrasser de ses vastes regards les limites du « monde ; il sait aussi ramener un œil attentif « sur les intérêts particuliers de chaque localité.

« Vous avez remarqué l'époque de la loi « dont on vient de vous donner lecture ; c'est « au mois de Septembre 1807, que Sa Majesté « a ordonné qu'une route fut ouverte de Binche « à Charleroy et Fleurus.

« Naguère, l'Empereur avait poussé le char « de la victoire jusque sur les bords du Niemen. « Le char du Triomphateur, décoré des palmes « de la paix, venait de le ramener dans la « capitale de son Empire. Au milieu des homma- « ges de ses peuples, parmi les transports de

« l'allégresse publique, dans tout l'éclat de sa « gloire, cet auguste Monarque a daigné fixer « son attention sur les intérêts de cet arrondis- « sement.

« Mais ne nous est-il pas permis de croire « que deux années auparavant il avait déjà « conçu la même pensée ?

« Vous n'avez pas oublié qu'en 1805, lorsque « la grande armée quitta le camp de Boulogne, « pour aller combattre au-delà du Rhin, une « partie des nombreux bataillons qui la compo- « saient traversa notre territoire.

« Nous sommes autorisés à en conclure que « dès lors le génie de Napoléon avait démêlé « tous les motifs qui se réunissaient pour solliciter « l'ouverture de cette grande communication. Il « est donc vrai que cette route, destinée à être « chargée désormais des tributs de l'industrie et « du commerce, a été jalonnée d'abord par les « lauriers de l'armée d'Allemagne !

« Cet acte de bonté n'est pas le seul par « lequel notre auguste Souverain ait récompensé « le dévouement et la loyauté des habitants du « Département de Jemmape.

« L'année prochaine ne se terminera pas « sans que le Canal de Mons à Condé soit en « pleine navigation, et les communications « ultérieures qu'établit le Canal de St-Quentin, « conduiront jusqu'au grand marché de la capi- « tale, les produits des houillères qui doublent la

« richesse territoriale de ce pays, ces charbons « précieux dont l'emploi est réclamé par tant « d'industries différentes.

« Vous participerez directement à ces vastes « spéculations dès que la route qui s'ouvre dans « cet instant sera terminée.

« Vous prendrez une part plus grande encore « aux mêmes opérations, à l'époque où s'exécutera « le décret rendu par Sa Majesté la dernière « fois qu'elle a traversé le Département. Vous « n'avez pas oublié qu'un nouveau Canal doit « être creusé pour unir, par les eaux de la « Haine et du Piéton, la Sambre à l'Escaut.

« Magistrats et habitants de Fontaine-« l'Evêque, tant de bienfaits vous ont fait contrac-« ter l'habitude d'élever vers le Ciel d'ardentes « prières pour l'Empereur. Fidèles sujets de « Napoléon, réjouissez-vous ; ces prières sont « exaucées. La fécondité de l'Impératrice prouve « que la Providence ne veut pas qu'il manque « rien au bonheur de Napoléon ou aux espé-« rances des Français !

« Heureuse époque où toutes les pensées du « Prince sont pour ses peuples, comme tous les « vœux des peuples sont pour le Monarque ! « Que ne m'est-il possible de trouver, pour expri-« mer ces vœux si touchants et si solennels, des « paroles énergiques à l'égal des sentiments qui « nous animent. Mais quel langage serait aussi « expressif que ces acclamations, inspirées par

« l'admiration et la reconnaissance, qui font « retentir dans cet instant le grand nom de « l'Empereur » ?

Ayant cessé de parler au milieu dès cris redoublés de : Vive l'Empereur, nous avons, avec M. l'Ingénieur en chef, posé la première pierre, et nous avons scellé dans un massif de maçonnerie une caisse de bois précieux, qui contient un exemplaire de la loi du 16 Septembre 1807, des pièces de monnaie au type impérial et une plaque de bronze sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

L'an XI[e] du règne de Napoléon-le-Grand,
Empereur des Français, Roi d'Italie,
Protecteur de la Confédération du Rhin,
Médiateur de la Confédération Suissse, etc., etc.
Le 9 Décembre 1810 de l'Ère Chrétienne,
S. E. le Comte Montalivet, étant Ministre de l'Intérieur,
Le Comte Molé, Conseiller d'Etat, Directeur-général
des Ponts-et-Chaussées,
Le Chevalier Tarbé, Inspecteur divisionnaire.

La 1[re] pierre de la route de Binche à Charleroy et Fleurus a été posée par

Le Baron de Fréville,
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat,
Préfet du département de Jemmape,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
et par
Jacques-François-H[te] Piou,
Ingénieur en chef de 1[re] classe
du Corps Impérial des Ponts et Chaussées
Auteur du projet de la route.

Dans ce moment Mr J. M. Renaux, doyen et organe des commerçants de Fontaine-l'Evèque, nous a exprimé les sentiments dont ils sont pénétrés par le bienfait que sa Majesté accorde à cette partie de son Empire. Appréciant tous les avantages assurés à leur industrie par la bonté paternelle du Souverain, ils nous ont priés de solliciter la permission de Sa Majesté pour qu'ils puissent perpétuer par une médaille l'expression de la reconnaissance qu'ils éprouvent et que partagent tous les habitants de Fontaine-l'Evêque. Nous avons contracté l'engagement de faire parvenir cet hommage jusqu'au pied du Trône.

Les cris de vive l'Empereur! vive Napoléon-le-Grand ! s'étaient fait entendre à plusieurs reprises dans le cours de cette cérémonie ; les mêmes acclamations en ont marqué le terme.

Fait à Fontaine-l'Evêque, les jour et an préindiqués. Signé Max V. Fréville, F^s H^te Piou, Troye, sous-préfet de l'arrondissement de Charleroy, A. Maghe, Maire de Fontaine-l'Evêque, et J. M. Renaux, doyen des commerçants de Fontaine-l'Evêque.

Copie conforme,

F. BASTIN-LEFEBVRE.

Fontaine-l'Evêque, 26 fév. 1900.

NOTRE-DAME DES AFFLIGÉS

ET SON SANCTUAIRE A JUMET

La dévotion envers Notre-Dame des Affligés est tellement ancienne dans le peuple de Jumet et des environs, que nous n'avons pu en découvrir l'origine.

La tradition nous apprend qu'avant le 16me siècle même, des foules de pélerins aimaient à se rendre au sanctuaire de Notre-Dame à Jumet, le 25 Mars, jour de l'Annonciation et le 2 Juillet, fête de la Visitation. La chapelle alors était construite en bois.

Tout ce qui précède ressort non seulement de la tradition, mais encore d'un écrit intitulé « *Régistre de la Chapelle de Notre-Dame des Affligez dans Jumetz* » dû à Mr Henri Wiron, pasteur du lieu en 1670.

Ce prêtre, homme de mérite et de science, était le frère du pasteur de Wangenies, et avait succédé dans la cure de Jumet à Mr Pierre Stradiot qui eut la gloire de fonder au chef-lieu actuel, la première école pour filles.

« *Devant et après que je suis entré dans cette cure,* dit-il, *N.-D. des Affligez étoit fort honorée en ce lieu, et par les visites qu'on lui rendoit, on avoit grande confiance d'obtenir les secours qu'on désiroit.* » Le pieux pasteur ajoute que c'est là le motif qui l'a porté à remplacer la pauvre

chapelle en bois, par le beau sanctuaire que Jumet possède encore actuellement.

La construction de l'édifice commença au mois de Mai de l'an 1677 (1) et, dit l'auteur, par une Providence toute particulière, la charité et dévotion du peuple du lieu et circonvoisins ont fourni le nécessaire pour cette bâtisse.

En effet, les archives nous apprennent que les paroissiens de Jumet, (déjà alors au nombre de 1300) voulurent contribuer à l'érection de la chapelle, les uns en fournissant les pierres, les briques et le bois ; les autres par d'abondantes offrandes.

C'est pour en donner mémoire à la postérité que l'on inscrivit au-dessus de la porte d'entrée du chœur, ce chronogramme :

HANC pIVs ÆDEM EREXIT popVLVS

(C'est le peuple pieux qui érigea cet édifice).

La chapelle toutefois, ne fut pas bâtie tout d'une pièce ; le curé Wirion ajoute en effet : *La table d'autel a été faite l'an 1686, le portail l'an 1707,* ainsi que le prouve le chronogramme suivant :

MARIE LE SECoVRS DES AFFLIGEZ

A partir de cette époque, les familles les plus considérables de Jumet les Van den Steen,

---

(1) Malgré les recherches faites aux Régistres de la Fabrique, nous n'avons pu découvrir le nom de l'architecte qui a dressé les plans de cette gracieuse construction.

les de Borfillet, les Munster, les de Vigneron les Daubresse, les Lyon, les Bastin, rivalisèrent de générosité pour enrichir l'oratoire de la Mère de Dieu ; les différents actes relevés dans les registres du Greffe de la commune de Jumet et autres documents en font foi.

Les faveurs spirituelles les plus étendues furent également accordées par l'Eglise aux fidèles que leur dévotion amenait aux pieds de la Madone. Nous n'en voulons pour témoin, entre tant d'autres, que le bref du 23 Décembre 1700, par lequel le pape Clément XI accorde une indulgence plénière à ceux qui visiteraient la chapelle et y prieraient aux intentions du Souverain Pontife. (1)

Quoi d'étonnant dès lors que le culte de la Ste Vierge ait pris chaque jour plus d'extension ? Que l'on y vint non seulement des villages environnants, mais pour employer le naïf langage de notre pieux Pasteur « *des endroits qui en sont éloignez de 7 à 8 lieues si comme de Nivelles, Bruxelles, etc.* »

Du reste, les faveurs que l'on obtenait aux pieds de Marie excitaient sans cesse un redoublement de confiance dans le peuple fidèle. C'est ainsi que le seigneur Marquis de Trazegnies, y obtint du vivant de M. Wirion la guérison de l'un de ses enfants. C'est ainsi encore qu'une

---

(1) **Bref sur parchemin reposant aux archives de la Fabrique.**

femme de Charleroi y fut l'objet d'une grâce particulièrement insigne relatée dans les annales avec nombreux témoignages à l'appui.

Quelques années plus tard Jeanne Husse, tante du Curé de Pont-de-Loup y fut guérie soudainement pendant la messe célébrée à son intention et cette guérison est attribuée à un véritable miracle.

Pour montrer l'efficacité de l'intercession de Marie sous le vocable de N.-D. des Affligés, laissons plutôt parler le curé Wirion :

« *De nombreux miracles sont arrivés dans la*
« *chapelle, on en juge ainsi par les crosses de*
« *bois, par des ouvrages de fer qui ont servi à*
« *des maux, et grand nombre de figures de cire*
« *qui représentent les bras, les jambes, la teste,*
« *les corps incommodez et qui sont exposés dans la*
« *dite chapelle et encore par d'autres en argent.* »

Ne pourrions-nous pas renouveler la réflexion de M. Wirion ?

Chaque jour nous voyons suspendre par les pélerins à l'autel de N. D. des béquilles, des bâtons, des ex-voto, les uns en cire, les autres en or ou en argent, preuves de la confiance du peuple chrétien, mais surtout témoignages irrécusables de l'efficacité de cette dévotion.

Cette confiance des temps anciens nous en avons hérité. Quel est le cœur affligé qui ne se tourne pas comme naturellement vers

Notre Dame ? de là ces *nuvaines*, association de neuf personnes se rendant au sanctuaire de Marie pour implorer sa protection ou pour la remercier du bienfait obtenu ; de là ces pélerinages sans cesse renouvelés, surtout au 25 Mars et au 2 Juillet : on voit que nos contemporains n'ont pas oublié les traditions de nos pères.

Du reste rien d'étonnant à ce pieux empressement.

Lorsque l'on se trouve prosterné aux pieds de la Madone, lorsqu'on lève vers elle un regard chargé de pleurs ou brillant de reconnaissance, on est frappé de la beauté de l'image de celle que l'on invoque. Cette statue artistement sculptée tenant sur ses bras l'Enfant-Dieu qui disait « *Venez à moi vous tous qui souffrez et je vous soulagerai* » cette statue œuvre splendide d'un artiste demeuré inconnu, comme elle nous représente bien la Mère du plus beau des enfants des hommes !

Monsieur le Chanoine Bivort de la Saudée, Curé de Gohissart, descendant des de Vigneron de la Haye qui avaient été les premiers coopérateurs à l'œuvre de M. Wirion, avait une prédilection toute spéciale pour cette chapelle. Chaque année, le 25 Mars, il y venait avec quantité de ses paroissiens, et son bonheur etait d'y célébrer la Sainte Messe. C'est lui qui fit placer sur la tête de la Vierge et sur celle de l'enfant Jésus, les splendides

couronnes d'or qui font l'objet de l'admiration des pélerins. (1)

Il fit gratter et lavèr le dôme du chœur qui avait été badigeonné et ce fut ainsi, que sous l'épaisse couche de chaux, l'on découvrit la jolie peinture en arabesques dont la piété de nos pères avait décoré leur oratoire aimé.

En 1877, Monsieur André, Curé de Jumet, voulut célébrer avec la pompe que comportait la solennité, le 200me anniversaire de la construction de la Chapelle. (2)

De tous les coins du diocèse étaient accourus de nombreux fidèles, avides de montrer à N.-D. des Affligés leur foi et leur confiance en sa protection.

Aujourd'hui encore, la foule des pélerins venant à Jumet chaque année pour déposer aux pieds de Marie l'hommage de sa vénération et de sa reconnaissance, prouve que le culte de la Sainte Vierge ne fait qu'augmenter chaqne jour.

François BASTIN-LEFEBVRE.

---

(1) Le tableau du Maître Autel représente la Visitation, d'après Rubens.

(2) Ce fut M. Antoine Falise, artiste Jumetois, qui organisa la partie musicale de cette fête brillante.

Aussi distingué que modeste M. Falise était un compositeur de mérite.

Régistre de la Chapelle de N.-D. des Affligez dans Jumet.

Déclarations de M[r] Henry Wirion, fait Pasteur de ce lieu l'an 1670.

Le culte que l'on porte à l'image de la Vierge en ce lieu est fort ancien et je n'en ay pu découvrir l'origine. Devant et après que je suis entré dans cette cure, elle étoit fort honorée ; et par les visites qu'on lúy rendoit, on avait grande confiance d'obtenir les secours qu'on désiroit. C'est ce qui me fit résoudre d'y faire bâtir la chapelle, qui est aujourd'huy n'étant auparavant que de bois. On a commencé à la bâtir au mois de May de l'an 1677 et par une providence toute particulière, la charité et dévotion du peuple du lieu et circonvoisins a fournit le nécessaire dont la somme surpasse neuf cent florins sans comprendre les charroys qui ont esté faits gratis. C'est pour en donner mémoire à la postérité qu'on a mis au dessus de la porte ce chronique :

HanC PIVs æ De M ereXIt
PoP VLVS

La table d'autel a été faite l'an 1686. Le portail l'an 1707 comme il se voit par ce chronique au dessus de la porte :

MarIe Le seCoVrs Des affLIgez

Depuis l'édification de la dite chapelle qui s'est faite de mon temps, la renommée et le culte de cette image s'est grandement augmenté.

On y vient non seulement des lieux circonvoisins, mais même de ceux qui en sont éloignez de 7 et 8 lieues, si comme de Nivelle et Brusselle, etc. ; et même par des personnes de qualité, Feuz le Seigneur Marquis de Trazegnies et Madame sa femme avec un de leurs enfans, qui avoit quelque défaus naturel, s'y sont rendus et luy ont fait de gros présens.

Pareillement le Prince de Gand qui est Ecclésiastique y est venu deux fois célébrer la Messe. Et le pélerinage d'autres personnes est très nombreux. On croit que plusieurs miracles y sont arrivés. On en juge ainsy par les crosses de bois, des ouvrages de fer, qui ont servi à des maux et grand nombre de figures de cire, qui représentent les bras, les jambes, la teste, les corps incommodez, et qui sont exposez dans ladite chapelle et encore par d'autres en argent. On juge encore de même par la guarison de l'enfant du susdit seigneur de Trazegnies. Voicy d'autres preuves très apparentes:

Une femme de Charleroy se sentant pressée d'un avortement, réclama le secours de N.-D. des Affligez, honorée de ce titre en la susdite chapelle ; et mis au monde un petit entant tout vivant qui fut baptizé dans l'église de sa paroisse; et étant mort citot après, on le trans-

porta à Jumet dans une boîte et y fut enterré après une messe solennelle, qu'on fit chanter en l'honneur de la Vierge en action de grâce.

Jenne Husse, tante de feu le vénérable Curé de Pont-de-Loup fut guérie soudainement dans ladite chapelle pendant la messe que le dit Curé y célébroit à cette intention et on l'attribue à un véritable miracle.

Voicy la relation et témoignage qu'il en rend auquel on peut ajouter foy comme étant réputé pour un homme très digne de son caractère.

A la plus grande gloire de Dieu et de la glorieuse Vierge-Marie.

Je soubescrit atteste que Jenne Husse, natif de Cherain en Ardenne, village dépendant de Hofalisse, espouse en son vivant de Martin Grossier, mon oncle maternel, et demeurée auprès de moi passé dix-sept années et d'avantage. De tout ce temps et d'avantage, elle a toujours esté et est encore fort laborieuse, nonobstant qu'elle est âgée de septante et cinq ans ou environ selon le meilleur calcul qu'avons peu faire. Deux mois avant les Pasques ou environ, se faisante violence dans quelque nécessité, luy sortit comme la grosseure d'un œuf, ce qui s'augmentat tuujours de plus en plus, on a jugé que c'estoit une basse rupture. La raison de leur jugement est que pour faire rentrer

la dite rupture il lui estoit besoin de chauffer quelques linges, et moy je l'ai veu beaucoup souffrir, la face embrassée et enflammée comme si seauroit esté de fièbvre. Elle n'estoit plus capable de son travail ordinaire à raison que la rupture sortoit et que souvent elle en souffroit beaucoup selon les plaintes qu'elle m'en faisoit. Quelque .personne luy ayant dit, qu'un nommé Paren, de Farcienne, ayant invoqué et fait pélerinage au lieu de Jumet ou est honorée l'image de la très Sainte Vierge soub. le titre de Nostre Dame des affliges, elle consent un fort désir d'aller en pélerinage. Je luy dit d'attendre jusque après les festes et que je luy tiendrois compagnie, ce qui fust fait. Le mercredy matin, lendemain des festes de Pasques, nous prismes le chemin. Arrivez à Gillit, je marchoy devant et comme il fallut passer des passages, estant restée par derrière avec une femme de nostre paroisse, nommée Marie Renier, lors elle souffrit beaucoup, à cause qu'à chaque passage la rupture sortoit, ou à deux elles faisoient tout ce qu'elles pouvoient pour remettre la rupture. Arrivez oultre Gillit, elle désespéroit de pouvoir aller plus oultre, en telle sorte que nous fusmes obligés de nous asseoir. Elle reprint courage assistée de Dieu et de l'intercession de la Sainte Vierge comme nous pensons et attribuons. Elle poursuit son chemin avec les mesmes difficultés et grandes peines. Après avoir reposé à la chapelle aupret à Jumet, elle vint au

village avec grandissime difficulté supportée et appuyée le mieux qu'il nous fut possible. Je m'en allay à la maison du R^d^ Pasteur qui me fit la charité de m'accorder de tout ce qui estoit nécessaire pour célébrer la Sainte Messe à la chapelle de Nostre Dame des Affligez. Pendant qu'il vacquoit à la maison du R^d^ Pasteur, ma tante affligée chauffait des linges à quelque maison pour se soulager.

Je dit la Sainte Messe à la chapelle, arrivé au Memento, comme il peu colliger du narré de ma tante et de la femme qui l'accompagnait, la rupture sortit plus grosse que d'ordinaire avec une grande sueur et douleur de l'affligée. A la consécration elle rentra d'elle mesme et elle en fut du tout soulagée, ne luy restant qu'une petite dureté comme d'une plaie nouvellement garie dont maintenans (Dieu et la Vierge en soyent louez) elle est toute guarrie de cet accident.

Elle est encore estropiée d'un bras passé plusieurs années, elle n'a pas demandée la délivrance de cet accident.

Ce 25 Aoust 1688. Plus bas est écrit :

Ainsi est: Jean-François Paul, curé de Pont-de-Loup. Ledit curé, depuis la guarison de sa d^te^ tante n'a pas manqué une année de

venir à la chapelle de N. D. des Afffligez et d'y dire la messe en action de grâce.

Extrait du registre, reposant aux archives de la Fabrique de l'Église St-Sulpice à Jumet.

Copie Conforme
F. BASTIN-LEFEBVRE.





LE VILLAGE DE BOURLERS

et l'Abbaye de Saint-Michel en Thiérache.

Dans ses recherches historiques sur les *Bois communaux de Chimay* (1), feu Alph. Wauters écrit : « la terre de Bourlers apparaît comme une propriété des religieux de Saint-Michel en Thiérache dès le XIIe siècle, sans que l'on sache comment elle fut acquise par eux. » Des documents suivants nous permettent de faire connaître l'origine des droits de cette abbaye au village de Bourlers.

Bourlers faisait partie du domaine des seigneurs de Chimay. Un acte d'Alard, seigneur de Chimay, de l'an 1202 rappelle que cette terre avait été donnée par son père à l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache. On ne possède pas la charte de la donation primitive et son texte n'a pas été transcrit dans le cartulaire du monastère.

---

(1) Bruxelles, F. Callewaert, 1881, in-8°, p. 30.

L'abbaye, favorisée par les seigneurs de Chimay, était une fondation bénédictine dont l'origine remontait à Eilbert, comte de Vermandois. Un oratoire dédié à Saint Michel avait été construit dans cet endroit de la Thiérache et en 945 une dame nommée Hersinde, obtint d'Herbert, archidiacre de Laon, la cession de cette chapelle pour y établir un monastère (1). C'est le document le plus ancien que nous connaissions sur cet établissement.

Le père d'Alard, seigneur de Chimay, avait augmenté la dotation bénédictine par l'abandon de sa terre de Bourlers, ainsi que nous l'apprend l'acte de 1202. Il convient donc pour fixer la date de cette donation de rappeler ce qu'on connaît des premiers seigneurs de Chimay. Un Alard de Chimay (Cimai) est cité dans des chartes de 1111 et 1114 ou 1115 (2). Alard de Chimay et sa femme Basilide interviennent à un acte de 1148 (3). Anselme de Chimay vivait de 1162 à 1166 (4).

Alard de Chimay, surnommé Polière, fils d'Alard et de Basilide, épousa Yde de Marle,

---

(1) A. Piette, *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Michel en Thiérache*, Vervins, 1883, p. 1.

(2) Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 509-523.

(3) Miræus et Foppens, *Opera dipl.*, t. III, p. 668.

(4) *Bulletins de la Société hist. de Tournai*, t. XIV, p. 131. — *Bulletins du Cercle arch. de Mons*, 2e s., p. 158.

fille de Thomas, chevalier français, noble et belliqueux et d'une sœur du comte de Hainaut Baudouin III (1).

Gilles, seigneur de Chimay, fils des précédents, est mentionné dans les actes de 1166 à 1184 (2). Un acte de 1181 émane de ce seigneur, d'Adelise, sa femme, et de Nicolas, abbé de Maroilles, et détermine les conditions dans lesquelles Gilles et Adelise exerceront l'avouerie du bois de Saint-Humbert, situé près de Momegnies que l'abbé leur avait cédée (3).

Ce Gilles était le père d'Alard, seigneur de Chimay qui donna la charte de 1202. Il est donc le premier donateur de la terre de Bourlers à l'abbaye de Saint-Michel. Comme nous l'apprend Gislebert, il travailla à l'amélioration de son domaine de Chimay et fonda le village de Momegnies, vraisemblablement au moyen de défrichements opérés sur la forêt de Thiérache (4). Il fit abandon de la terre de Bourlers dans les premières années de son arrivée à la seigneurie de Chimay, car une bulle du pape Alexandre III, de 1169, confirmant l'abbaye dans la possession de ses biens mentionne l'alleu de Burler avec tous ses

---

(1) Gisleberti *Chronica*, édit. du marquis de Godefroy Menilglaise, t. I, p. 84.

(2) Duvivier, p. 611. — De Reiffenberg, *Monuments*, t. I, p. 128.

(3) *Bulletins de la Commission roy. d'hist.*, 4e série, t. X, p. 48.

(4) Gislebert, édit. citée, t. I, p. 275.

revenus et la sixième partie de la dîme (1). La donation de Gilles devrait donc être fixée entre les années 1166 et 1168.

Alard avait hérité de la seigneurie de Chimay dès 1189 (2) ; il commença par disputer aux religieux de Saint-Michel la jouissance de la terre de Bourlers et s'empara des revenus. Cet acte de violence souleva des discussions entre l'abbaye et le spoliateur. Un accord conclu à Couvin en 1202 amena le seigneur de Chimay à restituer le village au monastère et l'abbé Radulphe consentit à faire abandon des revenus perçus par Alard. Henri, évêque de Liège, qui s'était rendu à Couvin pour ménager cet arrangement, y donna son approbation.

Nous avons retrouvé des copies ou plutôt des traductions françaises de ces deux chartes, au dépôt des archives de l'Etat, à Mons, et nous les publions, car elles constituent les documents les plus anciens qu'on retrouve sur une des localités rurales du pays de Chimay (3).

Alard, seigneur de Chimay, est encore témoin à une charte du 1er février 1214 (4). Il mourut peu après, car Roger, son fils et

(1) Piette, ouv. cité, p. 163.

(2) Miræus et Foppens, t. III, p. 673.

(3) Ces actes sont analysés par A. Piette, *Cartulaire* cité, p. 121-122.

(4) L. Devillers, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. I, p. 101.

successeur, est mentionné dans un acte de cette même année (1).

De nouvelles difficultés ayant surgi entre Roger et l'abbaye, un accord intervint en 1224, sur les conseils de Raoul, ancien doyen du chapitre de Chimay, et de Jean, curé de Wignehies. Il détermina de la manière suivante les droits respectifs des parties :

Le monastère de Saint-Michel a la cinquième partie de la forêt de Bourlers *(Borler)* tant en la Haye qu'en dehors de la Haye ; les quatre autres portions appartiennent au seigneur de Chimay. Le fond tout entier, cependant, est la propriété de l'abbaye. La maison de Bourlers, propriété du monastère, est exempte de la prestation de pasnage pour ses animaux en ce qui concerne la forêt. Les tailles, accises, la justice, le droit de pâturage dans les bois, la garde des forêts, la main morte appartiennent au seigneur de Chimay, sauf que l'abbaye a douze deniers pour main morte sur ses hommes en reconnaissance de son droit, les autres rentes du village de Bourlers *(ville de Borler)* et tout le surplus tels que les chapons, les poules, les rentes des jardins, les cens des prés et des terres, les corvées, le terrage et la dîme sont attribués à l'abbaye. Celle-ci jouit du droit de tonlieu les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, et le seigneur de Chimay les autres jours.

(1) Hardy, *Rotuli litterarum...*, t. I, p. 180.

En dehors du personnel de la maison de Bourlers, le monastère peut avoir un serviteur, un moine ou toute autre personne pour la conservation de ses intérêts. Les gardes de la forêt prêtent serment à l'abbaye.

Les laboureurs des terres au territoire de Bourlers ne peuvent enlever leurs gerbes sans la présence et l'assentiment du serviteur de l'abbaye; en cas de violation de cette obligation, le seigneur de Chimay doit endéans les quinze jours le faire amender selon la loi et coutume de la terre. La mesure s'applique également en cas de retard dans le payement des rentes.

Le petit bois qui est entre la grande Haie, vers le village de Bourlers, sera donné, partie pour être défrichée, partie pour servir aux aisements du village, partie pour préserver la grande Haie. Si les habitants de Bourlers ou d'autres laissaient inculte la partie défrichée, l'abbaye pourra la cultiver et en recueillir les fruits sans aucun empêchement de la part du seigneur ; et il a été fixé un délai de dix ans endéans lequel ce bois doit être mis en culture. Si par faute du colon, la terre revenait à l'abbaye, elle sera tenue de la céder à l'héritier du colon où à un autre habitant de Bourlers, sauf ses droits, pour les travaux exécutés.

L'abbaye reconnaît le seigneur de Chimay pour son avoué à Bourlers et en ses dépendances.

Le texte latin de cet accord a été publié (1); nous en avons trouvé une ancienne traduction française que nous transcrivons ci-après et qui pourra être mis en parallèle avec le document original.

L'énumération des droits respectifs de l'abbaye de Saint-Michel et du seigneur de Chimay que nous venons de faire montrent qu'au début du XIII[e] siècle, Bourlers formait un village dont les deux parties cherchaient à accroîter les exploitations agricoles.

Le monastère de Saint-Michel en Thiérache augmenta encore dans la suite ses possessions à Bourlers. Une charte de A., évêque de Laon, du mois de juin 1236, constate que Jacob, curé d'Aubenton, a cédé à cette abbaye, moyennant une rente viagère, environ trente bonniers *(jornalia)* de terres labourables, un pré et un jardin situés sur le territoire de Bourlers, sur le tréfond de l'abbaye, plus un journel de terre sur le domaine du seigneur de Chimay, ainsi que tout ce qu'il peut posséder en jardins, prés et terres dans les limites de la paroisse de Baileux et Bourlers (2).

Le donateur Jacob était chanoine de Laon. A sa mort, Jean dit de Bourleur, demeurant à

---

(1) Piette, *Cartulaire* cité, p. 123.

(2) A. Wauters. *Les bois communaux de Chimay*, p. 82, d'après le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, conservé à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Avesnes, son frère et son héritier, réclama ces propriétés comme lui revenant à titre successif. Après de longues discussions, Jean finit par abandonner, en juin 1259, ses prétentions, moyennant une somme de trente livres blancs qui lui furent payées par le monastère (1).

L'exécution de l'arrangement conclu en 1234 donna lieu encore à une dernière interprétation. Jean de Soissons, seigneur de Chimay, par acte du mois de septembre 1258, renonça à diverses prétentions sur les terres défrichées entre la grande Haye d'Estensaule et le village, quant au droit de terrage et à un gîte pour ses chiens et ses sergeants dans la maison du monastère. L'abbaye pouvait donner à défricher aux habitants de Bourlers les parties restantes des bois, à condition de terminer le travail endéans les quatre ans. (2)

Bourlers qui possédait un échevinage dès 1472, n'est pas repris dans la liste des paroisses ni des chapelles du doyenné de Chimay en 1559. Un service religieux n'y fut organisé qu'après cette date et la chapelle que l'on y érigea resta jusqu'en 1803 une annexe de la paroisse de Baileux. Le seul souvenir que cette localité conserve de l'antique possession des moines bénédictins de la Thiérache est le vocable de Saint Michel sous lequel est placé son église.

ERNEST MATTHIEU.

(1) Piette, *Cartulaire*, p. 147.
(2) Piette, p. 145.

Chartes.

I.

Alard, seigneur de Chimay, fait connaître que pour terminer le différend qui s'était élevé entre lui et le monastère de Saint-Michel en Thiérache, au sujet de leurs droits respectifs, au village de Bourlers, l'abbé Raduet lui a abandonné tous les revenus qu'il a reçus ; de son côté, ledit seigneur a remis l'abbaye en possession de ce village que lui avait donné son père.

1202, à Couvin.

Alard, seigneur de Cimay, à tous ceux à qui ce présent escrit parviendra, salut. Scache l'industrie tant des présents que des futurs que controverse s'étant meue entre l'église de St-Michel en Thiérache et nous pour le vilage de Bourlers et les appendants, nous en aurions composé en la manière qui s'ensuit, devant et en la présence de nostre honoré seigneur H , l'esvecque de Liège ; scavoir : que Raduet pour lors dit abbé de laditte église et les moines nous ont librement donné et quitté tout ce qu'au même lieu nous avions receu de leur revenus et nous leur avons rendu entièrement et librement tout le vilage, comme il étoit, lorsqu'il fut obligé par l'esglise à mon père, de bonne mémoire, et leur avons cédé pour le posséder à toujours pacifiquement avec tous les mêmes droits et franchises qu'ils le possédoient lors dudit engagement. Et afin que cecy demeure stable et arresté, nous leur en avons donné ces lettres et icelles fait munir par l'impression de notre scéel. Fait à Couvin, l'an du Verbe incarné, mil deux cent deux.

Copie sur papier.

II.

Henri, évêque de Liège, confirme l'arrangement qui précède.

1202 à Couvin.

H., par la grâce de Dieu, évesque de Liège, à tous ceux auxquels ce présent escrit parviendra, salut. Scache l'industrie tant des présents que d'iceux qui viendront cy-après que comme controverse fut entre l'église de St-Michel en Thiérache et Alard, seigneur de Cimay, nostre hommage, pour le vilage que l'on dit Bourlers et ses appendances, iceux en ont composé en la forme suivante, scavoir : Raduet pour lors dit abbé de laditte église et les moines ont donné librement au seigneur Alard tout ce qu'il avoit reçeu de leurs appartenances audit lieu de Bourlers et le même Alard leur a rendu entièrement tout ledit vilage ainsy que l'église devant dite l'avoit obligé et engagé à son père, de bonne mémoire, et leur a cédé et quitté pour en jouir pacifiquement et à toujours avec tous droits et franchises qu'ils le possédoient auparavant que l'esglise l'eut obligé à son père susdit. Et afin que cecy demeure stable et arresté, nous leur en avons donné pour témoignage ces lettres munies de l'impression de notre scel. Donné à Couvin, en l'an du Verbe incarné mil deux cent deux.

Copie sur papier.

III.

Accord conclu entre Roger, seigneur de Chimai et l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, au sujet de leurs droits au village de Bourlers.

1224.

Je Rogier, seigneur de Cimay, à tous ceux à qui ces présentes lettres parviendront, salut en notre Seigneur.

Scachent tous que comme jadis cause fut meue entre noble homme Alard, mon père, autrefois seigneur de Cimay, advoué de Bourlers, d'une part, et l'abbé de St-Michel en Thiérache, d'autre part, sur le vilage de Bourlers et ses appartenances, enfin après plusieurs altercations, par l'avis de gens de bien, ont compromis entre hommes discrets, Raoul, chanoine de Cimay, et Jean, prêtre de Vumhisre, et moy fils du susdit Alard, seigneur de Cimay, ayant donné la foy et sous certaine stipulation de point.

Nous donc arbitres après avoir diligemment recherché de part et d'autre les droits des parties, nous avons contentielement défini en la manière qui s'ensuit, scavoir que tous les bois de Bourlers tant en la Haye que hors la Haye ce eschoiiant qu'on le vende, donne, change ou alienne aux pasnages, pasturages et à touttes les autres commodités et émoluments, l'église de St-Michel aura toujours la cinquième partie et les autres quatre parties seront au seigneur de Cimay, excepté que tout le fond appartient à ladитte église, sera franche et exempte de prestation de pasnage pour le regard de leurs propres nourson, quant à ce qui regarde le bois de Bourlers ; mais les tailles, les asnoies, les justices, les chinages, la garde des bois et les mortes mains sont au seigneur de Cimay, excepté que l'église aura sur ces resercées pour reconnoissance de son droit douze deniers pour la main-morte quand elle eschoira ; quant aux autres rentes du vilage de Bourlers en tout le reste, scavoir les chapons, les poulles, les rentes des jardins, les cens des prés et des terres, les corvées, le terrage et les dismes appartiennent à l'église devant dite. Au surplus le péage qui se fait ès jours de jeudy, vendredy, samedy et dimanche appartient à l'esglise, les autres trois jours de la semaine sont au signeur de Cimay. Et l'esglise susnommée peut avoir au village de Borlers et au bois un homme qui ait le serment, soit moine ou autre personne (excepté l'autre famille de la maison de

Bourlers), pour garder leurs droits et leur partie. Quant aux gardes des bois ils feront fidélité à l'esglise devant dite de la part qui appartient à laditte esglise, lesquels étant destitués, les substitués feront la même fidélité.

Item, nous arbitres avons dit donnant sentence que les laboureurs des terres du teroir de Borlers ne peuvent lever leurs garbes de leurs champs sans être teragée et sans la présence et consentement de celuy qui a le froment de l'esglise devant dite, et si quelqu'un des laboureurs ou de leurs familles venoit à présumer d'enlever les gerbes de son champ, sans la volonté de la comunauté, le seigneur de Cimay le doit faire amender en dedans quinze jour selon la loix et coutume de la terre. Nous avons dit le même des rentes dudit vilage qui ne seront payées à certain temps et terme à ce ordonné.

Item, nous disons que le petit bois qui estoit à la grande Haye vers le vilage de Borlers sera donné en partie pour être défriché, en partie pour aisances dudit vilage de Bourlers et en partie pour la garde de la grande Haye; et si les bourgeois de Borlers ou autres venoient à laisser en friche ledit bois desià mis en nature de terres labourables, l'esglise susditte le pouvoit révoquer à droit et propriété et la cultiver comme sa culture et en recueillir les fruits, sans aucun empeschement du seigneur de Cimay, et, pour ce, il a été ordonné un terme de dix ans en dedans lequel ledit bois doit être sarté et arraché qu'en dedans ledit temps s'il n'est point défriché la devant dite esglise le poura défricher et cultiver et en recueillir les fruits, mais si par faute de laboureurs il advenoit que la ditte terre faite labourable retourne en mains de laditte esglise, elle sera tenue la donner à l'héritier du laboureur ou à un autre habitant de Bourlers s'il le demande, sauf le labeur de l'esglise, sinon que ledit bois eut été sarté et arraché par laditte esglise. Et l'esglise reconnoit le signeur de Cimay pour son advoué de Bourlers tant au fond qu'au

bois, au vilage et autres choses et mon père l'a ainsy reconnu et moy aussi je le reconnois. Et afin que le devant dit arbitrage n'aille à néant, ains que toujour il demeure en sa force et vigueur, moy qui par droit héréditaire ay succédé au seigneur Alard, mon père, jadis seigneur de Cimay, et qui ay été coarbitre en la mesme cause, j'ay approuvé ledit arbitrage et l'approuve encore comme seigneur Alard, mon père, seigneur de Cimay l'a approuvé et ay souscrit audit arbitrage fortifiant la présente de la garde de mon scel. Fait en l'an de notre seigneur mil deux cent vingt quatre.

Copie sur papier.



Une Notice sur le Château de Ham-sur-Heure en 1740.

Quoique ruiné par les troupes françaises, sous les ordres du maréchal d'Humières qui y mit le siège et qui, après avoir mis 3 mines sous chacun des gros Pavillons, dont il était flanqué, le fit sauter et s'en rendit maître.

Maximilien-Albert de Mérode, marquis de Deynze, lieutenant-général de S. M. catholique et gouverneur de Bruxelles, qui était alors seigneur de Ham, y avait garnison espagnole, qui après une vigoureuse résistance, fut obligé de céder à la force et rendre la place. Elle fut si maltraitée et les effets de mines si violents, qu'elle fut entièrement délabrée. Le marquis de Deynze, son fils, releva le château de ses ruines et le mit en bon état.

Le donjon en 1740, était bâti sur une terrasse de 200 pieds de long et 50 de large, garni de balustrades de pierres de taille. On y trouvait de belles chambres, des salles, salons aux meubles riches. La salle d'entrée qui tenait lieu de vestibule était de 60 pieds

sur 40 ; l'appartement des étrangers était vaste. On comptait 60 pièces à feu pour la défense. L'or, l'argent, la soie s'étalaient avec art sur les tapisseries et les petits meubles.

On y remarquait des cheminées en marbre assorties de traîneaux garnis de fines glaces ; les plafonds étaient en relief. De belles boiseries et une quantité de porcelaines de la Chine et du Japon complétaient les appartements princiers. La chapelle ouverte sur deux grandes salles était de toute beauté assortie de riches ornements et ustensiles sacrés en vermeil et argent et était desservie par 2 prêtres.

La salle à manger, où se voyaient de splendides buffets était garnie d'argenterie complète, de services de porcelaine et de deux riches coupes, au travail exquis en vermeil et cristal de roche.

Une avenue de noyers conduisait au château de Nalinnes. Possédée alors par le Comte de Mérode Jean-Charles-Joseph, Marquis de Deynze, Baron de Duffle, etc., Comte de Mautfort, Groerbeeck, etc. Vicomte de Wavremont, Seigneur de l'ile de Masaller et autres lieux, liant voué héréditaire de la ville et dépendances de Fosses, la seigneurie de Ham, était le rendez-vous de toute la noblesse d'alors.

Il appartient aujourd'hui (1900) à M. John d'Oultremont de Mérode, Grand-Maréchal du Palais, qui en a entrepris la restauration, il y a 2 ans 1/2.

Disons pour nos archéologues, que des soins méticuleux sont apportés pour donner au vieux manoir sa beauté d'autrefois.

Les travaux seront terminés vers 1902.

E. NAVAU.

La restauration du Château de Ham-sur-Heure en 1900.

Le château de Ham-sur-Heure date de l'an 1600, fut plusieurs fois détruit et bombardé, notamment par Louis XIX ; rien ne fut épargné à l'époque de la guerre, chaque fois reconstruit en partie (ce qui motive les différentes formes architecturales que l'on y trouve), le château actuel n'est en sommes, qu'une des principales parties de ce qu'était le château au temps jadis.

La cour d'honneur située devant le château, en effet, est sillonnée par des murs de fondations d'une épaisseur énorme, ce qui prouve que jamais la reconstruction totale du château n'a été faite après sa destruction.

Le château a toujours appartenu à la famille de Mérode par descendance directe et ne fut plus habité depuis bon nombre d'années.

Il y a quatre ans, la famille décida la restauration du château.

Un architecte compétent, M. Langeroch, de Louvain, fit le relevé de l'édifice, en dressa les plans pour la restauration d'une partie du château ; des modifications furent jugées nécessaires par suite de l'état de vétusté de certains matériaux.

Un entrepreneur bien au courant des travaux de restauration, M. Monseu, de Gozée, qui depuis plusieurs années déjà travaille à la restauration des ruines de l'Abbaye d'Aulne et M. Gilmont, conducteur de travaux à Schaerbeek, furent adjoints à M. Langerock.

Les travaux commencés il y a 2 1/2 ans, débutèrent par le renouvellement des pierres d'encadrement des fenêtres du côté de l'Heure et le rejointoyement de la façade de ce côté; la charpente de la toiture fut renforcée, celle-ci entièrement renouvelée ; des lucarnes en pierres et en bois ancien style et nécessitées pour l'éclairage intérieur donnent à cette façade une note gaie et bien en harmonie avec la construction ; la tourelle vers l'Heure a été relevée d'un étage.

Intérieurement aucune modification n'a été faite, les murs simplement ont été replafonnés; les cadres sculptés ornant les corps de cheminées sont restés en place ainsi que les rosaces des plafonds ; l'ancien parquet a été démoli pour

être raboté et ensuite replacé dans les chambres du 1er étage.

Les 3 façades à pignons genre espagnol, vers le parc, ont été entièrement restaurées et garnies de gradins en pierres bleues ; la pointe de chaque pignon est surmonté d'un épi en fer forgé d'un très bon goût ; ici aussi toutes les toitures de la construction ont été entièrement renouvelées après avoir renforcé les parties de charpente qui étaient en mauvais état ; les combles ont été transformés en chambres.

La tour carrée donnant vue sur la route de Nalinnes, et qui domine toute la bâtisse, ainsi que le pignon et la petite tourelle sont entièrement nouvelles. Elles ont été reconstruites avec les matériaux provenant de la démolition d'un corps de bâtiment qui se trouvait anciennement à l'emplacement actuel de la tour, celle-ci a 20 m. de haut jusqu'à la corniche.

La façade principale vers la cour d'honneur est à peu de chose près la reproduction de la façade ancienne démolie ; la colonnade et les arcatures ont été retaillées sur place ; la grande salle à manger actuelle n'était anciennement qu'une galerie donnant accès aux autres pièces et transformée plus tard en grande salle de réception. Au dessus de la salle à manger, il y a une grande pièce nommée salle des portraits, dénommée ainsi parce qu'elle ne renfermait que les portraits de la famille et de hauts personnages, on y arrive par un

grand escalier en chêne, qui existait dans le corps du bâtiment démoli, cet escalier Louis XIV, avec sculpture d'une grande richesse a été restauré également, le balustre de départ est surmonté d'un lion tenant des 2 pattes de devant, les écussons alliance des de Mérode, au-dessus de la salle des portraits qui, jadis n'était. que les combles, on y a aménagé les mansardes pour la domesticité.

Sous la salle à manger, une grande cave a été creusée, servant aujourd'hui de cuisine. Celle-ci a toute la longueur de la façade et donne communication par un couloir aux caves existantes déjà, l'état domestique qui également a été creusé sous le salon des palmiers se trouve en face de la cuisine et de même pied la façade du pignon central abrite le salon des palmiers, ainsi désigné à cause d'énormes palmiers placés dans les encoignures et qui ont l'air de soutenir la grande voûte surbaissée dont le salon est recouvert.

Ce salon de fort bon goût est simple et convenable, il a environ 8 m. sur 8 de superficie; c'est sous cette pièce qu'une cave a été creusée servant pour l'état domestique, dont il est parlé ici plus haut, le tout est parfaitement bien aménagé. J'en arrive au perron d'entrée, celui-ci est entièrement neuf, de forme octogonale, il se trouve à l'emplacement même de l'ancien perron, qui n'était qu'un simple pan coupé et communique à la salle de Justice (partie de

l'aile droite de l'édifice que l'on va restaurer l'année prochaine jusqu'à la tour carrée de ce côté) cette salle a 8 m. de large sur 14 m. de longueur.

Le perron sert de vestibule d'entrée et conduit au grand vestibule d'honneur et au fumoir. Il donne entrée aux principales pièces du rez-de-chaussée (appartements du comte et de la comtesse).

Dans le grand vestibule se trouve le grand escalier d'honneur, allant jusqu'au premier étage et donnant par un grand palier entrée à la salle des portraits et d'autre part à un dégagement desservant les chambres de l'étage. Le 1er étage du perron sert également de dégagement et donnera plus tard communication à une grande salle, se trouvant au-dessus de la salle de Justice, dénommée salle du marquis de Deynze, cette pièce a une longueur de 14 sur 8 m. de large.

Elle est très remarquable par sa grande cheminée en pierre de taille, style gothique et son plafond aux sommiers et lambourdes soutenues aux extrémités par des encabellements avec sculptures variées, les sommiers contre mur formant corniches sont avec accolade moulurées. Une grande partie de ce plafond est actuellement encore caché par un contre-plafond uni, la salle du marquis de Deynze du côté vers l'Heure possède en outre vers la façade de l'Heure, des tribunes d'où les seigneurs

assistaient à la messe qui se faisait dans la chapelle qui se trouve dans la grosse tour demi-ronde du côté de l'Heure et allant de plein pied de la salle de Justice au rez-de-chaussée, le restant du château vers l'aile droite sert d'habitation au chapelain du château dans cette partie rien de remarquable comme construction, si ce n'est la tourelle, communiquant actuellement aux chambres et dépendances emmuraillée pour le moment et qui par la suite sera entièrement dégagée et servira d'entrée à ce corps de logis. Le château alors aura repris tout son cachet ancien, et il sera à souhaiter que ce fut le plus vite possible, ce sera certes un des plus beaux et plus grands châteaux que la Belgique possède de nos jours.

E. NAVAU.

Thuin, le 5 Mars 1897.

A Messieurs les Président et Membres de la Société Archéologique de Charleroi.

MESSIEURS,

En fouillant dans des livres anciens devant servir à l'histoire d'Aulne, j'ai été heureux de trouver « le numéro XIVI, *Nouvelles Extraordinaires de Divers Endroits* du mardi 10 Juin 1794. » Ce petit journal de dimensions 15 cent. sur 21, à 4 pages, a été imprimé à Leyde, par Etienne Luzac.

J'en extrait ce qui suit sous le titre :

Extrait d'une lettre de Bruxelles du 5 Juin :

« Sa Maj. l'Empereur n'avoit quitté la grande armée, avec un corps de 15 mille hommes, que dans l'intention d'aller délivrer Charleroi, qui était vivement bombardé par les conventionnels. Ce fut dans la nuit du 2 au 3 de ce même mois, que l'armée alliée se mit en mouvement pour marcher contre l'ennemi. Le 3, avant le jour nos troupes, s'étant avancées sur plusieurs fortes colonnes, attaquèrent l'armée Françoise, qui occupoit une bonne position,

servant à couvrir le siège de Charleroi. Le combat s'engage principalement à notre aile gauche avec la plus grande vigueur. Cette aile se battit pendant trois heures consécutives avec la droite des conventionnels, à une très petite distance, ce qui rendoit vraiment terrible le feu du canon et de la mousqueterie. Toutefois de suite nos troupes furent vigoureusement repoussées par les François ; mais à la troisième charge, le corps de réserve s'étant avancé pour soutenir notre aile gauche, l'ennemi fut enfoncé de tous les côtés à la fois et obligé de se retirer avec une grande précipitation. Le sort du combat eut lieu entre Marchienne-au-Pont et Charleroi ; et la sortie, que fit en même temps la garnison de cette place, ne contribua pas peu à accélérer la retraite des François. La bataille, qui avoit commencé vers les 2 heures du matin, était terminée à 10 heures. Vers ce tems-là non-seulement l'ennemi avoit, malgré les plus grands efforts, levé le blocus de Charleroi, mais encore il repassoit la Sambre ; ce qu'il fit cependant en assez bon ordre, protégé par la nature du terrein. Les conventionnels se retirèrent dans les bois, où ils avaient eu la précaution de se fortifier. Le but de nos généraux paraît être de ne leur donner aucun instant de relâche, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement chassés des bois. ainsi que de toute la partie de notre territoire qu'ils occupent encore au-delà de la Sambre. L'armée alliée a dû en conséquence

passer cette rivière, afin d'attaquer d'abord le poste important de Thuin où les François se sont retranchés avec le plus grand soin. Les détails de la journée du 3 de ce mois ne sont encore connus que très imparfaitement ; on ignore le nombre des prisonniers et des canons qui sont tombés entre nos mains, parce que les rapports de nos genéraux ne sont pas encore arrivés, et que les avis particuliers se contredisent, au point qu'on ne peut en induire rien de positif. Quant à la perte en tués et en blessés, l'acharnement, avec lequel on s'est battu, a dû le rendre très considérable de part et d'autre.

L'Empereur a été reçu en *Libérateur à Charleroi*, ou Sa Maj. est entrée le 3, à 11 heures du matin. Cette ville a un peu souffert du bombardement, qu'elle a essuyé pendant quelques jours. Tandis qu'elle était ainsi délivrée, nos troupes étaient aussi aux prises avec l'ennemi au-delà de Namur. Le général Baron de Beaulieu l'a attaqué dans différents postes, d'où il est parvenu à le déloger. Ce léger avantage a rétabli un peu le calme à Namur, dont plusieurs habitants étaient déjà partis avec leurs meilleurs effets. Dans la Flandre, le général Comte de Clairfayt occupe toujours la position de Thielt et il y reste jusqu'à ce moment immobile.

Avant-hier au soir, le bruit de toutes les cloches, et celui de l'artillerie de nos remparts,

annoncèrent aux habitants de Bruxelles la victoire remportée le même jour. Hier vers les 11 heures du matin, l'Empereur arriva en cette ville. La présence du monarque fut annoncée par une triple décharge d'artillerie. Ce Prince plein d'humanité, s'empressa pendant la soirée de visiter les hôpitaux, afin de soulager autant qu'il est possible, les malheureuses victimes de la guerre. De là, Sa Maj. se rendit au spectacle. Le soir la ville fut illuminée, en réjouissance de la présence du souverain et de nos derniers succès. »

De La Haye, le 7 Juin :

« Le Comte de Golz, aide-camp du Prince héréditaire d'Orange, arriva ici le 4. De ce mois, avec la nouvelle d'un grand avantage, remporté sur le corps d'armée François, qui avait passé la Sambre. L'ennemi, ayant fait replier par sa grande supériorité, les divers postes, qui défendoient ce passage, avait investi Charleroi et avoit même commencé à bombarder la place. Les alliés ayant été renforcés dans cette partie, et le Prince héréditaire en ayant pris le commandement le 30 Mai, l'Empereur arriva le 2 Juin près de cette armée, et le 3 à 4 heures du matin, elle attaqua sur cinq colonnes les François dans tous leurs postes autour de Charleroi ; ceux-ci étaient supérieurs en nombre ; cependant, après un combat de 9 heures, ils furent forcés de se retirer et de

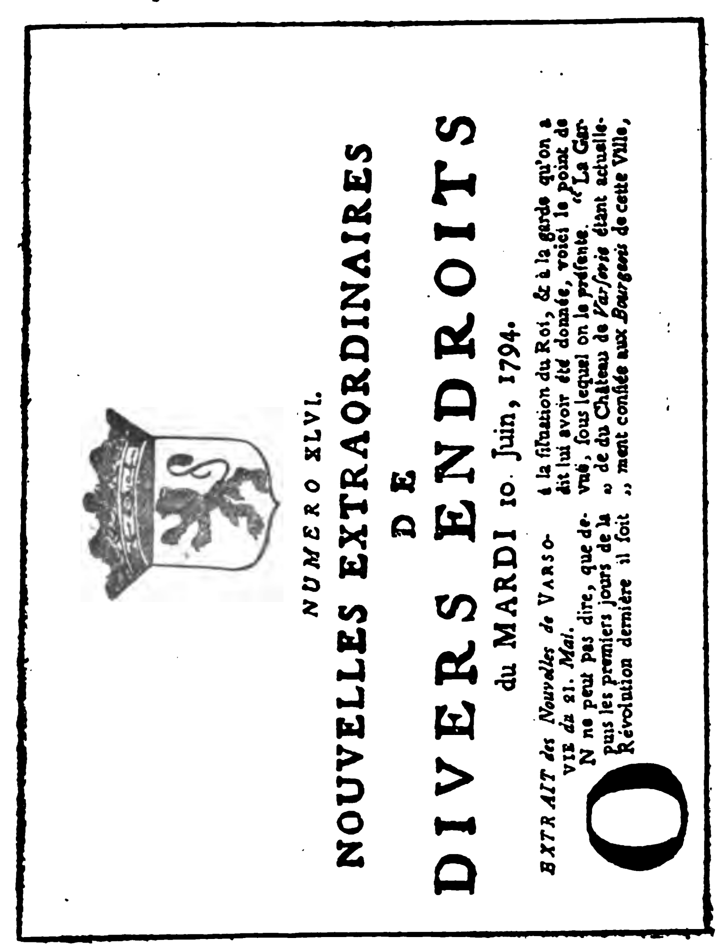
repasser la Sambre, près de Marchienne-au-Pont. La perte des alliés n'est pas considérable. L'investissement de Charleroi ayant été levé par une suite de ce succès, l'Empereur s'est d'abord rendu dans cette ville, accompagné du Prince héréditaire d'Orange. On donne de grands éloges à la bravoure avec laquelle toutes les troupes tant Hollandaises qu'Autrichiennes ont combattu dans cette occasion. »

De Bruxelles, le 3 Juin, à 8 heures du soir :

« Deux estaffettes, expédiées successivement ce matin de Gosselies, nous ont apporté l'agréable nouvelle, que l'armée alliée, sous les ordres de Sa Maj. l'Empereur, avoit attaqué aujourd'hui à la pointe du jour les François dans leurs positions de ce côté-ci de la Sambre ; qu'après un combat de quelques heures l'ennemi avoit été battu et mis dans une déroute complète ; et que Charleroi avoit été entièrement dégagé : Un exprès parti de Charleroi à 11 heures et demie du matin, confirme ces nouvelles et annonce que l'ennemi pressé de tous côtés par nos troupes, repassait la Sambre en désordre. Tels sont les premiers détails de cette affaire, qui sans doute produira les résultats les plus satisfaisants. »

Les autres articles de ce journal ont trait à des attentats commis en Mai sur Robespierre, Collot d'Herbois, etc., etc.

Je vous donne ci-dessous copie exacte du titre du Journal :



NUMERO XLVI.

NOUVELLES EXTRAORDINAIRES

DE

DIVERS ENDROITS

du MARDI 10. Juin, 1794.

EXTRAIT des Nouvelles de VARSOVIE *du* 21. *Mai.*

ON ne peut pas dire, que depuis les premiers jours de la Révolution dernière il soit à la situation du Roi, & à la garde qu'on a dit lui avoir été donnée, voici le point de vue, sous lequel on le présente. „ La Garde du Château de *Varsovie* étant actuellement confiée aux *Bourgeois* de cette Ville,

E. NAVAU.

P. S. Le Journal en question appartient à M. Coquiart de Thuin.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Le 7 Janvier 1901, eurent lieu, en l'église de l'Immaculée conception de Châtelet, qu'elle avait édifiée avec sa sœur Mademoiselle Coraly, les funérailles de Mademoiselle Phaloé Rosalie Pirmez ; elle fut une des premières dames qui voulurent bien honorer notre Société en acceptant d'en faire partie ; elle encourageait ses travailleurs. Melle Pirmez d'un esprit large, aimait les sciences historiques, son érudition était aussi étendue que variée Sa charité était inépuisable.

Les pauvres perdent en elle une bienfaitrice et notre Société un de ses membres les plus dévoués.

J. K.

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE
CHARLEROI

DOCUMENTS ET RAPPORTS

DE LA

SOCIÉTÉ

PALÉONTOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHARLEROI

TABLE DES MATIÈRES

DES VINGT-CINQ PREMIERS VOLUMES



CHARLEROI
M. HUBERT, IMPRIMEUR-EDITEUR,
Rue de la Montagne, 29.
1902

Table Alphabétique des Matières

PAR

NOMS DE PERSONNES & DE CHOSES

Les chiffres romains indiquent le volume, les chiffres arabes, les pages.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

A MARCINELLE : Louis Dandois, IV, 329. A MORLANWELZ. — ABBAYE DE L'OLIVE : Michelle Brasseur, XXI, 186. Marie Cligniez, XXI, 187, Ursule Duquesnes, XXI, 187. Jean de Leval, XXI, 187. Claire de l'Hostellerie, XX, 187. Antoinette de Hon, XXI, 183. A OSSOGNE : Michel Cuisset, XIX, 284. Jean Desruelles, XIX, 288. Jean Gilbaut, XIX, 287. Pierre Hierneaux, XIX, 285. Alexandrine Levaillant, XIX, 286. — A RAGNIES ; Jean Blampin, X, 236. Christophe Buhen. X, 233. Marie Gantois, X, 233. Marie-Anne Jacques, X, 235. Jacques Lefort, X, 235. France Lonveau, X, 236. Antoine Mascart, X, 234. Martin Mathieu, X, 233. André Mascar, X, 237. François Hitier, X, 236. — A SOLEILMONT-GILLI : Caroline Baar, XVII, 120. Marguerite Bady, XVII, 134. Humbeline de Bavay, XVII, 121 ; XXIV, 360. Josèphe Berger, XVII, 111. Catherine Bertinchamp, XVII, 120. Lucie et Marie de Blaton, XVII, 129. Angéline Bourgoigne, XVII, 128. Albertine Brogniet, XVII, 136. Alexis Broigniez, XVII, 135. Magdeleine Bulteau, XVII, 126. Catherine de Burlen, XVII, 133. Marie de Burlen, XVII, 123. Jacqueline de Burlen, XVII, 123. Thomas Campion, XVII, 136. Charles Carbon, VVII, 137. Cornille du Collez, XVII, 135. Gabrielle Collins, XVII, 135. Emerentienne Colnet, XVII, 135. Jacqueline Colnetz, XVII, 125. Scholastique Daivier, XVII, 119. Ursule Denis, XVII, 135. Jean Dardenne, XVII, 132. Libert Englebert, XVII. 127, Anne Estienne, XVII, 124. Caroline Ferrière, XVII, 136. Thérèse Froye, XVII, 133. Adriane Froye, XVII. 121. Augustine Gillain, XVII, 131, Lambertine de Goha, XVII, 134. Ursule Gorlier, XVII, 136. Jehene de Hallain-Beaufort, XVII, 131. Eugénie de la Halle, XVII, 122. Elaine de Hamalle, XVII, 125. Liduvine Hansoul, XVII, 133. Landelin Hauwy, XVII, 129, Marie de la Houssière, XV, 116. Marguerite de Lannoy, XVII, 133. Anne Laurent, XVII, 135. Thérèse Laurent, XVII, 129. Bernard L'évêque, XVII, 119. Catherine Marteau, XVII, 131. Françoise Marteau, XVII, 121. Maximilienne

R

S

Fontaine-l'Evêque	sceau	communal	xxi, 139.
Gilli	»	échevinal	vii, 414.
»	»	de Soleilmont	xviii, 473.
Gosselies	»	de la ville	iii, 93.
Montbliart	»	communal	viii, 560.
Montigny le-Tilleul	»	échevinal	xiii, 156.
Morlanwelz, Abbaye de l'Olive			xxi, 200

Sigles de potiers romains.

ALBVCI	à	Marchienne-au-Pont.
ANNIOST	à	Liberchies, Bons-Villers.
ATAB	à	Marchienne-au-Pont.
ATIF	à	Morlanwelz.
ATIL	à	Liberchies, Bons-Villers.
ATILF	à	Strée.
ATIMETI	à	Strée.
BRARIATVS	à	Arquennes.
CANDD	à	Liberchies, Bons-Villers.
CANRD	à	Marchienne-au-Pont.
CONATS	à	Strée.
CIIAIITO	à	Aiseau.
CIVIFEM	à	Liberchies, Bons-Villers.
CRANI	à	Bienne-lez-Happart.
CVS	à	Arquennes.
CROIRVE	à	Liberchies, Bons-Villers.
C. V.	à	» »
DACO (NA) RVS	à	» »
FAI	à	Ragnies-Péruwelz.
FORTIS	à	Strée.
FRICCOF	à	Boussu-lez-Walcourt.
F. P.	à	Morlanwelz.
GIVIFIM	à	Liberchies, Bons-Villers.
HAIS	à	Marchienne-au-Pont.
HIC-ΓIUI	à	» »
HINF	à	Strée.
IRV	à	Liberchies, Bons-Villers.
IRMRIVRIRIF	à	» »
ITA	à	Strée.
IRPS	à	Liberchies, Bons-Villers.
ISFP	à	Strée.
ISLP	à	»
IVINTOI	à	Marchienne-au-Pont.
IVIIM	à	Aiseau.

T

U

V

La villa belgo-romaine de Villé, à Montigny-s/Sambre, IX, 79. Rapport sur l'excursion faite par la Société, à Solre-sur-Sambre, Montigny Saint-Christophe, etc., X, 77. Procès-verbaux des opérations de l'assemblée sectionnaire de Fleurus, X, 259. Archéologie des poids et mesures de l'arrondissement de Charleroi, X, 573. Généalogie des petits crevés, X, 678. Les grès-cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, XI, 3. Charleroi, Gilli, Fleurus et Waterloo, épisode de 1815, écrit par un témoin oculaire, XI, 457. Note sur l'offrande de menus objets, épingles, aiguilles, clous, liards, etc., en ex-votos, dans les voyages, pèlerinages, passages de rivières, XII, 205; XIII, 751. Le plus ancien plan de Charleroi et une chanson dans un almanach du XVII[e] siècle, XII, 395. Description d'un plateau d'étain gravé en mémoire du siège de Charleroi de 1679, XII, 402, L'époque franque au point de vue des archéologues, n'est pas la même en France qu'en Belgique, XII, 749. Les grès wallons, grès cérames de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés, grès flamands, XIII, 309. Origine européenne des haches en diorite, de l'âge de la pierre polie, XIV, 819. Emplacement d'un oppidum belgo-romain, devenu ensuite castrum romain, puis enceinte franque, à Gougnies, XIV, 307. Les armoiries de l'abbaye d'Alne, XIV, 807. Armoiries de la ville de Thuin, XIV, 820. Note sur un fulgurite formé en présence de témoins, à Gougnies, XIV, 195. Fouilles du château Grignard, à Sars-la-Buissière, XVIII, 377. Rapport sur la fouille de la villa belgo-romaine, au lieu dit (Ville de Saint-Remy), du cimetière franc au Tombois et sur d'autres recherches archéologiques faites au village de Thirimont, XVII, 364. La villa belgo romaine de Montigny-S[t]-Christophe, XVII, 396. La villa belgo-romaine de Gosselies, XVII, 407. Le cimetière belgo-romain du Try-Saint-Pierre à La Buissière, XVII, 413. Cimetière belgo-romain du champ des Cailles, à Strée, XVII, 421. Mé-

moire présenté au ministre de l'agriculture et des beaux arts et à la commission des monuments à propos du Zeupire de Gozée, xvii, 319. Rapport sur les dernières fouilles dans l'oppidum de Gougnies, xvii, 325. Deux cimetières belgo-romains à Charleroi, à Bosquet-Ville et au lieu dit Spignat, xvii, 331. Les recherches archéologiques et les fouilles dans l'antiquité, —, 582. Rapport sur le Ve Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique, —, 247. Les épingles, les aiguilles et les clous dans les pratiques superstitieuses, —, 271. Le cimetière franc de La Buissière au lieu dit (la Fallïze), —, 448. Cimetière franc de Montigny-Saint-Christophe, au champ du Roc, —, 503. Huit grès anciens de Bouffioulx, —, 546. Armoiries et seigneurs du Hainaut et communes érigées en seigneuries par la cour féodale du Brabant, —, 556. Modération des pauvres et de l'église de Hantes-Wyeries, de 1686 à 1695, xviii, 42. La tombe d'un gouverneur de Charleroi dans un petit village du Brabant, —, 167. L'arrondissement de Charleroi au point de vue de la division géographique dans l'antiquité et au ixe siècle, époque des Pagi, —, 187. Epitaphes de l'ancienne église de Châtelet, — 49. Bois de chêne, glands, noisettes, feuilles, conservées en terre depuis 18 siècles, —, 363. Biographie de Jean-Thomas Quevreux, maire de Charleroi, xi, 439. Urne cinéraire en plomb de l'époque belgo-romaine, trouvée à Fontaine-Valmont, xix, 23. Pierres tumulaires trouvées sous le pavement de la chapelle de Heigne, xix, 27. Le cimetière belgo-romain de Courcelles, lieu dit Requignies, xix, 113. Le cimetière franc d'Acoz, xix, 143. Le cimetière franc de Forges-lez-Chimay, lieu dit Verdriat, xix, 151. Le cimetière franc de Marcinelle, lieu dit Tombois, xix, 169. Découverte d'une inscription en caractères gréco-romains, xix, 249. Les anciens forts ou manoirs de Montrau et Mont-Chevreul, xix, 227. Le cimetière belgo-romain d'Obaix, xx, 535.

W

Z

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

Planches, Vignettes et Plans Cadastraux

ACTES, CHARTES, DÉCRETS, DOCUMENTS & ORDONNANCES

CONTENUS DANS LES 25 PREMIERS VOLUMES DES DOCUMENTS & RAPPORTS.

640 Donation par le roi Dagobert à l'abbaye de Lobbes, des domaines de Baives et Wallers avec tout ce qui en dépend, texte latin, XII, 284.

642 Approbation par Aubert, évêque de Cambray, d'une donation faite par le roi Dagobert, de biens au monastère de Lobbes, texte latin, XII, 286.

661 Donation de biens faite par Sainte Aldegonde, au monastère de Maubeuge, texte et traduction, II, 75.

697 Pepin de Herstal fait don de domaines à l'abbaye de Lobbes, texte latin, XII, 290.

840 Donation de Marchienne-au-Pont et Pont-de-Loup à Eckart, par Louis le Débonnaire, texte latin et traduction, II, 99 ; XXI, 27.

868 Inventaire des villas appartenant au monastère de Lobbes, texte latin et traduction, II, 83.

888 Arnulphe, roi de Lotharingie, donne l'abbaye de Lobbes à Francon, évêque de Liége et à ses successeurs, XII, 292.

908 21 *janvier*. Louis, roi de Lotharingie, donne Lobbes, Fosses et autres localités à Etienne, évêque de Liége, XII, 294.

973 Othon, empereur, confirme les privilèges de l'Abbaye de Lobbes à la demande de Notger, évêque de Liége, XII, 296.

980 Anathème de l'évêque Notger contre certaines paroisses qui refusaient de payer certains droits à l'abbaye de Lobbes, II, 93.

981 Othon II confirme de nouveau à Notger, évêque de Liége, les possession de l'abbaye de Lobbes, XII, 229.

984 Othon III donne à Notger, évêque de Liége, les abbayes de Lobbes, Fosse et Gembloux, XII, 300.

990 1er *février*. Lettre de Jean XV. pape, confirmant les privilèges de l'abbaye de Lobbes, XII, 302.

990 Lettre des moines de Lobbes, demandant à Rothard, évêque de Cambray, de nommer comme abbé, Hériger, XII, 304.

1006 Henri II confirme à Notger, évêque de Liége et à ses successeurs, les abbayes de Lobbes et autres, XII, 306.

1094 Lettre des moines de Lobbes, à Otbert, évêque de Liége, XII, 308.

1099 Donation de l'église de Frasnes, par Eremberge, IV. 35.

1100 Fulcard, abbé de Lobbes, vend à Bezon de Herme, à Ode, son épouse et à ses enfants les biens de Moringhem, XII, 311.

1101 Demandé adressée par Fulcard, abbé de Lobbes à l'empereur Henri IV, XII, 312.

1102 Henri IV, empereur, se déclare le protecteur de l'abbaye de Lobbes, et lui confirme les privilèges accordés par ses prédécesseurs, XII, 315.

1102 Lettre de Otbert, évêque de Liége, autorisant les marchands à déposer leurs marchandises pendant la nuit, dans l'abbaye de Lobbes, XII, 317.

1131 Le pape Innocent III, concède des privilèges à l'abbaye de Lobbes, il défend d'inhumer dans l'église abbatiale, à cause des reliques de St Pierre qui y sont conservées, XII, 318.

1131 Lettre de St-Bernard en faveur du prieuré de Sart-les Moines, à Gosselies, XVII, 304.

1135 Simon, évêque de Tournay, donne à l'abbaye de Lobbes, l'autel de Ham, XII, 321,

1130 Le pape Eugène III, confirme et augmente les possessions et privilèges de l'abbaye de Lobbes, XII, 322.

1154 Le cardinal Gérard termine un différend entre les abbayes de Floreffe et de Liessies, XVII, 305.

1155 Frédéric I, empereur, confirme à l'église de Liége, la possession de l'abbaye de Lobbes, XII, 327.

1156 Le pape Adrien IV, à la demande de Francon et ses frères, prends l'abbaye de Lobbes sous sa protection, XII, 329.

1176 Charte de Baudouin. comte de Hainaut, à propos de la réparation des injustices commises par lui contre l'église de Lobbes, XII, 333.

1185 Le pape Luce III, énumère les possessions de l'abbaye de Lobbes et la prend sous sa protection, XII, 335.

1194 Même acte de Célestin III, pape, XII, 339.

1197 Hugues, abbé de Liessies cède à l'abbé de Gembloux les *mansionarii* de Souvret, XVII, 307.

1201 Règlement de l'avouerie de Jumet, fait par l'abbé de Lobbes, VI, 191.

1301 Baudouin, comte de Flandre, garantit les libertés que son frère Philippe avait accordé aux habitants de Gerpinnes, XIV, 71.

1206 Nicolas, seigneur de Montigny, donne l'autel de Montigny à l'église de Lobbes, xii, 345.

1206 Rasse de Gavre, à la propriété duquel était attachée la terre de Montigny. approuve le don qui précède, xii, 345.

1207 Hugues, évêque de Liége, confirme à l'abbaye de Lobbes, le patronage et la dîme de Montigny, xii, 346.

1208 Philippe, marquis de Namur, octroie aux habitants de Gerpinnes des franchises, sous réserves des droits de l'abbaye de St-Pierre, de Moustier, xiv, 71.

1219 Donation de la liberté aux villages de Ponderlos et de Chestelin, par Wautier, voué de Cheslin, xxii, 30.

1221 Thierry de Bierbais, seigneur de Gosselies renonce à ses prétentions sur les biens du prieuré de Sart-les Moines, xvii, 308.

1227 Baudouin, seigneur d'Aiseau, confirme les droits que l'abbaye d'Oignies possédait et approuve une transaction conclue par des arbitres, xi, 295.

1232 Abandon do l'avouerie de Pont-de-Loup, par Wautier, seigneur de Fontaine, xxii, 31.

1237 11 *juillet*. Lettre du comte de Namur, rectifiant la donation faite à l'abbaye de Soleilmont, par la comtesse de Flandre, d'un vivier, pré et moulin vii, 194.

1237 23 *mars*. Bulle du pape Grégoire IX, prenant sous sa protection l'abbaye de Soleilmont, vii, 195.

1237 *mai* Acte d'agrégation du couvent de Soleilmont, à l'ordre de Citeaux, xiv, 87.

1237 15 *juillet*. Lettres de fondation de l'abbaye de Soleaumont, xiv, 88.

1238 *juin*. Donation par le seigneur d'Eppignies, de 40 bonniers de terrains, à l'abbaye de Soleilmont, xiv, 9I.

1239 23 *mars*. Lettre de Grégoire IX, pape, pour l'abbaye de Soleilmont. xiv, 93.

1244 *janvier*. Lettre du doyen de Liége, qui certifie des donations faites à l'abbaye d'Alne, xiii, 114.

1247 3 *mai*. Extraits de la charte de Thuin, xiii, 115.

1251 *février*. Rente dûe par l'abbaye de Soleilmont à celle de Floreffe, xvii, 95.

1258 *décembre*. Willame, sire d'Auterive, autorise son frère Philippe, à donner au couvent de Soleilmont 12 bonniers, 163 verges de raspe et trieux, xiv, 99.

1285 *décembre*. Godefroid de Wangenies, affranchi les héritages que le couvent de Soleilmont tient de lui, xiv, 102.

1297 Constitution d'un fief par le comte de Namur, en faveur d'Allard de Rèves, comprenant dans les choses cédées, les mines de houille, I, 69,

1297 20 *avril*. Création de la seigneurie de Gilliers et Charnoy, par Guy I, comte de Namur, en faveur de Allard de Rèves, IX, 240.

1304 25 *août*. Donation de 12 bonniers de bois et terres faite au couvent de Soleilmont, XIV, 103.

1224 Charte des minières de Morialmé, XVIII, 113.

1347 3 *mai*. Extrait des chartes de la ville de Thuin, XIII, 108,

1383 14 *novembre*. Les privilèges de la ville de Fleurus, VI, 170.

1385 Accord fait au sujet du pont de Châtelet, III, 117.

1394 1er *mars*. Charte des minières de Morialmé, I, 136 ; XVIII, 123.

1398 23 *mai*. Procès-verbal de la visite de l'église de Marchienne-au-Pont, XIII, 117.

1400 Charte de Mont-sur-Marchienne, XIX, 399.

1439 16 *mai*. Charte d'Aiseau, rendue par Jehan Brand, seigneur d'Aiseau, VII, 3, VIII, 431.

1443 7 *avril*. Chartes et droictures que la ville de Charnoy et les Masuiers ont audit lieu, IX, 248.

1450 22 *mars*. Charte de Ragnies, XIII, 89.

1461 16 *août*. Charte de Jumet, V, 3.

1464 26 *juillet*. Constitution du fief de la Motte, à Marcinelle, en compensation du droit de pêcherie en Sambre, en la hauteur de Charnoy, IX, 254.

1467 8 *juin* Lettre des échevins de Liége, relative aux usages et coutumes de Monceau, XIII, 122.

1467 Record de la ville de Monceau, III, 95.

1468 28 *janvier*. Droits appartenent à la seigneurie de Petit-Rœulx, V, 29.

1469 Charte des verriers donnée par Jean II, duc d'Anjou, II, 279.

1480 à 1785. Reliefs et transports de la seigneurie de Gilliers et Charnoy, IX, 246, 376.

1490 19 *avril*. Record des mayeur et échevins de Gerpinne, contenant une déclaration des droits des masuyers sur le bois de Scut, XIV, 82.

1493 Record de Marchienne-au-Pont, XIX, 199.

1495 Record touchant le droit de morte-main, IX, 26.

1503 8 *juin*. Record des mayeur et échevins de Donstienne contenant les droits et charges de la communauté, XII, 72.

1506 18 *octobre*. Location de la dîme et droits de Tonlieu à Marchienne-au-Pont, XIII, 134.

1514 30 *mars*. Charte du village de Lompret, VII, 379.

1567 Rapport présenté à Mᵉ de Parme, en faveur des habitants de Jumet, I, 52.

1577 9 *novembre*. Ordonnance prescrivant aux 17 villages du sauvement de Thuin, de tenir des hommes prêts à se rendre en cette ville, XIII, 137.

1584 1ᵉʳ *septembre*. Mandement aux mayeurs de Marchienne, Montigny, Marcinelle et Couillet, afin qu'ils fassent monter la garde, XIII, 141.

1586 14 *juillet*. Extrait du registre de la cour St-Michel, concernant Sart-les-Moines, IV, 419.

1595 15 *juillet*. Mandement pour la répression des pillages que commettent les garnisons de Marienbourg et Philippeville, XIII, 143.

1595 15 *novembre*. Déclaration de l'évêque de Liége touchant la garde que ceux de Marchiennes devaient faire en la ville de Thuin, XIII, 145.

1594 1ᵉʳ *mars*. Demande d'emprunt faite par les états de Hainaut, au profit de la ville d'Ath, XII, 83.

1596 26 *octobre*. Lettres par lesquelles le prince Evêque prend sous sa protection, Marchienne-au-Pont, XIII, 146.

1608 Besogné fait à Bersillie-l'Abbaye, X, 497.

1608 4 *janvier*. Le besogné de Froid-Chapelle, XIV, 340.

1608 30 *mai*. Besogné de Montbliart, VIII, 505.

1611 Les coutumes de la ville de Gosselies, XIX, 385.

1614 8 *février*. Création du marquisat de Trazegnies, III, 107.

1618 Cartullaire des fiefs de Tyberchamp, V, 33

1625 23 *avril*. Création de la baronie d'Arquenne, III, 110.

1625 23 *avril*. Rasse de Gavre, comte de Beaurieu, est créé marquis, III, 109.

1626 16 *octobre*. Confirmation du droit de péage établi au pont de Pont-de-Loup, III, 182.

1629 20 *avril*, Procuration pour relever les terres de Châtelineau et Charnoy, XIV, 447.

1633 22 *avril*. Inventaire des biens appartenant à la seigneurie de Seneffe, V, 115.

1656 21 *avril*. Acte délimitatif de la seigneurie de Montigny-sur-Sambre et du pays de Liége, II, 311.

1657 2 *septembre*. Henri-Charles de Dongelberge, est créé baron de Rêves, III, 112.

1665 6 *avril*. Chartes et droitures du village de Charnoy, suivi des usages des charbonniers, I, 70 ; II, 314.

1606 Convention entre le souverain et le seigneur de Charleroi, pour élever une forteresse sur le terrain de cette seigneurie, IX, 258, 290.

1668 12 *novembre*. Privilège accordé à ceux qui désirent bâtir dans la forteresse de Charleroi, II, 117.

1670 26 *septembre*. Arrêté qui donne la juridiction sur les habitants de Charleroi aux juges de Binche, III, 195.

1671 13 *août*. Etablissement du magistrat de la Ville-Haute de Charleroi. Ses armoiries, IX, 292.

1676 23 *janvier*. Organisation de la province nommée Flandre, dont Charleroi fit partie, VII, 18.

1678 à 1747 Inventaire des archives sur Charleroi qui se trouvent à Paris, VII, 121.

1679 16 *septembre*. Acte abolissant la main-morte à Lodelinsart, VII, 7.

1679 26 *août*. Renouvellement des franchises autrefois accordées à Charleroi, II, 121.

1679 26 *septembre*. Charles II, roi d'Espagne, ètablit des foires et des marchés à Charleroi, II. 129.

1681 12 *juillet*. Règlement des tailles à Gosselies, VIII, 441.

1684 12 *juillet*. Guillaume de Gand créé comte de Liberchies, III, 114.

1686 1er *septembre*. Jean de Vischer créé baron, III, 116.

1686 18 *septembre*. Lettres patentes accordant un sceau à la ville-basse de Charleroi, VII, 463.

1686 18 *décembre*. Octroi du souverain qui accorde des armoiries à la ville-basse de Charleroi, IX, 301.

1693 5 *février*. Edit politique donné à Charleroi, II, 132 — VII, 58.

1694 26 *juillet*. Traité d'union entre la ville-haute et la ville basse de Charleroi, VII, 99.

1702 1er *mars*. Attestation par la Justice de Lobbes sur les prérogatives de souveraineté compétent à l'abbé de Lobbes, dans ses terres, XII, 347.

1703 3 *décembre*. Règlement pour les tailles à Couillet, V, 193.

1704 15 *janvier*. Ordonnance réglant l'industrie armurière à Charleroi et Namur, III, 199.

1707 Ordonnance prescrivant la construction de maisons sur les terrains vagues de la ville de Charleroi, III, 203.

1709 15 *mars*. Renouvellement des franchises de Charleroi, II, 142.

1710 4 *novembre*. Décret du magistrat établissant un corps de bourgeois à Charleroi, IV, 79.

1711 à 1788 Renouvellement des magistrats de Charleroi, IX, 306, 385.

1711 30 *décembre*. Résolution du magistrat de Charleroi, de racheter la seigneurie et en faire une ville allodiale, IX. 316.

1712 16 *mars*. Rachat par le couvent d'Oignies d'un droit hebdomadaire de poisson, dû au seigneur d'Aiseau, VIII, 439.

1712 22 *novembre*. Réglement des droits de portage et d'encavement des boissons, à Charleroi, IX, 309.

1713 2 *janvier*. Réglement des gabelles, à Charleroi, IX, 313.

1713 24 *mars*. Octroi pour établir des foires et marchés et construire une église paroissiale à Charleroi, II, 151.

1713 17 *mai*. Décret ordonnant aux bateliers de faire tirer leurs bateaux le long de la rive namuroise de la Sambre, IV, 80.

1714 9 *mars*. Certificat constatant la construction des battes sur la Sambre, IX, 318.

1717 17 *mai*. Création d'une école communale à Charleroi, IX, 319.

1717 8 *décembre*. Ordonnances réglant le poids que pouvaient porter les chariots sur les routes de Charleroi, III, 208.

1719 19 *septembre*. Ordonnance de continuer la chaussée de Charleroi vers Gosselies, III, 209.

1719 8 *août*. Ordonnance de l'évêque de Liége défendant de travailler à la nouvelle église de Charleroi, III, 218,

1722 7 *octobre*. Règlement de police pour Châtelet, XII, 84.

1726 13 *juillet*. Ordonnance concernant la charge des voitures sur les routes, III 214.

1729 16 *janvier*. Tarif des postes et courriers, sur les routes, VII, 116.

1732 4 *mars*. Règlement des comptes communaux, III, 227.

1733 20 *mars*. Droits d'entrée et de sortie des marchandises à Charleroi, II, 153.

1734 13 *mai*. Règlement administratif pour Marchienne-au-Pont, VI, 197.

1734 27 *juillet*. Bref relatif à la juridiction diocésaine de Charleroi, II, 223.

1735 11 *juin*. Renouvellement trentenaire des privilèges de Charleroi, II, 154.

1741 3 *août*. Ordonnance sur la métallurgie, II, 159.

1745 Rapport sur l'industrie du fer dans la province de Namur, I, 137.

1745 4 *mai*. Octroi accordé à Jacques Colnet, pour la fabrication des bouteilles, III, 255.

1746 21 *août*. Ordonnance du châtelain d'Ath, de faire des fêtes pour célébrer la prise de Charleroi, VII, 119.

1746 20 *septembre*. Arrêt réglant les droits d'entrée et de sortie de certaines marchandises, à Mons, Charleroi et St-Ghislain, III, 237.

1749 11 *avril*. Ordonnance relative aux archives de Charleroi, IV, 85.

1749 31 *octobre*. Ordonnance faisant rentrer dans les magasins, les projectiles restés chez les bourgeois de Charleroi, IV, 85.

1754 5 *décembre*. Renouvellement du droit de barrière à Charleroi, II, 163.

1756 20 *novembre*, Ordonnance expulsant les Juifs du territoire de Charleroi, IV. 88.

1757 15 *janvier*. Décret défendant l'érection de toute brasserie au faubourg de Charleroi. IV, 96,

1757 8-24 *février*. Décrets permettant le commerce de grains autour de Charleroi, quoique ville frontière. IV, 93, 97.

1757 10 *novembre*. Diplôme de chevalier accordé aux trois frères Bastin, de Thuin, IV, 428.

1757 26 *novembre*. Décret ordonnant une enquête sur la batellerie de Sambre, IV, 106.

1758 22 *juillet*. Acquisition du droit de bourgeoisie à Leerne et Wespe, V, 199.

1759 14 *août*. Ordonnance réglant les détails d'un entrepôt de laines, à Charleroi, IV, 113.

1759 18 *août*. Octroi accordé aux frères Dorlodot, pour l'établissement de verreries, II, 173.

1760 30 *janvier*. Décret imposant un cautionnement à tout commerçant s'établissant à Charleroi, IV, 118,

1760 7 *septembre*. Règlement pour la société de musique de Ste-Cécile de Binche. VII, II.

1763 28 *avril*. Ordonnance supprimant le colportage dans le pays de Namur et de Charleroi, III. 256.

1765 20 *mars*. Relief de la terre et cens seigneuriaux de la seigneurie de Landelies, VIII, 444, 450.

1765 19 *août*. Règlement du commerce des clous, à Charleroi, II, 184.

1766 16 *juillet*. Autorisation par le souverain, d'augmenter les impôts à Charleroi, III, 266.

1767 20 *décembre*. Mémoire sur l'industrie de la ferronnerie en Hainaut et Namur, I, 136.

1769 27 *juin*. Décret réunissant les trois foires de Charleroi en une seule, IX, 352.

1769 31 *juillet*. Renouvellement des exemptions douanières en faveur de Charleroi, III, 272.

1769 4 *septembre*. Ordonnance réglant l'assiette des impôts à Charleroi, III, 276.

1769 3 *novembre*. Renouvellement des privilèges généraux accordés à la ville de Charleroi, II, 187.

1770 15 *février*. Règlement pour les logements militaires, à Charleroi, II, 196.

1770 8 *mars*. Nomination d'un reward de viande à Charleroi, II, 128.

1774 10 *janvier*. Ordonnance sur le commerce et le transport de la houille à Charleroi, III, 278.

1777 28 *avril*. Octroi pour la reconstruction de l'église de la ville-haute de Charleroi, III, 208.

1778 11 *avril*. Dénombrement de la seigneurie hautaine et foncière de Charleroi, IX, 343, 347.

1778 22 *décembre*. Taxe provinciale sur les chiens dans le Hainaut, I, 144.

1779 23 *juillet*. Autorisation de contracter un emprunt pour achever la construction de l'église de la ville-haute de Charleroi, II. 206.

1779 10 *novembre*. Règlement pour la propreté des rues à Charleroi, VI, 182.

1780 20 *mai*. Confirmation d'un impôt sur les communiants de la ville-haute de Charleroi, III, 282.

1780 6 *juin*. Réclamation à Joseph II, des libertés communales, par le magistrat de Charleroi, VI, 144.

1780 26 *août*. Conventions déterminant les limites de la ville de Charleroi, III, 289.

1781 7 *mai*. Décret ordonnant la construction d'une prison, à Charleroi, III, 294.

1782 6 *mai*. Lettres patentes de la vente de la seigneurie de Fleurus au baron de Buddembroeck, VI, 184.

1783 Formule du serment à prêter par bailly, mayeur, bourgmestre, et échevins de Charleroi, IX, 383,

1783 10 *septembre*. Règlement de police pour Landelies, VIII, 453.

1784 3 *mai*. Renouvellement des privilèges douaniers pour Charleroi, III. 298 : IV, 135.

1784 14 *août*. Edit réglant les inhumations à Charleroi, III, 297.

1785 22 *août*. Ordonnance réglant l'extraction de la houille à Charleroi et environs. III, 299.

1787 4 *janvier*. Déclaration des biens et revenus appartenant à l'abbaye de Lobbes, XII, 350.

1787 20 *avril*. Ordonnance établissant un tribunal de justice civile et criminelle, à Charleroi, III, 303.

1788 18 *février*. Octroi d'établissement des premiers coches ou diligences, à Charleroi, IV, 137.

1789 2 *mai*. Mémoire du magistrat de Charleroi, constatant le triste état pécuniaire de la ville, VII, 148.

1789 24 *juin*. Règlement concernant la navigation sur la Sambre, III, 307.

1789 1er *décembre*. Réquisition du général Vandermersch, ordonnant à ceux de Charleroi, de reconnaître et soutenir la révolution brabançonne. IV, 141.

1789 17 *décembre*. Même réquisition du baron Kleinneberg, IV, 143,

1790 27 *février*. Organisation de la souscription patriotique dans le pays de Charleroi, VII, 156.

1790 30 *mai*. Arrêté établissant une garde bourgeoise à Charleroi, IV, 147.

1790 30 *juin*. Ordonnance relative au don patriotique fait par la ville de Charleroi, pour les frais de guerre, IV, 145.

1790 10 *août*. Règlement pour les écoles de la ville de Charleroi, IV, 158.

1790 26 *août*. Organisation de l'enrôlement des volontaires patriotes dans le pays de Charleroi, VII, 162.

1790 2 *septembre*, Décret réglant la solde à payer par la ville de Charleroi, à ses volontaires, IV, 157.

1790 22 *septembre*. Ordonnance au sujet des munitions destinées à l'armée Belgique, venant par la Sambre, VII, 168.

1790 28 *septembre*. Procès-verbal du serment du magistrat de Charleroi, à Léopold II, IV, 160?

1790 28 *septembre*. Réquisition ordonnant la rentrée des armes re-tées chez les bourgeois de Charleroi, IV, 161.

1790 2 *décembre*. Défense de molester personne pour cause politique, à Charleroi, IV. 161.

1790 4 *décembre*. Défense de porter la cocarde autrichienne ou autre, à Charleroi, IV, 162.

1791 4 *fevrier*. Décret de l'assemblée provisoire de la souveraineté du peuple namurois, cassant et annulant des nominations de représentant, III, 324.

1791 2 *mars*. Octroi au baron de Buddenbroeck de pouvoir disposer de la seigneurie de Fleurus, III, 189.

1792 13 *décembre*. Adresse de félicitation du club républicain de Charles-sur-Sambre, à la convention de France, v, 75.

1793 2 *janvier*. Proclamation du club républicain de Charleroi-sur-Sambre, félicitant les campagnards d'avoir envoyé des deputés en cette ville, v, 81.

1793 3 *janvier*. Lettre des administrateurs provisoires de Charles-sur-Sambre, au général d'Harville, pour reconnaître la domination de la France, v, 79.

1793 31 *janvier*. Protestation des représentants de Namur, contre l'assemblée des représentants provisoires du pays, siégeant à Charles-sur-Sambre, v, 108.

1793 5 *février*. Arrêté de l'assemblée de Charles-sur-Sambre, qui établit une administration provisoire du pays de Namur, III, 332.

1703 12 *février*. Proclamation invitant le peuple à émettre le vœu de réunion à la France, v, 210.

1793 14 *février*. Arrêté de l'assemblée de Charles-sur-Sambre, décrétant une nouvelle organisation de la justice dans le pays de Namur, III, 333.

1793 23 *février*. Décret établissant une caisse patriotique pour recevoir les dons pour l'entretien des armées, III, 338.

1793 23 *février*. Décret supprimant les armoiries et autres signes de noblesse, à Namur, v, 217.

1793 23 *février*. Décret régularisant la division administrative du pays de Namur, III, 339.

1793 23 *février*. Décret ordonnant le serment civique, v, 219.

1793 11 *mars*. Décret de la Convention Nationale, acceptant le vœu émis par quelques villes belges, d'être réunies à la France, III, 343.

1793 4 *avril* Organisation du Magistrat rétabli à Charleroi, par l'autorité autrichienne, après la sortie des troupes françaises, VII, 172.

1793-1794 Liste des dons volontaires faits par la ville de Charleroi, pour frais de guerre, IX, 388.

1796 24 *août*. Arrêté de l'administration centrale du département de Jemappe, restituant à Charleroi les droits de barrière de la Planche et Bonnaire, III, 345.

1798 18 *novembre*. Décret interdisant les inhumations dans les églises, à Charleroi, III, 296.

1801 11 *septembre*. Arrêté restituant à Charleroi le droit de chausseage du faubourg, VI, 163.

1816 25 *juillet*. Procès-verbal de la pose de la première pierre de la forteresse de Charleroi, VI, 56.

